

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHEOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXX - ANNEE 1993
2^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin)	70 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	70 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	130 F
Abonnement pour les particuliers non membres ...	210 F
Abonnement pour les collectivités	210 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) <i>selon le cas</i>	

Il est possible de régler sa cotisation 1993, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Sur présentation d'une photocopie de leur carte d'étudiant :

- les étudiants en histoire et archéologie seront admis et auront le service du bulletin gratuitement.*
- les étudiants d'autres disciplines régleront demi-tarif.*

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit :

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, complétées par la loi du 11 mars 1957 et la loi du 3 juillet 1985, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

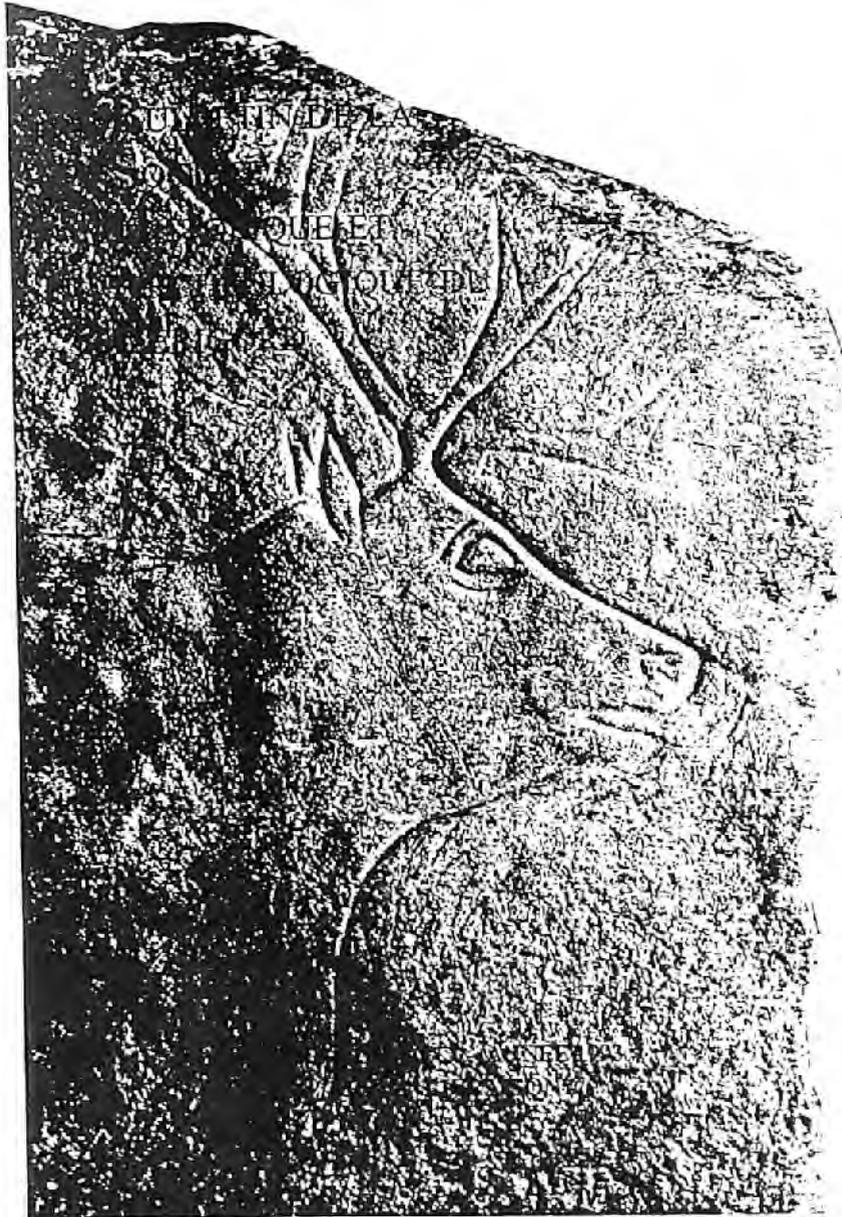


Photo de couverture : La Madeleine (Tursac). Renne aux bois minutieusement figurés, accompagnés d'un faon (détail de la tête du grand renne). Avec Limeuil et de La Marche, La Madeleine est un des gisements magdaléniens les plus riches en représentations de rennes gravées sur plaques de calcaire (une trentaine par site). B. et G. D.

SOMMAIRE DE LA 2^{me} LIVRAISON 1993

● Compte rendu de la séance du 7 avril 1993	219
du 5 mai 1993	223
du 2 juin 1993	226
● La vie quotidienne des rennes, entrevue dans l'art magdalénien (Françoise Scoubeyran)	229
● Des abeilles tueuses à Périgueux vers l'an mil? (Jacques Clémens)	265
● Une inscription sur le linteau du relais de poste de Louillet (Marcel Berthier)	275
● Les «nobles citoyens» de Périgueux au XVIII ^e siècle (suite II) (Gontran du Mas de Paysac)	279
● Un buste de Cagliostro en Périgord (Pierre Pommarède)	441
● 1835: naissance du premier laboratoire départemental de chimie (François Bordes)	447
● Périgueux en 1888 d'après Sem (Madeleine Bonnelle)	451
● Dans notre iconothèque: Topographies et fortifications urbaines du Périgord au XVIII ^e siècle d'après la carte de Belleyrne (B. et G. Delluc)	455
● La Société en Périgord Noir (excursion du 12 juin 1993)	469
● Notes de lecture :	
Ch. Signol: <i>L'âme de la vallée</i> ; M. Jarry: <i>Au cabaret des oiseaux</i> ; <i>Dordogne et Lot</i> ; <i>Petites randonnées au pays de l'arbre et de l'eau</i> ; <i>Petites randonnées en Sud-Bergeracois et au pays des vignobles et des bastides</i> ; Ch. Marty: <i>Les campagnes du Périgord</i> ; J. Dubourg: <i>Connaître les bastides en Périgord</i> ; <i>Le chroniqueur du Périgord et du Limousin</i> ; B. Bernard: <i>L'aventure des bastides</i> ; <i>Plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne</i> . (D. Audrerie)	471
<i>Dr Gay</i> ; <i>Le monastère des clarisses d'Excideuil en Périgord</i> (M. Berthier)	473
● Travaux universitaires:	
Collectif. – <i>Karst et évolutions climatiques</i> (S. Konik)	477
● Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture	478
● Erratum	480

Le présent bulletin tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture. Ont également participé à la préparation de ce numéro:

Mmes Delluc, Lafosse, MM. Audrerie, Berthier, Delluc.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 1993

Présidence du père Pommarède, président.

Présents: 115 - Excusés: 2.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Jacques Lagrange, à l'occasion de la naissance de son petits-fils Hugues.

NECROLOGIE

Mme Joseph Saint-Martin.
Médecin-Colonel Saint-Cyr.
M. Jean-Louis Matignon.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Portraits de quelques personnalités vernoises*, par J. Greletty, Syndicat d'Initiative de Vergt, s.d.
- *Le chroniqueur du Périgord et du Limousin*, première année, réédition à l'identique par les Editions du Roc de Bourzac, Bayac, 1993 (don de l'éditeur);
- *Flaran 12, plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne*, Centre culturel de l'abbaye de Flaran, Auch 1992.
- *Au cabaret des oiseaux*, par Michel Seury, Presses de la Cité, Paris, 1993.
- *L'aventure des bastides*, par Gilles Bernard, Editions Privat, Toulouse, 1993;
- *L'âme de la vallée*, par Christian Signol, Editions Robert Laffont, Paris, 1993.

ENTREE DE DOCUMENT

Deux photographes montrant un fac-similé de la grotte de Lourdes, à Saint-Géry.

Un ensemble de numéros de *Généalogie Magazine* (don de Mme Bourdeil).

RÉVUE DE PRESSE

- *Lo Bornat* de janvier-février-mars 1993 est consacré à la mémoire de notre ami Jean Monestier.

- Le numéro 2 de *Les ditcz de Bruzac* rappelle les activités de l'association qui a entrepris la mise en valeur des châteaux de Bruzac.

- Dans le *Crapouillot* d'avril 1992, Dominique Montauban traite des Patagons parmi nous.

- Dans le *Bulletin du cercle d'histoire et de généalogie du Périgord*, n° 30 de mars 1993, on note particulièrement une étude de Ph. Deladerrière sur quelques patronymes du Sarladais, une enquête de B. Ducongé sur l'origine géographique du nom patronyme Ducongé et la généalogie de la famille Rivasson.

- Dans *Courrier Français* du 19 mars 1993, une rapide étude rappelle la personnalité de Monseigneur Louis, qui fut évêque de Périgueux et Sarlat, sous l'occupation.

- La *Semaine religieuse* du 13 mars 1993, donne le même article sur Monseigneur Louis. Dans la livraison du 27 mars 1993, le père Bouet traite des prêtres périgourdsin déportés à Rochefort.

- Les *feuillets Sem* de mars 1993 poursuivent l'étude de l'œuvre du caricaturiste périgourdin.

- Dans la *Revue historique et archéologique du Libournais et de la vallée de la Dordogne* n° 227 du 1er trimestre 1993, Alain Chaume présente les Cercles de Sainte-Foy au XIXe siècle.

- *Dordogne Nature* n° 3 d'avril 1993 attire l'attention de ses lecteurs sur les richesses naturelles de notre région et les menaces qui pèsent sur elles.

- Dans *Or et Argent* n° 4 - 1993, Céline Edwards-Vuillet invite à une promenade au cœur du Périgord.

- Les *cahiers de Bergerac* n° 80 d'avril 1993 rendent un hommage à Paul et Mounet-Sully.

COMMUNICATIONS

Le président rappelle que nos séances continueront à se tenir dans nos locaux dans l'attente d'une solution.

M. Bordes a reçu l'accord pour la reproduction des documents intéressant le Périgord, conservés dans les archives du musée des Armées et dont il a été fait mention lors d'une précédente séance.

M. Lagrange a relevé dans la presse locale plusieurs inexactitudes concernant l'une Louis Mie, qui n'a jamais été élu député en Dordogne, et l'autre, Georges Bonnet, qui n'était pas présent à Munich pour signer les accords.

M. Delvert présente l'association culturelle du pays de Saignac-les-Eglises et ses actions dans les domaines du patrimoine: signalétique, entretien de sentiers, restauration de cabanes en pierre sèche.

M. Peyrony présente ensuite l'association de recherches archéologiques et de sauvegarde du canton de Bussièrès-Badil. Les fouilles qui ont été conduites dans le secteur ont permis de mettre au jour d'intéressants vestiges archéologiques (statue d'un évêque ou d'un abbé, silex, céramique, etc). Des diapositives montrent le déroulement de ces fouilles.

M. Bonnichon donne un portrait de Jules Martin, qui fut ingénieur à Périgueux. Les ingénieurs sont une catégorie socio-professionnelle mal connue. Pourtant ils jouaient un rôle décisif dans la révolution industrielle.

Avec les bouleversements apportés à Périgueux par le chemin de fer, ils prennent dans la ville une place sans rapport avec leur petit nombre (une quinzaine). Cet effectif se prête mal à une exploitation statistique. Le croisement de leurs biographies raisonnées devrait être plus instructif. Jules Martin, homme du Nord, ancien élève de l'X et ingénieur de Ponts et Chaussées, quitte le service de l'Etat en 1855 pour «pantoufler» pendant 23 ans au service de la Compagnie d'Orléans. Il dirige le 4^e arrondissement «Voies et Bâtiments», construit les ateliers et embellit la gare de Périgueux. Parallèlement à partir de 1864, il participe au conseil municipal. Avec son ami Marrot, ingénieur en chef des mines en retraite, il contribue à élever les débats jusqu'à des sujets de portée nationale (l'abolition de l'octroi, le problème des chemins d'intérêt local...). Alliant modestie et fermeté, il s'exprime en républicain ennemi du sectarisme et en homme de progrès social. Après avoir quitté la Compagnie d'Orléans, il travaille à organiser le réseau de l'Etat à la demande de Freycinet. Il accomplit une œuvre appréciée d'enseignant à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Sa promotion au grade d'Inspecteur général dans des conditions défiant toute justice et dont il est victime, jette un éclairage sur les mœurs de la haute administration dans cet espace de temps qui se loge entre Wilson et Dreyfus.

Mme Noël-Courtey nous a adressé une note intéressant la vente des moulins de Saint-Front et de Navarre lors de leur démolition.

La destruction des moulins de Saint-Front et de Navarre fut décidée en 1860 afin de préserver le faubourg des Barris des crues de la rivière l'Isle⁽¹⁾. L'Etat racheta ces bâtiments à la famille de Pierre Courtey aîné par acte du 26 juin 1860⁽²⁾. Toutelois, cette famille restait propriétaire du matériel qui fut vendu au cours des années suivantes de 1860 à 1862 aux personnes suivantes⁽³⁾:

– A Négrier, meunier aux Moureaux, commune de Trélissac, une paire de meules avec accessoires.....	325 F
un tournant en fer à raison de 20 cent, la livre, 27 kg/2.....	11 F
une meule	50 F
– à Siméon, fermier du moulin de Rognac, commune de Bassillac, une paire de meules avec ses accessoires	300 F
3 crapaudines	25 F
– à Ventenat, 4 courroies	16 F
une courroie	8 F
– à Labrousse, ancien fermier du moulin de Navarre, un vannoir	20 F
– au fermier de M. Montagut, une turbine.....	20 F
– à M. Cordelier, serrurier, une crapaudine	14 F
– à M. Mazeau, boulanger, un vannoir	35 F
– au meunier du Chambon, une meule.....	85 F
– au fermier de M. d'Artensac, meunier à Agonac, une paire de meules	190 F
– à M. Loubet à Mauriac, courroie et vis	120 F
– à M. Magne, ministre, 3 meules	450 F
– à Serres, agent d'affaires, vente de vieux bois	9,70 F
– à Guillaume Lafarge, meunier à Chariéras	

<i>pour le compte de M. Beleyne,</i>	
<i>3 meules et divers accessoires</i>	<i>375 F</i>
<i>– à un anonyme,</i>	
<i>bois de mécanisme</i>	<i>8 F</i>
<i>bois mécanisme</i>	<i>5,50 F</i>
<i>– au comte Koucheleff,</i>	
<i>mécanisme du moulin de Navarre</i>	<i>3.800 F</i>

Antérieurement, le moulin de Saint-Front était un moulin à blé, ce qui explique la nature du matériel vendu dans les années 1860. C'est en 1822 que le propriétaire de l'époque, M. Louis Cayla, obtint l'autorisation d'installer une machine à foulons et de cordes pour une filature de laine⁽⁴⁾. En 1843, ce moulin était devenu la propriété de Pierre Courtey aîné.

ADMISSIONS DU 6 AVRIL 1993

- M. Galvagnon Thierry, La Vitonie, 24160 Saint-Pantaly d'Excideuil, présenté par le père Pommarède et M. F. Michel.
- M. Elias Jacques, Moulin de la Veyssière, 24190 Neuvic, présenté par MM. P. Maignon et J.Cl. Moissat.
- M. Dessens Roger Pierre, 2, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présenté par Mlle M. Dupuy et le père Pommarède.
- Mme Auricoste Françoise, 20, rue des Beauvilliers, 78380 Bougival, présenté par MM. Ch. Breniard et L.F. Gibert.
- Comte de Mirambet Christophe, 43, rue Bouffard, 33000 Bordeaux, présenté par le père Pommarède et M. D. Audrerie.
- Mme Benejean-Lère Mireille, 3, rue du Commandant-Maratuel, 24200 Sarlat, présentée par MM. G. Mouillac et J.M. Lefort.
- M. Martial Pierre, 215, rue François-Perrin, 87000 Limoges, présenté par le père Pommarède et M. D. Audrerie.
- Le père Couffinhal Henri, aumônerie, centre hospitalier de Périgueux, 24019 Périgueux Cedex, présenté par le Dr G. Delluc et le père Pommarède.
- Colonel Remusat Jean, 7, cloître Saint-Aignan, 45000 Orléans, présenté par M. J. Demoures et le père Pommarède.
- M. Carrière Jean, 105, boulevard du Petit-Change, 24000 Périgueux, présenté par M. et Mme G. Rousset.
- M. Martin Gilles, 19, Raschid Sreet, POB 51758, 97200 Jérusalem, Israël, présenté par le père Pommarède et le Dr G. Delluc.
- Mme Piboyeu Christiane, 6, Les Mazades, 24750 Champcevinel, présentée par M. B. Fournieux et le père Pommarède.
- Mlle Chéroux Marie-Claude, 24, rue Jean-Rey, 24000 Périgueux, présentée par MM. B. Fournieux et D. Audrerie.
- M. Lagane René, 19, rue Lamartine, 24000 Périgueux, présenté par Mlle D. Dupuy et le père Pommarède.

ADMISSIONS DU 3 MARS 1993

- M. Laflavandrie Bernard, presbytère, 7, place de la République, 87350 Panazol, présenté par M. Doumenge et M. Versaveau.
- M. Nardin Bruno, 16, Rue Lesparée, 24100 Bergerac présenté par le père Pommarède et M. Turri.
- M. Delpy Jean-Pierre, 9, Le Claud-la-Forêt, 24700 Montpon-Ménéstérol, présenté par le père Pommarède et M. D. Audrerie.

1. A.D.D. mod 3S 594 et 595.
 2. A.D.D. 4K70.
 3. Archives privées, B. Noël-Courtey et Th. Courtey.
 4. A.D.D. 7S62.

- M. Bolard Laurent, 34, rue de Longpont, Bât. D, 91360 Villemoisson sur Orge, présenté par le père Pommarède et M. D. Audrerie.
- M. Montastier Fabrice, 17, rue Jean-Dumas, 24660 Coulounieix-Chamiers, présenté par Mme Miquel et Mme Rousset.
- M. Dupeyroux Bruno, 6, allée des Fauvettes, 33120 Arcachon, présenté par M. Michel et M. Baunac.
- M. Laurent Guy, Les Bessouilles, 24310 Brantôme, présenté par Mme Boutareau et le Dr Devaud.
- M. Deguilhem Cédric, Jevah, Saint-Astier, présenté par le père Pommarède et M. Michel.

Le président,
P. Pommarède.

Le secrétaire général,
D. Audrerie.

SEANCE DU MERCREDI 5 MAI 1993

Présidence du père Pommarède, président.

Présents: 107 - Excusés: 5.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Michel Drancourt promu officier de la Légion d'honneur.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Découvrir le Périgord*, par Michèle Avé en étroite collaboration avec Brigitte et Gilles Delluc, éditions MSM, Toulouse, 1993 (don des auteurs).
- *Architecture d'aujourd'hui, patrimoine de demain*, catalogue de l'exposition d'octobre 1992 tenue à Périgueux, C.A.U.E. de la Dordogne, Périgueux, 1992 (don du C.A.U.E.).
- *Le décor quotidien d'un seigneur châtelain périgordin au Moyen Age*, par Anne-Marie Cocula-Vaillières, tiré à part de la *Vie de château*, éditions Ol Cantou, Le Bugue, 1992 (don de l'auteur).
- *L'impossible coexistence entre nation et second ordre en 1789: la responsabilité des mythes nobiliaires*, par Anne-Marie Cocula-Vaillières, tiré à part de *History of European Ideas*, vol. 16-1993 (don de l'auteur).
- *Brantôme, l'homme de guerre face aux guerres de religion*, tiré à part de *L'homme de guerre au XVI^e siècle*, publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992 (don de l'auteur).
- *Les Beauvau au service de la Maison d'Anjou*, par Marcel Berthier, tiré à part de *Histoire et Généalogie*, 1993 (don de l'auteur).

ENTREE DE DOCUMENTS

- Ensemble de photographies du Musée de Domme (dépôt de Mme Parat).
- Photographie de l'amiral de Lapeyrouse (don de Mme de Larigaudie).

REVUE DE PRESSE

- Le *Journal du Périgord* n° 16 de mars 1993 propose notamment une

visite du gouffre de Proumeyssac par Dominique Lavigne et une autre de Montcaret par Isabelle de Montvert-Chaussy, une étude sur les lieux où vécurent les troubadours par Tristan Hordé, l'évocation du château disparu de Villefranche-de-Lonchat par Dominique Audrière, une étude sur la lanterne des morts de Sarlat par Alain Armagnac.

- Dans *Lemouzi* n° 126 d'avril 1993, François Delooz, Michel Tintou et Robert Joudoux traitent de certains aspects de l'œuvre d'Albert Pestour, Elisabeth Barge présente Joseph de Verneilh-Puyraseau.

- Dans *L'Agriculteur de la Dordogne* du 30 avril 1993, Jean-Louis Galet annonce que des travaux de conservation vont être entrepris sur ce qu'il reste du château de La Force.

COMMUNICATIONS

En ouvrant la séance, le président présente un chapiteau, probablement roman, en provenance du jardin du presbytère de Piégut. Le président attire également l'attention sur les travaux de voirie entrepris rue des Farges à Périgueux, où des fouilles devraient être entreprises.

Le P. Pommarède remet une copie de plusieurs documents officiels attestant que Wlgrin de Taillefer fait don à la ville de Périgueux d'une pendule surmontée de Fénelon et de Montaigne.

La prochaine sortie de notre compagnie nous conduira en Sarladais à Toulgou, Lacipière, Sarlat et Eyrignac.

M. Verbauwen nous conte l'histoire des épingles dans la corbeille de la quête à Hautefort.

Au cours de période révolutionnaire, un prêtre ayant prêté serment était alors le curé de Hautefort. Mais une des paroissiennes lui en voulait, manifestant son hostilité en faisant tomber à chaque quête, une poignée d'épingles. Le curé en cause cherchait la coupable et réussit à la découvrir et même avoir ses aveux. La coupable fut mise en prison au château et condamnée à une forte amende. Cette amende servit à la construction d'un pont, et lequel portait le nom de «pont des Epingles».

M. L. Grillon a relevé aux archives de la Dordogne (SE 571/3) que, le 2 mai 1793 à Vieux-Mareuil, Pierre Laulanie, exerçant la profession de citoyen, présente un enfant mâle né le même jour. Il décide de l'appeler Etienne la liberté et rappelle qu'il exerce la profession de citoyen faisant descendre le Saint-Esprit...

Le P. Pommarède a retrouvé aux archives départementales l'acte notarié en date du 13 février 1829, autorisant M. de Taillefer à murer le passage qui conduit à la tour de Vésonne, à isoler les bâtiments, en abattant les murailles qui bordent le chemin qui y conduit et à faire nettoyer l'intérieur de la tour. L'entrée du jardin de M. de Taillefer devra être ouverte aux amateurs et aux curieux.

Le chanoine Jardel a relevé, dans le catalogue de Me Lorrain, la mise en vente à Paris d'un volume intitulé «Sophocle» de la bibliothèque de Montaigne, avec sa signature sur la page de titre; prix estimé: 260.000 F.

Mme Nectoux retrace l'histoire du prieuré de la Faye, à Léguillac-de-l'Auche. Belle demeure à laquelle on accède par une porte fortifiée, La Faye conserve sa sacristie ou chapelle d'époque gothique. Le prieuré dépendait de l'abbaye de la couronne en Angoumois. Après la Révolution, il devint la propriété de la famille Linard. Aujourd'hui, La Faye est un centre équestre. Il serait intéressant de pouvoir visiter La Faye, car d'autres vestiges semblent avoir été conservés, en particulier sous la cuisine, où seraient crypte et un petit caveau.

Mme Chevé rappelle le passé intellectuel de l'abbaye de Chancelade. L'abbaye de Chancelade est traditionnellement présentée en Périgord

Dont une copie est transmise à M. Le Préfet
devra être revêtue de sa approbation

En conséquence M. Le Maire au nom
de la ville de Périgueux accorde à M. le
Comte d'Aligre de Cailletot l'objet de la
demande tel qu'il est mentionné dans la
dite délibération et M. le Comte d'Aligre
de Cailletot en reconnaissant que cette
concession n'est qu'à titre de gracieuse s'oblige
de se conformer sans modification aucune
à la disposition de la dite délibération

Il est reconnu par les comparans que
le présent acte n'a pour objet ni l'extinction
particulière de M. Le Comte de Cailletot
ni autre part la ville de Périgueux que
sa conservation de monument de la Cour
de Périgueux. Le Maire bien reconnu par
Le Préfet par la lettre déjà citée

Dont acte fait et reçu à L'Hôtel
de la mairie de Périgueux le treize février
mil huit cent vingt neuf et au
M. de Moneys et d'Aligre de Cailletot
signé avec les notaires après lecture

2 20
Eugénie de la Roche
M. de Moneys
M. d'Aligre de Cailletot
1829
Fé 12 9
M. de Cailletot

L. d'Aligre de Cailletot
M. de Moneys

Fait & approuvé de par le Maire
de Périgueux le 27 février 1829
P. M. de Périgueux
de tout au Périgueux
L. d'Aligre

comme un foyer religieux mais aussi intellectuel très actif, en particulier dans le domaine historique. Il est pourtant bien difficile de replacer dans une perspective unitaire des hommes aussi différents que les premiers profès attirés par la réputation de sainteté d'Alain de Solminihac, le chanoine Baudeau engagé corps et âme dans le débat physiocratique ou encore Joseph Prunis, ardent révolutionnaire brûlant ce qu'il a adoré. La personnalité d'Alain de Solminihac et le statut privilégié de l'abbaye par rapport à la papauté ont incontestablement forgé l'identité religieuse et temporelle de la congrégation. Mais le travail historique de ses membres relève de l'hagiographie jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Lagrange Chancel a donné une impulsion et des objectifs plus précis à des travaux, certes largement inspirés par le renouvellement méthodologique et critique de l'histoire au XVIII^e siècle, mais dispersés dans de nombreuses directions. L'histoire régionale est désormais à l'honneur. Le mouvement archéologique animé par l'évêque de Périgueux Machéco de Prémieux, l'intervention du ministre Bertin dans le procès des francs-fiefs et la revendication des libertés provinciales à la veille des Etats-Généraux se conjuguent pour concentrer le travail des Chanceladais sur la collecte et la copie des titres et documents anciens partout en Périgord, en France et à l'étranger. Cependant l'héritage recueilli par Lespine et déposé dans le Fonds Périgord, ne permet pas d'affirmer l'existence d'une «école historique» chanceladaise originale qui aurait pris sa source dans la réforme de 1622 pour s'épanouir dans une œuvre majeure au XIX^e siècle, le «siècle de l'histoire».

Mme Courty a retrouvé dans une maison proche de Brantôme une toile de Jouy figurant semble-t-il, Brantôme accompagnant Marie Stuart lors de son départ en Ecosse. Cette toile, qui est montrée aux membres présents, sera exposée l'été prochain à l'abbaye de Brantôme.

ADMISSIONS DU 5 MAI 1993

- Mme Rivière Simone, 10, avenue Maréchal-Lyautey, 24600 Coulounieix-Chamiers, présentée par MM. D. Audrerie et M. Secondat.
- M. Lavaud Didier, 16, boulevard Lakanal, 24000 Périgueux, présenté par le père Pommarède et M. Ch. Turri.

Le président,
P. Pommarède.

Le secrétaire général,
D. Audrerie.

SEANCE DU MERCREDI 2 JUIN 1993

Présidence du père Pommarède, président.

Présents: 104 - Excusés: 2.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité. Toutefois le Dr Delluc signale que deux abbés de l'abbaye de Cadouin ont appartenu à la famille Linard; cette famille fut, comme il a été indiqué au mois de mai, propriétaire de La Faye, à Mensignac.

FELICITATIONS

M. et Mme Herguido à l'occasion du mariage de leur fille Véronique. Le général Roquejeoffre, récemment promu général d'armée.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Dictionnaire biographique du clergé du Périgord au temps de la Révolution française* (tome I), par Robert Bouet, édition Deltaconcept, Piégut-Pluviers, 1993 (don de l'auteur);
- *Visiter le Périgord*, par Dominique Audrerie, éditions Sud-Ouest, Bordeaux, 1993 (don de l'auteur);
- *Les châteaux de Bruzac*, par Sonia Bréux et Jean-Pierre Pouxviel, éditions P.L.B., Le Bugue, 1993 (don de l'auteur);
- *De Bayonne à Saint-Jean-Pied-de-Port*, actes du XLIII^e Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, Bordeaux, 1993 (don de la Fédération);
- *Le Présent des œuvres*, André Chastel, éditions de Falloir, Paris, 1993 (don de Mme Chastel);
- *Histoire de Saint-Jean-de-Côle*, par l'abbé Paulin, éditions Libro-Liber (réédition à l'identique), Bayonne, 1993 (don de l'éditeur);
- *Sur quelques figures emblématiques relevées dans les peintures murales du château de Rochechouart en Limousin*, par Jean-Henri Moreau, éditions Libro-Liber, 1992 (don de l'auteur).

ENTREE DE DOCUMENTS

- Médaille figurant les armes de la ville de Bergerac (don de M. Leclair, auteur du dessin repris sur la médaille).

REVUE DE PRESSE

- La dernière livraison de *Reflets du Périgord* est un numéro hors série consacré au Périgord préhistorique, sous la direction de Brigitte et Gilles Delluc.
- *Le Journal du Périgord* vient de consacrer un numéro spécial aux «Paysages, un art de l'équilibre».
- Dans le bulletin de la *Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir* n° 52 du premier trimestre 1993, on relève notamment la deuxième partie de l'étude de la seigneurie de Berbiguières au XVII^e siècle par Louis-François Gibert, une «chronique» du Bugue entre 1720 et 1764 par J. et C. Lacombe, une présentation des cimetières périgourdiens par François Le Nail.
- Dans le bulletin de la *Société préhistorique française* tome 90/n° 1-2 de 1993, J. Gausson étudie les stations magdaléniennes de la vallée de l'Isle (origine des galets).

COMMUNICATIONS

Le Conseil Général de la Dordogne vient d'allouer à notre compagnie une subvention d'un montant de 12.000 Francs.

Lors de notre soirée du mercredi 12 mai dernier, M. Payen a présenté les chantiers en cours sur les monuments historiques dans notre région.

Les micro-films des dossiers de reconnaissance d'état-major, conservés à Vincennes viennent de nous parvenir. Ils intéressent un grand nombre de localités de la Dordogne. Pour les dépouiller et les utiliser, plusieurs collègues se sont déjà fait connaître. En vue d'une étude plus rationnelle, tous ceux qui souhaitent participer à ce travail de recherche doivent écrire au président. Un groupe de travail, en collaboration avec le directeur des Archives, sera mis sur pied et les travaux seront publiés dans le bulletin.

Dans le catalogue des Trésors textiles du Moyen Age, publié par le musée des Beaux-Arts de Carcassonne en 1993, le P. Pommarède a relevé un article consacré au suaire de Saint-Front de Périgueux.

Le chanoine Jardel a relevé, dans le dernier catalogue de la librairie Bodin, la mise en vente d'une lettre d'Imbert de la Platière, seigneur de Bourdillon, maréchal de France, en date du 7 avril 1565 et signée à Périgueux; il s'agit d'un ordre d'arrêter «et saisir au corps Paul de Calvimont, seigneur du Cheylard et sur deux frères» et leurs laquais pour répondre aux charges et informations dressées contre eux.

Le comte de Bruc Chaban, après avoir rappelé l'histoire du château de la Chapelle-Faucher, présente à l'aide de diapositives les sculptures figurant sur les lucarnes du château; des animaux (un ragondin et un porc) et des personnages (un troubadour, une femme tenant un trousseau de clés, un homme tenant une pelle, un autre tenant un livre, un autre tenant un fanion, une femme un doigt sur la bouche). Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces différentes sculptures peuvent avoir une signification particulière.

Le Dr Delluc rappelle plusieurs manifestations qui se sont récemment tenues sur le thème de la préhistoire, en particulier au Bugue; à cette occasion la revue *Reflets* a sorti un numéro spécial sur la préhistoire en Périgord, sous la direction de Brigitte et Gilles Delluc.

Mme Sadouillet-Perrin donne la biographie de Pierre-André Latreille, né à Brive en 1762; devenu prêtre, il refusa de prêter serment à la Révolution. Il fit par la suite une remarquable carrière au Jardin des Plantes; savant réputé, il publia de nombreux ouvrages.

Le P. Pommarède s'efforce de retrouver la personnalité exacte du père de Rachilde, le capitaine Joseph Eymery. Selon certains, le capitaine Eymery aurait été un bâtard. Pour Rachilde, il aurait été le fils d'un certain marquis d'Ormoy. En fait, malgré de nombreuses recherches, il n'a pas été possible de trouver trace en Périgord d'un marquis d'Ormoy. Sur l'acte d'état civil, il est fait mention d'une reconnaissance de Jean Padres, né le 22 janvier 1822, par Jeanne Eymery le 22 juin 1839. Quant à la carrière militaire, elle ne semble pas aussi brillante que l'a prétendu Rachilde.

ADMISSIONS DU MERCREDI 2 JUIN 1993

– M. Colombier Bernard, 5, rue Ludovic-Trarieux, résidence Les Cébrades, 24000 Périgueux, présenté par le père Pommarède et le chanoine Jardel.

– Maître Laboria, notaire, 24800 Thiviers, présenté par le père Pommarède et le colonel Santenard.

Le président,
P. Pommarède.

Le secrétaire général,
D. Auderie.

La vie quotidienne des rennes entrevue dans l'art magdalénien

Essai d'éthologie préhistorique sur quelques représentations

par Françoise SOUBEYRAN

*Ecrits sur des «feuillets» d'os, de bois de renne ou de pierre, les artistes du Paléolithique supérieur nous ont laissé des messages à déchiffrer. Si leur contenu mental nous reste inaccessible, la vision qu'ils nous transmettent de leur vie quotidienne est à notre portée, à condition de demander, pour les interpréter, l'appui de ceux qui furent les acteurs du spectacle. En l'occurrence, il s'agit des rennes. Sans même aller les chercher en Laponie, il en existe dans le Jura qui ont aimablement aidé à traduire quelques-uns seulement des carnets de croquis, car la matière est beaucoup trop ample pour la traiter à fond dans un simple article.**

Dans nos régions, le renne a tenu au cours du Magdalénien un rôle capital. Lors de certaines périodes de la glaciation de Würm, il a dû concentrer sur lui-même les moyens de subsistance de l'homme

* Nous remercions pour leur aide Dominique Buisson, du Musée des Antiquités Nationales, Jean-Jacques Cleyet-Merle et le Musée des Eyzies, et tout particulièrement Pierre Marc, propriétaire du seul important troupeau de rennes vivant actuellement en France, à Prémanson, sans qui ce travail n'aurait pas été possible. Les renseignements qu'il m'a si obligeamment fournis tiennent dans cette étude une place essentielle.

aux prises avec un climat sans pitié, comme naguère encore en Fennoscandie et dans l'extrême-nord sibérien. Tout en lui était utilement récupéré, dans une société en proie aux pires aléas et qui ne pouvait, sans risquer de compromettre son lendemain, se permettre le moindre gaspillage.

Sauf aux Trois-Frères, il n'occupe sur les parois des grottes qu'une place modeste. Sa valeur religieuse était peut-être moins intense ou plus épisodique que celle du bison, à moins que, gibier abondant, il n'eût pas besoin de figurer dans les galeries souterraines pour parcourir de son trot élastique la toundra paléolithique - ceci dit dans la mesure où la magie utilitaire sous-tend l'art préhistorique. Dans l'art mobilier, il apparaît plus fréquemment et sous un jour plus naturaliste. Pour savoir jusqu'à quel point va ce réalisme, que ce soit dans l'art pariétal ou dans l'art mobilier, le plus logique est de s'en référer aux rennes eux-mêmes, qui continuent à naître et à mourir, à chercher les lichens sous la neige ou à traverser les rivières à la nage, avec les mêmes attitudes que leurs lointains ancêtres, dans nos régions il y a 15.000 ans.

La classification des rennes ne doit pas être facile car les auteurs, non seulement divergent, mais parfois se contredisent carrément. La plus connue, celle de Banfield (1961) admet une seule espèce, *Rangifer tarandus*, subdivisée en sous-espèces qui évoluent vite vers une spécificité propre dès qu'elles sont géographiquement isolées⁽¹⁾. Les subtiles distinctions établies par les auteurs sont, à vrai dire, fragiles sinon arbitraires puisqu'elles ne font pas l'unanimité. Aussi est-ce inutile ici de s'aventurer sur ce terrain, compte tenu de la nature des recherches poursuivies. Sans entrer dans le détail, on peut admettre que l'espèce des rennes actuels se divise en deux sous-espèces principales.

La première est *Rangifer tarandus tarandus*, le renne de toundra (du finnois Tunturi = plaine sans ombre) eurasiatique, de type cylindricomis, c'est-à-dire que les bois sont grands, élancés, et de section ovale. C'est en gros celui que nous appelons renne de Laponie et qui tire le traîneau du Père Noël.

La seconde est *Rangifer tarandus caribou*, renne américain de forêt, aux bois trapus et de section aplatie, de type compressicomis. Son nom vient de l'algonquin et signifie «celui qui gratte la terre» (pour trouver sa nourriture).

Il est vrai qu'on croit relever sur les représentations préhistoriques la présence simultanée ou successive de sous-espèces variées. Mais alors qu'il est déjà si difficile de les répertorier pour l'époque actuelle, comment ébaucher un catalogue paléolithique quand nous ne disposons que de très rares squelettes complets, et de renseignements ponctuels? En gros, le renne de Laponie semble bien

1. BOBARD (Patrick). Le caribou... p. 14.

être le descendant le plus direct des anciens représentants. Ce renne de toundra est plus gros, plus robuste que le caribou, sa fourrure est plus épaisse et plus longue, et ses bois sont déliés. La couleur moyenne est plus claire, jusqu'au blanc pur, et les taches et bandes plus contrastées.

Le renne possède évidemment des points communs avec le cerf, mais son adaptation totale et exclusive au climat polaire a creusé la différence avec les autres cervidés. Tant sa morphologie que son éthologie doivent être considérées dans leur originalité si l'on veut saisir le sens de certaines représentations préhistoriques, et tel est notre but.

C'est du caribou que nous parlerons tout d'abord⁽²⁾. Comme il a conservé le mode de vie traditionnel, libre et sauvage dans les steppes glacées du Canada et de l'Alaska, son éthologie est une précieuse source d'informations sur la vie des rennes magdaléniens puisque le climat et les conditions d'existence sont comparables. Le nombre de caribous diminue, hélas, mais quelques grandes hardes perpétuent encore la migration qui leur fait chaque année parcourir un immense circuit.

Bien qu'il s'agisse plutôt d'un renne de forêt, il est aussi à l'aise dans la toundra et en montagne. Au printemps, les caribous commencent à remonter vers le nord, conduits le plus souvent par une vieille femelle avisée, et accompagnés dans leur périple par l'oie des neiges. Ils font preuve d'un sens remarquable de l'orientation. A la fin de juin, après la dangereuse traversée des rivières gonflées par la débâcle brutale des glaces, les femelles, parties les premières, s'arrêtent pour la mise bas, avant de reprendre le trajet dans la neige, avec les petits. Puis les mâles les rejoignent et tous se dirigent vers les côtes de l'océan Arctique. Ils marchent déjà depuis des centaines de kilomètres quand ils atteignent au Grand Nord la lisière de la banquise vers laquelle convergent les autres troupeaux. Dans la végétation qui prend très vite possession des étendues libérées par la neige, les bêtes épuisées se refont une santé, engraisent et se nantissent d'une épaisse fourrure.

Les ramures poussent, couvertes de velours, et lorsqu'elles sont à leur maximum, on sait qu'approche le rut. Toujours en mouvement, les caribous entament la redescente vers le sud et passent les rivières par petits groupes, le plus souvent aux mêmes endroits. Mais là, comme à l'époque magdalénienne, attendent les chasseurs, dont les caribous au meilleur de leur forme vont constituer la réserve de nourriture pour l'hiver. Et là aussi, comme il y a 15.000 ans, un éventuel changement d'itinéraire est une menace de famine pour les populations qui en dépendent.

2. Les caribous de la harde Porcupine (Alaska-Canada). Film de David Devries, écrit et réalisé par Colin Willock, 1978. Enregistré à Antenne 2 par Pascal Raux, qui m'a offert la cassette vidéo.

Septembre s'achève, la tension monte dans le troupeau, le rut commence. Tandis que les jeunes s'exercent aux algarades sans espoir de conquérir une femelle, les plus beaux mâles foncent droit devant eux en grognant, le garrot énorme, arborant le blanc agressif de leur fanon tendu en pointe.

Ils entrechoquent bruyamment leurs ramures dans des «corps à cornes» spectaculaires, ils «cassent du bois», mais heureusement se tuent rarement. A la fin d'octobre, cette épuisante période de galopades et de combats prend fin. La neige tourbillonne, la température s'effondre à -30° , et l'ours se calfeutre pour hiberner, mais la longue marche des rennes continue dans le blizzard. Protégés par leur gros manteau, les caribous vont gratter de leurs sabots, jour après jour, la croûte gelée qui cache le sol. Grâce au précieux lichen dont ils se nourrissent, ils verront de nouveau les rivières culbuter au printemps d'énormes blocs de glace, et la toundra se couvrir de fleurs.

MORPHOLOGIE

Avant de les mettre en rapport avec les représentations préhistoriques, nous allons passer en revue quelques caractéristiques de l'espèce des rennes et de leur manière de vivre au quotidien.

Le pelage du renne est d'une exceptionnelle texture. Les poils qui atteignent 7 cm de long, forment une couche serrée de 4 cm d'épaisseur. Ils sont creux, ce qui non seulement assure une excellente isolation, mais sert de bouée à l'animal⁽³⁾. La quantité d'air contenue dans la fourrure est telle qu'un renne abattu dans l'eau ne sombre pas, et que lors des migrations, les hardes traversent sans problème les fleuves glacés en crue. Si bien isolé, le renne supporte des températures de -50° , mais il lutte d'autant plus mal contre la chaleur qu'il est dépourvu de glandes sudoripares. Selon Xavier Fouchault ⁽⁴⁾: «Le pouvoir isolant de la toison est tel qu'un animal abattu, non dépouillé, se congèle difficilement, la viande se putréfie, même par grand froid, car la température interne du corps s'abaisse trop lentement. A l'inverse, la toison est trop isolante pour que le renne puisse survivre en régions tempérées». Le système sanguin concourt aussi à l'économie des calories puisque la température des pattes descend à 0° tandis que le reste du corps est à 35° environ.

Les caribous actuels sont de teinte fumée, avec des dégradés peu accentués en général, tandis que les nuances des rennes eurasiatiques sont plus contrastées. Une bande foncée court horizontalement entre le ventre et les flancs. Bordant l'échine sur les côtés s'alignent des hachures plus claires, souvent parallèles comme les dents d'un peigne. Ces dessins, très visibles sur beaucoup de rennes actuels, que ce soit dans les reportages du Grand Nord ou à Prémanon (Fig. 1), ont été

3. MONFRAY (Karine), *Hypodermose...* p. 7.

4. FOUCHAULT (Xavier), *Production et transformations...* p. 18.

figurés de nombreuses fois au Paléolithique. Elles présentaient peut-être à l'époque un intérêt particulier, soit pour différencier des races, soit pour insister sur la saison évoquée, car ces marques sont encore plus nettes à la fin de l'été (Fig. 2).

La texture du poil lui-même, l'épaisseur de la fourrure, ont été parfois notées au Magdalénien, indépendamment des différences de couleur. On peut citer une plaquette de la grotte des Espélugues à Lourdes (Fig. 3), sur laquelle de longues stries verticales traduisent probablement les poils du cou et du corps. Le magnifique renne de Thayngen (Fig. 4) porte aussi une fourrure indiquée, sans qu'y soient matérialisées des zones colorées.

Comme exemple de la notation des différences de couleur en art pariétal, on peut citer en premier les rennes de la grotte de la Mouthe (Fig. 5). Relevés en 1903 par l'abbé Breuil aux débuts de ses travaux, les taches alignées sur les flancs avaient été qualifiées de «blasons», et soupçonnées d'être plus ou moins rituelles. On constate qu'elles sont naturelles. Les deux rennes de la grotte de la Forêt (Fig. 6) sont marqués de ponctuations rondes. Aux Trois-Frères, ils sont nombreux à porter des bâtonnets verticaux ou en biais sur les flancs. L'étonnant réalisme de la grotte des Trois-Frères s'apparente à celui de l'art mobilier, alors que les autres figures pariétales affichent une liberté qui décourage le zoologue. Il en est ainsi à Tito Bustillo⁽⁵⁾ où un renne (comme un cheval de Lascaux⁽⁶⁾) est doté de zébrures sur une partie du corps. La bande foncée qui longe le ventre est très souvent indiquée, on la trouve sur les rennes affrontés de Font-de-Gaume⁽⁷⁾ comme sur ceux des Combarelles (Fig. 7).

Elle figure aussi sur des plaquettes en pierre à Laugerie-Basse (Fig. 8), à la grotte des Eyzies (Fig. 9), à Saint-Marcel (Fig. 10) et à Isturitz (Fig. 11). A Limeuil, des triangles et des ponctuations très fines dessinent la fourrure du renne gravé sur un bloc du musée de Périgueux (Fig. 12).

Sur les bois de renne et les os, les artistes ont diversement traité les marques de pelage. A la Madeleine (Fig. 13), à Laugerie-Basse (Fig. 14), une ligne brisée délimite le dos, tandis que sur un bâton percé (Fig. 15) et sur un os conservé au musée de Périgueux (Fig. 16), tous deux de Laugerie-Basse aussi, le flanc est creusé de stries en biais.

A Bruniquel aussi (Fig. 17), et à Gourdan (Fig. 18), où une ligne horizontale souligne les entailles. Enfin, pour clore la liste qui serait trop longue, citons en dernier l'os de la Vache (Fig. 20), exécuté avec une minutie photographique. Les taches latérales sont indiquées par des entailles et des V, et des stries très fines figurent les longs poils de la figure, du fanon, de l'épaule, du ventre et des cuisses.

5. MOURE ROMANILLO (Alfonso). La cueva de Tito Bustillo. Ediciones Trea, Gijón, 1992, p. 47.
6. DEL LUC (Brigitte et Gilles). Connaître Lascaux, Sud-Ouest, Bordeaux, 1989; fig. 41.
7. CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri), La caveme de Font-de-Gaume, fig. 46.

La mue a lieu deux fois par an, mais elle est visible surtout au printemps. Autour des yeux, des «lunettes» de poils tombent, puis la tête, le ventre, les pattes, les flancs, et le dos pour finir, se hérissent de mèches⁸⁾. Le renne se gratte avec les dents pour ôter les touffes qui se détachent. La couleur du poil qui pousse, gris-blanc, ressemble à celle de la neige sale. Le plus fort de la mue se situe en juin, les flancs se trouvent alors piquetés de touffes (Fig. 19). Nous possédons peut-être une image de ce moment, sur un canon de renne du Ker de Massat (Fig. 21). De gauche à droite, on voit la partie postérieure d'un mâle, une femelle que flaire, bouche entrouverte, un autre mâle dont ne subsiste que la tête. Cette scène se situe probablement pendant le «petit rut», période d'énervement printanier au sortir de l'hiver. Les lunettes accentuant le contour des yeux, les «virgules» sur les reins, correspondraient assez bien aux symptômes de la mue. Le larmier est plus apparent lors du rut, mais seulement chez le mâle, ce qui exclut ici cette hypothèse puisque la femelle présente la même anomalie. Le morceau étant perdu, on ne peut savoir si le mâle a ses bois ou non.

Notons au passage que la mue des bisons est souvent représentée par une ligne brisée incurvée qui court le long de l'échine, aux Trois-Frères par exemple. Cette ligne brisée est la traduction des mèches de laine situées trop haut pour que le bison puisse les arracher en se frottant les flancs contre les arbres. Cette remarque est révélatrice de l'attention portée par les artistes aux données de leur environnement faunique. Il est sûr que la connotation saisonnière indiquée par la ligne de mue des bisons, c'est-à-dire avril-juin, ne correspond pas du tout à l'accentuation des hachures latérales des rennes, fin septembre.

Quand on parle de cervidés, on pense tout de suite aux bois, et là aussi le renne se distingue puisqu'il est le seul dont la femelle porte une ramure comme le mâle, ramure un peu plus petite et en général plus simple. La grande perche, le merrain, est de section ronde vers la base et va s'aplatissant vers les extrémités découpées. Certains auteurs ont essayé de classer les sous-espèces en fonction de la forme des bois, mais on ne peut prendre en compte ce critère seul, étant donné la variabilité au sein d'une même harde. La chronologie du cycle des bois est aussi fonction des conditions de vie et de divers facteurs qui interdisent d'en tirer des conclusions généralisables.

Les faons naissent en mai ou juin, sans bois évidemment, mais très vite se développe une paire de «dagues», qui atteint 25 cm pour les mâles et 15 cm pour les femelles. Les Magdaléniens ont plusieurs fois représenté de jeunes rennes aux bois non ramifiés, donc nés de l'année. A Teyjat (Fig. 23), on a un faon sans bois et un autre qui semble avoir des dagues. Aux Trois-Frères (Fig. 22), un jeune est

8. Communication orale de Pierre Marc, comme beaucoup d'autres renseignements.

couché, avec les bois droits et courts, typiques de la première année. Côté art mobilier, à Laugerie-Basse (Fig. 24), une palme de renne porte des jeunes gravés en champlevé. Au Mas d'Azil (Fig. 25), le bois court mais déjà ramifié doit appartenir à un jeune dans sa deuxième année, et il en est de même du petit renne grattant et flairant (Fig. 26), de la grotte des Trois-Frères.

A partir du mois d'août, les bois sont toujours développés. Entre le 15 août et le 15 septembre, ils perdent leur velours, et curieusement, à ma connaissance, il ne semble pas exister d'images de ce processus peu esthétique, mais singulier et spectaculaire. Les spécialistes répartissent les ramures en monopodiales (en peignes) et dichotomiques (en Y ramifiés).

Il arrive que le type soit très net comme sur une ramure du musée de Périgueux, incontestablement monopodiale. Mais souvent l'extrême diversité des ramifications rend ces distinctions illusoire. Ajoutons que la castration entraîne des modifications: le velours tombe difficilement, les bois sont épais, ramassés, confus, plus courts derrière, plus longs devant, avec l'andouiller basal atteignant presque la longueur des autres.

A l'époque du rut, les ramures sont donc à leur maximum d'extension et de robustesse. Contrairement aux cerfs, il n'y a pas de perlures, la surface est lisse. Les bois augmentent les quatre premières années et diminuent d'ampleur à partir de 8 ans. Ils sont plus grands et plus ramifiés chez les mâles, mais on trouve parfois l'andouiller basal divisé aussi chez les femelles, on ne peut donc appliquer ce critère pour distinguer le sexe des animaux figurés. Il est rare qu'on puisse identifier avec une complète certitude mâles et femelles en préhistoire. Dans sa thèse, Patrick Bobard croit pouvoir hasarder l'espèce, d'après les bois. Selon lui, les grandes perches déliées étant l'apanage des rennes de toundra, nous les trouvons sur les parois de Font-de-Gaume, avec les célèbres rennes affrontés, dont les bois immenses doivent appartenir à deux mâles. Aux Combarelles, les rennes n° 56 et 57 (Fig. 7) affrontés aussi, et le petit renne n° 44 (Fig. 27), sont de même nantis de grands bois de toundra et, bien engraisés, vont juste affronter les fatigues du rut. Toujours selon Patrick Bobard, le célèbre renne mâle n° 16 (Fig. 28) possède au contraire la ramure dense de la variété de forêt, ainsi que le n° 35. Aux Trois-Frères, la distinction est encore plus aléatoire, sauf pour le renne «à l'abattoir» (Fig. 29), dont les grandes perches appartiennent sans conteste à la variété de toundra. A la Forêt (Fig. 6) et à Altzerri (Fig. 31), les ramures plus courtes sembleraient indiquer des rennes de forêt. En revanche, Pierre Marc trouve ces attributions fallacieuses, et pense que seuls les rennes de toundra ont traversé le Paléolithique, les rennes de forêt n'étant jamais représentés.

A la fin de l'automne et durant l'hiver, les rennes mâles et les femelles non gestantes perdent leurs bois. La chute est très

échelonnée. En janvier, certains ont «jeté leur tête» tandis que d'autres l'ont encore, et chez la plupart subsiste un moignon asymétrique. Les femelles gestantes les conservent, privilège qui leur permet d'écartier les concurrents dans la recherche des lichens, et les curieux lors de la mise bas. (Cependant, si elles sont bien nourries, leurs bois devenus inutiles tendent à tomber en même temps que ceux des mâles). En principe, ils tombent quelques jours après la naissance des faons. Ce décalage du cycle entre mâles et femelles entraîne au niveau de la vie en société des conséquences abordées plus loin. Observons seulement ici qu'au printemps une harde n'est pas une forêt de ramures élancées, mais un moutonnement hérissé de pointes disgracieuses. En gros, les bois des mâles adultes poussent donc d'avril à août, tandis que les femelles raccourcissent le délai en ne commençant qu'en juin. On disait jadis en vénerie⁹⁾:

«A la Madeleine (= 22 juillet)

En juillet

Cervaison pleine (= le cerf est bien gros)

Tout y est» (= viande et bois).

Il faut attendre un peu plus pour les rennes, à cause des conditions climatiques inclementes, mais en septembre, ils sont tous, pour le rut, au meilleur de leur forme.

COMPORTEMENT PERSONNEL ET SOCIAL

Le renne, sauvage ou non, est par nature un animal sociable¹⁰⁾, qui vit en paix avec ses congénères et côtoie sans défiance les troupes d'autres herbivores, qu'ils soient libres ou domestiqués. Cela ne l'empêche pas d'être attentif et prudent car il se méfie des prédateurs et plus encore de l'homme. Cette prudence le conduit à craindre l'isolement, à confier la sécurité du troupeau à des guetteurs, et sa direction à un guide mâle ou femelle, peu importe, mais sage et avisé.

C'est surtout le matin et le soir qu'il cherche sa nourriture, le reste de la journée se passant à ruminer. Comme il a la tête enfoncée dans la neige, il donne l'impression de gratter celle-ci avec ses bois pour dégager les lichens (Fig. 30). En réalité, il brise la croûte de glace ou écarte la neige uniquement avec ses sabots. Plusieurs figurations pariétales évoquent des rennes qui broutent, dont celui de la grotte de Covalanas avec ses pattes en mouvement (Fig. 32). A la Forêt (Fig. 6), il a exactement l'attitude d'un renne levant la tête pour attraper des lichens arboricoles ou de jeunes pousses de bouleau (Fig. 33). Sur plaque d'os, nous en avons un provenant de Cognac (Fig. 34), un autre sur schiste de la grotte des Eyzies (Fig. 9). Celui de

9. REMIGEREAU (François). Recherches sur la langue de la vénerie. Les Belles Lettres, Paris, 1963, p. 344.

10. BREHM (A.E.), Les Mammifères, II, p. 483.

Limeuil (Fig. 35) a été très fidèlement observé par l'artiste qui l'a gravé: il est certainement occupé à ramasser une mince couche de lichens au ras du sol, avec le petit mouvement du menton caractéristique (Fig. 1). Le plus beau de tous est celui de Thayngen (Fig. 4) avec ses proportions parfaites et sa démarche croquée sur le vif.

Quand ils sont couchés sans symptômes morbides, ils peuvent être en train de ruminer au cours de la journée. C'est peut-être le cas à la grotte de Teyjat (Fig. 23), et à Laugerie-Basse sur bois de renne (Fig. 36), ainsi que pour le faon de la plaquette d'Isturitz (Fig. 11).

Le comportement social des rennes est marqué au coin du bon sens et de l'équilibre. En dehors du rut, les bagarres sont rares. Les dangers auxquels la harde est sans cesse confrontée nécessitent des sens très aiguisés, qui servent aussi à échanger des informations en toutes circonstances.

Les communications acoustiques connaissent deux sommets. Lors de la mise bas d'abord, il semble que chaque faon émet un type d'appel personnel qui permet à sa mère de l'identifier au sein d'une troupe nombreuse. Contrairement à une opinion répandue (Fig. 37), le renne ne brame pas au moment du rut, ni durant le reste de l'année d'ailleurs, mais il grogne comme un porc. Il émet des bruits peu harmonieux, mais fréquents et très variés, dans son comportement quotidien, et de nombreux auteurs pensent que cet environnement sonore est un facteur de cohésion du groupe. Seul le reniflement semble y avoir une connotation menaçante.

Comme chez les autres cervidés, les communications olfactives tiennent un rôle capital dans la vie sociale. Elles ont leur siège dans les glandes sous-orbitaires, tarsiennes, interdigitales et caudales. Au cours des migrations, l'odeur laissée signale le trajet: «Elles seraient détectées d'une année sur l'autre et pourraient également être le support d'un message d'alerte ou d'absence de danger pour les groupes suivants. Certains chasseurs ont d'ailleurs remarqué qu'en laissant passer les premiers groupes d'une migration, ils auraient plus de succès dans leurs embuscades» (P. Bobard). La glande caudale permet aux individus de s'identifier mutuellement. En outre, lors d'un danger, elle émet une odeur d'alarme immédiatement reconnue par les autres membres de la harde. Au moment du rut, les glandes tarsiennes délimitent le territoire selon un processus qui sera décrit avec les scènes de rut. Notons que la finesse de l'odorat du renne lui permet, en hiver, de détecter les touffes de lichen sous 50 cm de neige, qu'il ne lui reste plus qu'à débayer avec ses sabots antérieurs.

RYTHME DE VIE

Le rythme de la vie des rennes est depuis toujours lié à la grande migration annuelle que nous avons brièvement évoquée plus haut et à laquelle nous allons maintenant confronter l'iconographie

préhistorique. Ces déplacements, bien que suivis et étudiés par plusieurs auteurs, n'ont pas livré tous leurs mystères. Il est peu vraisemblable que le renne paléolithique n'ait pas connu de cycle migratoire, fût-ce de quelques dizaines ou centaines de kilomètres. Il a besoin l'hiver d'une nourriture différente, le fameux lichen *Cladonia rangifera*, mais qui ne saurait lui suffire toute l'année. Il maigrit alors et consomme ses réserves. Il lui est donc indispensable de les renouveler avec l'épanouissement végétal de l'été boréal.

Au début du printemps, les troupeaux commencent à quitter la lisière des forêts pour se diriger vers les régions plus septentrionales. La neige est encore partout présente et le froid vif ne cède que peu à peu à la nouvelle chaleur du soleil. Pourtant, déjà le flot des rivières devient plus impétueux, fissurant les banquises qui les recouvrent et précipitant dans le courant des blocs de glace de plusieurs tonnes. Pressées par la nécessité d'atteindre au plus vite les territoires de mise bas, les femelles ne peuvent attendre la suite du dégel pour se mettre en route, suivies peu après par les mâles et les (rares) femelles non gestantes. Le renne est très bien adapté à la traversée des cours d'eau. C'est un excellent nageur, doté d'une épaisse fourrure de poils creux et imperméables, une vraie bouée qui le rend capable de passer des fjords (Fig. 38). Il est bien probable que nos rennes paléolithiques ont dû affronter aussi les rivières en crue. Certaines représentations semblent le suggérer. En art mobilier, celui de Laugerie-Basse affiche l'attitude typique de la nage (Fig. 14), avec les bois rejetés en arrière. Aux Forges (Bruniquel) (Fig. 39), la tête est un peu relevée, de même que celles des deux mâles qui se suivent à la Madeleine (Fig. 40). Nagent-ils? Courent-ils? Difficile de trancher.

Ses larges sabots font office de palmes. Ils sont aussi très efficaces sur la neige, avec leur pince longue et obtuse, et les deux ergots visibles à l'arrière des empreintes, qui accroissent la surface et évitent les dérapages. En marchant, les rennes mettent toujours les sabots postérieurs dans les traces des antérieurs. Le jeu des articulations du pied produit une sorte de claquement sec comme une étincelle: tic-tic-tic. Le «bruit d'averse» qui accompagne les hardes en déplacement a dû réjouir les oreilles des chasseurs magdaléniens, longtemps avant d'intriguer les zoologues.

Amaigries par les rigueurs de l'hiver, les femelles sous la conduite d'une ancienne de la tribu, parviennent enfin à l'endroit favorable pour la mise bas. Contrairement aux mâles, elles ont conservé leurs bois, si utiles à leurs faons. La présence des bois semble être un élément capital de l'autorité des individus au sein du groupe. Selon Karine Monfray⁽¹¹⁾: «La chute de la ramure n'ayant pas

11. MONFRAY (Karine), *Hypodermose*, II, p. 8.

lieu à la même époque, on observe des changements dans l'organisation sociale du groupe. Le zoologue Epsmark, de l'Université de Stockholme, a étudié ce phénomène et a procédé à diverses expériences sur des bêtes captives, puis sur des rennes sauvages. De ces travaux, il ressort que la taille des bois détermine le rang social de l'individu au sein de son clan: plus ils sont grands, plus l'animal est haut placé dans la hiérarchie. Epsmark a aussi démontré qu'un mâle ayant atteint le plus haut rang au sein du troupeau continue à se faire respecter même s'il a perdu toute vitalité à la suite d'une castration.

Dans la mesure où le développement de la ramure détermine la place dans la hiérarchie du troupeau, on comprend que mâles et femelles dirigent la harde alternativement».

Revenons à la naissance des faons au mois de mai. Comme chez tous les herbivores que leur régime alimentaire oblige à la mobilité, les petits se tiennent très vite sur leurs pattes, une demi-heure après la naissance (Fig. 41). Aussi la femelle qui s'était écartée peut-elle rejoindre très vite le troupeau avec son faon. D'abord vacillant, il court dès le troisième jour et progresse rapidement (Fig. 42).

Dès le premier été, les faons perdent leurs bois, fort courts, et bien qu'ils n'aient qu'un mois et demi, leur fourrure mue déjà. Les images de faons préhistoriques existent. La plaquette d'Isturitz figure probablement un petit faon couché (Fig. 11). Ceux qui sont gravés en champlevé sur une palme de renne de Laugerie-Basse, âgés de quelques mois, ont des bois courts (Fig. 24). Sur un os de la collection Piette, trouvé au Mas d'Azil (Fig. 25), est gravée une tête jeune aux bois déjà fourchus. Le Musée des Antiquités nationales conserve de la grotte de la Vache un autre os gravé d'un faon. Dans les grottes, les sujets très jeunes sont rares, mais on peut en citer une gravure très fine sur une dalle de Teyjat (Fig. 23). Aux Trois-Frères, se trouve un renne de très petite taille (Fig. 26), qui est selon Breuil «plus soigné que réussi, avec les pattes antérieures, l'une jetée en avant, l'autre fléchie au maximum». Les bois sont courts, mais déjà ramifiés. Cet instantané a été pris au début de la migration d'automne (longueur des bois), alors qu'égaré à quelque distance du troupeau, il gratte le sol pour mieux flairer la piste. L'image est typique. Mais n'anticipons pas!

Bien que presque toutes les femelles donnent naissance à un petit chaque année, la démographie est stabilisée par l'énorme mortalité des premières semaines: 40 % chez les caribous. La relative fragilité thermique des faons les rend vulnérables aux pneumonies. Et plus encore, les prédateurs prélèvent un lourd tribut sur les troupeaux. Dans

12. Voir au Musée du Périgord, salle Féaux, la vitrine de faune carnivore.

le grand nord canadien actuel subsistent quelques carnivores rescapés: ours, glouton, loup, dont les os côtoient ceux du renne et des bisons dans nos gisements de faune paléolithique⁽¹²⁾. Les rennes adultes ont de la défense et sont mêmes capables de tuer un loup, non à l'aide de leurs bois, mais en boxant avec les antérieurs, dont ils se servent avec maestria comme les isards. C'est tout à fait l'attitude de l'animal gravé sur plaque de schiste, trouvé à Saint-Marcel (Fig. 10). Il semble bien battre l'air de ses sabots, et ses gros yeux ronds lui donnent l'air agressif. En général, les loups chassent en bande et ne laissent aucune chance au malheureux qu'ils ont cerné et attaquent par derrière.

Après les fatigues de l'hiver, la harde se prélasse et retrouve sa vigueur dans les pâturages d'été. Seule ombre au tableau en dehors des prédateurs, les insectes. Les rennes sont très sensibles aux mouches, taons, moustiques, etc, qui prolifèrent l'été et c'est autant pour leur échapper que pour trouver des herbages frais, qu'ils accomplissent leurs vastes migrations vers la mer ou la montagne. Certaines larves, en effet, se développent dans plusieurs régions du corps, provoquant des maladies graves.

Dans les dernières semaines de l'été, les bois acquièrent leur plein développement et perdent leur velours. Les mâles deviennent nerveux et s'essaient aux escarmouches en prélude à la période du rut, qui se situe en moyenne fin septembre-début octobre. Contrairement à ses habitudes face aux prédateurs, le renne attaque ses rivaux tête baissée, bois en avant pour accrocher ceux de l'adversaire et le renverser (Fig. 43). Il prend une allure caractéristique, bouche entrouverte, tête relevée en arrière ou tendue à l'horizontale sur un garrot énorme, les longs poils blancs du fanon tombant en pointe triangulaire (Fig. 45). Il surveille jalousement les femelles conquises et fonce droit sur tout concurrent qui se hasarde à proximité, en ponctuant sa course de sourds grognements. Ces sons rauques et ces halètements de porc mécontent ne portent guère qu'à la distance nécessaire à l'information des membres du groupe. Il est inutile d'ameuter les environs.

La grotte de la Vache a livré une scène de rut absolument extraordinaire, autant par la précision des détails que par la beauté du trait (Fig. 20). L'extrémité droite de cet os est cassée et on ignore si une figure supplémentaire s'y trouvait, en tous cas, le mâle et la femelle sont presque complets. Les bois sont à leur maximum, avec les perches très longues typiques des rennes de toundra. La fourrure épaisse est frangée de longues mèches, en ce début de l'automne. Bordant l'échine de la femelle à gauche, des chevrons parallèles indiquent les différences de couleurs entre le dos et les flancs. Le contraste est particulièrement net en cette époque de l'année. Normalement les mamelles ne sont pas apparentes et restent noyées dans la fourrure (Fig. 1), ce qui est logique sous un climat froid. Ici les mamelles sont nettement visibles et il ne fait aucun doute que

l'artiste a voulu rappeler ainsi qu'elle a eu un petit au printemps et qu'elle n'a pas fini d'allaiter. Elle marche vers la gauche, bouche fermée, et sa queue relevée indique sa complaisance aux avances du mâle à droite qui la suit de près et la flaire, bouche entrouverte et narines frémissantes. L'andouiller d'œil du mâle est plus développé, le merrain et l'empaumure s'étalent sur toute la longueur du flanc dans un heureux effet de superposition dont l'art préhistorique offre peu d'exemples. La tête tendue à l'horizontale, le garrot gonflé et le fanon en pointe sont caractéristiques du renne en période de rut. L'artiste a poussé le réalisme jusqu'à représenter les pattes postérieures ramenées sous le ventre et sur lesquelles le renne semble uriner. C'est exactement le comportement décrit par Pierre Marc qui m'a commenté cette scène, et par Patrick Bobard chez les caribous:

«Lorsqu'un mâle a déterminé qu'une femelle est en chaleur ou sur le point de l'être, il va commencer sa cour en l'approchant dans une posture particulière. Il progresse par de courtes courses, les pattes pliées, la tête et le cou tendus à l'horizontale (*low-strecht posture*), tout en sortant alternativement la langue et en la faisant claquer contre le palais (*slurping*). Les mâles minimisent le plus possible la présentation des bois, mais mettent en évidence leur fanon et l'encolure blanche; d'après Bergerud (1974, a), ceci a pour but de prévenir les femelles de leur intention non agressive bien que leur approche soit rapide et parfois brutale [...].

Les mâles adultes font de petits pas, semblant piétiner. Ils avancent leurs pattes postérieures sous eux, presque à toucher les antérieures, puis s'imbibent les jarrets de petits jets d'une urine très odorante. L'animal tourne ses jarrets vers l'extérieur, frottant alors ses glandes tarsiennes l'une contre l'autre [...].

Bergerud (1974, a) pense que ce comportement a pour but de stimuler par l'olfaction, les femelles sur le point de devenir en chaleur. Cet auto-marquage par l'urine et d'autres sécrétions serait également un moyen de cohésion du groupe entier, les mâles dominants étant au centre de ce groupe. Pierre Marc ajoute que l'odeur très musquée des sécrétions des glandes tarsiennes se trouve encore renforcée par la combinaison chimique avec l'urine. On ne saurait confondre cet «arrosage» des jarrets avec la manière dont les rennes urinent habituellement. Très propre comme tous les cervidés, il écarte alors soigneusement les pattes (Fig. 44).

Il reste à parler d'un élément dissonant dans cette scène parfaitement bien observée: les traits fichés dans les flancs des deux rennes. La femelle est atteinte par une sorte de longue sagaie à la base de l'omoplate. En principe une telle blessure n'est pas mortelle. Le

mâle est touché dans la région pulmonaire, un peu au-dessus du cœur, peut-être mortellement. En fait, on a peine à croire qu'il s'agisse de projectiles réels. L'approche des animaux en rut est très risquée. Pierre Marc l'a plaisamment conté⁽¹³⁾ : «J'apprends à mes dépens qu'il peut être dangereux de s'approcher d'un renne en rut... Je n'ai pas compté avec la saison des amours qui transforme les jeunes mâles en de redoutables taureaux de combat capables de charger le premier homme passant à proximité!» Quand on sait que les rennes de Laponie manquent de dynamisme à côté des caribous et autres rennes sauvages, on s'étonne que les chasseurs paléolithiques aient choisi un moment si défavorable, d'autant plus qu'en période de rut la viande est mauvaise.

Comme en présence d'autres images atteintes de projectiles incongrus, on se prend à évoquer un épisode d'un mythe bororo (Haut-Paraguay) cité par Lévi-Strauss⁽¹⁴⁾ :

«Pour se venger de l'Indien [un homme-tapir] qui a violé sa femme, [le héros] Baitogogo lui tire successivement plusieurs flèches en s'écriant: «Reçois cette blessure à l'épaule, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure au bras, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure à la hanche, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure à la fesse, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure à la jambe, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure au visage, mais ne meurs pas! Reçois cette blessure au flanc... et meurs!».

Ce meurtre rituel n'a rien à voir avec l'abattage du gibier et peut donc avoir lieu en période de non-chasse. Un tapir arrangé de cette façon aurait tout à fait sa place dans une caverne ornée! Mais nous voici bien loin de la scène de rut de la Vache à laquelle nous revenons maintenant. Elle va nous permettre d'identifier plusieurs représentations incomplètes, mais dont les fragments conservés s'apparentent sans aucun doute à une scène semblable. Ainsi, celui de Laugerie-Basse, gravé sur canon de renne et conservé au musée du Périgord (Fig. 46), est pratiquement superposable au mâle de la Vache, avec sa tête projetée en avant et relevée, très bien observée. Jusqu'à présent, on interprétait cette attitude comme une maladresse de l'artiste, bien que l'habileté du dessin eût dû faire écarter cette hypothèse.

Sur la plaque de schiste de Laugerie-Basse dite «au combat de rennes» (Fig. 50), un mâle suit une femelle en la flairant, avec un mouvement des pattes très animé. Il s'agit plutôt ici des prémices du rut puisque le garrot est d'un volume normal. La silhouette gravée sur un bloc calcaire de Limeuil (Fig. 48), avec sa bouche entrouverte et surtout son fanon et son cou tendus, fait penser là aussi à une image

14. LEVI-STRAUSS (Claude). *Le cru et le cuit*. Plon, 1964, p. 278.

liée au rut. En revanche, les célèbres rennes d'ivoire de Bruniquel (Fig. 17) sont peut-être un mâle et une femelle, rien de plus. Avec leurs pattes repliées et leur tête levée, nagent-ils?

Le thème n'a guère été exploité dans les décors pariétaux. Les rennes affrontés de Font-de-Gaume sont probablement deux mâles dont l'un est malade ou blessé. Celui d'Altzerri (Fig. 31) peut-être? Le fanon est énorme, mais la bouche est fermée, et l'expression manque de tonus s'il s'agit bien du rut.

Pour les grands mâles dont les combats victorieux assureront la descendance, la période du rut est très éprouvante. Les réserves de graisse reconstituées pendant les «vacances» d'été ont rapidement fondu dans la bataille, et le magnifique renne de Thayngen (Fig. 4) récupère vite quelques forces en perspective de l'hiver glacé qui l'attend. Sa ramure au zénith et ses flancs amaigris en font l'image parfaite du dominant juste après le rut, dans la seconde quinzaine d'octobre. Peut-être va-t-il, contrepartie de ses triomphes, essuyer quelques corrections administrées par ses rivaux malheureux, il paraît qu'ils sont coutumiers du fait! Gestantes ou non, les femelles sont bien rondes (Fig. 16), mais ce n'est que quelques semaines avant la mise bas que leur silhouette change.

La grande migration s'amorce dans le foisonnement de couleurs de l'automne. Au paléolithique, il est probable que chatoyaient les ors et les pourpres qui illuminent en Laponie ou en Alaska actuels le soleil déclinant. En tous cas, les troupeaux de rennes traversaient alors le paysage de nos Magdaléniens. Ceux-ci ont représenté, sur un radius d'aigle de Teyjat (Fig. 49), la forêt mouvante des grandes ramures d'automne, comme barrant l'horizon. Si cette scène se situait au printemps, les bois seraient fragmentaires ou inexistantes (il est cependant très possible que l'artiste ait vu aussi passer la harde au printemps, les trajets aller et retour étant souvent les mêmes).

Novembre: la neige commence à noyer les traces et c'est le moment où le jeune renne des Trois-Frères (Fig. 26), dont nous avons déjà parlé, gratte le sol de son petit sabot pour tenter de rejoindre le gros de la harde. Un loup rôde-t-il dans les parages? Le sort du malheureux égaré sera alors vite réglé.

LA CHASSE

Dans la mesure où la nécessité s'en faisait sentir, ou simplement quand l'occasion s'en présentait, l'homme a certainement chassé le renne à n'importe quelle période de l'année, même en mai où les animaux migrants étaient maigres et couverts de plaies provoquées par les insectes. Jean Piveteau⁽¹⁵⁾ cite plusieurs paléontologues qui

15. PIVETEAU (Jean). In: La France au temps des mammouths. Hachette, p. 72.

affirment la permanence du renne en Dordogne au long de l'année, les ramures recueillies indiquant des animaux tués en toutes saisons. Peut-être d'ailleurs, les hommes collectaient-ils des bois abandonnés par des prédateurs. En tous cas, les conditions étaient optima d'août à novembre et les paléolithiques le savaient mieux que personne. Les bêtes restaurées alors par les ressources de l'été sont en pleine forme. Elles ont 20 % de viande en plus, une épaisseur de 8 à 12 cm de graisse au dos et aux cuisses, et la qualité en est excellente (Fig. 18). Pendant le rut même, la viande n'est pas bonne, et les mâles dominants maigrissent comme nous l'avons dit, mais à part ce «contretemps» prometteur d'abondance, les chasseurs en profitaient sûrement au maximum pour remplir les «congélateurs».

Dans l'Ancien Monde, comme d'ailleurs dans le Nouveau, Orion était fréquemment en rapport avec la chasse d'un renne cosmique. En Sibérie, la position de cette constellation et de la Grande Ourse donnait le signal de la période de chasse⁽¹⁶⁾. Le baudrier d'Orion y était appelé «les trois rennes». La pérennité et l'extension de la pensée mythique suggèrent, en ce qui concerne le Paléolithique, l'hypothèse d'un calendrier cosmique encadrant le cycle des migrations, mais il nous échappe.

Les deux principales méthodes étaient l'approche et le rabattage. Méfiants et rusés comme le sont les rennes, il fallait beaucoup de patience et d'adresse pour s'en approcher suffisamment sans que l'avertissement d'un guetteur ne précipite le troupeau dans un galop forcené. Les rennes ayant souvent l'habitude de passer les rivières aux mêmes endroits, il était logique de dresser sur le trajet des pièges, soit des lacets, des fosses, etc. Le passage de l'eau les rendait très vulnérables, on devait les y abattre à la lance ou les y capturer au lasso. Jean-Jacques Cleyet-Merle⁽¹⁷⁾ a montré que les «harpons» magdaléniens en os ou bois de renne étaient plutôt utilisés comme arme de chasse, aux cervidés entre autres, que comme engins de pêche, les fouènes remplissant beaucoup mieux cet office. Les sphères de pierre trouvées à Pincevent pourraient être des bolas, mais comme on constate aucune survivance de harpons ni de bolas dans les pays arctiques pour la chasse aux rennes, il est difficile de savoir si ces techniques ont existé. Selon Pierre Marc, les bolas auraient risqué de casser leurs pattes fragiles. En soi, ce n'était pas gênant pour des animaux de boucherie, mais le bris des os longs aurait gaspillé la moëlle qui leur était très précieuse. Ils ont plutôt opté pour des procédés épargnant les os.

On ne peut pas savoir si, comme les Lapons, les Magdaléniens équipaient de palissades un site favorable pour y abattre une harde.

16. Derniers chasseurs de rennes en Sibérie, p. 46.

17. CLEYET-MERLE (Jean-Jacques). La préhistoire de la pêche. Editions Errance, Paris, 1990, p. 82.

Dans ce cas, il ne leur restait plus alors qu'à verrouiller l'enclos pour y achever leurs victimes. L'animal mort pouvait être suspendu par les pattes postérieures, tel le renne «à l'abattoir» des Trois-Frères (Fig. 29). Comme on l'a souvent dit, tout était récupéré: la viande séchée et fumée, les tendons pour coudre, etc. et jusqu'aux bois qu'on mangeait quand ils étaient encore cartilagineux!

Les yeux, assimilés à des astres par les Sibériens, étaient enterrés rituellement par ceux-ci lors des cérémonies de printemps⁽¹⁸⁾. Comme le soleil couchant, ils disparaissaient dans la terre. En Laponie, ils étaient considérés naguère encore comme le morceau de choix⁽¹⁹⁾. Les peaux ne devaient pas être tannées, car ce procédé ne fournit que des fourrures fragiles dont le poil se casse ou tombe rapidement. Pour obtenir du cuir: «Les Lapons immergent les peaux dans les rivières pendant l'été afin qu'elles perdent leurs poils, puis les travaillent par la suite⁽²⁰⁾». En revanche, les peaux grattées - que de grattoirs les fouilles ne nous ont-elles pas livrés! - et mises à sécher tendues au sol, sont, une fois traitées, l'arme idéale contre la bise qui mord sur la toundra.

PATHOLOGIE ET MORT

Il est rarement possible d'identifier avec précision les maladies dont souffraient les rennes il y a 15.000 ans, mais certaines affections sont si constantes qu'elles devaient être déjà courantes. Ainsi ils ont toujours été tourmentés par les parasites. Responsable de la Myiase cavitaire, le moustique *Cephenemyia trompe* dépose ses larves qui pénètrent dans les naseaux. Les rennes, dont la respiration est gênée, éternuent pour les expulser, et se lancent dans des courses folles. L'hypodermose du renne est provoquée par l'insecte *Oedemagena tarandi*, qui perce de multiples trous dans la fourrure du dos pour y déposer ses œufs. Nos éleveurs actuels connaissent bien aussi le varron chez les bovidés: il occasionne des abcès en se développant sous la peau.

Un autre parasite, le nématode *Elaphostrongilus rangiferi*, se localise dans le système nerveux et entraîne souvent des troubles locomoteurs.

Les rennes sont si bien isolés par leur fourrure, même sur le museau (Fig. 47) qu'ils ne réagissent pas à l'électricité. Aussi, n'en connaissant pas les stigmates, est-il difficile de déceler d'éventuelles représentations préhistoriques de fulgurations.

Quand un renne tourne complètement la tête, ce n'est en aucun cas pour regarder derrière lui. Il lui suffit alors d'un écart de quelques degrés pour embrasser le cercle entier (Fig. 47), comme les chevaux.

18. Derniers chasseurs... p. 47.

19. MARC (Pierre). Nomades... p. 28.

20. MONFRAY (Karine). L'hypodermose... p. 20 et seq.

Les figurations de rennes à tête retournée ont donc une autre signification, ils expriment ou une gêne ou une douleur comme les autres ruminants. La gêne peut provenir par exemple des parasites dont on a parlé, ou du poil de mue qui se détache par paquets et qu'il arrache en se grattant avec les dents par petits mouvements secs. Peut-être est-ce le cas du renne qui orne un bâton de Laugerie-Basse (Fig. 15), à moins que ce ne soit quelque blessure. L'absence des pattes ne facilite pas l'interprétation.

En revanche, un autre renne à tête retournée qui orne un galet de Laugerie-Basse ne laisse pas place au doute (Fig. 8). En aucun cas, il ne peut marcher ou nager dans cette position (ceci est d'ailleurs valable aussi pour le célèbre bâton de Lortet⁽²¹⁾: les cerfs associés aux saumons ne nagent certainement pas en tournant la tête). S'il se grattait avec les dents, il raidirait ses pattes de devant en béquilles, alors que les quatre pattes sont toutes molles avec les sabots flottants. Il est donc couché au sol, blessé ou mourant, en autoauscultation, la langue tirée vers l'impact des projectiles qui atteignent son dos.

La période du rut occasionne parfois des blessures mortelles. Les plus fréquentes se situent au ventre, mais des lésions de la colonne vertébrale peuvent amener la perte du contrôle des pattes. Comme cela a été publié antérieurement, il existe deux figurations de rennes morts en état d'opisthotonos, c'est-à-dire paralysés avec la tête relevée très haut en arrière, le dos creusé et les pattes projetées raidement. Celui des Trois-Frères (Fig. 22) est l'image exacte d'un animal mort avec la colonne vertébrale paralysée, et mort depuis plusieurs heures au moins, puisque le ventre anormalement gonflé accuse une très nette météorisation. Au Portel (Fig. 51), tout au fond de la galerie Breuil, accessible seulement en rampant, figure le second renne en opisthotonos. Bien qu'il soit plus schématique que celui des Trois-Frères, le diagnostic est sûr. Les photos le font fallacieusement apparaître comme incurvé sur une paroi saillant en demi-cercle. En réalité, la paroi n'est pas saillante, l'attitude de l'animal n'est en rien tributaire du support, la volonté de l'artiste était bien de représenter un cas de paralysie spastique.

La grotte des Trois-Frères (Fig. 22) renferme de nombreux rennes mourants ou morts, mais sur lesquels on ne peut porter aucun diagnostic précis. Les projectiles n'atteignent pas des organes vitaux, et d'ailleurs beaucoup sont indemnes de blessures apparentes. Le spectacle est pourtant celui que pouvait offrir un enclos de chasse après la capture d'une harde: les uns fléchissants, les autres déjà cadavres raidis.

Le renne gravé sur pierre de Montastruc (Bruniquel) (Fig. 52) a la tête basse, et les pattes rigides d'un mort.

21. VIALOU (Denis). La préhistoire. Gallimard, 1991, fig. 225.

A la Mouthe (Fig. 5), les deux rennes «blasonnés» sont couchés par terre, avec leurs pattes très droites projetées de part et d'autre du ventre gonflé par la putréfaction. Ils sont morts depuis un certain temps. Chez les bovidés, la langue est presque toujours visible, surtout quand l'animal meurt asphyxié. Elle est plus discrète chez les cervidés. Les oreilles des rennes peuvent être couchées comme chez les autres cervidés morts.

Le grand renne n° 16 des Combarelles (Fig. 28), très connu, est un vieux mâle mort, avec son ventre enflé là aussi par la météorisation, ses pattes projetées et ses sabots flottants. La queue est dressée. Peut-être est-il victime de lésions internes? Il arrive que l'état d'un mâle, blessé au ventre lors des combats, décline irrémédiablement dans les semaines suivantes. La queue a pu se figer droite parce qu'il perdait du sang par l'anus.

D'autres silhouettes ont les pattes trop raides, tel celui du Ker (Fig. 53), que Pierre Marc considère comme mort.

Il est rare qu'un renne, domestique ou non, meure «dans son lit». Si par extraordinaire ses jours ne sont pas écourtés accidentellement, ou par un prédateur, ou surtout par l'homme, il vit en moyenne une quinzaine d'années.

ET LA DOMESTICATION ?

Plusieurs raisons ont pu jouer pour que les hommes détournent à leur profit les habitudes des rennes. Si parmi eux certains sont assez farouches, d'autres se laissent aller à plus de familiarité. En hiver surtout, ils ont tendance à se rapprocher. Par exemple, le besoin de sel les pousse à lécher l'urine humaine. Les relations homme-renne «domestique» sont d'une nature telle qu'elle a pu s'instaurer très tôt. En effet, les hommes ne conduisent pas, ou peu, leurs troupeaux, mais suivent les trajets de migrations, intervenant plus ou moins suivant les lieux et les époques. «Certains ethnologues ont prétendu que les rennes domestiques auraient plus d'influence sur les nomades qui les accompagnent, qu'inversement⁽²²⁾». Toutes les modalités ont pu coexister ou se succéder dans nos régions, pour faciliter en premier lieu le ravitaillement, au Paléolithique. En principe, la domestication du chien est censée avoir précédé celle du renne, mais rien ne prouve l'exactitude de cette hypothèse, le chien n'étant pas strictement indispensable. De toutes manières, la domestication du chien au Magdalénien étant avérée⁽²³⁾ (la mandibule d'Obercassel qui la prouve n'est qu'un exemple parmi d'autres), rien ne s'oppose à l'interrelation privilégiée renne-homme dès le Paléolithique supérieur. Attelé, le renne a le pied plus solide, il est plus rapide, plus fort et plus facile à conduire que les chiens de traîneaux.

22. GAUTIER (Achilles). La domestication, p. 72.

23. VON DEN DRIESCH (Angela). La paléopathologie animale. Revue médicale vétérinaire, 1989, p. 646.

C'est aussi un animal de selle et de bât. Sans aller jusqu'à envisager un tel niveau de domestication, il est possible que des clans humains aient cherché à s'assurer une sorte d'option sur des troupeaux. Chez les Lapons, une «siida» (communauté de familles) possède non seulement une harde, mais aussi son trajet de migration. La simple castration du renne-guide suffit à assurer une emprise sur le groupe. Les magdaléniens ont fort bien pu la pratiquer, et l'aspect «mafflu» de certaines figures plaiderait en faveur de cette hypothèse. Elle est cependant infirmée par le développement des grands bois déliés qui les accompagnent en général. La ramure des rennes castrés est en effet ramassée, dense, avec l'andouiller basal sensiblement égal à l'empaumure. Le velours qui n'arrive pas à tomber lui donne vilaine allure (Fig. 47), et rien de tel ne transparaît dans l'iconographie préhistorique.

Les modifications, au demeurant limitées, que la domestication fait subir aux rennes, ne sont pas identifiables sur les fragments exhumés ni sur les représentations. Ainsi, la consanguinité conduit à l'éclaircissement de la fourrure, qu'en resterait-il sur les vestiges archéologiques? La question reste donc posée.

Avec leurs longues perches et leur silhouette florissante, ce sont presque tous des rennes à l'automne, dont les Magdaléniens ont voulu éterniser l'image. Visions de plénitude, d'abondance, puisque les morts eux-mêmes n'affichent pas la maigreur des cadavres de chevaux figurés sur les baguettes du Souci (musée de Périgueux). Une telle coïncidence avec les perspectives d'une saison de chasse ne saurait être fortuite et interdit d'en écarter toute préoccupation alimentaire. Mais il est probable qu'elle n'était pas la seule, les projectiles semblent assez fantaisistes eu égard au réalisme des anatomies qu'ils agressent. Dans la pensée magdalénienne, quelle place occupait le renne? «Du temps que les animaux ne se distinguaient pas des hommes» comme disent les vieilles légendes, les rennes avaient sur les hommes cette évidente supériorité qu'ils se seraient volontiers passés d'eux, mais pas l'inverse.

PLANCHE I

*Fig. 1**Fig. 2*

PLANCHE II

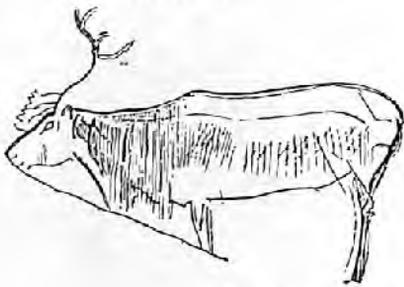


Fig. 3

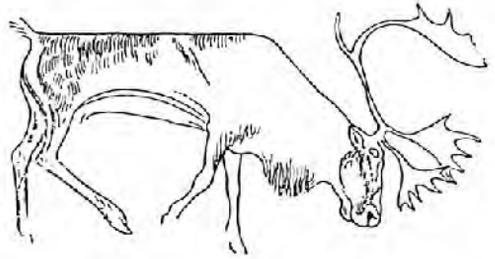


Fig. 4

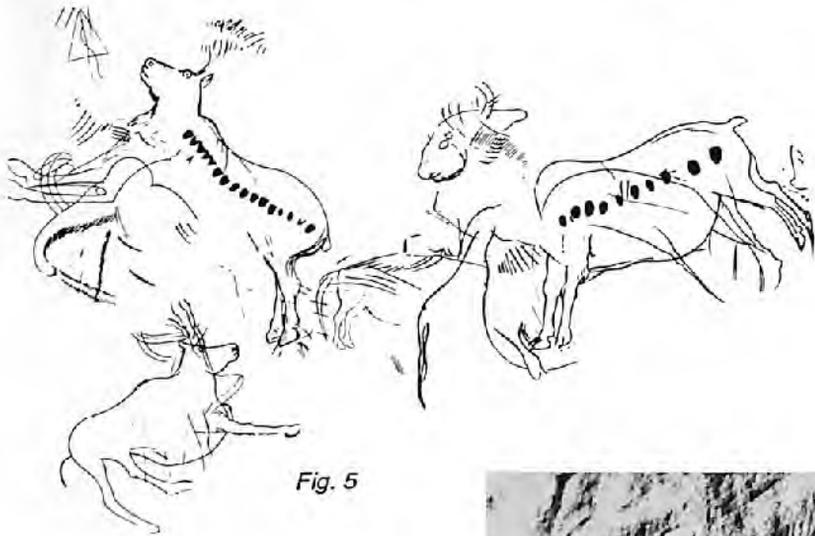


Fig. 5

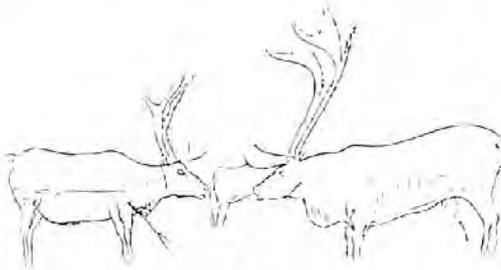


Fig. 7



Fig. 6

PLANCHE III

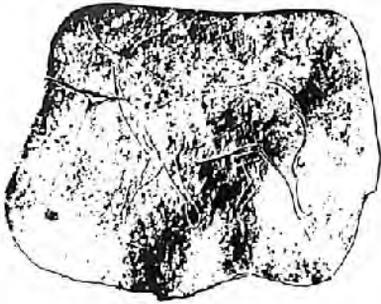


Fig. 8

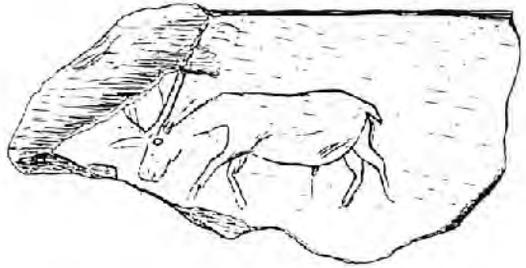


Fig. 9

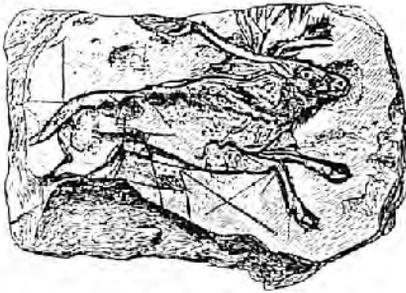


Fig. 10



Fig. 11



Fig. 12

PLANCHE IV

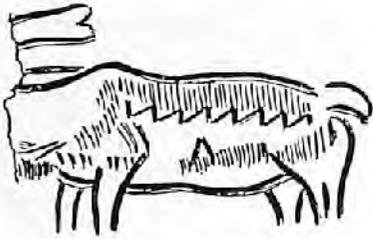


Fig. 13



Fig. 14



Fig. 16

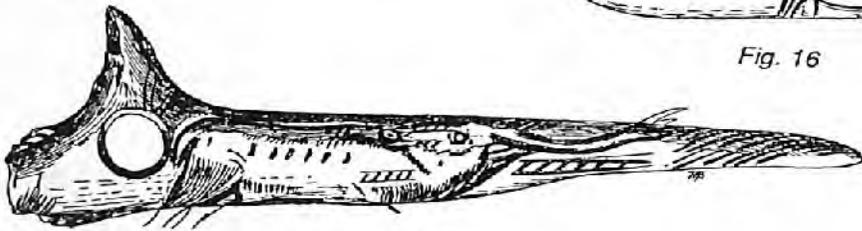


Fig. 15



Fig. 17



Fig. 18



Fig. 19

PLANCHE V



Fig. 20

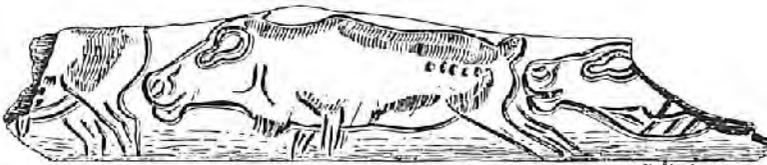


Fig. 21

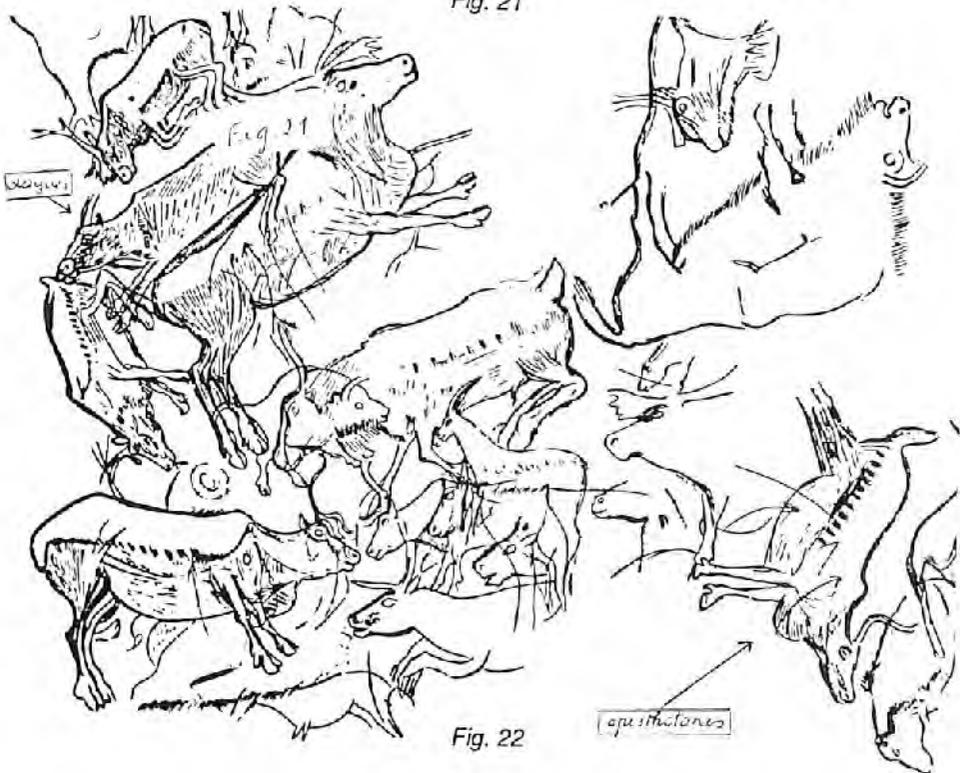


Fig. 22

PLANCHE VI



Fig. 23

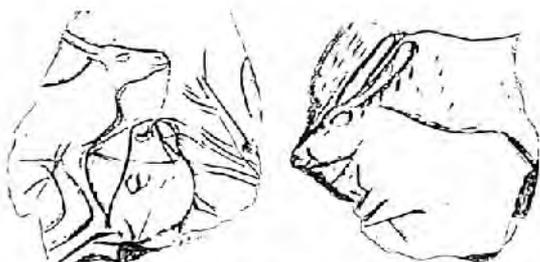


Fig. 24

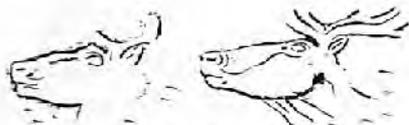


Fig. 25

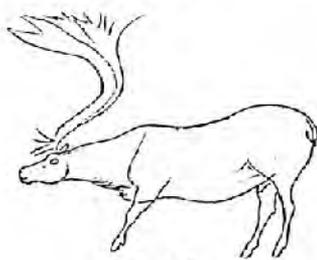


Fig. 27



Fig. 26

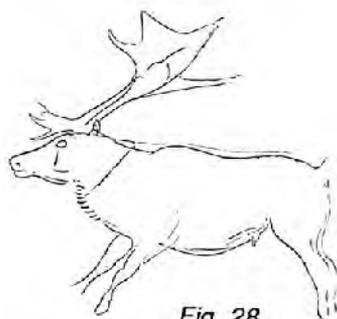


Fig. 28



Fig. 29



Fig. 30

PLANCHE VII



Fig. 31



Fig. 32



Fig. 33



Fig. 35

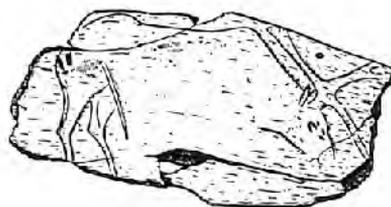


Fig. 34

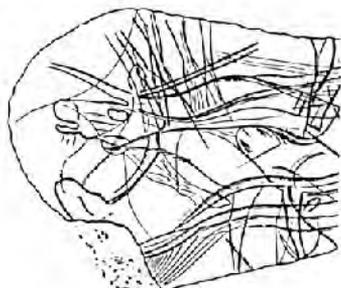


Fig. 37

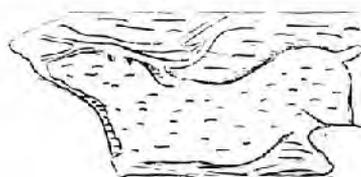


Fig. 36

PLANCHE VIII



Fig. 38



Fig. 39



Fig. 40



Fig. 41

PLANCHE IX



Fig. 42



Fig. 44



Fig. 43

PLANCHE X



Fig. 45



Fig. 46



Fig. 48



Fig. 47

PLANCHE XI

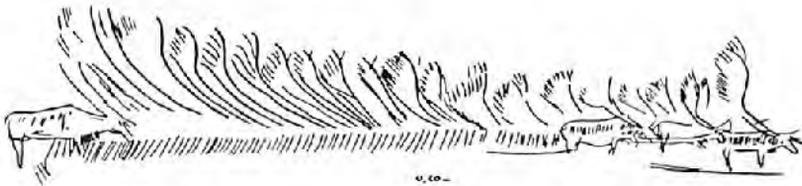


Fig. 49

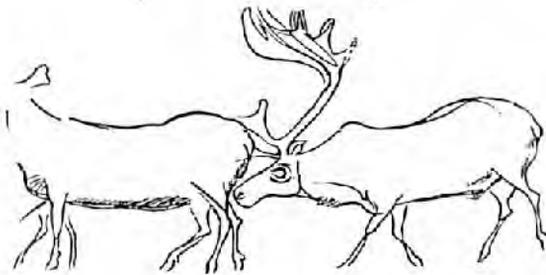


Fig. 50



Fig. 51

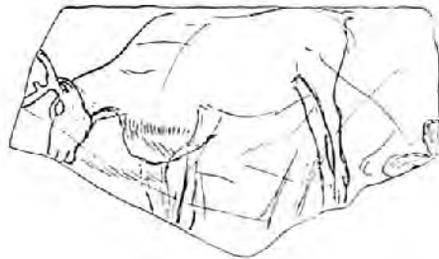


Fig. 52



Fig. 53

LEGENDES

PLANCHE I

Figure 1: Femelle à 5 mois de gestation (élevage de Pierre Marc à Prémanon, Les Rousses). Taches parallèles sur le flanc. Contrairement aux mâles, les bois ne sont pas tombés (début mars). Grandes sabots avec ergots antidérapants. Ventre non proéminent, mamelles invisibles. Mouvement des lèvres pour ramasser le lichen.

Figure 2: Peau de renne de Laponie, avec les dessins typiques.

PLANCHE II

Figure 3: Grotte des Espéluques (Lourdes). Gravure sur pierre (d'après Piette). Le poil est indiqué.

Figure 4: Thayngen (Suisse). Gravure sur bâton perforé (d'après Heim). Le poil figuré. Grands bois, silhouette amincie, il broute après le rut.

Figure 5: Grotte de la Mouthé. Panneau de rennes (relevé de Breuil). Dessins sur la fourrure. Ils sont morts, pattes tendues, ventre gonflé.

Figure 6: Grotte de la Forêt (Tursac). Renne au flanc «ponctué» (photo Aujoulat). Il lève la tête pour brouter sur un arbuste, comme celui de la figure 33. Le second, plus petit, n'est pas figuré.

Figure 7: Grotte des Combarelles. Rennes mâle et femelle affrontés n° 56 et 57 (relevé Breuil). Grands bois de toundra. Trait soulignant le ventre sur la femelle.

PLANCHE III

Figure 8: Laugerie-Basse. Renne gravé sur un galet (photo Delporte). Couché au sol, sabots flottants, il tourne la tête vers son flanc, en autoauscultation.

Figure 9: Grotte des Eyzies. Renne gravé sur schiste (relevé Breuil). Il broute en marchant.

Figure 10: Saint-Marcel (Indre). Gravure sur schiste (au Man, relevé Breuil). Il bat l'air de ses antérieurs, probablement contre un prédateur.

Figure 11: Isturitz. Gravure sur pierre (photo Delporte). Faon couché.

Figure 12: Abri Bellanger (Limeuil). Gravure sur bloc de pierre (musée du Périgord, n° 12022). Chevrons sur le flanc, tête double décalée, ligne de sol.

PLANCHE IV

Figure 13: La Madeleine. Gravure sur os d'oiseau (relevé Breuil). Une ligne brisée souligne la différence de couleur.

Figure 14: Laugerie-Basse. Gravure sur bois de renne (relevé Breuil). Ligne brisée sur le flanc. Attitude de nage.

Figure 15: Laugerie-Basse. Gravure sur bois de renne (relevé Breuil), hachures figurant les taches. Il tourne la tête en autoauscultation.

Figure 16: Laugerie-Basse. Gravure sur os (Musée du Périgord, A 1902). Pélage hachuré, ventre rebondi.

Figure 17: Bruniquel. Sculpture sur ivoire (relevé Breuil). Mâle et femelle? Nageant?

Figure 18: Gourdan. Gravure sur éclat de canon de renne (photo Man, coll. Piette n° 47307). Ligne sur le flanc. Animal bien engraisé.

Figure 19: Laponie. Jeune renne et sa mère pendant la mue (photo Arthaud). Les mèches qui se détachent hérissent la fourrure.

PLANCHE V

Figure 20: Grotte de la Vache. Gravure sur os (Man, photo Delporte). Scène de rut observée avec une minutieuse exactitude.

Figure 21: Grotte du Ker (Massat). Fragment de diaphyse d'os long (Man n° 31317, relevé Barrière). Image de la mue autour des yeux et sur les reins? A l'époque du «petit rut»?

Figure 22: Grotte des Trois-Frères. Panneau de gravures (relevé Breuil). A gauche, jeunes rennes à bois courts. En bas à droite, un renne mort en opisthotonos. Mourants ou morts, ils semblent pourtant atteints de flèches non mortelles.

PLANCHE VI

Figure 23: Grotte de la Mairie (Teyjat). Faon et jeune renne gravés sur dalle (relevé Barrière). Le petit n'a pas de bois, le plus grand, couché, rumine?

Figure 24: Laugerie-Basse. Gravures en champlévé sur palme de renne (relevé Breuil). Ils portent les dagues de la première année;

Figure 25: Mas d'Azil. Têtes en léger relief (relevé Breuil). Bois de deuxième année.

Figure 26: Grotte des Trois-Frères. Petit renne dans sa deuxième année (relevé Breuil). Il gratte et flaire pour retrouver la piste du troupeau.

Figure 27: Grotte des Combarelles. Renne n° 44 (relevé Breuil). A l'automne, grands bois, silhouette «mafflue».

Figure 28: Grotte des Combarelles. Renne n° 16 (relevé Breuil). Merrain plutôt court, empaumure en éventail. Vieux mâle mort: ventre gonflé, pattes projetées, sabots flottants.

Figure 29: Grotte des Trois-Frères. Grand renne mort suspendu par les pattes postérieures et tirant la langue, dit «à l'abattoir» par l'abbé Breuil (relevé Breuil).

Figure 30: Renne grattant la neige avec son sabot pour dégager les lichens dessous (Prémanon, Les Rousses).

PLANCHE VII

Figure 31: Grotte de Altxerri (Orio, Guipuzcoa). Tête de renne gravée sur la paroi. Garrot épais: animal en rut?

Figure 32: Grotte de Covalanas (Cantabria). Renne marchant. Le pli de l'épaule nettement indiqué est fréquent en Cantabrie.

Figure 33: Renne de 2 ans mangeant des pousses, comme celui de la Forêt (photo Arthaud).

Figure 34: Corgnac. Gravure sur os (Man, relevé Breuil). Plutôt que blessé, il semble baisser la tête pour brouter.

Figure 35: Limeuil. Gravure sur bloc (photo Man). Compte tenu de la position de la bouche sur le sol, et des pattes en mouvement animé, il semble bien ramasser des lichens à fleur de terre.

Figure 36: Laugerie-Basse. Gravure en champlevé sur un bois de renne (relevé Breuil). Couché, l'air placide, il rumine?

Figure 37: Plantade (Bruniquel). Gravure sur os (relevé Breuil). Il grogne (et ne brame pas!), pour illustrer les communications acoustiques!

PLANCHE VIII

Figure 38: La traversée d'un petit fjord en Laponie (photo Pierre Marc). Les rennes sont d'excellents nageurs, avec leur fourrure-bouée et leurs sabots-palmes.

Figure 39: Les Forges (Bruniquel). Gravure sur os d'oiseau (relevé Breuil). L'attitude évoque la traversée du fjord.

Figure 40: La Madeleine. Bois de renne gravé (Man, relevé Breuil). Bois jeunes, attitudes de nageurs.

Figure 41: Faon nouveau-né (Prémanon) (photo Pierre Marc).

PLANCHE IX

Figure 42: Jeune renne de 9 mois (Prémanon).

Figure 43: Combat de rennes pendant le rut (Prémanon) (photo Pierre Marc).

Figure 44: Renne urinant, avec les pattes très écartées, et non rapprochées comme sur la figure 20 (Prémanon).

PLANCHE X

Figure 45: Aspect typique du mâle en période de rut (Prémanon) (photo Pierre Marc). Bois immenses, garrot gonflé, fanon tendu en pointe, et poussant des grognements.

Figure 46: Laugerie-Basse. Gravure sur un fragment de canon de renne (Musée du Périgord, n° A 1901). Très probablement un mâle en rut, avec sa tête tendue en avant et son gros garrot.

Figure 47: Visage de renne (Prémanon). Le museau est couvert de fourrure. Les yeux en position latérale offrent une vision panoramique, qui rend inutile de tourner la tête. Les bois plus touffus, avec les lambeaux de velours persistants, sont ceux d'un renne castré.

Figure 48: Limeuil. Renne gravé sur bloc calcaire (relevé Breuil). Bouche entrouverte, tête à l'horizontale et gros garrot: rut probable.

PLANCHE XI

Figure 49: Grotte de la Mairie (Teyjat). Gravure sur radius d'aigle (relevé Barrière). Un troupeau de rennes en migration traverse l'horizon. Les bois immenses ne peuvent indiquer que l'automne.

Figure 50: Laugerie-Basse. Gravure sur schiste (relevé Breuil). Mâle et femelle, prélude au rut.

Figure 51: Grotte du Portel, à l'extrême bout de la Galerie Breuil (photo Leroi-Gourhan). Renne mort en opisthotonos.

Figure 52: Montastruc (Bruniquel). Gravure sur pierre (relevé Breuil). Cadavre de renne avec les pattes raidées.

Figure 53: Grotte du Ker (Massat). Gravure sur fragment de diaphyse d'un os long (MHNT, relevé Barrière). Moitié inférieure d'un renne probablement mort.

BIBLIOGRAPHIE

- L'Art des cavernes: Atlas des grottes ornées paléolithiques françaises.* Paris, 1984.
- Arte rupestre en Espana. Revista de arqueologia, Espana, 1987.
- ARTHAUD (Jacques). *Derniers nomades du Grand Nord.* Arthaud, 1956.
- BARRIERE (Claude). *L'Art pariétal du Ker de Massat.* Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 1990.
- BARRIERE (Claude). Les étapes du peuplement entre Dronne et Tardoire, CRDEP, Bordeaux.
- BEGOUEN (Henri), BREUIL (Henri). *Les cavernes du Volp.* Paris, 1958.
- BOBARD (Patrick). Le caribou ou renne d'Amérique du Nord. Th: Ecole nationale vétérinaire, Alfort, 1987.
- BREHM (A.E.). *Les mammifères II.* Paris, 1891.
- BREUIL (Henri). *Quatre cents siècles d'art pariétal.* Montignac, C.E.D.P., 1952.
- CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri), *La caverne de Font-de-Gaume.* Monaco, 1910.
- CAPITAN (Louis), BREUIL (Henri), PEYRONY (Denis). *Les Combarelles.* Masson, 1924.
- CHOLLOT (Marthe). La collection Piette au Musée des Antiquités nationales. Editions des Musées nationaux, 1964.
- DELPORTE (Henri). *L'image des animaux dans l'art préhistorique.* Picard, Paris 1990.
- Derniers chasseurs de rennes de Sibérie. Catalogue de l'exposition du Musée départemental de préhistoire de Solutré, Solutré, 1992.
- FOUCHAULT (Xavier). Production et transformations de la viande de renne en Finlande du nord. Th: Ecole nationale vétérinaire, Nantes, 1986.
- GAUCHET (Jean-Yves). Contribution à l'étude de l'alimentation du renne. Th: Ecole nationale vétérinaire, Toulouse, 1981.
- GAUTIER (Achilles). *La domestication.* Editions Errance, Paris, 1990.
- JAL (René). Le renne: élevage et pathologie. Th: Ecole nationale vétérinaire, Toulouse, 1977.

- LEROI-GOURHAN (André). *La civilisation du renne*. Gallimard, Paris, 1936.
- LEROI-GOURHAN (André). *Préhistoire de l'art occidental*. Mazenod, Paris, 1965.
- LEROI-GOURHAN (André). *Pincevent*. Imprimerie nationale, 1984.
- MARC (Pierre). *Nomades et rennes de Laponie*. L'école des loisirs, Paris, 1971.
- MONFRAY (Karine). *Hypodermose à Oedemagena tarandi du renne*. Th: Ecole nationale vétérinaire, Lyon, 1988.
- MOURE ROMANILLO (Alfonso), GONZALEZ SAINZ (César), GONZALEZ MORALES (Manuel R.). *Las cuevas de Ramales de la Victoria*. Universidad de Cantabria, 1991.
- RABOT (Charles). Explorations en Laponie. In: *Le Tour du Monde*, 1887, II.
- SOUBEYRAN (Françoise). Nouveau regard sur la pathologie des figures pariétales. *BSHAP*, Tome CXVIII, p. 523-560.
- WHITE (Randall). *Dark Caves, Bright Visions*. New-York, 1986.

Des abeilles tueuses à Périgueux vers l'an mil ?

par Jacques CLEMENS

*Adémar de Chabannes a inséré dans sa relation des Actes du concile de Limoges (18 et 19 novembre 1031) une longue controverse sur l'apostolicité de saint Martial. A croire le chroniqueur limousin, Géraud, abbé de Solignac, dénonce une scriptura de S. Fronto nova, attribuée à Gauzbert, chorévêque à Limoges sous l'évêque Hildegaire (969-990). Il l'aurait écrite contre espèces sonnantes, *lucri causa*. Pour mieux inciter les fidèles à la dévotion envers saint Front, Gauzbert relate un miracle récent qu'on lui a raconté à Périgueux. Il s'agit d'un miracle d'incubation, mais qui a été suivi d'un événement surnaturel. Un essaim d'abeilles s'était introduit par une fenêtre de la basilique de Périgueux et s'était acharné cruellement sur des pèlerins miraculés. La seconde «Vie» de saint Front nous livre donc un témoignage indirect mais exceptionnel sur la connaissance du monde des abeilles à la fin du X^e siècle, du moins en Aquitaine.*

Seul ce dernier miracle constitue un élément vraiment nouveau ajouté à la Vie ancienne, dont Gauzbert reproduit dans l'ensemble les faits essentiels et même, parfois la teneur originale⁽¹⁾. Dans la troisième recension attribuée à l'évêque Sébalde, au XI^e siècle, ce miracle a été retenu. M. Coens, le savant éditeur des Vies de saint Front, «le signalait aux spécialistes des coutumes religieuses, ainsi

1.

Maurice COENS, *La scriptura de sancto Fronto nova* attribuée au chorévêque Gauzbert dans *Analecta Bollandiana*, t. 75, 1957, p. 340-365. Id., la vie ancienne de saint Front de Périgueux dans *Analecta Bollandiana*, t. 48, 1930, p. 324-360.

qu'aux archéologues qui s'intéressent à l'église Saint-Front de Périgueux à travers les âges». Si on rejette les thèses hypercritiques d'une œuvre de pure imagination et d'une erreur d'identification du genre d'hyménoptères concerné par le miracle, le témoignage de Gauzbert est très précieux et un des plus anciens pour l'Aquitaine sur la connaissance des abeilles².

M. Coens résume ainsi le miracle: «Pour mieux inciter les fidèles à la dévotion envers leur saint, l'hagiographe relate, avec de curieux détails, un miracle récent qu'on lui a raconté à Périgueux (*quod fidelibus narrantibus didici, qui se visu atque tactu ea procul dubio experiri autumant*, ch. 21). Il s'agit d'un miracle d'incubation. Certains malades, attendant le soulagement de leurs maux, se sont endormis dans le narthex de l'église (*vestibulum, atrium templi*). Pendant la nuit, ils sont touchés soudain par le bienfait céleste; aussitôt ils se font ouvrir les portes (*basilicae obseratas valvas sibi patefieri*) pour aller avertir de leur heureuse fortune quelques autres infirmes qui avaient seulement trouvé place dans une annexe à côté de l'église (*in apendice iuxta ecclesiam plus loin: cellula*) et y avaient allumé un feu pour se garantir du froid nocturne. Ces retardataires sont guéris à leur tour. Tous ensemble, ils rentrent à l'église, et le reste de la nuit se passe en actions de grâces auprès du tombeau de saint Front. Sur ces entrefaites se produit encore un événement de caractère surnaturel, assez déroutant: un essaim d'abeilles s'introduit par une fenêtre et s'acharne cruellement sur les miraculés (*super beati viri mausoleum susurrantium examen apum in funiculo advolans*).

L'identification du lieu du miracle avec l'église de Saint-Front de Périgueux semble erronée. Certes, la Vie se termine par une prière, qui selon M. Coens, est adressée au patron du lieu: *Te patrocinante*. Faut-il voir dans cette expression plus qu'une notion de patronage, tout simplement un désir de protection). Dans le miracle, l'essaim s'introduit par une fenêtre au-dessus du tombeau de saint Front. Un *titulus* inscrit sur le rouleau annonçant la mort de l'abbé de Ripoll en Catalogne, Seniofredus, décédé en 1008, mentionne «Saint-Pierre de la Cité de Périgueux où repose dans son tombeau l'illustre confesseur du Christ Front»³. Une Vie de saint Géry de Cambrai rédigée au VII^e siècle indique le *sepulcrum beati Fronti*⁴. Ainsi, du VII^e siècle au début du XI^e siècle, le tombeau de saint Front est resté dans l'église Saint-Pierre de la Cité. Il a existé deux églises Saint-Pierre à Périgueux, près des murailles de la cité; Saint-Pierre du cimetière et

2. Un acte du cartulaire de Dalon (1114-1120) indique qu'Adémar III, vicomte de Limoges a donné à Géraud de Sales, certains droits dans les forêts de Born et de Coulaures, en particulier *herbam et examina apum in Colorensis silva*.
3. Ch. HIGOUNET et A. HIGOUNET-NADAL, Les origines et la formation de la ville de Puy-Saint-Front de Périgueux, dans *Annales du Midi*, t. 90, 1978, p. 257-274, et rééd. dans Ch. HIGOUNET, *Villages, sociétés et économies médiévales*, Bordeaux, 1992.
4. Voir *Analeccta Bollandiana*, t. VII, 1866, p. 387-398.

Saint-Pierre-ès-Liens (Saint-Pierre Laneys). Il faut noter le rôle important de saint Pierre dans la mission évangélicatrice de saint Front. Saint Front reçoit à Rome le baptême des mains de saint Pierre, (*primus et princeps eorumdem apostolorum beatissimus*). Il bénéficie aussi du bâton pastoral du prince des apôtres (*baculum*), déjà mentionné dans la Vie de saint Géry. La mention de l'*appendix* ou *cellula* où les pèlerins allument du feu permet d'identifier le lieu du miracle avec l'église de Saint-Pierre-ès-Liens. Selon M. Coens, l'*appendix* ou *cellula* «n'est pas un simple appentis ou un hangar adossé au mur du sanctuaire, mais une sorte de petite annexe extérieure de l'édifice». Or une croyance populaire issue de la *Vita* du pseudo-Scbalde a vu l'emplacement de la cabane de saint Front «au désert», à l'écart de la Cité, à une centaine de mètres de l'église Saint-Pierre-ès-Liens. Sur ce site s'est développé le «bourg de Saint-Front» ou «barri de Saint-Front»⁽⁵⁾.

Le miracle de l'incubation et des abeilles s'est donc déroulé dans une basilique quasi-champêtre. Au X^e siècle, «le Périgord, entre Périgueux et la Dordogne et dans les pays au bois de Sarlat et de Belvès, était une région très verte...»⁽⁶⁾. Ce fait extraordinaire a peut-être provoqué une nouvelle rédaction de la Vie de saint Front. Le «remanieur a amendé le passage, assez ridicule de la première Vie où l'hagiographe avait introduit sans désespérer, après l'arrivée à Périgueux, l'histoire de saint Fronton de Nitrie, adaptée à son propre héros». Après le récit de l'attaque des abeilles, c'est «une longue prière qui termine la *Vita* et qui trahit assez le dessein d'intensifier chez les fidèles la dévotion avec le patron local, dont on espère voir la renommée s'amplifier et s'étendre».

L'intrusion d'un essaim d'abeilles dans la basilique Saint-Pierre par une ouverture au-dessus du mausolée de saint Front a impressionné des pèlerins particulièrement réceptifs à tout événement hors du commun. En effet, dans la tradition culturelle de la Chrétienté le monde des abeilles est un monde très symbolique et pacifique⁽⁷⁾.

-
5. A. HIGOUNET-NADAL, Le Bourg du Saint à Périgueux. Note de topographie médiévale, dans *B.S.H.A.P.*, 1978, p. 46-51. Id. *Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de démographie historique*, Bordeaux, 1978, p. 79-80.
 6. Ch. HIGOUNET, Les forêts de l'Europe occidentale du Ve au XI^e siècle dans *Settimane... Spoleto*, t. XIII, 1965 (1966), p. 343-398. Rééd. dans *Paysages et villages neufs*, Bordeaux, 1975, p. 48 et p. 56: «La cueillette du miel et l'appropriation des essaims d'abeilles sauvages, cela n'a pas changé de l'époque des *Georgiques* jusqu'au XIV^e siècle».
 7. F. VIGOUROUX, *Dictionnaire de la Bible*, t. 4, col. 1081-1084: miel. Certains récits bibliques comparent cependant à des abeilles une armée nombreuse qui poursuit et attaque de toutes parts avec fureur ceux qui les ont troublées. Voici le commentaire qui accompagne ces mentions: «la comparaison est d'autant plus exacte que les abeilles d'Orient, surtout les abeilles sauvages, sont plus méchantes que celles de nos contrées».

Saint Ambroise, évêque de Milan (340-397) étant enfant, des abeilles se posèrent sur sa bouche sans le piquer⁽⁸⁾. Par réflexe, l'homme craint la pique d'abeille⁽⁹⁾. Les abeilles peuvent être agressives mais dans des conditions particulières⁽¹⁰⁾.

Gauzbert a précisé qu'il s'agissait de l'attaque d'un essaim. En général les abeilles, à l'état d'essaim, ne piquent pas. «Elles sont tout à la frénésie de l'essaimage, leur moyen de perpétuer l'espèce... Mais à condition de ne pas déclencher par quelque maladresse leur réflexe défensif»⁽¹¹⁾. La docilité des abeilles et leur douceur dans ce cas particulier sont bien connues de tous les professionnels⁽¹²⁾. H. Hamet précise «qu'en essaim, les abeilles piquent très rarement; il n'est presque jamais nécessaire de prendre des précautions pour en approcher, excepté pour les essaims qui sont fixés depuis plusieurs heures ou depuis la veille»⁽¹³⁾. Ce ne sont pas les prières ou les chants des pèlerins qui ont pu provoquer l'agression des abeilles. En effet, depuis fort longtemps, les propriétaires d'essaims ont essayé, en faisant du vacarme de les inciter à se poser au plus près des ruches. Il semblerait que les pèlerins surpris par l'essaim aient essayé par de grands gestes de le chasser. Les pèlerins «en se défendant des piqûres, ne sentent jamais que leurs mains touchent les insectes» (*insectantes potius in vulnerum stimulatione quam manuum capacitate eas sentire postmodum fatebantur*).

8. Pierre COURCELLE, *Recherches sur saint Ambroise. «Vies anciennes, culture, iconographie»*, Paris, 1973, voir en particulier la planche XVII: coffre du IX^e siècle avec décor du présage des abeilles. Légende explicative: *ubi examen apum pueri os complevit Ambrosii*. Au-dessus de lui vole un essaim d'une douzaine d'abeilles plus grosses que nature, dont la forme rappelle le dessin byzantin. Selon le récit de Paulin, la scène comportait une servante qui tient lieu de nourrice et veut chasser les abeilles de crainte qu'elles ne le piquent. P. BOGLIONI, *Il santo e gli animali nell'alto medioevo*, dans *Spolète*, 1985, p. 1280, note 62. Jean DUVERNOY, *Le catharisme: l'histoire des cathares*, Toulouse, 1979, p. 94 et note 41; selon Raoul Glaber: «Il y eut vers la fin de l'an mille un homme du peuple en Gaule, à Vertus dans le pays de Châlons, nommé Lautard. Il était seul un jour dans un champ, occupé à des travaux agricoles. Endormi par la fatigue, il voit un grand essaim d'abeilles lui entrer dans la corps. Elles paraissent parler et lui ordonner de faire beaucoup de choses impossibles aux hommes». Il s'agirait d'une inspiration diabolique.
9. Selon *La Gazette apicole*, n° 514, septembre 1949, p. 225: «Les abeilles, répandent autour d'elles une sainte terreur... Cependant les abeilles piquent. C'est toujours pour se défendre lorsqu'elles sont en danger. L'abeille n'est agressive que dans sa ruche ou à proximité, à quelques dizaines de mètres, elle ne cherche plus à se servir de ses armes». Voir de rares exemples de décès, en général près de ruches: *La Gazette apicole*, n° 526, septembre 1950, p. 200, J. LECOMTE, *Nouvelles recherches sur l'agressivité des abeilles dans L'Ouest apicole*, février 1955, p. 30; importance en particulier du territoire défendu par les abeilles. A comparer avec Borislav PRIMOV, *Les bougres. Histoire du pape bogomile et de ses adeptes*, Paris, 1975, p. 19: «Robert Bougre décida d'utiliser le dard de leurs abeilles. Il ordonna de dépouiller ses victimes de tous leurs vêtements, de les laisser complètement nus, d'enduire leur corps de miel et de les abandonner à la fureur vengeresse des essaims, dont les ruches avaient été renversées et détruites...». Une attaque, le 16 avril 1640, dans une grotte est repoussée par un essaim selon la *Revue Française d'Apiculture*, n° 492, janvier 1990, p. 25.
10. Nous remercions particulièrement M. Armand Reinhart, apiculteur à Pessac (33600) de ses amicales et nombreuses informations.
11. P. PAGES, dans *La Gazette apicole*, 1951, p. 332-333.
12. A. CAILLAS, *Le rucher de rapport*, Orléans, 1946, p. 140, P. PAGES, dans *L'Ouest apicole*, novembre 1953, p. 193.

L'essaim s'est alors défendu et a piqué les pèlerins. «Lorsqu'on approche des abeilles, il faut le faire avec calme et sans gesticuler, les mouvements brusques et le bruit les irritent»⁽¹⁴⁾. Il est évident que quand ce sont les abeilles qui s'approchent, il faut en faire autant. «Fait assez caractéristique, lorsque des abeilles commencent à piquer, leurs compagnes sentent l'odeur du poison et, pensant qu'il y a combat, elles entrent à leur tour dans la danse»⁽¹⁵⁾. On est cependant fort loin des abeilles tueuses originaires d'Afrique qui se sont répandues du Brésil jusqu'au Texas. Il s'agissait de vingt à trente essaims descendants de vingt-six reines africaines qui ont été relâchés accidentellement du Brésil en 1956 (*Apis mellifica scutella*)⁽¹⁶⁾.

La Vie ne précise pas la période du miracle. Dans nos régions, les essaims sortent pendant la période du 20 mai au 24 juin entre 10 heures et 16 heures, c'est-à-dire aux heures chaudes de la journée⁽¹⁷⁾. L'irruption de l'essaim dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens s'est déroulée le matin. Lorsque les abeilles attaquent les pèlerins miraculés, une vive lumière illumine les vitraux (*basilicae vitreus*) et jusqu'aux profondeurs de l'édifice (*templi penitralia*). Il est de plus précisé que les malades avaient allumé un feu (*succenso igniculo refocilantibus*) dans la cellule annexe pour se garantir du froid nocturne. L'évocation d'une certaine fraîcheur de la nuit incite à penser que l'attaque de l'essaim s'est déroulée soit au printemps soit en automne. Très exceptionnellement sont signalées dans nos régions

-
13. *L'Apiculteur*, 1933, n° 5, p. 140. Histoire d'abeilles et... de piqures; un après-midi, fin mai 1929, piqurés par un essaim. Les professionnels sont dans l'ensemble sceptiques. *La Gazette apicole*, mars 1953, p. 94: le sottisier de la gazette ou les nouvelles incroyables.
14. H. HAMET, *Cours pratique d'apiculture*, Paris, 2e éd., 1931, p. 232.
15. *La Gazette apicole*, n° 502, septembre 1948, p. 245. Id. n° 581, mai 1955, p. 117: «L'effet de foule»: cela concerne surtout des colonies de deux ans ou davantage qui n'ayant pas essaimé, est littéralement bourrée d'adultes pendant la miellée. Le plus léger incident peut alors déclencher un effet de foule, c'est-à-dire une sortie en masse des insectes, ivres de fureur. L'effet de foule est responsable des décès causés par des attaques en masse, que nous avons eu à déplorer ces dernières années». *La Gazette apicole*, n° 509, 1949, p. 99: variations d'humeur chez les abeilles; en ce qui concerne les abeilles en ruche, de la période qui va du développement printanier jusqu'à la grande miellée, «l'irritabilité des abeilles signale ou bien que la colonie a essaimé et qu'elle n'a pas encore de reine en ponte, ou qu'il y a une interruption de miellée, pour une raison quelconque, ou enfin que la colonie est infestée d'*Acaparis Woodi*. Dans ces cas, il est presque normal que les abeilles piquent. De la fin de la miellée jusqu'au resserrement de la grappe hivernale, une colonie en bon état, munie d'une bonne reine, doit se défendre avec énergie contre tout perturbateur». Il y a aussi des situations très nouvelles: *La Gazette apicole*, n° 511, juin 1949, p. 150: Londres. Un essaim d'abeilles transporté par l'avion Amsterdam-Londres, s'est échappé de sa ruche et a piqué plusieurs passagers.
16. Gérard ARNOLD, Les abeilles tueuses à l'assaut des Etats-Unis, dans *Sciences et Avenir*, n° 520, p. 36-40. Notons aussi le film américain de science-fiction de Irwin Allen (1978), «L'inévitable catastrophe», un essaim d'abeilles meurtrières fait régner la terreur au Texas, d'après le roman du journaliste américain Arthur Herzog.
17. *L'Ouest apicole*, juin 1951, p. 109: récolte des essaims. A. BRISSET, *L'abeille et son travail*, t. 1, 1946, p. 31: rares sont les essaims qui partent avant 10 heures du matin. E. GIRAUD, *L'apiculture*, Paris, 1945, p. 53.
18. Jean SCRIVE, Evivage des reines. La désertion des nudes, dans la *Revue française d'apiculture*, n° 493, février 1990, p. 70-72: fuite assimilable à ce que les anciens appelaient «essaim de Pâques». C'est l'essaim fuyant la misère. Emile RABIET, Des colonies voyageuses, dans *Revue française d'apiculture*, n° 492, janvier 1990, p. 23-24: phénomène de désertion des ruches au 14 juillet et en avril. La désertion des ruches peuplées est très rare;

des désertions de ruches: essaims de misère ou de Pâques⁽¹⁸⁾ et essaims d'automne. «Parfois, quand les provisions sont épuisées ou que la ruche, ne plaît pas à ses hôtes, les abeilles, sans que rien n'annonce leur dessein, quittent cette ruche brusquement. Ces sortes de jetons qui se produisent tôt sont dits de «Pâques ou de misère»⁽¹⁹⁾. Il y a aussi un autre phénomène encore plus rarement signalé et cela seulement depuis quelques années; la désertion des ruches en octobre-novembre⁽²⁰⁾. Le phénomène de désertion de ruches est cependant attesté depuis l'Antiquité. Virgile a raconté l'histoire d'Aristée qui a perdu ses abeilles et qui consulte Protée. Ce divin lui apprend que les abeilles ont déserté ses ruches en châtement d'une faute grave⁽²¹⁾. Il y a donc, depuis fort longtemps, une certaine culpabilisation de l'apiculteur qui voit ses ruches abandonnées, de même qu'il y a de fortes réticences de reconnaître que les abeilles piquent. Mais ces désertions de «Pâques» ou d'automne, que l'on pourrait appeler de saint Front, restent très exceptionnelles. Il n'a jamais été signalé d'accidents produits par ces types d'essaims, particulièrement éprouvés.

Depuis le début du IX^e siècle, au moins, selon le martyrologe de Lyon, saint Front est commémoré le 25 octobre. La notice a passé ensuite à la même date dans Florus, dans Adon, dans Usuard. Le martyrologe de Rhaban commémore saint Front au 1^{er} octobre, ce qui est peut-être la date primitive de la célébration. Le texte que l'on a demandé à Gauzbert était destiné à être lu en public le jour de sa fête. Si le miracle s'était déroulé ce jour-là, Gauzbert l'aurait sans doute indiqué. L'essaimage se déroule dans nos régions normalement de mars à juin. De plus, «le printemps est l'époque où les pèlerins se mettent en marche et c'est le moment d'importantes célébrations liturgiques. Il y a une forte proportion de miracles lors des grandes fêtes de printemps, Pâques et Pentecôte, alors que Noël, qui était pourtant, avec les deux précédentes, l'une des trois grandes fêtes chrétiennes, celles où la masse des fidèles allaient, en général, communier, tient une place très inférieure»⁽²²⁾. Le miracle de saint

19. *L'Union apicole*, n° 6, juin 1912, p. 141: essaim de mars. J. GAGET, *Les abeilles et le miel*, Paris, 1920, p. 20.

20. *Revue française d'apiculture*, n° 489, octobre 1989, p. 462: phénomène de désertion de ruches en Hérault et dans le Loiret en octobre-novembre. En octobre 1989, M. Reinhart, apiculteur à Pessac (33600) a observé le même phénomène pour une de ses ruches. Il s'agissait d'un essaim qu'il avait récupéré quelques années auparavant, mais dont il avait conservé la disposition originelle des rayons. On pouvait les observer à travers une vitre. Voir un essai d'explication, R. WARMOESKERKEN, les essaims déserteurs dans la *Revue française d'apiculture*, n° 494, mars 1990, p. 122: les désertions d'abeilles constatées dans certaines ruches seraient dues aux placements de ces ruches sur des croisements de rayons telluriques (?). G. DURANTE, Les bizarreries de l'essaimage, dans *L'abeille de France*, n° 738, 1989, p. 226.

21. Marcel DETIENNE, Le mythe: Orphée au miel, dans *Faire de l'histoire*, sous la direction de J. Le Goff et P. Nora, t. III, Paris, 1974, p. 56-76.

22. P. SIGAL, *L'homme et le miracle dans la France médiévale (XIe-XIIIe siècles)*, Paris, 1985, p. 188-189.

Front s'est donc déroulé à l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Périgueux où se trouvait le tombeau de saint Front au cours d'un printemps du X^e siècle.

Il semble qu'il reste aussi beaucoup à découvrir sur le plan de la vie des abeilles mais aussi de leur histoire. Une archéologie de l'apiculture est en cours de naissance. Les collections du Muséum de Marseille possèdent une forme fossile d'abeille, provenant des gisements à insectes des marnes aquitaniennes de l'oligocène d'Aix-en-Provence⁽²³⁾. Le premier témoignage des rapports de l'homme et de l'abeille est une peinture rupestre de la grotte de l'Araignée, près de Valence en Espagne. Elle atteste la cueillette du miel depuis environ 12.000 ans. Une silhouette humaine est arrêtée au voisinage d'un trou dans lequel se trouve le nid d'abeilles⁽²⁴⁾. Les ruchers rupestres en particulier l'*Arna* aragonaise ont été étudiées⁽²⁵⁾. Il s'agit d'une très ancienne tradition d'élevage des abeilles dans des ruches tressées et horizontales comme on en trouve dans certaines régions de Grèce. Selon Chevet, les origines de l'apiculture sont liées à deux traditions, l'une vient des peuples des forêts qui utilisaient verticalement des troncs d'arbres creusés. L'autre vient des rives du Nil ou de Mésopotamie, elle a développé l'usage des cylindres horizontaux, réalisés dans des matériaux divers, poterie, osier, roseau. Les ruches traditionnelles en paille nous viendraient des Celtes.

Une autre source d'information serait sans doute l'analyse des empreintes en cire du Moyen Age, les sceaux. Mais «faute d'analyses chimiques poussées, la composition de cette cire reste mal connue. Elle se compose en général de deux tiers de cire d'abeille et d'un tiers de substances diverses, les unes destinées à la colorer, les autres à la durcir»⁽²⁶⁾. Jusqu'au XI^e siècle, la cire n'est mélangée à aucun colorant. Elle était jusqu'au XIII^e siècle un produit relativement bon marché et l'on n'hésitait pas en employer beaucoup pour réaliser une empreinte. Le Trésor des Chartes aux Archives nationales détient plusieurs actes originaux des comtes du Périgord (J 292) dont les sceaux sont restés intacts⁽²⁷⁾. Notre connaissance de l'abeille est aussi bien imparfaite.

23. François de RILLY, Une abeille fossile française, l'*Apis aquitaniensis*, dans *La Gazette apicole*, n° 512, 1949, p. 168-169.

24. Philippe MARCHENAY, *L'homme et l'abeille*, Paris, 1979, p. 52.

25. R. et B. CHEVET, *L'Arna aragonaise. Une apiculture traditionnelle venue de la Méditerranée orientale*, Bordeaux, 1987. Il resterait à confronter les observations archéologiques avec les sources écrites. Voir par exemple, BARRAU-DIHIGO, dans *Revue hispanique*, 1919, p. 121, 124 et note 1. A Covadonga, Pelage est assiégé par les Arabes dans une grotte dite *Cueva de Santa Maria*, en 718. Selon une chronique arabe du Xe-XIe siècle: «*Alimentándose de miel, pues tenían colmenas y las abejas se habían reunido en las hendiduras de la roca*».

26. Michel PASTOUREAU, *Les Sceaux*, coll. Typologie des sources du Moyen Age occidental, fasc. 36, 1981, p. 34-37.

27. Muriel LAHARIE, *Le pouvoir comtal en Périgord des origines à 1311; Recueil d'actes*. Thèse du 3e cycle dactylographiée, Bordeaux, 1975, t. 1, p. 5 et t. IV, p. 692; L'acte des coutumes supplémentaires accordées par Hélie VII aux habitants de la bastide de Vergt présente encore un fragment du sceau du comte, en cire vert foncé.

«L'anatomie est assez bien connue, la physiologie beaucoup moins bien, quand à «l'esprit de l'abeille», sa «psychologie» pour employer un terme bien qu'inexact...»⁽²⁸⁾.

Notre analyse du miracle de saint Front repose sur deux postulats: la sincérité d'un témoignage de la fin du X^e siècle et la pérennité des «habitudes» de l'abeille dans nos contrées⁽²⁹⁾. L'attaque de l'essaim est considérée comme un fait extraordinaire non seulement par les victimes et par Gauzbert, chorévêque à Limoges, mais aussi quelques années plus tard par Géraud, abbé de Solignac qui ne le remet pas en cause. En outre, la Vie était lue en public (*presente vestre*, ch. 21) le jour de la fête de saint Front. Le récit du miracle posthume de saint Front se retrouve dans un recueil hagiographique, du XII^e siècle, originaire de Saint-Martial de Limoges. Le nom de saint Front y «a été gratté et remplacé, d'une façon voyante, par celui de saint Martial; un second manuscrit, plus tardif, a entériné simplement cette substitution, destinée à venger, l'honneur limousin» (M. Coens). Le miracle a été aussi repris dans la *Vita* du pseudo-Sébalde. La sincérité du témoignage ne nous semble pas contestable. La signification religieuse de ce miracle, c'est-à-dire une attaque de pèlerins miraculés dans une basilique où se trouve le tombeau d'un saint, n'est pas très manifeste. M. Coens, le savant éditeur et commentateur des Vies de saint Front, reste assez perplexé: «Était-ce pour châtier les uns qui s'étaient attardés dans la chaleur d'un feu, et les autres, dont le premier soin n'avait pas été d'aller remercier le saint? Était-ce plutôt pour stimuler par cette épreuve les forces nouvelles qui venaient d'être rendues aux malades?»⁽³⁰⁾.

Les pèlerins du X^e siècle ont seulement rendu compte de cette agression qu'ils considéraient comme surnaturelle, alors que le déplacement d'un essaim, son intrusion dans une maison ou un bâtiment public, sont des faits qui peuvent survenir. «La mémoire de la communauté retenait toute une série de phénomènes extraordinaires qui se produisaient dans le sanctuaire ou autour de celui-ci et en renforçaient la sacralité: lumière mystérieuse, bruits étranges, chants mélodieux entendus alors que l'église était déserte, etc.»⁽³¹⁾.

L'idée d'une pérennité des «habitudes» des abeilles est, au moins jusqu'au XIX^e siècle, valable. «Dans la demi-domestication de nos ruches vulgaires, l'abeille a continué de vivre dans un état presque libre, construisant ses rayons presque librement. Mais depuis la fin du

28. Ch. ENJELVIN, dans *La Gazette apicole*, n° 466, 1947, p. 102.

29. Maurice MAETERLINCK, *La vie des abeilles*, Paris, 1928, p. 265: «Voilà des milliers d'années qu'elles vivent sous des lois remarquables, mais voilà des milliers d'années que ces lois sont les mêmes». Un peu plus loin, l'auteur semble se contredire (p. 270): «Il n'est pas établi que rien n'ait changé dans les habitudes de l'abeille».

30. En Périgord, vers 1830, on croyait que le blasphémateur devait obligatoirement être piqué, dans *Le Chasseur Français*, n° 630, août 1940, p. 624.

31. P.A. SIGAL, Le travail des hagiographes aux XI^e et XII^e siècles: sources d'information et méthodes de rédaction, dans *Francia*, t. 15, 1988, p. 163.

XIX^e siècle la pratique généralisée du mobilisme, l'emploi de cire gaufrée, la facilité des échanges permettant les croisements viennent modifier complètement les anciennes conditions d'existence»⁽³²⁾.

L'opinion publique se balance entre une présentation quasi-angélique du monde des abeilles⁽³³⁾ et une crainte innée et démesurée⁽³⁴⁾. En fait, il reste encore beaucoup à faire pour l'information du public⁽³⁵⁾. Le monde des abeilles connaît certes des difficultés⁽³⁶⁾, mais détient aussi d'irremplaçables richesses⁽³⁷⁾. Le récit du miracle posthume de saint Front à la fin du X^e siècle illustre

-
32. DUBOIS DE SZAWINSKY, la taille de l'abeille est-elle modifiable?, dans *La Gazette apicole*, n° 352, mars 1931, p. 59-60: L'abeille s'est-elle modifiée au cours des âges? Divers musées possèdent des abeilles fossiles qui paraissent de même taille que celles qui peuplent nos apiers. Des rayons trouvés dans les tombes des Pharaons ont présenté 762 cellules au dm². L'abeille égyptienne aurait diminué de taille au cours des siècles, car l'abeille actuelle construit environ 900 cellules au dm², etc.
33. Il y a quelques exceptions: Gaston BONNIER, la guerre chez les abeilles, dans *la Revue hebdomadaire*, n° 34, 19 août 1916, p. 281-316: «En réalité, lorsqu'on étudie de près les mœurs des abeilles, on se sent envahi par le prosaïsme le plus effrayant. Nous le savons trop bien maintenant, la Nature est féroce, et la civilisation des abeilles est un des exemples les plus clairs de cette implacable férocité...». L'exceptionnelle tonalité de cet article s'explique par le contexte de la Première guerre mondiale.
34. On pourrait multiplier aussi les exemples. A. CAILLAS, *La rucher de rapport*, Orléans 1946, p. 146: «Les abeilles piquent. Cette vérité première sème la terreur chez les profanes: elle reste le plus souvent une source d'appréhension chez le praticien confirmé». Le comte de RILLY, Piqures et venin d'abeilles, dans *La Gazette apicole*, septembre 1952, p. 262-263: accidents mortels fort rares; dans presque 60% des cas de très jeunes enfants ou d'individus de santé défective, en général près des ruches. Voir *La Petite Gironde*, n° 14912, 30 avril 1913, p. 3. Soussans. Un coup de rasoir malheureux. Dimanche dernier, Mme Laille était occupé à raser un de ses clients, lorsqu'une abeille vint de poser sur sa joue droite, etc. Jean RIVE d'OLT, Les abeilles au maquis, dans *La Gazette apicole*, n° 495, 1948, p. 47: En 1944, sur les routes du Rouergue, il cachait des documents dans une boîte à essaïms. L'Occupant ne l'a jamais fouillé: «un coup d'œil à travers le grillage me valait immédiatement un «circulez» impératif. On aurait dit que je transportais la peste ou le typhus...»
35. Voici quelques éléments qui illustrent pour le Périgord l'effort dévoué et continu des apiculteurs pour une meilleure connaissance de leurs abeilles: Etienne GIRAUD, Une intéressante exploitation apicole en Dordogne, *L'Apiculteur*, octobre 1934, n° 10, p. 294-302. Id. E. GIRAUD fils, L'apiculture à travers les âges (causerie faite aux Eyzies) le 22 mai 1937, à l'occasion du Congrès de la Fédération du Centre-Ouest des Associations apicoles françaises organisé par le «Rucher du Périgord», dans *L'Apiculteur*, n° 8, août 1937, p. 228-237. Dans la *Revue Française d'Apiculture*, décembre 1983, p. 596-597: inauguration de la Maison de l'Abeille périgourdine, etc.
36. Ainsi la varroase. Le premier cas de varroase en France a été détecté dans le département du Bas-Rhin, le 2 novembre 1982. Ce minuscule acarien avait été repéré à Sumatra en 1904. De plus le miel français résiste mal à la concurrence des miels importés hors CEE.
37. Il faut rappeler que le rôle pollinisateur des abeilles permet la reproduction de 20.000 plantes sauvages. Quant à la piqure d'abeille, elle a une valeur thérapeutique. Voir *La Gazette apicole*, n° 514, 1949, p. 214: depuis les temps les plus anciens; le venin d'abeilles était considéré comme un remède: Hippocrate, Celse, Gallien. Les piqures d'abeilles contre les rhumatismes dans *La Nature, Supplément*, n° 1977, 15 avril 1911. Marcel BEREUX, Contre les rhumatismes. Faites-vous piquer par des abeilles, dans *La Gazette apicole*, n° 354, mai 1934, p. 114-117. N. CARON, Piqures d'abeilles contre arthritisme, dans *Id.*, n° 573, septembre 1954, p. 248-250, et n° 610, novembre 1957, p. 251: c'est le médecin français Demartis qui a utilisé le premier, en 1860, du venin d'abeille comme traitement.

parfaitement l'importance et la complexité⁽³⁸⁾ des relations entre les mentalités et la connaissance de la nature, et dans ce cas particulier, du monde des abeilles.

Ce récit confirme une importante méconnaissance de la vie des abeilles⁽³⁹⁾ au Moyen Age mais illustre aussi l'initiative d'enregistrer à partir du X^e siècle des observations nouvelles en particulier sur le monde animal. En contrepartie, le commentaire qui l'accompagne n'apporte aucun indice sur une quelconque peur collective et millénariste en Périgord.

J.C.

38. En particulier le développement de l'anthropomorphisme, voir J. CLEMENS, L'étouffage des abeilles dans les Landes au XIX^e siècle, dans *Bulletin Soc. Borda*, n° 414, 1989, p. 259-271, et particulièrement p. 266, note II.

39. Louis REAU, *Iconographie de l'art chrétien*, t. 1, Paris, 1955, p. 100, symboles des vertus, l'abeille: symbole de la Virginité et particulièrement de la Naissance virginale du Christ, parce qu'au Moyen Age comme dans l'Antiquité, on croyait que les abeilles se reproduisaient par parthénogénèse. Les vierges échappaient à la pique des abeilles. H. TAVIANI dans *Annales F.S.C.*, n° 5, 1974, p. 1224, mentionne Gérard de Monteforte, fin du XI^e siècle, qui se réfère aux abeilles pour illustrer sa conception d'une reproduction de type angélique, *sine colu*. Voir aussi DEONNA, L'abeille et le roi dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, XXV, 1956, p. 105-131. FEVRIER et POINSSOT, Les cierges et l'abeille, Note sur l'iconographie du baptistère découvert dans la région de Kélibia (Tunisie), dans *Cahiers archéologiques*, X, 1959, p. 149-56. SAUVAGE, Les insectes dans la poésie romaine, dans *Latomus*, 29, n° 2, 1970, p. 269-296. Pour une remarquable présentation d'ensemble, J. VOISENET, *L'imagerie animale des auteurs chrétiens du haut moyen occidental*, Thèse de doctorat dactylographiée, 2 vol., Université de Toulouse Le Mirail, mars 1990.

Une inscription sur le linteau du relais de poste de Louillet

par Marcel BERTHIER

Louillet se trouve sur le bord du Caudeau entre Cendrieux et Saint-Laurent des Bâtons. C'est un simple lieudit à quelques mètres du chemin qui, venant des Garissoux au nord, dessert Laulurie au sud avant de rejoindre Sainte-Alvère. Il y a là un pont et un ancien relais de poste qui se trouvait sur la grand'route de Bordeaux à Brive par Bergerac et Thenon.

En 1976 dans un article de *Périgord-Actualités*, Jean Secret avait attiré l'attention sur ce relais. Plus récemment Gilles Delluc, dans une communication à notre compagnie rappela l'existence de cette route et du relais. Il n'y a pas lieu d'y revenir sauf à signaler le plan circulaire de Cendrieux un peu plus à l'est qui évoque certaines bastides comme celle de Bram en Lauragais.

Cependant la façade du relais est ornée d'un portail dont le linteau porte une inscription qui mérite examen. Cette inscription sur deux lignes indique

L'an 1735
L'asvrance ma faite

Le portail est ainsi daté et la tradition veut qu'un incendie ait jadis endommagé la façade dont la restauration fut financée par l'assurance du maître de poste. C'est une hypothèse ingénieuse mais elle ne résiste guère à une étude sérieuse.

Les institutions de secours mutuel sont certes anciennes. On les connaît depuis plus de trois mille ans mais elles ne sont que des moyens de répartir les risques entre des personnes qui ont des activi-

tés communes: agriculteurs, transporteurs, habitants d'un même quartier, etc. Le risque n'est pas pour autant aboli totalement. Il peut y avoir une catastrophe générale comme les incendies des villes au Moyen Age, les épidémies, les perturbations climatiques, etc. Dans ces cas il y a de nombreux candidats à l'indemnisation mais il n'y a plus personne pour payer.

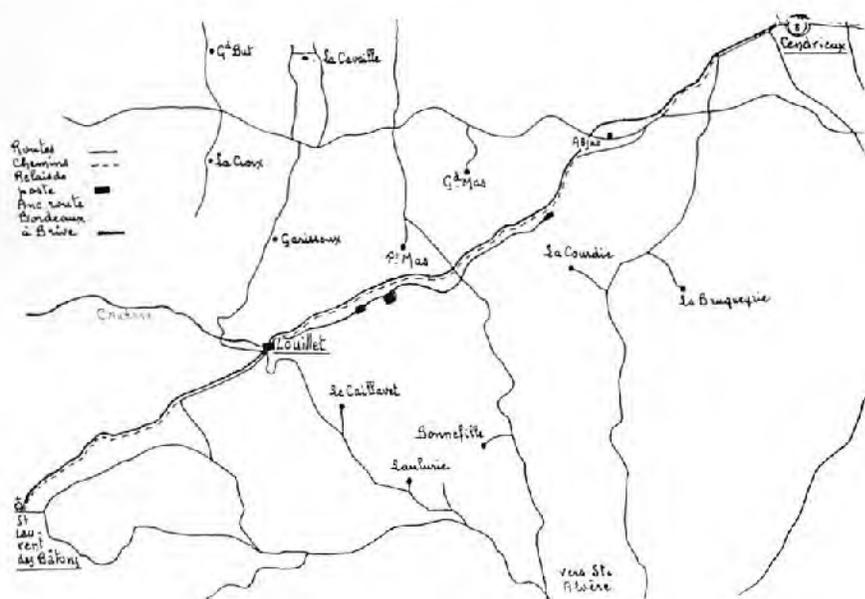
La seule vraie solution consiste à transférer le risque vers l'extérieur c'est-à-dire vers une personne, morale généralement, qui constitue préventivement une réserve capable de couvrir les indemnités à verser en cas de survenance du risque et quelle qu'en soit l'importance. Cela suppose calcul de probabilité et observatoire statistique. C'est cela l'assurance.

Ce n'est qu'à la fin du XVII^e siècle que l'on voit apparaître les premières assurances maritimes. Ce n'est qu'en 1717 qu'on assiste en France à la création d'un Bureau des incendiés dont l'organisation municipale repose plus sur l'assistance que sur l'assurance. La Chambre d'assurances générales de Maisonneuve n'apparaît qu'en 1753 et la Compagnie d'assurances de Labarthe ne verra le jour qu'à la Révolution.

Il est donc peu probable qu'il y eut en 1735 et à Saint-Laurent-des-Bâtons un assureur pour s'intéresser au relais de poste de Louillet. Il faut donc trouver une autre explication pour cette inscription. On pourrait penser à un compagnon du Tour de France qui allant de Bordeaux vers le bas Limousin ou l'Auvergne se serait arrêté là et aurait manifesté son talent en construisant ce joli portail. Mais les compagnons composaient toujours leur nom d'un qualificatif joint à l'indication de leur lieu d'origine. On connaît par exemple «Avignonnais la Vertu» ou «Parisien Ami des Arts» sans oublier «Ariégeois Cœur fidèle».

Notre «Asuranse» ne serait donc point compagnon mais seulement, peut-être, un modeste artisan qui aurait exprimé là son incontestable talent. Un chercheur heureux aura-t-il un jour la chance de trouver entre Cendrieux, Vergt et Sainte-Alvère, la trace d'un autre travail signé «l'Asuranse» et datant de la première moitié du XVIII^e siècle?

M.B.



Les «nobles citoyens» de Périgueux au XVIII^e siècle

*suite II**

par Gontran du MAS de PAYSAC

TROISIEME PARTIE MOBILITE PROFESSIONNELLE ET «CURSUS HONORUM» A PERIGUEUX

INTRODUCTION

La ville baroque des XVII^e et XVIII^e siècles, imprégnée par les formes démonstratives du catholicisme d'après le concile de Trente, multipliait fêtes et cérémonies grandioses, cherchant en toutes occasions à se renvoyer sa propre image, du moins celle qu'elle pensait avoir. Dans les fêtes religieuses, lors de la réception d'un nouvel évêque, pour la naissance du Dauphin, pour la fête de son saint patron, elle aimait défiler en «corps constitués». Dans ces défilés, chaque profession occupait une place, un rang précis fixé par la municipalité et correspondant à la considération qui lui était accordée. Cela n'allait pas sans querelles de préséances, dont l'éphémère polysynodie du début de la Régence avait donné l'exemple au sommet de l'Etat.

* Voir B.S.H.A.P., t. CXX, Année 1993, pp. 73-170.

Ces sociétés urbaines au XVIII^e siècle ne considéraient pas l'homme dans sa singularité mais à l'intérieur de groupes d'activités professionnelles, c'est-à-dire dans des corps, définis comme des réunions de personnes soumises au même statut. Tout autant que l'activité exercée, c'était le statut juridique commun qui définissait ces corps de ville du XVIII^e, occupant chacun sa place dans la hiérarchie municipale et les cérémonies collectives. «Le rang dans la procession, le rang dans le scrutin, écrit Goubert, expriment exactement l'estime rituelle dans laquelle la mentalité tient le corps qui vote ou qui défile par rapport à ceux qui précèdent et le suivent»⁽¹⁾.

Périgueux n'échappait pas à ces fêtes si ostentatoires en pays d'oc: par exemple, en mai 1774, apprenant que Louis XV était dangereusement malade, la ville interdit les spectacles et ordonna des prières qui durèrent pendant trois jours et auxquelles *elle assista en corps*. A la mort de ce roi, la «fondation» faite par le maire et consuls en son honneur donna lieu à un service religieux et à une «*procession générale*»⁽²⁾. Il faut bien signaler que le nombre et l'ordre de préséances de ces processions lors des manifestations publiques connaissait des variantes locales.

Ici, c'est à la fois cette hiérarchie particulière des corps de ville et sa singularité par rapport à d'autres villes telles qu'à Toulouse par exemple⁽³⁾ qu'il faut essayer de déterminer.

1. - HIERARCHIE PROFESSIONNELLE ET «curcus honorum» A PERIGUEUX

Cette hiérarchie des corps professionnels apparaît indirectement dans les délibérations municipales. Leur lecture (effectuée depuis celles du début du XVII^e siècle) a montré que les listes de prud'hommes citées, l'étaient dans un ordre précis. Une hiérarchie apparaît également dans les signatures des «députés des corps de ville» qui figurent au bas des délibérations importantes⁽⁴⁾.

A l'aide de ces différents documents, nous pouvons montrer depuis le XVII^e siècle ce que fut cette hiérarchie par rapport à celle qui prévalait dans d'autres villes et comment elle évolua. Son explication est plus délicate. Nous y retrouvons la hiérarchie traditionnelle du Tiers Etat que renforce, sans doute par imitation, la hiérarchie des activités compatibles ou non avec la noblesse. Ainsi, la première partie de cette étude va-t-elle être consacrée à la recherche de la hiérarchie «officielle» des professions à Périgueux, avant de chercher dans un deuxième temps quelle explication on peut lui

1. GOUBERT (P), *op. cit.*, 172.

2. A.D.D., Pgx, CC 147.

3. DUBY (G.), *et. al.*, *op. cit.*, p. 408.

4. A.D.D., Pgx., BB 16 («livre rouge») et BB 34, folio 27 et suivants.

donner. Il sera alors possible de se demander si cette hiérarchie municipale des corps de ville eut une influence sur le destin et l'histoire des familles de la bourgeoisie de Périgueux.

A. - La hiérarchie professionnelle municipale

Dans cette ville bourgeoise, le pouvoir était depuis longtemps oligarchique. A la fin de leur mandat, les maires et consuls, élus pour une année, désignaient 14 bourgeois (les 14 prud'hommes), lesquels nommaient à leur tour 8 prud'hommes choisis parmi d'autres familles bourgeoises. Ces 8 notables «après meure (mûre) délibération»⁽⁵⁾ élisaient les nouveaux maires et consuls. Notons qu'avant ces élections, les participants faisaient le signe de la Croix et invoquaient la Vierge et le patron de la ville, Saint Front.

a. - Les listes des prud'hommes et des députés des corps aux XVII^e et XVIII^e siècle

La première liste des 14 prud'hommes, que nous montre un important registre municipal appelé le Livre vert, est de 1618⁽⁶⁾. Dans l'ordre de ces 14 prud'hommes cités, apparaît très nettement une hiérarchie:

- sont cités d'abord des Conseillers du Roi au Présidial puis ceux de l'Election et les avocats. Les marchands précèdent ensuite les procureurs; ce qui montre bien la marge entre les professions d'avocats et de procureur. Ferment le ban deux bourgeois (vivant sans doute de leurs revenus), un maître-apothicaire et un commis au greffe. Les deux derniers prud'hommes représentent la Cité (partie distincte de Périgueux située rappelons-le, en contrebas du Puy Saint Front).

Dans le tableau ci-joint, ont été regroupés des listes de prud'hommes retenus à des époques différentes: 1618 - 1665 - 1680 et 1718. Ce qu'il faut retenir dans ce tableau, c'est la hiérarchie des professions, leur ordre et non l'apparition ou la disparition de certaines professions dues à la plus grande importance de certains hommes dans la ville à un moment donné, au besoin de renouveler l'équipe au pouvoir, et non à des raisons statutaires.

Lorsque l'on examine l'ordre de ces listes entre 1618 et 1739 (dernière liste connue) le rang des trois premières professions citées ne change pas. Il est toujours: 1 - le Présidial - 2 - l'Election - 3 - les avocats.

5. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 188 (élection pour 1637).

6. A.D.D., Pgx., BB 15 et (ROUX) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.* Le «Livre vert» registre «mémorial» de Périgueux couvre la période (1618 à 1716). La suite de la liste des prud'hommes, du moins jusqu'en 1749-50 se trouve dans le «Livre rouge» qui va de 1686 à 1750, (A.D.D., Pgx., BB 16).

TABEAU 6 : LA HIERARCHIE DES ACTIVITES BOURGEOISES A PERIGUEUX AU XVII^e-XVIII^e SIECLE
(d'après les listes des prud'hommes et des députés des corps de ville)

1618 (13 en fait)	Liste des 1665	14 Prud'hommes choisis 1680	pour : 1718	Députés des corps de ville pour : 1744	Ordres et Corps com- posant : L'UNIVERSALITE DES CITOYENS-BOURGEOIS DE PERIGUEUX en 1774 ⁿ
Conseiller du Roi 1 - PRESIDIAL	1 Cr. Rot-PRESIDIAL	1 Cr. Rot-PRESIDIAL	Conseiller du Roi PRESIDIAL	1 - PRESIDIAL	1 - LE CHAPITRE
2 - PRESIDIAL	2 AVOCAT	2 Cr. Rot-PRESIDIAL	2 Cr. Rot-PRESIDIAL	3 - ELECTION	2 - LA MARLESSE
3 - ELECTION	3 AVOCAT	3 Cr. Rot-PRESIDIAL	3 Cr. Rot-PRESIDIAL	3 - AVOCATS	3 - LE PRESIDIAL
4 - AVOCAT	4 AVOCAT	4 "licenciés"	4 AVOCAT	4 - MEDECINS	4 - L'ELECTION
5 - AVOCAT	5 AVOCAT	5 Procureur	5 Doyen en mé- decine	5 - APOTHICAIRES	5 - AVOCATS
6 - MARCHAND	6 "bourgeois"	6 apothicaire	6 "bourgeois"	6 - MARCHANDS	6 - Docteurs en MEDECINE
7 - PROCUREUR	7 - "bourgeois"	7 - notaire royal	7 "bourgeois"	7 - PROCUREURS	7 - PROCUREURS
8 - PROCUREUR	8 - PROCUREUR	8 - Me arjèvre	8 "bourgeois"	8 - NOTAIRES	8 - NEGOCIANTS
9 - "bourgeois"	9 - PROCUREUR	9 - Me arjèvre	9 Procureur	9 - CHIRURGIENS	9 - NOTAIRES ROYAUX
10 - "bourgeois"	10 - Me Apothicaire	10 - Praticien	10 - Marchand		10 - CHIRURGIENS
10 - Me Apothicaire	11 - Procureur	10 - Ruissier	11 - Marchand		
11 - "Comis en GREFFE"	12 - Marchand	11 - "Maître es arts"	12 - Me chirurgien		
12 - "bourgeois"	13 - en de	12 - Com. du Greffe	13 - "Bourgeois"		
13 - sans quali- fication	14 - archer	13 - Praticien	14 - "Bourgeois"		
		14 - Marchand			

14 - sans quali-
fication

Deux changements apparaissent surtout dans ces listes. D'abord, à de rares moments, une plus grande ouverture des professions: tel l'exemple choisi ici de 1680 ou le cas de 1711 qui vit un hôtelier et un maître serrurier nommés respectivement 7^e et 8^e prud'hommes (vérification faite, ces deux derniers ne faisaient pas partie de la bourgeoisie, la ville avait peut-être eu du mal à réunir assez de bourgeois pour ces élections!)(7).

b - L'évolution de cette hiérarchie aux XVII^e et XVIII^e siècles.

La deuxième différence concerne la place très mouvante jusqu'au milieu du XVII^e des apothicaires marchands et procureurs qui sont chacun, d'une nomination à l'autre, les premiers à être cités. Ce qui paraît s'expliquer davantage par la réussite de certains d'entre eux selon les époques, que par un changement statutaire intervenu dans le classement de ces professions. A une place moyenne, se situe le bourgeois vivant de ses revenus fonciers, tantôt présent, tantôt absent d'une élection à l'autre. D'autre part, tandis que les notaires et surtout les chirurgiens finissent par occuper les dernières places de ces listes, les médecins font leur apparition régulière au XVIII^e siècle. Celle des 14 prud'hommes de 1733 montre à 3 médecins et 2 chirurgiens(8). De même, les apothicaires, paraissent mieux considérés au XVIII^e qu'au début du XVII^e siècle, comme en témoigne leur place.

Une hiérarchie très proche des professions, apparaît après 1739 dans la succession très minutieuse (on en imagine la scène) des signatures apposées par les *députés des corps de ville* en bas des délibérations importantes. Cette hiérarchie qui apparaît en 1744 est très stricte. Notons que malgré leur protestation, il n'y a pas ici de corps des bourgeois vivant noblement, bourgeois pourtant nombreux dans la ville. Les statuts anciens de la ville ne les favorisent pas (9). Quant aux chirurgiens ils semblent avoir réussi à la fin du XVIII^e siècle, à se constituer en «communauté»(10).

c - La hiérarchie professionnelle à la fin de l'Ancien Régime

Pour l'année 1774, nous avons la preuve de la hiérarchie des situations et activités à Périgueux grâce au compte-rendu d'une réunion des *ordres et corps* assemblés «pour prouver leur attachement

7. A.D.D., Pgx., BB 16, élection du 24 Novembre 1711.

8. *Ibid.*, élection du 15 novembre 1733.

9. Il semblerait qu'à la veille de la Révolution, les «bourgeois vivant noblement» aient tout de même réussi à se constituer en corps particulier. En effet, le «Calendrier Historique du Périgord pour l'année 1789» donne la liste suivante des «corps municipal (sic) de la ville»: 1 - Municipalité - 2 - Magistrats - 3 - Avocats - 4 - Médecins - 5 - Bourgeois - 6 - Procureurs - 7 - Négociants - 8 - Notaires - 9 - Chirurgiens - 10 - Notables de la Cité (A.D.D., usuel).

10. *Ibid.*, Pgx., BB 39. Il subsiste des sceaux de la «Communauté des chirurgiens de Périgueux» dans des documents datés de 1775 et 1789 - LAFON (Cn.), «SHAP», t. LXII, 1940, p. 450-55.

au roi Louis XVI». Ceux-ci, nous dit-on, «ont pris place selon leur rang et ordre»⁽¹¹⁾.

Cette hiérarchie, résumée dans le tableau ci-joint, montre notamment un recul des activités commerçantes; les maîtres apothicaires disparaissent dans le corps des marchands, pardon des «négociants», lesquels cèdent le pas aux procureurs.

d - La Hiérarchie professionnelle à Périgueux et ailleurs

Cette hiérarchie des activités à Périgueux est comparable, à celle des «Corps» ou «Compagnies» des autres villes moyennes d'alors. Là où existait un Présidial, les officiers de justice du Roi venaient en tête suivis des officiers des finances (Election) des juges seigneuriaux puis des auxiliaires, avocats, procureurs et notaires «alors modestes» souligne Goubert⁽¹²⁾, comme le montre ici leur avant-dernière place au sein des corps de ville. A Toulouse, cette hiérarchie est très semblable malgré la plus grande richesse des activités⁽¹³⁾. Viennent en tête dans cette ville:

- 1 - les juridictions,
- 2 - les professions libérales: universités, avocats, médecins, procureurs,
- 3 - le corps de commerce,
- 4 - les bourgeois rentiers,
- 6 - les arts et métiers, groupe qui s'achève par les «maîtres à écrire».

A Sarlat, nous retrouvons au XVIII^e siècle une hiérarchie bien semblable⁽¹⁴⁾, sauf pour les dernières professions:

- 1 - les Magistrats et officiers du roi,
- 2 - les Avocats,
- 3 - les Médecins,
- 4 - les Notaires,
- 5 - les Procureurs,
- 6 - les Chirurgiens et apothicaires,
- 7 - les Marchands merciers, épiciers.

e - Autre preuve de cette hiérarchie: les qualifications précédant les noms

Cette «hiérarchie» des rangs et activités qui apparaît à Périgueux est encore soulignée par le type de qualifications qui précèdent dans les documents municipaux, le nom de chaque prud'homme, député du

11. RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*
 12. GOUBERT (P.), *op. cit.*, tome II: les pouvoirs, 1973, p. 174.
 13. DUBY (G.), *et al.*, *op. cit.*, p. 408.
 14. ESCANDE (J.J.), *op. cit.*, p. 494.

corps ou maire et consuls, nouvellement élus. A Périgueux, en 1619, dans une titulature qui rappelle la fin du Moyen-Age, les conseillers au Présidial sont encore appelés «Honorables messieurs Maîtres», etc. Par la suite, et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ils seront qualifiés de - Messieurs Maîtres - puis seulement de - Messieurs -. Lorsque, fait plus rare, le premier membre cité est noble, tel Pierre d'Abzac de la Douze élu maire en 1620, alors la première qualification de la liste est celle de Messire.

Au début du XVII^e siècle, les avocats ne portent pas toujours de qualification, par exemple en 1620, cité après le Présidial et l'Election, nous rencontrons comme 5^e prud'homme sur les 14, «François Montouzon, avocat en la Cour du Parlement»⁽¹⁵⁾. Plus tard, ils seront couramment qualifiés de Maîtres ou de Messieurs Maîtres.

Au XVIII^e siècle, la hiérarchie des qualifications est plus stricte.

- les membres du Présidial et de l'Election sont généralement qualifiés de *Messieurs Maîtres*,

- les avocats de - *Maîtres* -,

- les bourgeois vivant de leurs revenus et les chirurgiens de *sieur*,

- les marchands et artisans restent *sans qualification*.

A partir de 1750, les membres de ces deux dernières catégories sont souvent qualifiés de Monsieur ou plutôt de Mr.

Nous retrouvons bien ici cette hiérarchie des qualifications déjà mise en évidence à Grenoble⁽¹⁶⁾ où s'opposaient au XVIII^e siècle le «Monsieur», le «sieur» et «le nommé» untel.

B - Recherche des raisons de cette hiérarchie

Au XVIII^e siècle, et sans remonter jusqu'aux racines médiévales, il est clair que ces hiérarchies municipales des «corps de ville» s'appuyaient sur la hiérarchie interne du Tiers Etat, une hiérarchie que l'on peut mettre curieusement en parallèle avec la liste des professions compatibles ou non d'un point de vue juridique avec l'état de la noblesse.

Nous retrouvons une illustration de cette hiérarchie sociale de l'Ancien Régime dans le tarif de la capitation de 1695-96, tarif souple qui tenait compte également des réalités sociales de l'époque.

Ce sont les différents aspects de cette ancienne échelle sociale des activités qu'il faut maintenant examiner.

a - La hiérarchie du Tiers Etat

Même si, parmi les activités bourgeoises de nos villes d'Ancien Régime, certaines étaient exercées par des familles nobles, cette

15. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 13. Lire bien sûr: Montouzon,
16. DUBY (G.) *et al.*, *op. cit.*, t. III, p. 415.

hiérarchie municipale des activités est bien celle généralement admise des couches supérieures du Tiers Etat que nous décrit le juriste Loyseau dans son «*Traité des Ordres et Simples dignités*»⁽¹⁷⁾. Pour ce dernier, qui traduit ainsi à sa manière la mentalité de son temps, cette hiérarchie des professions du Tiers Etat repose au sens le plus concret du mot sur l'instruction. Pour reprendre ses termes mêmes, cette hiérarchie va de «la peine du corps», de l'effort physique méprisable, selon lui, à la «subtilité de l'esprit». Voilà pourquoi à la tête de sa hiérarchie, il place «les gens de lettres des quatre facultés» (théologie, droit, médecine, arts),

- viennent ensuite les détenteurs d'office touchant aux finances royales,
- les métiers du droit, avocat, procureur, notaire,
- ensuite les marchands.

Il n'a que mépris pour les autres professions, pour les «gens de bras» (laboureurs et artisans) qualifiés de «vil», de «sot», «d'abject».

Cette mentalité de Loyseau reflète bien celle des gens de robe au XVII^e siècle, un groupe conscient de sa singularité, concrètement bien éloigné du peuple, et qui va être amené à jouer un rôle nouveau sous le règne de Louis XIV. Ce qu'écrit Loyseau dans son *Traité* tranche sur la mentalité médiévale, notamment son mépris de la peine du corps et du travail manuel, mais il dit vrai en assurant qu'«après les principaux praticiens du droit» suivent à Rome et en France les marchands. A la fin du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle avec la création des juridictions, la multiplication des offices, ces derniers trouvent là un moyen tranquille et transmissible d'enrichissement, témoin «cette ruée vers les offices» que nous montre Favier pour Paris. A cette époque, la fortune d'un juriste était environ quatre fois supérieure à celle des autres métiers⁽¹⁸⁾. Ceci montre bien la considération ancienne des hauts métiers du droit dans la ville.

b - Mentalité et préjugés nobiliaires: l'exemple - a contrario - de la dérogeance

Cette hiérarchie des professions à Périgueux et ailleurs et le mépris des activités productives et marchandes est bien le reflet de la mentalité de l'Ancien Régime. Le théâtre et la littérature du Grand siècle où le héros aventurier et militaire n'a que dédain pour la boutique en sont bien le reflet.

Indirectement cette situation peut être vérifiée par les préjugés nobiliaires de l'époque moderne reposant sur la mise en place à partir du XVI^e siècle de la notion juridique de dérogeance. Il apparaît ainsi que cette hiérarchie des professions et des corps suit une pyramide

17. LOYSEAU, *Traité des ordres et simples dignités*, 1613.
18. DUBY (G.) *et al.*, *op. cit.*, t. II, 1980, p. 490.

allant des professions considérées de façon générale comme les plus viles et dérogeantes pour la noblesse jusqu'à celles compatibles avec sa possession. Le tableau de comparaison qui suit le montre bien⁽¹⁹⁻²⁰⁻²¹⁾

TABLEAU 7 : COMPARAISON ENTRE LA HIERARCHIE MUNICIPALE DES ORDRES ET CORPS DE VILLE ET L'ETAT DES PROFESSIONS COMPATIBLES AVEC LA NOBLESSE A L'EPOQUE MODERNE

Hiérarchie des ORDRES et CORPS de ville en 1774	Compatibilité de ces situations avec l'Etat de NOBLESSE
1 - le CHAETRE	
2 - la NOBLESSE	
3 - le PRESIDIAL	<u>Compatible</u> - plusieurs membres de ces juridictions entrèrent dans la noblesse par l'achat d'une charge anoblissante à Bordeaux ...
4 - L'ELECTION	- des familles nobles achetaient des charges dans ces Juridictions
5 - AVOCATS	<u>Ne dérogent pas</u> - mais leurs preuves de noblesse furent très contrôlées (Arrêt du Conseil d'Etat du 4 juin 1688)
6 - DOCTEURS EN MEDECINE	<u>Ne dérogent pas</u> - mais situation rare/ sauf s'ils font le commerce de "drogues et épicerie" - preuves de noblesse très contrôlées (Arrêt du Conseil d'Etat du 4 juin 1688)
7 - PROCUREURS	<u>Douteux</u> - ne dérogent pas s'ils sont en même temps avocat - les procureurs fiscaux de juridictions subalternes dérogent
8 - NEGOCIANTS	<u>Dérogent</u> - Arrêt du Parlement du Dauphiné 1497 - Edit de François I de 1540
9 - NOTAIRES ROYAUX	<u>Dérogent</u> - Edit de François I de 1532 ("jadis profession noble" dit ce m Edit)
10 - CHIRURGIENS	<u>Dérogent</u>

19. LA ROQUE (G A. de), *Traité de la Noblesse*, Paris, 1761.

20. CHERIN (L.N.H.), *Abrégé chronologique*, Paris, 1788.

21. LA BIGNE de VILLENEUVE (M. de), *La dérogeance de la Noblesse sous l'Ancien Régime*, Rennes, 1918.

Il faut souligner que cette théorie de la dérogeance n'est pas médiévale et s'est surtout développée à l'époque moderne. Le mot qui semble apparaître pour la première fois dans des lettres de Charles VIII de mai 1485⁽²²⁾ prit un relief important sous Louis XIV. Ce qu'il faut noter ici, c'est que ce développement juridique de la dérogeance, né à l'origine du besoin séculaire de la monarchie de contenir la noblesse, eut une influence à rebours sur la bourgeoisie française, (c'est notamment le cas à Périgueux) par les préjugés qu'elle engendra contre certaines activités professionnelles. Des familles bourgeoises en plein essor préférèrent abandonner leurs activités commerciales profitables à l'essor de leur région et entrer dans cette noblesse tant estimée⁽²³⁾. La hiérarchie des activités de Périgueux est bien calquée sur ces préjugés professionnels. Au sommet se trouvent les magistrats des juridictions royales dont les membres, du moins les plus riches, pouvaient accéder à la noblesse grâce aux charges vénales de Conseiller Secrétaire du Roi acquises à Bordeaux et ailleurs. Cette hiérarchie des professions et corps à Périgueux est bien sûr celle des professions de services que domine le groupe des officiers de justice; elle est aussi celle qui mène à la noblesse⁽²⁴⁾.

II - «VERITE PASSE HONNEURS»?

Une autre façon de comprendre la hiérarchie des activités sous l'Ancien Régime nous est donnée par le tarif de la capitation (impôt par tête comprenant aussi la noblesse) établie en 1695-96. Ce tarif qui a été analysé par François Bluche et Jean-François Solnon⁽²⁵⁾, répartissait les contribuables en 22 classes formant au total 596 rangs différents.

Il ne s'agit pas là, à proprement parler, d'une véritable hiérarchie stricte et figée de la Société à la veille du XVIII^e siècle. L'Ancien Régime est trop complexe et nuancé pour se plier à de telles simplifications. Nous venons de le voir avec la théorie de la dérogeance si importante encore à la fin du XVIII^e siècle pour des d'Hozier ou des Cherin!⁽²⁶⁾ Mais tel qu'il est, ce tarif, dont le but est malgré tout fiscal, établit dans ses 22 classes un compromis hiérarchique qui reflète bien la hiérarchie générale et les valeurs de l'Ancien Régime. Ce tarif de la capitation mêle en fait 4 critères: la dignité, le pouvoir, la fortune et la considération et révèle en cela les paradoxes de la société de l'époque. Ainsi, il ne repose pas, comme on pourrait le penser, sur la tripartition fonctionnelle et «officielle» de la société: clergé, noblesse et tiers. Au contraire, ainsi que le montre

22. BLOCHE (F.) et SOLNON (J.F.). *La véritable hiérarchie sociale de l'ancienne France, le tarif de la première capitation*, Genève: DROZ, 1983.

23. *Ibid.*, p. 44.

24. *Ibid.*, p. 24.

25. *Ibid.*

26. CHERIN (L.N.H.), *op. cit.*

Bluche et Solnon «l'enchevêtrement de la noblesse et de la roture, au sein de ces 22 classes est une des grandes leçons du tarif de 1695»⁽²⁷⁾.

Au travers de cette hiérarchie, la société française, et il en est de même à Périgueux, n'apparaît plus comme une société d'Ordres. Au sommet, (nobles et non nobles non confondues) se trouvent *la Robe*, *la plume* et la finance, c'est-à-dire la justice et l'amorce de ce qu'il s'appellera plus tard l'administration. Dans cette logique, les charges anoblissantes ne dépassent pas le 13^e rang. Si la noblesse, selon ses charges ou sa fortune est partout dans ce tarif - preuve là encore qu'elle n'était pas une «classe» - en revanche, le mépris séculaire ou le peu d'estime pour les activités de l'industrie et du commerce y apparaît nettement; les plus gros marchands de Paris n'apparaissent qu'en onzième classe⁽²⁸⁾.

Tout en accordant une place à la fortune (les rangs de la noblesse possédant fief ou non, ou des bourgeois rentiers des villes de premier ou second ordre ou de petites villes le montrent bien) ce tarif ne repose ni sur la hiérarchie des fortunes ni sur celles des revenus. Bluche et Solnon le montrent bien. En fait, cette capitation de 1695-96 taxe le rang social, montrant bien aussi que, sous l'Ancien Régime, l'honneur a plus de prix que les écus⁽²⁹⁾.

Ainsi a-t-il paru intéressant de sortir de ce tarif quelques-unes des professions présentes à Périgueux et de les regrouper dans le tableau qui suit afin de pouvoir le comparer avec la hiérarchie municipale des professions et avec celui de la dérogeance. Que remarque-t-on? D'abord, une similitude générale entre ces hiérarchies, illustrées par la prédominance du Présidial puis de l'élection, ensuite ces sortes de «fourre-tout» que sont les classes allant de 16 à 19 et qui montre bien que cette hiérarchie fiscale tient également compte des réalités sociales. Par exemple, les médecins, cible favorite de Molière, précèdent les simples gentilhommes sans fief, preuve de l'importance nouvelle de cette profession.

Ainsi, et de façon caricaturale, cette société de l'Ancien Régime apparaît selon l'expression de Bluche et Solnon comme un système à deux faces. La première vermoulue est celle des Ordres et de la prééminence nobiliaire, la seconde, plus moderne, est celle de la primauté des charges publiques et des réalités nouvelles.

Cette hiérarchie présente pour nous un grand intérêt lorsque l'on note en 22^e classe - un sergent de justice seigneuriale et en onzième classe (la plus haute pour les activités de Périgueux) un président du Présidial. Cette hiérarchie n'est-elle pas en ce sens un escalier que nos familles bourgeoises cherchèrent à gravir?

Le XVIII^e siècle, au lendemain du règne de Louis XIV, remit peu

27. BLUCHE (F.) et SOLNON (J.F.), op. cit., p. 44.

28. *Ibid.*, p. 24.

29. *Ibid.*, p. 974.

en cause ces hiérarchies. Que l'on analyse de façon originale la sanction pénale des injures échangées entre les membres de la société ou l'ordre de préséance des femmes proposé par Restif de la Bretonne, ainsi que le fait Yves Durand⁽³⁰⁾, on retrouve dans son ensemble au XVIII^e siècle la même échelle sociale des valeurs.

«L'épée précède la robe, qui elle-même a le pas sur la finance», écrit Yves Durand⁽³¹⁾. «Après viennent les gens de lettres, les négociants, les degrés inférieurs du Tiers...».

En vérité, et sans doute plus qu'à la fin du XVIII^e siècle, les auteurs qui tentèrent alors un classement social (mais un tel classement précis est-il possible sous l'Ancien Régime?) eurent conscience que les valeurs sur lesquelles s'appuyaient leur hiérarchie étaient presque dépassées. Restif de la Bretonne dans son étude publiée en 1783-84 pense que le négociant devrait être classé au-dessus de la bourgeoisie. Il préfère néanmoins s'en tenir à «l'ancien préjugé» (important à noter dans le cadre de cette étude) «qui veut que le bourgeois, vivant noblement de ses revenus, tienne le premier rang après la noblesse»⁽³²⁾.

N'oublions pas également l'influence sur les mentalités à la fin du XVIII^e siècle des idées des Lumières, notamment celle d'égalité et la tendance au sein des élites à un net affaiblissement des barrières sociales. La tendance à l'uniformisation des costumes, l'électisme des réceptions et la composition de nombreuses loges, le prouvent. De leur côté, les théoriciens, préparant la pensée d'un comte de Saint Simon par exemple, réfléchissent alors sur la société et proposent tels Turgot ou Mirabeau de nouveaux critères de hiérarchie sociale reposant sur l'importance relative, au sein de la société, des divers agents économiques.

Ces idées à la fin du XVIII^e sont dans l'air, et nous verrons plus loin qu'elles rencontrèrent un écho à Périgueux. Concrètement, il faut bien reconnaître que cette hiérarchie traditionnelle des activités professionnelles et des situations sociales resta communément admise jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, surtout dans le cadre provincial.

III - HISTOIRE ET CHOIX PROFESSIONNELS DES DIFFÉRENTES CATEGORIES DE FAMILLES BOURGEOISES

Ainsi, la question qui vient à l'esprit en examinant ces classements hiérarchiques des activités est de savoir si dans leur évolution, les familles de la bourgeoisie de Périgueux ont essayé d'atteindre par un long effort poursuivi sur plusieurs générations un idéal de réussite professionnelle autour duquel existait un consensus

30. DURAND (Y.), *Les fermiers généraux*, Paris: PUF, 1971, p. 208.

31. *Ibid.*

32. DURAND (Y.), *op. cit.*, p. 208.

**TABLEAU 8 : Ordre hiérarchique de quelques professions
présentes à Périgueux
d'après les 22 classes d'imposition du TARIF DE LA PREMIERE
CAPITATION (1695-1696)
(d'après Bluche F., et Solnon J.F., 1983)**

11e classe

- les présidents des Présidiaux des provinces

12e classe

- les chevaliers d'honneur, avocats, procureurs du roi
greffiers - en chef des présidiaux des provinces
- les assesseurs et conseillers des présidiaux des provinces

13e classe

- les présidents et lieutenants criminels des élections
et greniers à sel
- les maires des villes du second ordre

15e classe

- les gentilshommes possédant fiefs et châteaux
- les greffiers des Présidiaux et autres justices royales
- les bourgeois des villes du second ordre vivant de leurs
rentes.

16e classe

- les officiers ... des élections ...
- les gros marchands tenant boutiques

17e classe

- les avocats des cours supérieures (Bordeaux)

18e classe

- les substituts des procureurs du roi des Présidiaux
- les médecins, chirurgiens et apothicaires
- les notaires des villes du second ordre
- les assesseurs procureurs du roi et greffiers des maré-
chaussées

19e classe

- les gentilshommes n'ayant ni fiefs ni château
- les échevins procureurs du roi, greffiers et receveurs
des deniers communs des petites villes
- les huissiers audienatiers des Présidiaux
- les artisans des villes du second ordre tenant boutique
et employant des garçons
- les huissiers des présidiaux

*(Suite du tableau 8 p. 291)*20e classe

- *les lieutenants, sous-lieutenants et enseignes d'infanterie,*
- *les avocats et procureurs des Présidiaux et autres justices royales,*
- *les greffiers des rôles des tailles et autres impositions,*
- *les procureurs fiscaux et greffiers de justices seigneuriales,*
- *les huissiers, procureurs et sergents des justices royales.*

22e classe

- *les gendarmes et cheval-legers,*
- *les archers des Maréchaussées,*
- *les sergents des justices seigneuriales.*

local; l'approche est originale, elle sous-entend que la mobilité sociale que connut cette bourgeoisie pourrait s'expliquer par des raisons tenant plus à la mentalité du temps et de la bourgeoisie (très sensible au jugement social et à l'honneur par exemple) que par de simples préoccupations de réussite matérielle. Il faut bien souligner que chaque époque, et à l'intérieur de celle-ci, chaque groupe social et professionnel secrète un idéal, une conception idéalisée de la réussite³³; et il n'est pas encore démontré, surtout pour l'Ancien Régime que cet idéal de la bourgeoisie soit issu des nécessités économiques, ni qu'il soit efficace à long terme sur ce plan.

L'évolution des familles de Périgueux vers un «idéal social» particulier apparaît bien dans les généalogies de la bourgeoisie; surtout si l'on compare les familles ayant exercé au cours de leur histoire les mêmes activités. C'est cet idéal qu'il faut maintenant mettre en évidence après avoir expliqué la méthode employée ici.

Introduction: La méthode d'analyse de l'évolution professionnelle

*** Explication**

La démarche suivie pour arriver à déceler l'évolution professionnelle interne des familles de la bourgeoisie peut paraître originale. En voici l'explication:

1 - Toutes les familles ayant exercé à un moment donné de leur histoire, sous l'Ancien Régime une profession ou une activité quelconque, procureur ou médecin par exemple, ont été réunies en dix groupes professionnels distincts afin d'étudier et de comparer ultérieurement leur généalogie. Ayant, dans leur quasi totalité, exercé plusieurs professions différentes au cours de leur histoire, les familles se trouvent étudiées deux et parfois même trois fois à l'intérieur de groupes différents. Ainsi, une famille issue d'un marchand dont le fils devint notaire et le petit-fils conseiller au Présidial a été étudié ici trois fois: à l'intérieur du groupe des marchands, du groupe des notaires et du groupe des magistrats. Pour cette raison, le nombre de familles étudiées à l'intérieur des groupes professionnels s'est élevé à 563! Alors que l'étude a porté en fait sur environ 60 pour cent de notre bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle.

2 - Les généalogies des familles d'un même groupe (ayant au cours de leur histoire exercé les mêmes professions) ont été schématisées afin de faire apparaître la succession des professions au cours des générations. Cette succession n'est pas

33. MOUSNIER (R.), *Les hiérarchies sociales de 1452 à nos jours*, Paris: PUF, 1969.

toujours patrilinéaire, apparaissent aussi en l'absence de renseignements sur la filiation directe, les professions d'oncle ou de neveu.

Exemple: famille X - 1 - 1600 marchand; - 2 - 1635 procureur; - 3 - 1667 procureur; - 4 - 1705 bourgeois vivant noblement.

Cet exemple montre bien qu'ici a été étudié l'histoire généalogique, parfois ancienne, des seules familles possédant la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle.

3 - La comparaison des généalogies des familles d'un même groupe professionnel, celui des avocats par exemple, a été effectuée tout d'abord de façon chiffrée, autour des trois étapes d'analyse suivantes:

a) première profession rencontrée à l'origine des familles d'un même groupe,

b) professions intermédiaires exercées par ce groupe,

c) dernière profession connue au XVIII^e siècle.

Les données chiffrées (converties aussi en pourcentage de l'ensemble des familles du groupe) ont été rassemblées dans un tableau de la mobilité professionnelle de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle³⁴.

Cette étude chiffrée mais aussi la simple lecture attentive des notices préalablement réalisées sur chacune des familles de la bourgeoisie a permis de comprendre l'originalité et les caractères particuliers d'évolution de chaque groupe de familles. Ainsi, ont été réalisées les analyses qui suivent par groupe professionnel.

* Intérêt et limite de la démarche

L'intérêt de cette méthode est d'éviter une description formelle et figée des catégories sociales et professionnelles. Bien au contraire, elle montre qu'à la place de «classes sociales» strictes et compartimentées, nous avons affaire à Périgueux à une bourgeoisie mobile; même si cette mobilité s'exerçait à l'intérieur d'un cadre professionnel sans doute limité. Cette démarche permet aussi de mettre en lumière les choix d'évolution professionnelle de la bourgeoisie, traduction de son idéal tant professionnel que social. Aussi, à la fin de la plupart des analyses effectuées par groupe, un schéma montrera l'évolution de quelques familles considérées comme les plus caractéristiques. Un schéma de mobilité professionnelle d'ensemble regroupera plus loin des données.

La principale limite de cette étude de la mobilité professionnelle reposant sur des comparaisons généalogiques est de mettre sur le même plan, dans l'étude catégorielle, des familles ayant exercé à des époques différentes la même profession. Pouvait-on ainsi comparer la

34. Voir Annexe.

destinée professionnelle de familles ayant par exemple donné l'une, un avocat au XVI^e siècle, une autre, un avocat au XVII^e siècle et la troisième au début du XVIII^e siècle? Ne risquait-on pas ici de voiler des mobilités professionnelles opérées, non par seul désir de réussite individuelle, mais liées plutôt, à la mutation professionnelle et sociale de la société d'Ancien Régime? Deux réponses complémentaires peuvent être apportées à ce problème précis. Tout d'abord, l'exemple d'avocat au XVI^e siècle, XVII^e et XVIII^e siècles est volontairement extrême. Notre étude ayant surtout porté sur les 5 à 6 générations ayant précédé le dernier membre rencontré au XVIII^e siècle d'une famille bourgeoise, les trois étapes de l'analyse chiffrée sont assez homogènes. Ainsi, la première profession rencontrée pour une famille l'a été entre fin XVI^e siècle et fin XVII^e siècle et les professions intermédiaires exercées par ces familles le furent en moyenne entre le milieu du XVII^e siècle et le début du XVIII^e siècle. Mais surtout, c'est bien la comparaison de la destinée des familles issues à des époques différentes de la même profession qui a permis de comprendre les facteurs de mobilité professionnelle liés à la conjoncture. Des types différents de mobilité liés à l'évolution même de la société sont signalés à l'intérieur de l'étude de chacun des groupes.

Les familles vont maintenant être étudiées par groupe professionnel; mais afin de ne pas retrouver à chaque étape de cette étude les mêmes professions, les catégories seront étudiées selon un ordre croissant «d'importance» calqué sur la hiérarchie professionnelle municipale précédemment rencontrée. Ainsi, faut-il commencer par les familles bourgeoises issues des professions considérées alors comme les plus humbles.

A - Les professions les plus «humbles» de la bourgeoisie (laboureur, «hôtes» et apothicaires)

Les professions les plus humbles rencontrées à l'origine des familles sont aussi les moins nombreuses. C'est là, (et pour celles qui exerçaient encore ces professions au XVIII^e siècle) que les preuves d'appartenances à la bourgeoisie de ces familles, sont les plus incertaines. Les familles issues de ces professions (hôtes, artisans ou apothicaires) sont seulement au nombre de 24. Voilà qui montre bien l'étroitesse du recrutement social de nos bourgeois. Nous sommes bien ici en présence d'une petite et moyenne bourgeoisie qui ne connaît que des ascensions internes, que des reclassements. Seuls, 9% des familles sont issues de ces professions allant du laboureur à l'apothicaire en passant par l'artisanat. Une vérification a permis d'éliminer plusieurs d'entre elles, tel Laliot M^e Serrurier ou Lallemand «hôte de la tête Noire», nommé prud'homme en 1711 en raison du petit nombre de bourgeois présents à Périgueux le jour des

élections⁽³⁵⁾. C'est aussi le cas d'une famille de «peintre académicien», les Gautier⁽³⁶⁾, ou des Sauveroche qualifiés seulement de Bourgeois et non de Bourgeois de Périgueux dans les registres paroissiaux de la ville au XVIII^e siècle⁽³⁷⁾. L'histoire de ces familles est pourtant intéressante et montre une évolution professionnelle réalisée au sein d'une même activité. Ainsi, les Gautier sont qualifiés de «Maître peintre» en 1692⁽³⁸⁾, de professeur de peinture en 1730⁽³⁹⁾ et de peintre académicien fin XVIII^e siècle⁽⁴⁰⁾, quant aux Sauveroche, ils sont maître «sargetier» en 1670⁽⁴¹⁾, Maître teinturier en 1700⁽⁴²⁾, marchand drapier en 1736-64⁽⁴³⁾. Ce dernier demande en vain des lettres de bourgeoisie de Périgueux en 1768-69⁽⁴⁴⁾.

Le nombre de familles issues de ces professions est trop réduit pour en tirer des conclusions générales mais il révèle au moins trois situations:

- des secteurs professionnels caractérisés par leur absence de mobilité et même par un cloisonnement renforcé par l'endogamie,
- une mobilité professionnelle s'effectuant, comme pour les Sauveroche cités plus haut, à l'intérieur d'un même secteur d'activité,
- une mobilité s'effectuant par des étapes professionnelles caractéristiques.

Certaines professions connaissent une très grande stabilité, le meilleur exemple étant celui des imprimeurs. Ainsi, la famille Dalvy, originaire de Tulle, est installée à Périgueux dans la seconde moitié du XVI^e siècle⁽⁴⁵⁾. Dès cette époque, ils sont qualifiés de libraire, ce qui signifie qu'ils sont parmi les premiers à avoir vécu de l'invention de l'imprimerie. On les retrouve Maître imprimeur en 1633⁽⁴⁶⁾, 1646⁽⁴⁷⁾, 1661⁽⁴⁸⁾ «imprimeur du Roi et du Clergé» en 1673⁽⁴⁹⁾, imprimeur du Roi en 1766⁽⁵⁰⁾. Ce qui est remarquable, c'est qu'ils ne se marient qu'avec des familles d'imprimeurs tel Pierre Dalvy fin XVI^e siècle avec Hilaire de Goys⁽⁵¹⁾; ou la veuve d'Antoine Dalvy qui se remariera en 1661 avec Julien Desforges, imprimeur du Roi à Poitiers⁽⁵²⁾. Une

35. A.D.D., Pgx, BB 16, élection du 24 novembre 1711.

36. *Ibid.*, E Dépôt, reg. par. de Champcevinel.

37. *Ibid.*, B 473.

38. *Ibid.*, Pgx, CG 158.

39. *Ibid.*, Pgx, CG 90.

40. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Champcevinel.

41. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. d'Eyvirat (1670-73).

42. A.D.D., Pgx., CG 80, reg. par. de St Front de Périgueux (1700).

43. *Ibid.*, B 473 et 2E 1610/3.

44. *Ibid.*, Pgx, BB 33, folio 78.

45. *Ibid.*, Pgx, CG 29, reg. par. de St-Front de Périgueux (29 juin 1594).

46. A.D.D., Pgx, CG 7, reg. par. de la Cité, de Périgueux (23 janvier 1633).

47. *Ibid.*, Pgx, CG 55, reg. par. de St-Front de Périgueux (22 avril 1646).

48. *Ibid.*, Pgx, CG 61, même paroisse (27 février 1661).

49. *Ibid.*, Pgx, CG 69, même paroisse (11 avril 1673).

50. *Ibid.*, Pgx, CG 97, même paroisse (25 novembre 1766).

51. Citée lors du baptême de sa fille Jeannette le 9 janvier 1600, paroisse de St-Front à Périgueux, *Ibid.*, Pgx, CG 32.

52. *Ibid.*, Pgx, CG 61, même paroisse (27 février 1661).

autre famille d'imprimeur au XVII^e siècle, XVIII^e siècle, les Mazeau est dans le même cas. Pierre Mazeau en 1680 est l'époux de Anne Dalvy⁽⁵³⁾.

Comment expliquer cette stabilité autrement que par la spécificité du métier d'imprimeur, son attrait intellectuel non interchangeable professionnellement, par la considération dont ils semblaient jouir; témoin le nombre de consuls et de prud'hommes dénombrés chez eux pour le seul XVIII^e siècle.

Plus marchands en fait qu'artisans, les Maîtres-apothicaires connaissent eux aussi une grande stabilité professionnelle se poursuivant sur trois, voire quatre générations, tels les Devaux au XVII^e siècle et début du XVIII^e siècle (qualifiés de sieur de Bernus ou Bomus)⁽⁵⁴⁾.

Certaines familles connaissent une évolution que l'on pourrait qualifier d'interne à leur activité: tels les Bergues, qualifiés de maître écrivain en 1683⁽⁵⁵⁾, acquéreurs d'une charge de greffier en chef, dans laquelle on les retrouvera en 1710-18⁽⁵⁶⁾. Le fils de ce dernier est notaire avant d'hériter en 1720 de la charge de son père⁽⁵⁷⁾. Leur spécificité est d'écrire. Les métiers médicaux sont dans ce cas et l'on voit des familles passer sur une longue période de la chirurgie au métier d'apothicaire avant de revenir au milieu du XVIII^e siècle à la chirurgie puis d'accéder à la médecine.

Cela nous conduit maintenant à examiner les cas professionnels rencontrés; car certaines familles changent graduellement d'activité. Ainsi, voyons-nous deux fils d'«hôte» accéder à la profession plus valorisée d'apothicaire. Les Laubarède, «hôte des Angès» en 1592 à Périgueux⁽⁵⁸⁾, apothicaire pendant deux générations au XVII^e siècle⁽⁵⁹⁾ avant de donner un procureur, consul en 1673⁽⁶⁰⁾. Hôtes de l'hôtellerie Saint Pierre en 1669⁽⁶¹⁾, les Vielescot donnent un Maître apothicaire en 1725-1730 qualifié de sieur de la Renaudie⁽⁶²⁾.

Ce que montre cette étude des familles issues des professions les plus humbles, les moins considérées de Périgueux, c'est d'abord la grande stabilité de certains secteurs mais aussi les moyens de mobilité professionnelle des familles, que sont le commerce et les professions médicales. Ainsi, la constitution plus ou moins lente d'un capital par l'activité d'hôtelier permet à ce dernier d'installer son fils comme

53. A.D.D., Pgx, GG 71, même paroisse (28 décembre 1680).

54. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 211, 386, 452 et A.D.D., 2E 1660; Pgx, GG 80 et GG 142.

55. VILLEPELET (F.) Inventaire Sommaire, tome I, Arrondissement de Périgueux...*op. cit.*, p. 7.

56. ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 32.

57. A.D.D., B 314 et ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 32.

58. A.D.D., Pgx, GG 28.

59. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 61, 193, 203, 205, 226, 373.

60. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.*, p. 453.

61. VILLEPELET (F.) Inventaire Sommaire, tome I, Arrondissement de Nontron...*op. cit.*, p. 40.

62. A.D.D., Pgx., BB 16, élection des prud'hommes en 1725, 29, 30.

apothicaire, de même un «M^e Poëlier» (c'est-à-dire un fondeur) rencontré en 1639 à Périgueux est père d'un marchand⁽⁶³⁾.

Le tableau de la page suivante montre ces mutations professionnelles allant des professions les moins renommées aux plus considérées. Il montre aussi les périodes d'immobilité professionnelle ou d'accumulation: pour les imprimeurs, les marchands ou les apothicaires.

Un des constats les plus étonnants de cette étude a été de retrouver ces familles, un siècle environ après avoir quitté ces professions d'artisans, d'apothicaire, dans la catégorie des - bourgeois vivant noblement - c'est le cas des Clergeaud⁽⁶⁴⁾, des Gilles⁽⁶⁵⁾ ou des Baudry, maîtres-apothicaires à Périgueux en 1618⁽⁶⁶⁾ et que l'on retrouve sieurs de Balzac vers 1700⁽⁶⁷⁾. En 1769, ils résident toujours en droit à Périgueux, qualifiés seulement de - bourgeois⁽⁶⁸⁾ - mais il y a bien longtemps qu'ils n'apparaissent plus dans les listes de consuls ou de prud'hommes.

Dès ces professions, l'existence d'un idéal achevé de réussite apparaît nettement.

B - Chirurgiens et docteurs en médecine

11 % des 481 familles ou branches dénombrées au XVIII^e siècle sont issues ou descendent d'un chirurgien ou médecin. Les généalogies de ces familles, connues pour la moitié d'entre elles, révèlent une mobilité professionnelle plus lente, plus réduite que pour les familles issues des professions étudiées précédemment. Cette mobilité s'effectue surtout en direction des professions juridiques.

a - Stabilité

La stabilité professionnelle des familles de ce groupe est montrée par la durée moyenne d'exercice d'une même profession qui atteint parfois trois générations et plus. Seule la moitié des généalogies montre un changement de profession significatif. Les autres (52 %) sont caractérisées par une stabilité marquée en quelques cas par le passage de la chirurgie à la médecine.

L'exemple de continuité le plus typique est celui de la famille Lacombe de Périgueux, qui voit se succéder 5 générations de

63. Il s'agit d'Hélie Gilles, «Me Poëlier», habitant de la Cité, nommé prud'homme pour l'Élection des maires et consuls en 1639 - A.D.D., BB 15. La génération suivante voit apparaître un Raymond Gilles, marchand, consul en 1664, prud'homme en 1679, *ibid.*

64. *Recueil de titres, op. cit.*, (1775).

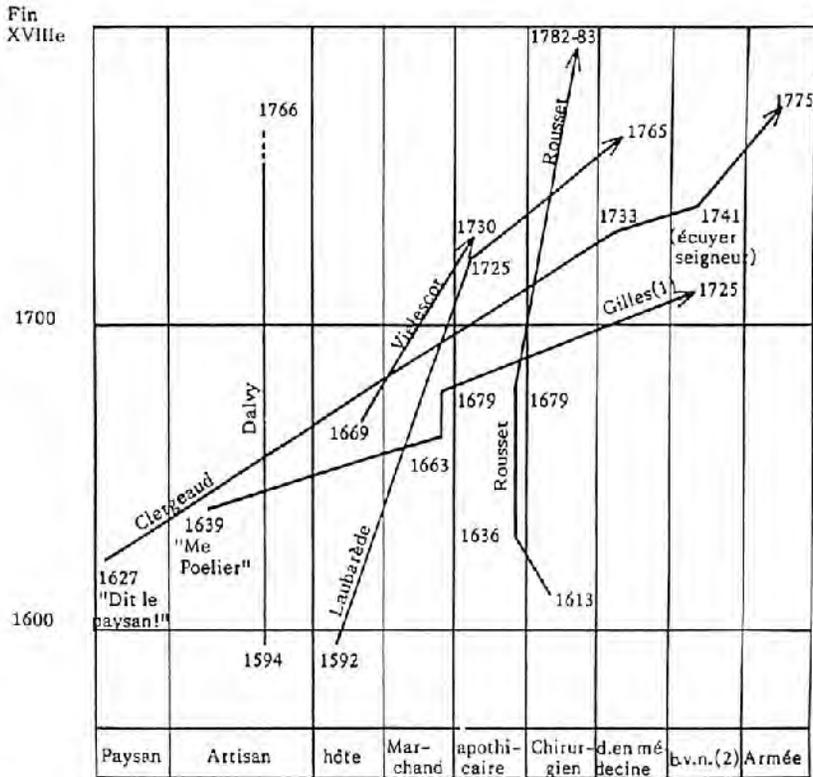
65. En 1725, Pierre Gilles, consul de Périgueux apparaît sous la seule qualification de bourgeois, A.D.D., B 345.

66. *Ibid.*, Pgx., BB 15, élection des 14 prud'hommes (18 novembre 1618).

67. Jean Baudry est qualifié d'écuier (sic), sieur de Balzac, lors de son mariage le 8 janvier 1695 avec Marie Fargeot. *Ibid.*, Pgx., GG 19, reg. par. de la Cité, de Périgueux.

68. A.D.D., E dépôt., reg. par. de Neuvic-sur-Isle (1769).

TABLEAU 9
MOBILITE PROFESSIONNELLE DE FAMILLES
BOURGEOISES ISSUES DE PAYSANS, ARTISANS
OU HOTELIERS, Etc.



(1) La famille Gilles, importante dans le Périgoux du XVIIIe, donna un avocat au Parlement à la fin de ce siècle, capitaine de grenadiers de la garde en 1791.

(2) b.v.n.: bourgeois vivant noblement.

chirurgiens entre 1678 et 1788⁽⁶⁹⁾. La famille Reynier exerce la profession de chirurgien à Périgueux entre 1645 et 1702⁽⁷⁰⁾. La famille Bouchier donne des docteurs en médecine entre 1624 et 1700 au moins⁽⁷¹⁾, comment ne pas citer le cas des Fournier, docteurs en médecine de 1626 à 1743 (à cette dernière date il s'agit d'une branche cadette)⁽⁷²⁾.

b - Mobilité

En majorité, ces familles sont issues d'un chirurgien vivant à Périgueux ou dans la région au début du XVII^e siècle, le passage d'une profession à l'autre étant advenu en ce siècle. La mobilité professionnelle qui apparaît pour près de 50 % des familles se fait en direction des professions juridiques. Après deux, voire trois générations de chirurgiens, nous retrouvons un fils avocat, parfois également juge d'une localité des environs, acquéreur dans le meilleur des cas d'une charge de conseiller au Présidial ou en l'Election. Dans les autres cas, moins nombreux, nous retrouvons ce fils procureur, notaire, greffier. Ces généalogies montrent en tout cas que la mobilité professionnelle est moins forte dans les familles de chirurgiens que dans celle des médecins. Peu considérés, les chirurgiens sont rarement nommés consuls et leur tendance à l'endogamie est forte. Cette faible considération à un envers: la profession au XVIII^e siècle enrichit et permet d'acheter ces charges onéreuses de conseiller. Arrivé au Présidial ou à l'Election, le destin de ces familles ne s'arrête pas là; les enfants qui héritent de la charge de conseiller sont vite qualifiés dans les actes de sieur ou seigneur et rejoignent les Gardes du corps d'où ils reviennent avec la croix de Saint Louis. Si l'origine est différente, le destin de ces familles, même en plus faible proportion, est sensiblement le même. Deux exemples illustrent bien cette évolution.

La famille Moulinard originaire de la paroisse de Cubjac donne ainsi en 1668 un chirurgien⁽⁷³⁾ en 1705 un avocat juge de Cubjac⁽⁷⁴⁾ dont le fils, en juin 1732 devient conseiller au Présidial⁽⁷⁵⁾. Le petit-fils hérite vers 1768 de cette charge de conseiller. Il est qualifié de sieur du Roc et de coseigneur du Change⁽⁷⁶⁾. En 1789, la famille s'appelle Moulinard du Roc et l'un d'eux est chevalier de Saint Louis⁽⁷⁷⁾.

La grande famille périgourdine des Fournier de la Charmie, déjà citée, est issue de Sicaire - François Fournier tout à la fois qualifié en 1704 de docteur en médecine et de conseiller du Roi⁽⁷⁸⁾. Son fils est

69. *Ibid.*, Pgx., BB 15 «Livres vert», élection des 14 prud'hommes pour 1678, GG 92, 27.
70. *Ibid.*, Pgx., BB 15, élection du 12 novembre 1645 et BB 16, élection du 12 novembre 1702.
71. ROUX (J.) et MAUBOURGUET (J.), *op. cit.* p. 59, 114, 216, 288, 351.
72. A.D.D., Pgx., GG 5; B 258; Pgx., FF 156 (14 mai 1743).
73. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. du Change (1668).
74. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Sainte Eulalie d'Ans (1705).
75. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 76-77.
76. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *op. cit.*
77. A.D.D., E dépôt reg. par. du Change et de Mayac (1789).
78. *Ibid.*, B 258.

lieutenant particulier en l'Élection dès 1709 puis subdélégué de l'Intendant⁽⁷⁹⁾. Le petit-fils, juge-mage du Présidial sera maire de Périgueux en 1768-1769-1770. En 1781, il sera député à Paris pour le procès des Francs-fiefs. En 1789, malgré sa belle qualification de seigneur de la Charmie, il deviendra député du Tiers État⁽⁸⁰⁾.

Une autre famille, les Giry, en la personne de Jean-Baptiste Giry, cumulait entre 1697 et 1716 la charge de «substitut en l'Élection et l'activité de docteur en médecine⁽⁸¹⁾. Imaginerait-on aujourd'hui un médecin, fonctionnaire des impôts(?)

C - Les marchands

Les marchands sont à l'origine de 13 % des familles de la bourgeoisie. Profession peu considérée surtout depuis le XV^e siècle, les familles qui en sont issues présentent cependant plusieurs originalités qui les distinguent nettement du groupe précédemment étudiée; ainsi leur mobilité quasi générale, leur enrichissement plus rapide et plus fort qui leur permet d'acquérir presque sans transition professionnelle une charge dans les juridictions royales.

a - La forte mobilité des familles issues d'un marchand

Rares et presque introuvables sont les dynasties marchandes à Périgueux. Si ces familles commencent par un marchand, elles n'exercent cette profession que deux générations en moyenne. Encore s'agit-il des plus grandes professions marchandes du lieu, des «grossiers» qui font du commerce du blé (tels les Boisseau chargés en 1752 par la municipalité de faire venir du «blé étranger» à cause de la disette)⁽⁸²⁾; des drapiers, des épiciers, des orfèvres et marchands d'étain. Si leur mobilité professionnelle paraît forte, c'est que les renseignements manquent sur les origines des familles, soit parce que les documents concernant les plus humbles sont toujours les moins bien conservés, soit parce que cette origine est antérieure à la bourgeoisie. Pour cette raison, l'on peut envisager pour elles une plus longue origine marchande. Il faut souligner que cette activité de marchand est celle que l'on trouve à l'origine des familles les plus anciennes de Périgueux.

79. *Ibid.*, Pgx., GG 91.

80. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 53 et PENAUD (G.), *op. cit.*, p. 425.

81. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 155.

82. HIGOUNET-NADAL (A.), *Périgueux au XIV^e et XV^e siècles...*, *op. cit.*, p. 327.

C'est le cas de la famille de Valbrune descendant d'un marchand de Périgueux à la fin du XVI^e siècle⁽⁸³⁾, de la famille Tortel ou Tourtel présente à Périgueux dès 1329⁽⁸⁴⁾. A la fin du XV^e siècle, plusieurs de ses membres sont encore qualifiés de marchands tandis que d'autres accèdent aux juridictions royales⁽⁸⁵⁾. La famille d'Huart, que l'on serait tenté de rattacher plus anciennement à un Hélic Huard «donzcl» qui rend hommage en 1301 au comte de Périgord⁽⁸⁵⁾, commence sa filiation suivie avec Michel Huard qualifié «Mercator» en 1524⁽⁸⁶⁾. celui-ci achète des biens dans la petite paroisse de Pissot au sud de Périgueux. Son fils, Jean, négligeant la profession de marchand devient praticien. A son tour, il arrondit l'assise foncière de la famille et achète des vignes. Son fils sera procureur au Présidial⁽⁸⁷⁾.

b - La réussite des familles issues d'un marchand

La forte mobilité sociale de ces marchands qui atteint ici 99 % s'explique par l'enrichissement que procure le commerce. Celui-ci permet l'accès aux juridictions royales. Quelques familles de marchands sont parmi les premières à rejoindre l'Election et le Présidial au lendemain de leur création aux XV^e-XVI^e siècles. Les Tourtel sont conseillers en la Sénéchaussée puis au Présidial dès 1533 et jusqu'en 1757⁽⁸⁸⁾! C'est là qu'ils ont acquis notoriété, pouvoir (ils donnèrent plusieurs maires à Périgueux) et fortune, dont hériteront par mariage des Fayolle⁽⁸⁹⁾.

Voici deux exemples de passage direct du commerce à la magistrature:

- la famille Merveille donne en 1620 un marchand nommé comptable de Périgueux (comme c'est souvent le cas des marchands) en 1629⁽⁹⁰⁾. Guillaume est bourgeois et marchand de la ville en 1662-79⁽⁹¹⁾. Il est plusieurs fois prud'homme et consul⁽⁹²⁾. Son fils Pierre-Jean cité en 1681, achète en 1724 la charge de greffier en chef en l'Election⁽⁹³⁾. Il sera père d'un Président au Présidial de Périgueux⁽⁹⁴⁾,

83. *Ibid.*, p. 408

84. Tel Jehan Tortel bourgeois et marchand, parrain vers 1587-89 de Jehan, fils de Jehan Tourtel, sr de Peyronnie (A.D.D., Pgx, reg. par. de Saint Sylain), André Tourtel, sieur des Peyronnies fut conseiller au Présidial dès 1533 - ARLOT DE SAINT SAUD (A. d'), *op. cit.*, p. 85

85. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, tome I, p. 268.

86. A.D.D., manuscrit 59 (papiers Froidefond).

87. *Ibid.*

88. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 85-87.

89. *Ibid.*, p. 87.

90. A.D.D., Pgx., BB 15, «Livres vert», (années 1620 et 1629).

91. *Ibid.*, Pgx, années 1662, 1678, 1679.

92. *Ibid.*, reg. par. de Saint Front de Périgueux (1681).

93. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 159.

94. *Ibid.*, p. 72; A.O.D., E dépôt, reg. par. de Trélissac (fin XVIII^e) et Pgx., GG 94, reg. par. de Saint Front de Périgueux (1754).

grand-père d'un lieutenant dans le régiment de l'île de Corse⁽⁹⁵⁾. A «l'arrivée» de ces familles, on retrouve bien souvent l'armée!

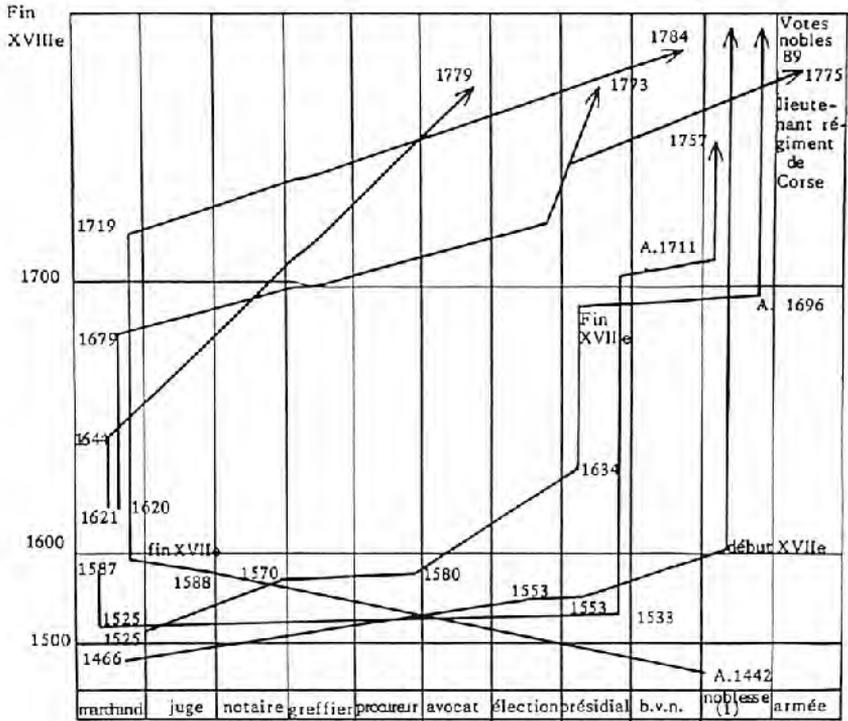
- Citons seulement la généalogie des Cœuille⁽⁹⁶⁾, éloquente par l'évolution qu'elle montre et l'alternance singulière des prénoms (rappelons que Saint Front est le premier évêque et le patron de Périgueux).

Etienne de Cœuille, marchand
épouse Louise Moisson
|
Fronton Cœuille, marchand
baptisé en mars 1666
épouse Honorée Barthélémy
|
Etienne Cœuille
conseiller du Roi, Président en l'Election
auteur de «Pensées diverses» (publiées en 1751)
épouse Jeanne Dalvy
|
Front Cœuille
né en septembre 1727
Président en l'Election
meurt en 1777

Ces généalogies des familles issues d'un marchand montrent qu'au cours de l'époque moderne les conditions d'évolution sont restées les mêmes à Périgueux; au XVI^e, XVII^e ou au XVIII^e siècle les familles ayant réussi achètent une charge dans la magistrature locale et la transmettent à leurs enfants. Cependant toutes ces familles de marchands ne connaissent pas ce type d'évolution et certaines passent seulement du commerce à la profession d'avocat tels les Gay de Lambertie⁽⁹⁷⁾. Quatre familles sur les vingt-deux étudiées ont vite rejoint le groupe des bourgeois rentiers. Les Clugnac semblent être dans ce cas: marchands à Périgueux en 1605⁽⁹⁸⁾, ils obtiennent des Lettres de bourgeoisie en 1627⁽⁹⁹⁾. Ils sont greffiers en 1659⁽¹⁰⁰⁾ puis à partir de 1695 et jusqu'en 1764 au moins, on les retrouve sieur du «repaire noble» de Lavit à Saint Pierre de Côte⁽¹⁰¹⁾.

95. *Ibid.*, Pgx., GG 92, reg. par. de Saint Front de Périgueux (1742) et RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*
96. *Ibid.*, Pgx., GG 26, 63, 80, 103, 107 et ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats... du Périgord..., *op. cit.*, p. 148.
97. A.D.D., Pgx., BB 15, folio 152, élection des prud'hommes du 14 novembre 1644.
98. *Ibid.*, Pgx., CC 103.
99. *Ibid.*, 2E 38 1/1.
100. *Ibid.*, Pgx., BB 15, folio 209.
101. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Saint Pierre de Côte (1758).

TABLEAU 11 : MOBILITE PROFESSIONNELLE DES FAMILLES BOURGEOISES ISSUES D'UN MARCHAND (exemples de quelques familles caractéristiques)



(1) A : anoblissement

En définitive, si toutes ces familles ne connaissent pas une évolution spectaculaire (certaines stagnent ou connaissent des difficultés après une période de réussite tels les Migot⁽¹⁰²⁾ ou les Paradol⁽¹⁰³⁾, ce sont des professions marchandes que sont issues quelques-unes des familles qui comptent à Périgueux au XVIII^e siècle; tels ces Valbrune, Huard, et Tourtel déjà citées, entrées dans la noblesse les deux premières au XVII^e⁽¹⁰⁴⁾ et la dernière au XVIII^e siècle⁽¹⁰⁵⁾. C'est le cas aussi de la famille Dalesme ou d'Alesme qui figure encore parmi les marchands en 1550⁽¹⁰⁶⁾. Après être passée par le Présidial⁽¹⁰⁷⁾ et l'Election elle sera anoblie au début du XVIII^e siècle⁽¹⁰⁸⁾.

D. - Les métiers du droit

Ces métiers les plus nombreux au sein de la bourgeoisie comprennent plusieurs catégories. Les notaires, profession la plus ancienne ici, les charges de juridictions seigneuriales et les petits métiers du droit, les procureurs et avocats, auxiliaires de ces juridictions royales de Périgueux (Présidial, Election et Maréchaussée) qui seront étudiées plus loin.

a - Les notaires

Les généalogies des 39 familles connues qui ont possédé au cours de leur histoire une charge de notaire montrent plusieurs traits communs: d'abord le dynamisme de cette profession, le fait que cette activité était souvent accompagnée d'autres charges annexes, enfin, et sur plus long terme, ses liens avec l'état de noblesse.

Lorsque cette profession n'est pas la plus ancienne rencontrée dans l'histoire des familles, elle apparaît assez souvent après l'exercice de charges de judicature locale, sergent, greffier, procureur d'office. Plus rares sont les charges de notaire exercées par les familles au

102. TESSIERES de BLANZAC (R. de), *Généalogie de la famille Migot*, dactyl. 1972, A.D.D., usuel.
103. DUJARRIC-DESCOMBES (A.), «Documents concernant la famille Paradol», *S.H.A.P.*, 1906, tome XXXIII, p. 125, 199-201.
104. «Hélie de Valbrune, sieur de la Gardé est considéré comme «noble habitant et gentilhomme» par la ville de Périgueux, le 26 juillet 1639, nonobstant cet état, il promet à cette même date «de faire toutes fonctions requises et nécessaires comme les autres bourgeois de la présente ville, mesmes de porter toutes charges tant du passé que de l'avenir en ladite qualité», A.D.D., BB 15, folio 128 verso. Le principe de noblesse de ces Valbrune reste cependant inconnu; les Huard se rendirent acquéreurs d'une des 5000 lettres de noblesse vendues avec l'agrément du Roi, le 4 septembre 1696. Ils furent maintenus le 17 mai 1710. *Ibid.*, manuscrit 59, papiers Froidelond.
105. André Tourtel de Gramont accéda à la noblesse en devenant capitoul de Toulouse (1751), VIGUERIE (P. de), *Preuves de noblesse des capitouls de Toulouse*, Paris, Sedopolis, 1982, p. 140.
106. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 26.
107. *Ibid.*, p. 26-27, 141-142.
108. Joseph Dalesme, écuyer, fils de Martial, sieur de Meybourby fut anobli en 1719, B.N., Nouveau d'Hozier, 112; mais déjà en 1714 un «sieur Dalesme de Loterie» (sic) figure dans le rôle de l'imposition de la noblesse, A.D.D., Pgx, CC 31.

lendemain d'activités plus recherchées, l'acquisition d'une charge de Conseiller du Roi, voire l'acquisition de la noblesse.

* Une profession dynamique

Il est singulier de constater à la différence d'autres professions que la charge de notaire apparaît rarement seule. Personnage averti par son métier de l'activité de la région, le notaire est souvent un homme d'affaires doublé parfois d'un banquier. Lorsque ce n'est pas le cas, il exerce toujours une activité juridique complémentaire. S'il est notaire de l'officialité, il est en même temps secrétaire du chapitre. Il est souvent greffier de juridiction, greffier «garde-minutes» ou des arbitrages. Il est parfois qualifié de «praticien», ce conseiller et «démêleur» de situations juridiques! Le plus souvent, il est procureur, ce qui signifie qu'il exerce près des juridictions royales la fonction de nos anciens avoués, il est juge, telle la famille Giry notaire et juge de Périgueux en 1764⁽¹⁰⁹⁾ ou conseiller du roi, tel Lavavé en 1786, notaire des grandes familles bourgeoises de la ville⁽¹¹⁰⁾.

On rencontre aussi un notaire, géographe du Roi, Jean-Baptiste Vergnas dont la nièce ou cousine était l'épouse d'un «marchand cartier»⁽¹¹¹⁾. Il est même un notaire, Maître de la forge de Beausoleil à la fin du XVII^e siècle⁽¹¹²⁾. Comme d'autres notaires toujours parés de plusieurs titres, soit praticien, procureur ou greffier, ce notaire, maître de forges est aussi greffier de la juridiction de Chateaubouchet. Il s'agit de Maître Jean Debord.

La profession enrichit sans être très considérée par la bourgeoisie locale. Les épouses de ces notaires n'appartiennent pas encore à la bonne bourgeoisie ou à la noblesse.

* Auxiliaires de justice, et vie rentière

Si son père n'était pas déjà procureur, la destinée du fils de notaire semble être d'exercer auprès du Présidial de Périgueux la fonction de procureur. L'exercice de cette fonction n'est lui-même que temporaire pour ces familles que l'on retrouve à la génération suivante parmi les avocats au Présidial (ces avocats représentent 22 % de toutes les professions recensées dans ces généalogies de notaires).

A partir de cette profession d'avocats, les destinées des familles divergent. Quelques-unes restent dans l'avocature jusqu'à la Révolution; une seule rejoint le groupe des conseillers du Roi. Une

109. ROUX (Ch. J.) *Les Ursulines de Périgueux* -, Pgx 1906, p. 174. L'office de juge de Périgueux en 1618 valait 3000 livres (A.D.D., Pgx, FF 167).

110. ROUX (Ch. J.) *Les Ursulines de Périgueux*, Pgx, B, 789.

111. «Mandement d'une somme de 24 livres en faveur de M. Vergnas, notaire royal et géographe pour avoir levé le plan de la banlieue et de ses enclaves sur une carte du Périgord empruntée de Messieurs du Grand Séminaire, A.D.D., Pgx., CC 147 (vers 1774-78). Le 23 avril 1782, en la paroisse Saint Silain de Périgueux, Jeanne Vergnas fille de Jean Vergnac de Chaurac, bourgeois épousa Louis Magen, «marchand cartier», *Ibid.*, Pgx., GG 133.

112. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. d'Angoisse, 1661-1716.

SÉNÉCHAL ET PRÉSIDENTIAL
Avec les Juridictions qui y ressortissent, les
noms des Paroisses, Seigneurs et Juges.

JUSTICES.	PAROISSES.	SEIGNEURS, MM.	JUGES, MM.
Ajat-d'Hautefort.....	Ajat et Hauzenc.....	D'AJAT d'Hautefort.....	Guise DuVignaud.
Agema.....	St-Martin-d'Agema, Eyvirat, St-Front, d'Alençon, Régnoulet, Cornails, Proy- mas et Lempeux.....	L'Évêque de Périgueux.....	Vidal
Ajat-de-Nontron.....	Saint-Astier.....	Le comte de Javerliac.....	Devaux.
Saint-Astier.....	Saint-Astier.....	Le marquis de Saint-Alvère.....	La Roche.
Andryvaux.....	Andryvaux.....	Le comte de Comtal.....	Gomondie.
Saint-Angel.....	Saint-Angel.....	L'abbé de Saint-Angel.....	Saurès.
Angouise.....	Angouise.....	De Pompadour de Juchep.....	Prud'homme.
Saint-Privat-d'Aubeterre.....	Saint-Privat.....	Le baron, maître des requêtes.....	Petit.
Saint-Astier.....	Saint-Astier.....	De Fieillon.....	Durant.
Le Pays-Saint-Astier.....	La ville de Saint-Astier, qui comprend deux paroisses.....	Les Chanoines de Saint-Astier.....	Peysouraud.
Saint-Germain-d'Audoubert.....	Un village dans le paroisse de St-Astier.	D'Alençon.....	Gureau.
Angrieac compris dans Champagnac.....	Saint-Germain-d'Audoubert.....	De Labaudou Versax.....	Deval.
Azerat.....	Une paroisse.....	D'Alençon.....	Gureau.
Bardol.....	Azerat.....	De Lathauze.....	Deval.
Basillac.....	Basillac et Clairac.....	Berlin, maître des requêtes.....	Gureau.
Bourgeac.....	Basillac.....	L'abbé de Périguenx et M. de Cugnac.....	Lacoste.
Bourgeac-de-Pouzillac.....	Bourgeac et Breuille.....	La marquise de Barrière.....	Leztrade.
Bernaldères.....	Bourgeac.....	De Saugon.....	Vidal et Foulcom.
Lalouzière.....	Champagnac.....	De Saugon.....	Grelety.
Les Barbes.....	Lalouzière.....	Le marquis de Thérac.....	Bonnecaud.
Bourdellès.....	Autonnes, Sarrillac et Saint-Jacques-les-Bâges Bourdellès, Valaui, Puy-de-Fourches, Buzac, Saint-Vincent-d'Acadie, Saint- Jehan, Saint-Jehan, Boulbonnex, Saint- Felix, Belle-Aigüe, Dusac et Greysac.....	De Lathauze.....	Lemhard.
Bourdeix.....	Bourdeix.....	Le marquis de Thérac.....	Durant.
Bourgeac et Bourzac.....	Bourgeac et Bourzac.....	Le marquis de Thérac.....	Monnier.
Bourzac.....	Bourzac.....	Le marquis de Thérac.....	
Branthôme.....	Sébastien et Champagnac.....	De Bertin, maître des requêtes.....	Moyjancaux.
Brassac.....	La ville et paroisse de Brantôme, Saint- Fardoux-de-Faix et Cantillac.....	De Courthion (Abe).....	Rebault.
Breuilh.....	Brassac.....	L'Évêque d'Angoulême.....	Rebault.
Brucac.....	Breuilh.....	Le marquis de Bourzac.....	Morery.
Burac.....	Brucac.....	M. de Brantôme, maître des requêtes.....	Lafont.
(etc.)	Burac.....	M. de Brantôme, maître des requêtes.....	Bonchillon.
	Burac.....	Les Chanoines de Périguenx, M. de Ri- boise, M. d'Albenas et M. de Jarzac.....	Grelety.
	Burac.....	La marquise de Barrière.....	Nel
	Burac.....	De Valaui et de Bourneval.....	Nel

De nombreuses familles de la bourgeoisie de Périgueux possédaient des charges dans les juridictions locales. Au XVIIIe, nous retrouvons encore les noms de ces familles parmi les juges seigneuriaux tels les Vidal, Devaux, Gomondie, Foulcom, Moulinard, etc (extrait de Bussière, G., 1877, tome I).

grande partie entre dans la catégorie des bourgeois vivant noblement (25 %).

En définitive, ces familles de notaire rejoignent plus vite que celles des marchands cette situation idéale et limitée du bon bourgeois de campagne dont les fils à partir de Louis XIV allèrent occuper à l'armée le grade de capitaine.

* Lien entre notariat et noblesse

Ces généalogies montrent que la profession de notaire a été une situation de carrefour pour la noblesse à l'époque moderne. L'Edit de François I déjà cité et daté de 1532, déclarait sans doute avec excès que cette profession était jadis réservée à la noblesse⁽¹¹³⁾. A partir du XVI^e siècle, elle leur sera désormais interdite.

A la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle des familles nobles en difficultés et surtout des cadets n'hésitèrent pas à exercer cette profession, la situation de dérogeance n'étant pas alors bien fixée⁽¹¹⁴⁾. Si certains obtinrent par la suite des lettres de maintenues de noblesse, véritables lettres de relief, voire d'anoblissement, tel les - de Merle - en 1529⁽¹¹⁵⁾, d'autres, surtout si elles exercèrent cette profession à la fin du XVI^e siècle, voire au XVII^e siècle ne purent réintégrer la noblesse. Quatre familles ici sur les 39 généalogies connues sont issues à l'origine de la noblesse puis devinrent notaires (deux de noblesse d'extraction et deux anoblies).

L'exemple le plus intéressant, le plus ancien est celui des Gontier du Soulas (Maine de Biran anobli sous la Restauration descend d'une des branches de cette famille qui était notaire à Périgueux en 1382⁽¹¹⁶⁾. Elle entre dans la noblesse en 1409 en devenant capitoul de Toulouse⁽¹¹⁷⁾, moins d'un siècle après la revoici notaire à Saint-Laurent des Bâtons entre Périgueux et Bergerac⁽¹¹⁸⁾. Ils sont ensuite avocats au Parlement de Bordeaux (1705)⁽¹¹⁹⁾, de Toulouse (1725)⁽¹²⁰⁾, reviennent à Périgueux en 1738 (lettres de bourgeoisie)⁽¹²¹⁾. Ils émigreront sous la Révolution⁽¹²²⁾.

Cinq familles nobles en revanche sont issues d'un notaire ou ont eu à l'origine un de leurs membres qui exerçait cette profession. C'est

113. LA BIGNE de VILLENEUVE (M. de), La dérogeance de la noblesse sous l'ancien régime, Paris: Sedopolis, 2e éd., 1977, p. 85.

114. ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats... du Périgord..., *op. cit.*, p. 68, note 1.

115. A.D.D., Pgx., FF 115.

116. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, t. II, p. 72, et surtout HIGOUNET-NADAL (A.), Périgueux au XIV^e et XV^e siècles..., *op. cit.*, qui cite (p. 321) un Maître Pierre Gontier, notaire, élu prud'homme en 1361 et mentionne l'existence continue de cette famille à Périgueux depuis 1349 (*ibid.*, p. 373).

117. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, t. II, p. 72 et GONTIER du SOULAS (A.), Précis généalogiques sur la famille du Soulas, 1900.

118. *Ibid.*

119. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, p. 75.

120. *Ibid.*

121. A.D.D., Pgx., BB 9/11 et BB 11 F. 5 verso et 6 recto.

122. HIGOUNET-NADAL (A.), Périgueux au XIV^e et XV^e siècles... *op. cit.*, p. 318.

le cas par exemple d'une ancienne et importante famille de Périgueux les Belcier, notaire du XIV^e siècle et XV^e siècle⁽¹²³⁾, d'une famille des environs de Nontron, les Verneuil, ceux-ci exercent vers 1670 la profession de notaire mais aussi de celle de maître-arquebusier à Augignac⁽¹²⁴⁾. Un fils «officier du Roi dans la Grande fauconnerie achète en 1706 la charge nouvellement créée par le Roi de maire alternatif de Périgueux⁽¹²⁵⁾. Il est anobli entre 1698 et 1718⁽¹²⁶⁾ (est-ce une des 500 lettres de Louis XIV?)».

Les du Chassaing notaire en 1609 à Brantôme ont une évolution plus typique, c'est par des charges de juridictions locales et royales qu'ils accèdent à la noblesse. Ils font leurs preuves au XVIII^e pour les écoles militaires⁽¹²⁷⁾ et votent avec le Second ordre en 89⁽¹²⁸⁾.

b - Les Procureurs

En tenant compte du fait que cette bourgeoisie était alors la strate sociale qui connaissait la plus forte mobilité professionnelle de la région, puisqu'il s'agit ici de familles ayant dû évoluer, se hisser, afin d'être admises à Périgueux, il faut remarquer que les familles de procureurs montrent par rapport aux autres catégories un taux de mobilité bien plus faible.

Par procureur il ne faut entendre ni les procureurs du Roi «établis dans une Juridiction Royale (nous dit Ferrières⁽¹²⁹⁾ pour maintenir l'ordre public dans l'étendue de son ressort, intervenir dans les Causes où le Roi et le Public ont intérêt⁽¹³⁰⁾», ni les procureurs d'office, «établis, nous dit le même auteur, dans les justices des Seigneurs, pour défendre et soutenir leurs droits et ceux du Public et faire les mêmes fonctions dans les justices des Seigneurs, que font les procureurs du Roi dans les justices royales». En fait, les procureurs «ad lites» dont il est question ici, assez proches de nos anciens avoués, étaient des officiers établis dans les juridictions royales pour défendre en Justice et à leur place les intérêts des personnes. Au présidial de Périgueux en 1788, ils étaient au nombre de 17⁽¹³¹⁾ et complétaient le rôle des avocats, mais la considération qui leur était accordée était moindre que pour ces derniers, en témoigne la place modeste qu'ils occupaient dans la hiérarchie municipale des

123. A.D.D., E dépôt, reg. par. d'Augignac (1670-71).

124. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, p. 511-512.

125. *Ibid.*, ARLOT de SAINT SAUD (A. de), *Essai sur la deuxième recherche de la noblesse dans la généralité de Bordeaux, 1696-1718*, Vannes: Lafolye, 1901, et A.D. Gers., Grand Séminaire d'Auch, cote 4529 (=Inventaire des ordonnances de maintenues de noblesse rendues par MM. les Intendants depuis 1667 jusqu'en 1718, trouvées mêlées et éparées à l'Intendance de Bordeaux).

126. B.N., Nouveau d'Hozier 91 (preuves du 20 juillet 1777).

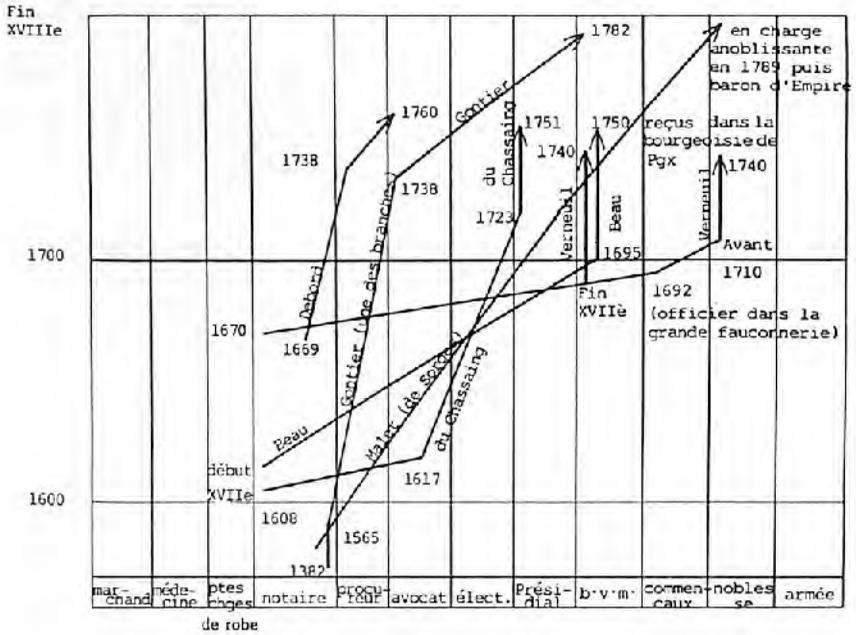
127. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, t. II, p. 204.

128. FERRIERES (Cl. J.), *Dictionnaire de Droit et de pratique*, 1755, t. II, p. 599.

129. VILLEPELET (F.), *Inventaire sommaire...*, série B, *op. cit.*, (Introduction à l'Inventaire de la série B; p. VIII).

130. VILLEPELET (F.), *Ibid.*

TABEAU 12 : MOBILITE DE FAMILLES BOURGEOISES ISSUES D'UN NOTAIRE
(exemples de quelques familles caractéristiques)



de robe

professions. Ainsi, la fonction de procureur était incompatible avec l'état de noblesse contrairement à celle d'avocat, lesquels devaient faire des études de droit alors que les procureurs acquéraient leur formation en travaillant pendant 10 ans au moins chez un procureur. A la suite de cette époque d'apprentissage, ils étaient reçus auprès des Juridictions. A une époque où la rhétorique jouait dans la formation des élites un rôle si important, l'avocat, celui qui plaidait, qui défendait avec art et éloquence une cause, se distinguait nettement du procureur versé dans les procédures et simple représentant des parties.

La catégorie des procureurs membres de la bourgeoisie de Périgueux aux XVIII^e siècle, est assez mal connue et sa destinée est moins brillante que les autres; la mobilité professionnelle du groupe est plus faible que celle de la Judicature locale et surtout des notaires. Quelques familles connaissent dans ce groupe une stabilité remarquable.

C'est le cas de la famille Jacotin qui donna des procureurs au Présidial entre 1624 et 1732 au moins⁽¹³²⁾. L'exemple de la famille Veschambre est encore plus significatif: procureur au Présidial elle est admise en 1767⁽¹³³⁾ dans la bourgeoisie, George, procureur au Présidial, est condamné à mort le 12 messidor an II par le tribunal révolutionnaire de Paris et un des fils prêtre meurt en 1794 dans le bateau qui l'emène à l'île Madame⁽¹³⁴⁾. La tourmente passée nous retrouvons la famille Veschambre à Périgueux exerçant en 1814 la fonction d'avoué⁽¹³⁵⁾.

Modeste, la profession n'enrichissait pas mais elle permettait à quelques familles de s'élever avec persévérance dans les métiers du droit. Ceci est vrai à Périgueux et ailleurs. A la fin du XVIII^e siècle l'Avocat Général puis Président à Mortier Denis Talon appartenant à l'importante famille de robe de ce nom, s'adressant aux procureurs Parisiens déclarait «qu'il ne prétendait pas confondre tous les membres de ce corps, qu'il y avait des procureurs fripons, mais qu'il y en avait aussi de très honnêtes gens; que ce qu'il y avait de plus grand dans la Robe et dans le Ministère sortait des Procureurs et que lui-même (sa famille) en était sorti»⁽¹³⁶⁾. (Cette famille fut anoblie par charge au XVI^e siècle). Les familles de Périgueux et de sa région issues d'un procureur connaissent-elles un cursus honorum semblable?

En fait, celles qui avaient la possibilité d'évoluer achetaient pour commencer les petites charges du Présidial, telles celles de greffier

132. A.D.D., Pgx., GG 5 (1624), BB 15 (élections de 1542 et 1644), 2 E 1812/229 (1698), Pgx., CC 110 (1725-28), CC 111 (1726-27).

133. *Ibid.*, Pgx., BB 12, folio 64 recto et verso.

134. Ile Madame: îlot fortifié à l'embouchure de la Charente et à 12 kilomètres de Marennes (Charente Maritime).

135. A.D.D., 2 E 1748.

136. TALON (O. et D.), *Plaidoyers et Discours*, Paris, 1821 et FERRIERES (Cl. J.), *op. cit.*, article - procureur.

ainsi que le montre l'histoire de 4 de ces familles. Plus nombreuses sont celles que l'on retrouve une à deux générations après le premier procureur connu, parmi les avocats (cas de 8 d'entre elles).

Trois au moins ont connu une évolution qui les ont conduites vers la noblesse, le meilleur exemple étant celui de la famille Eydely qui donna un procureur en 1702⁽¹³⁷⁾, un avocat en 1750⁽¹³⁸⁾, maire de Périgueux en 1765, 66, 67⁽¹³⁹⁾. Ce dernier Jean Eydely devint subdélégué de l'Intendant de Guyenne et conseiller Secrétaire du Roi (charge anoblissante)⁽¹⁴⁰⁾. En 1777, il est porté sur le rôle de la capitation des nobles⁽¹⁴¹⁾. Mais ce type d'évolution est rare et c'est plutôt parmi les propriétaires fonciers que l'on retrouve après un siècle les familles de procureurs ayant réussi; l'armée les attirant moins que d'autres catégories.

c) Les avocats

Considéré, parfois noble, l'avocat est par définition celui dont la profession est de plaider une cause, ce qui le différencie nous l'avons vu du procureur qui auprès des tribunaux ne faisait que représenter les parties plaidantes. Les avocats de Périgueux portaient la qualification d'avocat au Parlement de Bordeaux en raison de leur large compétence. En 1788, ils étaient au nombre de 36 au Présidial, écrit Villepelet⁽¹⁴²⁾, «mais il probable que tous ne plaidaient pas». La compagnie était administrée par un doyen et deux syndics⁽¹⁴³⁾.

L'étude des familles issues d'un avocat s'est avérée différente de celle effectuée pour les autres catégories. En effet un grand nombre de familles a exercé à un moment ou l'autre de son histoire cette profession et, fait notable, l'histoire de ces familles est connue à près de 90 %. Nous obtenons ainsi des conclusions plus précises.

* Les professions d'origine

Un fait montre ici que la profession d'avocat n'est pas une profession que l'on trouve à l'origine de l'histoire de ces familles: ainsi 26 % seulement des généalogies ont pour point de départ un avocat alors que les familles ayant donné un procureur étaient issues à près de 63 % de cette dernière activité.

La profession d'avocat est bien ici une profession estimée à laquelle accèdent aux XVII^e et XVIII^e siècles les familles de la région

137. A.D.D., 2E, 185/435.

138. *Ibid.*, Pgx., FF 156.

139. PENAUD (G.), *op. cit.*, p. 425.

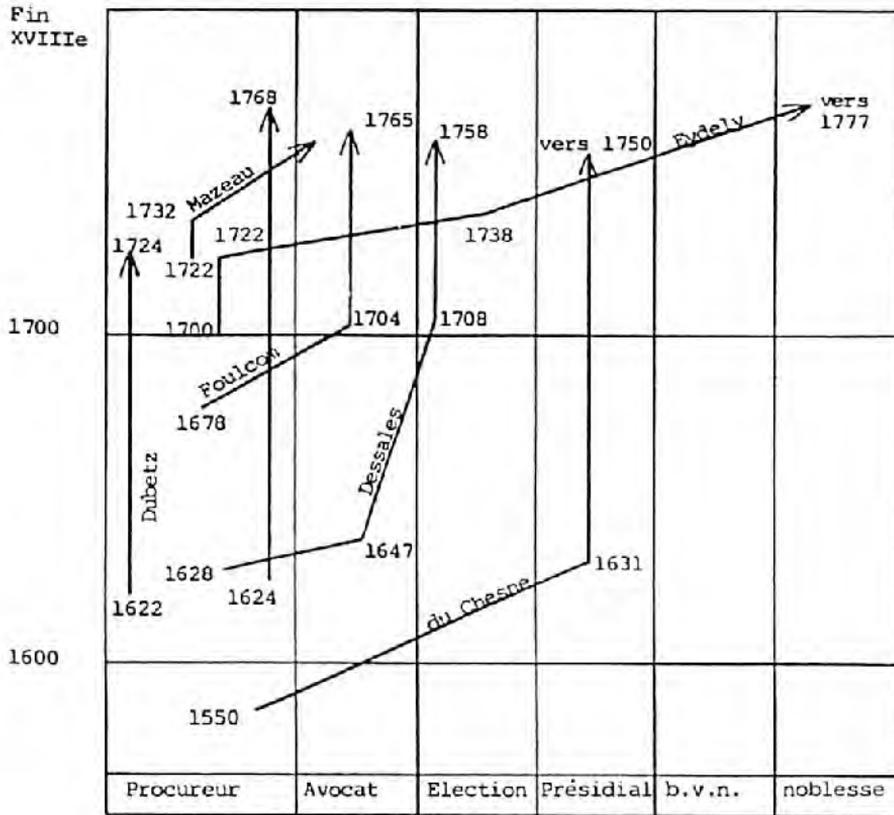
140. A.D.D., Pgx., CC 25 et FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, t. II, p. 61.

141. A.D.G., C 2696.

142. VILLEPELET (F.), Inventaire sommaire... série B..., *op. cit.*, p. VIII.

143. Comme exemple de diplôme de bachelier en droit voir A.D.D., 2E 323 (Chambon de la Croze).

TABEAU 13 : MOBILITE PROFESSIONNELLE DE FAMILLES BOURGEOISES ISSUES D'UN PROCUREUR
(exemples de quelques familles caractéristiques)



après un long effort. Celles-ci viennent pour plus d'un tiers des professions du droit, de ces métiers déjà évoqués qui vont de la judicature locale aux procureurs et notaires en passant par les praticiens. Mobilité certes, mais à l'intérieur du droit. Les aînés des familles de médecins ou de marchands rejoignent cette activité aux XVII^e et XVIII^e siècles tout comme les fils de bourgeois propriétaires fonciers, désireux d'enrichir la famille et de réussir dans la robe.

Nous sommes ici en présence du premier métier que les familles nouvellement anoblies ne fuient plus. L'exemple de la famille Girard est ici la patent⁽¹⁴⁴⁾: très ancienne famille de la ville, (ils sont consuls dès 1205), celle-ci entre dans la noblesse du XVI^e siècle grâce à Raymond Girard de Langlade, avocat au Parlement de Bordeaux, conseiller du Roi et maire de Périgueux anobli par Henri IV en février 1594. Loin de délaisser cette profession pour l'armée (où ils se distingueront aussi). Les aînés restent dans la robe et sont tous qualifiés d'avocat et de conseiller au Présidial⁽¹⁴⁵⁾.

* Les professions intermédiaires

L'étude des professions exercées entre la première et la dernière connue fait apparaître un glissement professionnel vers les charges et la bourgeoisie rentière.

Ainsi pour les familles les plus dynamiques de notre petite ville, l'activité d'avocat n'est qu'un marchepied avant l'achat d'une charge en Election ou au Présidial. Ici, il ne s'agit plus comme pour les procureurs d'une simple charge de greffier mais des charges de conseillers du Roi. Dans ces métiers intermédiaires, la place des avocats reste importante en raison du nombre de familles issues d'autres professions qui accèdent ici à cette fonction d'avocat; et aux fils de conseillers du Roi qui exercent cette activité en attendant d'hériter de la charge de leur père, charge devenue depuis longtemps, en fait sinon de droit, héréditaire.

Nombreux aussi sont les familles qui, après plusieurs siècles d'activité professionnelle partagée entre la marchandise et la judiciaire, s'éloignent de ces activités urbaines et vives. Depuis plusieurs générations elles ont acquis dans les environs de Périgueux ou dans leur paroisse d'origine, des vignes, des rentes et des terres. Une succession de mariages réfléchis leur a enfin permis de réunir un domaine de 5 à 6 métairies où ils partent s'établir. Ces bourgeois

144. *Notes pour servir à la généalogie de la famille Girard de Langlade*, dactyl. (1919 environ). Archives Girard de Langlade, château d'Eyllac, Dordogne, Arlette Higounet-Nadal (Périgueux au XIV^e et XV^e siècle..., *op. cit.*, p. 373) indique la présence de la famille Girard de façon discontinue depuis le début du XIII^e siècle, la filiation se suit à partir de 1315.

145. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 55, 155.

«rentiers» sont en fait actifs à gérer leurs biens, avec un esprit souvent différent de la noblesse rurale!

* Le dernier métier connu

Sauf pour quelques rares familles montrant plusieurs générations successives d'avocats, tels les Dujarric⁽¹⁴⁶⁾, la majorité de ces familles d'avocat ne se contentait plus au XVIII^e siècle de cette profession ni même pour certaines d'entres de charges locales. Les dernières professions connues des familles d'avocat ne font que confirmer l'évolution générale de la bourgeoisie de Périgueux. Nous sommes ici en présence d'un groupe professionnel montrant au XVIII^e siècle un pourcentage élevé de familles nobles. L'évolution est schématiquement la suivante: l'avocat, plus tard conseiller en l'Election ou au Présidial, est allé en fin de carrière acquérir une charge anoblissante à Bordeaux ou à Toulouse. Plus nombreuses encore sont les familles d'avocats rentrées dans le rang des bourgeois vivant noblement, les dernières professions connues des familles d'avocat montrent un pourcentage vraiment important d'un tiers de militaires sur l'ensemble. Généralement ceux-ci ne dépassent jamais les grades de capitaine et de lieutenant, la majorité appartenant aux compagnies des gardes du Roi. C'est là un signe du temps bien caractéristique à Périgueux et dont il sera reparlé plus loin. En effet, si à la fin du XVII^e siècle l'idéal pour un avocat était d'abord d'acheter une charge au Présidial; à la fin du XVIII^e siècle l'idéal semble être de vivre des revenus de ses terres et d'envoyer ses fils dans le corps de prestige qu'était pour Périgueux celui des Gardes du Corps. C'est le cas parmi tant d'autres de la vieille famille Gueydon de Dives venue de Provence en Périgord au début du XVI^e siècle⁽¹⁴⁷⁾. En 1687, ils donnent un avocat à Périgueux⁽¹⁴⁸⁾ mais passeront le XVIII^e siècle entre leur domaine de Dives situé dans la tranquille vallée du Vern, et dans leur maison de Périgueux dont un document concernant le logement des troupes mentionne les importantes écuries⁽¹⁴⁹⁾. Au XVIII^e siècle elle donne un capitaine, un lieutenant dans le régiment d'Auvergne Infanterie et un garde du corps⁽¹⁵⁰⁾.

d - Les magistrats

Très nombreuses sont les familles de Périgueux qui au cours de l'époque moderne ont occupé une charge dans la magistrature locale, soit dans la Sénéchaussée et au Présidial, soit à l'Election. Ceux qui

146. A.D.D., B16 - Election et 1328 et reg. par. d'Agonac (1763).

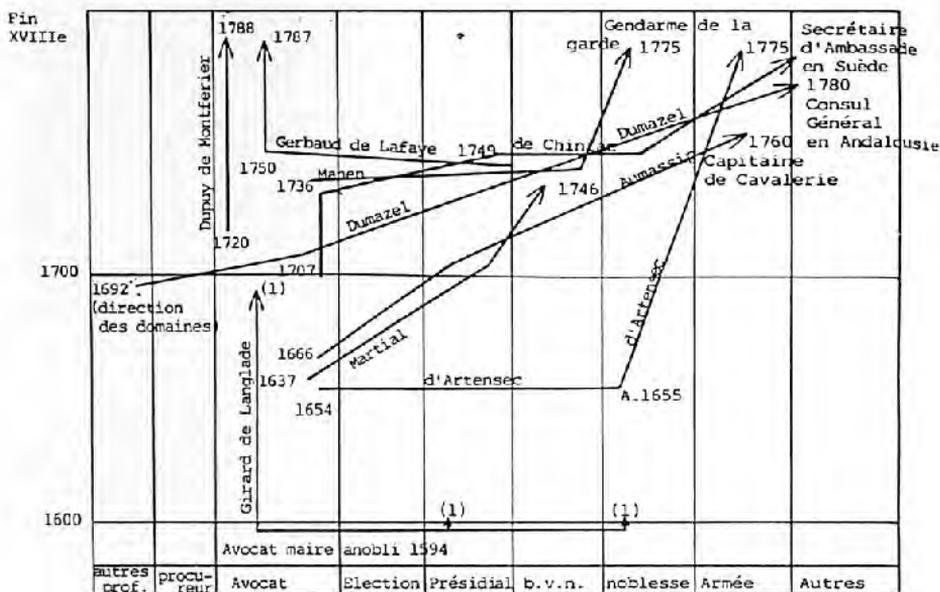
147. Archives de la famille Gueydon de Dives, château de Dives, Manzac sur Vern, Dordogne.

148. *Ibid.*

149. A.D.D. Pgx., EE 32 (Etat des écuries de la ville avec indication du nombre de chevaux qu'elles peuvent contenir).

150. RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*

TABLEAU 14 : MOBILITE PROFESSIONNELLE DE FAMILLES DE LA BOURGEOISIE ISSUES D'UN AVOCAT
(exemples de quelques familles caractéristiques)



(1) La famille Girard de Langlade peut être rangée à la fois dans ces trois catégories.

exercèrent ces charges portaient généralement le titre, prêtant à confusion, de conseiller du Roi.

1 - La qualification de «conseiller du Roi»

En principe ce titre ne devait être porté que par les membres du Conseil du Roi, ainsi que l'écrit justement Marion⁽¹⁵¹⁾ à partir du XVI^e siècle, il fut employé pour désigner tous les officiers des Juridictions royales et plus tard des trésoriers, des receveurs, le premier médecin du roi et même les titulaires des offices de mairies, etc. créés par l'édit de décembre 1706. Ici n'ont été retenues que les familles ayant exercé des charges dans les Juridictions royales. Quelques rares familles de Conseillers du Roi ont ainsi été exclues de cette catégorie, exemple les Suringou qui reçurent entre 1695 et 1718⁽¹⁵²⁾ des provisions de «Conseiller du roi, économe sequestre du diocèse de Périgueux».

Les Juridictions royales où l'on rencontre la bourgeoisie de Périgueux sont au nombre de trois:

La sénéchaussée du Périgord attestée à Périgueux dès le XIV^e⁽¹⁵³⁾, Juridiction unie au XVI^e siècle avec *le Présidial* établi par édit du Roi le 25 octobre 1552, enfin *l'Election* à la fin du XV^e siècle⁽¹⁵⁴⁾.

Très recherchées à Périgueux par les familles anciennes ou riches, ces charges vénales dont la transmission donnait souvent lieu à des procès semblent avoir été d'un faible rapport et leur prix n'était pas très élevé.

Nous verrons plus loin l'explication que l'on peut donner à cette situation apparemment contradictoire.

Sur le tableau ci-contre, où ont été regroupés quelques prix connus de ces charges, on remarquera que les plus onéreuses étaient celles très lucratives de receveur des tailles en l'Election, charge dont la possession fut à l'origine de la fortune de nombreuses familles à l'époque moderne, tels les Delpy. Les prix des charges du Présidial sont moins connus que celles de l'Election et l'on ne sait comment expliquer ces disparités de prix au XVIII^e siècle, variant pour une charge de conseiller du Roi entre 2000 et 20000 livres. Les familles du Présidial, en raison nous le pensons, non des revenus de leurs charges mais plutôt de leur fortune personnelle étaient en moyenne plus riches que leurs collègues de l'Election ou de la Maréchaussée.

151. MARION (M.), *op. cit.*

152. A.D.D., Pgx., B 1051.

153. ARLOT de SAINT SAUD (A. de), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 6.

154. VILLEPELET (F.), *Inventaire sommaire... série B...*, *op. cit.*, p. VI.

Cette différence de fortune apparaît en effet dans les cotes de capitation⁽¹⁵⁵⁾.

Au XVIII^e siècle, les présidiaux avaient perdu beaucoup de la considération dont ils jouissaient jadis. Officiellement ils avaient été créés au XVI^e siècle pour décharger les Parlements d'affaires secondaires, mais dans les faits la monarchie avait trouvé là, par la vente de charges, un moyen de se procurer aisément de l'argent. Présentant beaucoup d'analogie avec nos tribunaux d'Instance⁽¹⁵⁶⁾, ils jugeaient sans appel quand la somme en litige ne dépassait pas 250 livres de capital ou 10 livres de rente. Mais au XVIII^e, en raison de la diminution de la valeur de l'argent qui restreignait par conséquent l'étendue de leur compétence, ils étaient tombés dans une profonde décadence⁽¹⁵⁷⁾. L'édit de novembre 1774 releva leur compétence à 2000 livres ou 80 livres de rente mais cet édit, ainsi que celui de 1777, fut âprement combattu par les Parlements. «En Guyenne en 1780, écrit Marion⁽¹⁵⁸⁾, le Parlement avait réussi à réduire à néant la présidialité, rien qu'en tardant à enregistrer l'édit de 1777 sur les Présidiaux, et, écrit l'intendant Dupré de Saint-Maur le 26 août 1780, «la juridiction présidiale instituée pour l'utilité des peuples se trouve sans exercice dans toute l'étendue de cette province: les citoyens sont réduits à se voir privés de leurs droits les plus légitimes, ou à les poursuivre loin de leur domicile dans une cour supérieure où il est ordinaire d'attendre plusieurs années une décision, et où les frais excèdent communément de beaucoup la valeur des objets litigieux».

Dès l'origine, la charge et fonction de conseiller du Roi présentait pour les titulaires un intérêt bien supérieur à l'efficacité des juridictions dans lesquelles ils possédaient l'honneur de détenir même par le titre une parcelle de l'autorité royale; la considération afférente à cette fonction valait tout autant que les revenus et épices, il est vrai peu élevés, qu'elle rapportait. La monarchie dès le XVI^e siècle, par la pratique de la vénalité des offices, avait habilement et au grand dam pour l'efficacité de l'administration, joué la-dessus. On ne mourrait pas d'épuisement dans ces charges peu astreignantes. Non sans humour l'on vantait pour attirer les acheteurs de charges dans le présidial de Marennes «La douceur d'une vie oisive qui se rencontre dans cet emploi»⁽¹⁵⁹⁾. Bien sûr, le Présidial de Périgueux était plus important que celui de ce petit bourg situé (s'il s'agit bien du même) au sud de Rochefort mais ses audiences étaient peu nombreuses. Il siégeait le mardi et le samedi tandis que les audiences du Sénéchal se tenaient les lundi et vendredi; encore faut-il retirer les périodes de

155. BONNICHON (J.E.), *op. cit.*

156. VILLEPELET (F.), *op. cit.*, p. VII.

157. MARION (M.), *op. cit.*, p. 450.

158. *Ibid.*, p. 451.

159. MARION (M.), *op. cit.*, p. 450, mais le *Traité de la juridiction des Présidiaux* (JOUSSE, 1764) ne cite pas ce Présidial de Marennes, sans doute éphémère.

TABLEAU 15 :
PRIX DE QUELQUES CHARGES DE MAGISTRATS EN
PERIGORD AU XVI^e, XVII^e ET XVIII^e SIECLE
(tableau réalisé en grande partie
grâce aux indications de Saint Saud, 1931)

Présidial de Périgoux			Election de Périgoux			Election de Sarlat		
			Receveur des Tailles	(1548)	4500 livres			
ensemble du greffe (1)	(1619)	25 578 livres	ensemble du Greffe de de l'Election	(1625)	25 535 livres			
Conseiller du Roi (2)	(1634)	12 686 livres	office de greffier triennal en l'Election	(1642)	1 526 livres			
Avocat du Roi	(1638)	3 200 livres	la même office de greffier triennal	(1655)	5 542 livres			
			charge de 1er Avocat du Roi (rapportait 603 livres)	(entre 1642/1622)	3 588 livres			
			charge de Président en l'Election	(1647)	3 000 livres			
			charge de Receveur du Taille remboursé	(1667)	8 000 livres	Office de Re- ceveur Triennal rembour- sé en		(1688) (1500)
Conseiller	(1712)	20 000 livres	charge de Receveur Particulier remboursé	(1669)	8 000 livres			
			charge de Conseiller remboursé	(1669)	2 395 livres	Office de Receveur de Tailles rembour- sé en		(1669) (300)
Conseiller	(1734)	3 800 livres	charge de Conseiller remboursé	(1681)	3 300 livres			
			charge de Contrôleur en l'Election remboursé	(1689)	2 265 livres			
Conseiller mais gardée par le ven- deur jusqu'à sa mort	(1760)	2 000 livres	charge de Contrôleur en l'E- lection remboursé	(vers 1699)	2 980 livres			
			office de Receveur des Tailles	(1725)	70 000 livres			
Lieutenant général	(1784)	30 000 livres	office de Receveur alternatif	(1745)	contre une rente de 4 000 livres			
Lieutenant Général Juge royal et Pré- sident Présidial (3)	(1770)	53 000 livres						

(1) "charges très lucratives" (St Saud, etc de, 1931, p. 19)

(2) A. D. D., t. 59 (généralité de Périgoux)

(3) A. D. D., p. 272

(4) "Somme élevée pour l'époque... prouvant combien la taille
pouvait rapporter au greffe (St Saud, etc de, 1931)

vacances bien plus longues que celles du Parlement de Bordeaux puisque les séances étaient interrompues du 7 septembre à la Saint-Martin en novembre⁽¹⁶⁰⁾ (chasse, vendanges et règlement des comptes agricoles?).

Ces juridictions n'occupaient pas un bâtiment particulier à Périgueux; le Sénéchal et le Présidial tinrent toujours leurs audiences au premier étage de la maison du Consulat située place du Coderc et qui appartenait à la ville. Ils utilisaient aussi la prison de la ville qui se trouvait dans les sous-sols de la même maison⁽¹⁶¹⁾.

Le lieu où se tenait l'Élection à Périgueux n'est pas connu; quant à la Juridiction des maréchaussées, elle se tenait à la fin du XVIII^e dans l'ancienne auberge de la Belle-Etoile affermée en 1770⁽¹⁶²⁾.

Examinons maintenant l'histoire de ces familles de magistrats si considérées sur place au point d'être pour la ville une véritable pépinière de maires et, pour l'Intendant de Guyenne, de ses subdélégués.

2 - La première activité connue

L'étude généalogique de la catégorie des magistrats n'est pas une simple suite logique de l'étude réalisée pour les autres catégories professionnelles. Elle s'en distingue au moins par 4 caractéristiques:

* **La stabilité professionnelle** (situation des familles exerçant pendant 3 générations successives ou au moins 75 ans de suite la même profession) est bien plus importante dans ce groupe que dans les familles de la Judicature locale ou chez les avocats et notaires. Cette stabilité est même plus forte que pour les familles de procureurs connaissant une destinée plus humble que d'autres catégories. Deux causes au moins expliquent ce taux de stabilité qui atteint ici près de 25 %: d'abord la situation de ces charges, au sommet de la hiérarchie officielle locale, limite les désirs d'évolution professionnelle, d'autre part, une fois acquise par une famille, la charge tend à devenir héréditaire chez elle pendant deux à trois générations au moins, parfois bien plus.

* **L'origine professionnelle** des familles de magistrats est bien plus large que celle des autres catégories de professions précédemment étudiées. Si les métiers du droit dominent encore ici, 23 % des familles viennent d'autres horizons, d'humbles artisans, des marchands, même du groupe des bourgeois propriétaires fonciers. En

160. VILLEPELET (F.), Inventaire sommaire... série B... *op. cit.*, p. VIII.

161. BECQUART (N.), «Notes pour une histoire des prisons du Coderc à Périgueux», S.H.A.P., 1975, t. C III, p. 300

162. A.D.D. 3E 1609, minute de Me Fournier, notaire à Périgueux, acte du 20 août 1770.

fait, étant donné que l'entrée dans cette catégorie se faisait par l'achat d'une charge, nous y retrouvons un éventail plus ouvert de familles aisées.

* Le grand nombre de familles nobles

Ce qui est tout à fait significatif, c'est l'importance des familles nobles que nous rencontrons parmi ces premières situations connues des familles. Nous sommes en présence ici d'une petite noblesse de robe locale présentant des caractères différents. Sur 11 familles, 3 seulement sont issues de la noblesse militaire (connue au moins au XV^e siècle). Les autres appartiennent à la robe, ou ont réussi à s'agréger lentement à la noblesse sans en avoir fait partie dans des origines plus anciennes. Ces familles ont souvent rencontré des difficultés au moment des réformations de noblesse du XVII^e siècle. Presque tous les membres des Juridictions Royales de Périgueux furent condamnés pour port illégal de la qualification d'écuyer, indicatrice de noblesse. Il apparaît d'après les documents conservés qu'une grande partie se laissa condamner sans même chercher à fournir les preuves de noblesse demandées, par simple solidarité avec les autres membres non nobles. Ils estimaient que les officiers du Roi avaient droit à cette qualification de par leur fonction particulière qui leur apportait déjà quelques privilèges semblables à ceux que possédaient la noblesse⁽¹⁶³⁾. La plupart de ces familles réussirent à se faire maintenir par la suite dans la noblesse ou y entrèrent par l'achat de charges anoblissantes⁽¹⁶⁴⁾.

* Familles issues de la bourgeoisie rurale

Quelques familles de magistrats, comme c'était le cas pour la catégorie des avocats, sont issues de la bourgeoisie rentière et rurale venue au Présidial chercher considération et appoint financier. C'est le cas de la famille Guichard sieur de la forêt de Verzinas, paroisse de Vaunac, qui vivait déjà de ses revenus en 1450⁽¹⁶⁵⁾ et qui occupa par la suite une charge au Présidial entre 1676-1713⁽¹⁶⁶⁾. C'est le cas de la famille nontronnaise de la Roussie, vivant de ses revenus dès 1619 et riche de terres, de seigneuries telles Bonrecueil (paroisse de Saint-Sulpice de Marueil) ou de forges à Rudeau⁽¹⁶⁷⁾. L'un des siens est cité conseiller du Présidial en 1708 et 1711⁽¹⁶⁸⁾. Une branche de cette

163. A.D.D., B 356 0 et B.N., Fonds Français 3227 0 folio 90-91.

164. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 10.

165. FARNIER (abbé), *Autour de l'abbaye de Ligueux...*, *op. cit.*, t. II, p. 103.

166. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 57.

167. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), «Etude de mœurs nontronnaises - Les La Roussie de la Pouyade», *SHAP*, 1924, t. I, p. 345-374.

168. *Ibid.*, *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 108.

famille semble être parvenue à la noblesse en 1698 (est-ce une des 500 lettres de noblesse vendues par Louis XIV⁽¹⁶⁹⁾).

* L'existence de véritables dynasties locales de Conseiller du Roi

Ce qui frappe dans l'étude des professions intermédiaires exercées par ces familles c'est la grande homogénéité professionnelle de ce groupe qui donne dès cette période de son histoire près de 66 % de magistrats (par comparaison, les familles de « procureurs » n'exerçaient cette profession de procureur que dans la proportion de 29 % de toutes les professions intermédiaires étudiées et les avocats la profession d'avocat que dans la proportion de 37,5 %). L'explication est simple. En effet, dans les autres catégories la mobilité était plus forte ! Les familles ayant donné à un moment ou l'autre de leur histoire par exemple des avocats ou notaires, exerçaient rarement plus de deux générations ces professions (ces changements constants ont pour effet dans l'étude chiffrée de cette catégorie d'accroître la place des autres professions)⁽¹⁷⁰⁾. Au contraire, les familles de marchands, de médecins, etc, conservaient pendant plusieurs générations les charges achetées difficilement au Présidial, en l'Élection ou dans la Maréchaussée. La stabilité de ces familles, dans la période intermédiaire ici de leur histoire, est remarquable; les recherches généalogiques ont pu montrer que plusieurs familles conservèrent même leur charge pendant presque toute la durée de vie de ces juridictions (soit pendant près de deux siècles de suite). Les du Chesne issus d'un procureur en 1532⁽¹⁷¹⁾ siègent au Présidial dès 1598. Pendant trois générations de 1699 à 1750 environ, ils se transmettent la haute charge dans ce Présidial local de Juge Mage⁽¹⁷²⁾. Ils sont très riches et acquièrent la terre et l'imposante forteresse de Montréal située entre Périgueux et Bergerac. Les voicis vicomte (vers 1700), comte (vers 1720), marquis de Montréal (vers 1750) pendant qu'un cadet est marquis de Montaud. Ils s'allient avec les plus grandes familles de la région (Hautefort, Rastignac, Aubusson, Saint-Astier, Taillefer)⁽¹⁷³⁾. Leur mode d'entrée dans la noblesse reste inconnu. Ils rencontrèrent des problèmes à ce sujet en 1670 mais figurent sur le rôle d'imposition de la noblesse de 1714⁽¹⁷⁴⁾.

Dernier exemple, celui de la famille Montozon « famille qui a fourni le plus de magistrats aux deux tribunaux de Périgueux » écrit

169. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), op. cit., t. I, p. 433.

170. Voir le tableau chiffré de mobilité professionnelle en annexe II, p. 412.

171. A.D.D., mss 78.

172. Le Juge Mage apparaît dans ces juridictions au lendemain de l'Ordonnance de Blois de 1499 comme suppléant, pour des raisons de compétence juridique, du Sénéchal.

173. LAFON (Docteur Ch.), « Les Duchesne de Montréal », *S.H.A.P.*, 1941, LXVIII, p. 423 et suivantes.

174. A.D.D., Pgx., CC 31. Plus tôt en 1689/1692, ils apparaissent semble-t-il dans les *Rôles des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord* - publiés par Aymard d'Arlet de Saint Saud (Bergerac: CASTANET, 1930).

Saint Saud⁽¹⁷⁵⁾. On les rencontre au Présidial entre 1591 et 1757, en l'Élection entre 1599 et 1770, à la maréchaussée au XVIII^e siècle. Bien sûr toutes ces «dynasties de magistrats» sont nobles à l'origine ou le deviendront par la suite.

3 - La dernière profession connue: un changement de mentalité

Lorsque l'on étudie la dernière situation connue de ces familles au XVIII^e siècle, le paysage change et l'on peut alors noter la remarquable unité de comportement de ce groupe. Pour la première fois, nous ne retrouvons plus dans ces dernières professions au XVIII^e siècle des situations plus humbles telles celles de procureur ou de notaire par exemple. Bien au contraire, c'est vers les charges de magistrats et au-delà vers la noblesse et l'armée que se trouve la destinée de ces familles. Cette évolution montre le changement de mentalité de ce groupe à partir de 1750.

* Diminution du nombre de magistrats

Un chiffre montre bien que les familles de conseillers du Roi ont peu à peu évolué vers une destinée différente: les magistrats formaient près de 66 % des professions intermédiaires (entre 1650 et 1720 environ). Ils ne forment plus que 39 % des dernières professions rencontrées après cette date (chiffre qui reste cependant important, n'oublions pas en plus que, à la fin du siècle, les nouveaux arrivés au Présidial ou en l'Élection n'étaient plus reçus dans la bourgeoisie, tels les Chantegreilh de la Marcodie ou les Rochon⁽¹⁷⁶⁾.

* Le faible attrait de la condition de «bourgeois vivant noblement»

Peu de familles de magistrats au XVIII^e siècle, se sont contentées de vivre seulement de leurs revenus fonciers, après avoir vendu leurs charges sans exercer d'autres activités. Les rares exceptions et encore pendant une courte période, concernant les familles Noël⁽¹⁷⁷⁾, de Laplue⁽¹⁷⁸⁾, de Martial⁽¹⁷⁹⁾. Généralement ces familles de magistrats, déjà propriétaires depuis longtemps, quittaient les charges de magistrature locale pour l'armée.

175. ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats... du Périgord..., *op. cit.*, p. 73.

176. ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats... du Périgord..., *op. cit.*, p. 145-146 et 82.

177. La dernière charge exercée par la famille Noël est celle d'assesseur en la Sénéchaussée (1706) ARLLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats... du Périgord..., *op. cit.*, p. 77.

178. Gaucher Laplue est encore qualifié de «commissaire aux montres» en 1706, (charge bien théorique, consistant à faire la revue des troupes du Vice-Sénéchal et des brigades de Maréchaussées). Après cette date la famille ne porte plus dans les actes que la qualification de sieur, tel Cosme de Laplue, sieur de Bouix, cité en 1736 (A.D.D., EE 437/3) ou Léonard de Laplue, sieur de Bouix, bourgeois de Périgueux, inhumé en 1747 dans l'église de Montrem, paroisse où résidait la famille (*Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Montrem (1650-1756)).

179. Un Pierre Martial est encore qualifié de greffier en chef au Présidial de Périgueux en 1700. Après lui n'apparaît plus qu'un Gratien Demartial (sic), consul et bourgeois de Périgueux en 1702, puis habitant «au village de Vigier», dans la paroisse voisine de Champcevinel dans les années 1730-1759 (*Ibid.*, E dépôt, rég. par. de Champcevinel).

* La recherche de la noblesse

Alors que dans l'étude de la première profession rencontrée les familles de magistrats n'appartenaient à la noblesse que dans la proportion de près de 13 % (mais deux familles dans ces 13 % étaient seulement issues à l'origine de la noblesse, noblesse perdue par la suite), au XVIII^e siècle sur les 86 familles de magistrats connues, 21 étaient nobles (24,4 %). Parmi ces 21 familles, 15 d'entre elles (70 %) étaient de noblesse récente.

* L'attrait de l'armée

A partir de 1750 les plus importantes familles bourgeoises de notre petite capitale, qu'elles «vivent noblement», qu'elles soient nobles ou seulement propriétaires de charges, connaissent peu ou prou la même évolution: elles cherchent à rejoindre l'armée. Au Présidial ou en l'Élection, des familles nobles, entrées dans ces juridictions au XVIII^e siècle, quittent ces charges dans le courant du XVIII^e siècle au profit des armes. C'est le cas par exemple des familles du Cheyron⁽¹⁸⁰⁾ et du Reclus. Ces derniers sont conseillers au Sénéchal et Présidial entre 1628 et 1708 avec Pierre du Reclus sieur de Lespinasse qualifié à cette date de «chevalier d'honneur»⁽¹⁸¹⁾ (qualification réservée aux magistrats appartenant à la noblesse). Ils donnent ensuite un officier dans le régiment d'Aunis-infanterie et un mousquetaire⁽¹⁸²⁾.

Les familles de magistrats peu de temps après leur anoblissement firent de même, tels Les - Faure - (alias Dufaure)⁽¹⁸³⁾ les - Roche - ⁽¹⁸⁴⁾ ou les - du Cluzel - qui occupent des charges en l'Élection de 1574 à 1723 au moins, époque de leur anoblissement, la branche de la Chabrerie donne ensuite un lieutenant et un enseigne de gardes, un enseigne de vaisseau et un mousquetaire. La branche de la Jonie, un mousquetaire et deux capitaines dans le régiment de Piémont⁽¹⁸⁵⁾. Les autres familles de magistrats demeurés non nobles

-
180. Présente depuis 1629 au moins au Présidial (A.D.G., IB 22), anoblie le 8 Juillet 1677 par l'achat d'une charge de Conseiller Secrétaire du Roi à Bordeaux, la famille du Cheyron donnent encore des magistrats à Périgueux en 1761 du moins pour certains de ses membres (ARLOT DE SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*), car déjà cette famille a rejoint l'armée donnant des officiers de terre et de mer tel le fameux chevalier, - du Cheyron du Pavillon - qui améiora et codifia sous Louis XVI, les signaux de marine - AUDIERNE (Abbé), *le Périgord Illustré, Périgueux: Dupont, 1851, p. 173.*
181. B.N., Fonds français 32270, folio 95.
182. RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*
183. Les Faure de Rochefort paraissent avoir été anoblis en 1739. Ils sont encore cités conseiller au Présidial de Périgueux, en 1707 (A.D.G., B 78 et C 3971) avant de donner en 1785 un «Maître Ordinaire des requêtes de l'hôtel de sa Majesté»: «de Faure de sept fons, capitaine d'infanterie» est cité en 1775 dans le «RECUEIL DE TITRES», *op. cit.*
184. Joseph de Roche, conseiller au Présidial fut anobli par charge de Conseiller Secrétaire du Roi le 7 juillet 1703, ARLOT DE SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 81, A.D.D., Pgx., GG 128 et RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*
185. ARLOT DE SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord...*, *op. cit.*, p. 147 et RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*

fournissent elles aussi à la fin du XVIII^e siècle des militaires, mais il arrive aussi que les aînés de ces familles n'entrent dans les gardes du corps que pendant leur minorité, avant d'hériter de la charge de leur père!

La magistrature: source du pouvoir local

Pour un historien de la bourgeoisie et des juridictions royales, la réussite de ces familles peut paraître médiocre. C'est largement vrai par comparaison au dynamisme de certaines familles de Bergerac ou de Bordeaux, si vives, et dont les enfants allaient au XVIII^e siècle parfaire leur formation chez les grands marchands des villes portuaires hollandaises ou allemandes. Sur le plan local, il faut bien reconnaître que jusqu'au règne de Louis XVI (lequel privilégia - in fine - la noblesse), la magistrature resta à Périgueux la source du pouvoir municipal, tandis que les subdélégués de l'Intendant de Guyenne (comparables aux anciens sous-préfets) étaient choisis en son sein.

Magistrats et maires

Ainsi, sur les 40 maires élus, propriétaires de leur charge ou nommés par le Roi qui se succédèrent à Périgueux de 1700 à 1789, 27 étaient des conseillers du Roi, venant exclusivement du Présidial, ce qui montre bien la prééminence de cette juridiction sur les autres (Elections ou Maréchaussées). Au XVIII^e aucun maire n'est issu de l'Election.

Bien plus, lorsque les maires élus ou nommés n'étaient pas eux-mêmes magistrats ils étaient souvent issus de cette profession. Ainsi en est-il de Jean de Simon maire de Périgueux en 1712, fils d'un Président du Présidial, lui-même maire de Périgueux en 1653 et 1676⁽¹⁸⁶⁾. (Il faut aussi noter que sur ces 86 familles de la bourgeoisie ayant occupé une charge de conseiller au XVIII^e siècle, un très grand nombre donna des maires de Périgueux aux siècles précédents).

Au XVIII^e siècle, 67 % des maires de Périgueux furent ainsi choisis parmi les seuls magistrats du Présidial. Sans doute ce pourcentage aurait-il été plus important si la ville avait toujours eu la liberté d'élire ses maires, car c'est bien dans les périodes où fut imposée à la ville un office vénal de maire qu'apparaissent des maires non apparentés ou plus lointainement aux familles des magistrats. Ainsi en est-il en 1703 de Pierre de Vermeuil, commensal du Roi⁽¹⁸⁷⁾. (Il était officier du Roi en la grande fauconnerie de France), en 1722 de Jean de Bertin, le futur ministre de Louis XV, dont un cousin fut conseiller au Présidial en 1701-1713, et qui acheta la charge de maire qu'il ne put occuper⁽¹⁸⁸⁾; en 1742-43 d'Eymeric de Meredieu (famille issue du Présidial) le malheureux acheteur de l'office de maire déjà

186. A.D.D., Pgx., BB 15, folios 171 et 235.

187. PENAUD (G.), *op. cit.*, p. 425.

188. *Ibid.*

mentionné⁽¹⁸⁹⁾. Enfin, après la période 1765-1772 pendant laquelle réapparaissent à la mairie des familles du Présidial ainsi qu'un avocat et subdélégué Jean Eydely⁽¹⁹⁰⁾, le Roi de 1773 à 1786 nomma les derniers maires de Périgueux, les choisissant parmi la noblesse. (Deux de ces derniers maires, dont l'un ne siégea pas, appartenaient à des familles issues du Présidial).

Cette étude montre bien qu'à Périgueux au XVIII^e siècle la place du Présidial fut bien prédominante à la mairie.

Magistrats et subdélégués

Sans doute ne faut-il pas exagérer le pouvoir de ces maires de Périgueux au XVIII^e dont Géraud Lavergne en son histoire de la ville⁽¹⁹¹⁾ nous donne une image bien noire, bien extrême: «L'histoire de Périgueux, écrit-il, à partir du règne de Louis XV est bien plus dans la correspondance échangée entre l'Intendant et le Subdélégué (dont on voit grandir l'importance, écrit-il aussi) que dans les délibérations de l'Hôtel de Ville, devenu un bureau annexe chargé de l'expédition des affaires courantes».

L'étude de ces subdélégués à Périgueux, hommes de confiance chargés sur place par l'Intendant de Bordeaux d'un rôle de surveillance et de renseignement, montre à l'inverse de cette affirmation, que ceux-ci furent presque tous maires de Périgueux au XVIII^e siècle, parfois pendant plusieurs années de suite et le plus souvent à des époques différentes de leur fonction ou charge de subdélégué.

Pour nous le plus important est bien de noter que ces subdélégués de l'Intendant de Bordeaux à Périgueux au XVIII^e siècle, furent tous choisis par ce dernier parmi les membres des Juridictions Royales. Ainsi François du Cluzel subdélégué cité en 1712⁽¹⁹²⁾ était-il premier Président en l'Élection; Jean-Baptiste Fournier, cité subdélégué en 1736⁽¹⁹³⁾ fut Lieutenant Particulier en l'Élection; Dominique de Montozon cité subdélégué en 1726⁽¹⁹⁴⁾ était Lieutenant Particulier au Présidial; Etienne-Joseph de Maignol, cité subdélégué en 1757⁽¹⁹⁵⁾ fut conseiller du Roi au Présidial. Seul Jean Eydely subdélégué cité entre 1770 et 1779⁽¹⁹⁶⁾, à une époque où les juridictions Royales de Périgueux avaient perdu de leur importance, n'était qu'avocat⁽¹⁹⁷⁾.

189. *Ibid.*, P. 425 et A.D.D., Pgx., BB 16. «Livres Rouges», (16 août 1743).

190. PENAUD (G.), *op. cit.*, p. 425.

191. LAVERGNE (G.), *op. cit.*, p. 116-117 et A.D.G. corresp. Intendant et Subdélégué C 414-442 (1743 à 1745).

192. A.D.D., Pgx., GG 84.

193. *Ibid.*, Pgx., GG 91.

194. A.D.D., mss. 53 et A.D.D., Pgx., EE 28.

195. *Ibid.*, Pgx., HH 2.

196. A.D.D., Pgx., CC 25.

197. Jean Eydely avait épousé en 1735 Elisabeth de Bertin, parente du Ministre. Est-ce pour cela qu'il fut choisi comme subdélégué? A sa mort, son fils Antoine lui succéda jusqu'en septembre 1790. ROUX (Ch. J.), *op. cit.*, voir à son sujet A.D.D., Pgx., AA 40.

Ainsi les pouvoirs les plus élevés à Périgueux et jusqu'au règne de Louis XVI étaient-ils entre les mains des familles de magistrats.

*** Conclusion: la réussite des familles de magistrats au-delà de Périgueux et ses limites**

L'effort lent et progressif des familles de la bourgeoisie de Périgueux sous la monarchie dite «absolue» correspond à un niveau moindre à celui que nous décrit Régine Pernoud dans son Histoire de la bourgeoisie pour la même période⁽¹⁹⁸⁾: un effort lent des familles de marchands, de médecins et chirurgiens ou d'officiers de Juridictions Seigneuriales vers la Robe locale, un effort constant ensuite de ces familles de Robe, dont le pouvoir va croissant dans l'Etat, vers la possession de la noblesse. A cette époque en effet l'anoblissement par l'épée se raréfie tandis qu'il s'ouvre largement aux gens de «robe» ou de «plume»⁽¹⁹⁹⁾.

Mais au terme de cette évolution, les efforts de ces familles paraissent arrêtés par l'idéal local du gentilhomme terrien. Peu nombreuses sont les familles capables de continuer plus loin à Bordeaux, puis à Paris un désir de réussite qui reste cependant tourné vers le Service du Roi, négligeant commerce et industrie. Parmi ces rares familles, citons tout de même les du Cluzel, qui donnent au XVIII^e un fermier général dit le «marquis de la Chabrerie», fils d'un Premier Président en l'Election déjà cité ou l'énergique famille faure (ou Dufaure de Rochefort), issue jadis d'un receveur des tailles en 1573 et qui après avoir possédé des charges au Présidial jusque vers 1707, se fit anoblir à Bordeaux en 1739 par la charge de Président Trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux(1739). En 1775, on les retrouve à Paris, avocat général de la Cour des aides, en août 1785 «Maître ordinaire des requêtes de l'Hôtel de sa Majesté»⁽²⁰⁰⁾.

E - La catégorie des «bourgeois vivant noblement»

Une catégorie différente, car elle ne se définissait par une activité exercée dans la ville, mais au contraire en dehors, occupait à Périgueux au XVIII^e siècle une place importante et croissante. Si l'on y adjoint les familles dont les fils servaient dans l'armée, cette catégorie passa de 27 % en début du siècle à 35 % du nombre des familles bourgeoises de Périgueux à la veille de la Révolution. Ce type de notables qui ailleurs était appelé - bourgeois vivant

198. PERNOD (R.), *Histoire de la bourgeoisie en France*, Paris: Seuil, 1981.

199. La Plume désignait au XVIII^e siècle le travail des écritures, mais aussi des emplois de l'administration; cf.: Littré, lequel cite aussi Voltaire (mœurs, 98) «La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume fut celle des secrétaires du Roi».

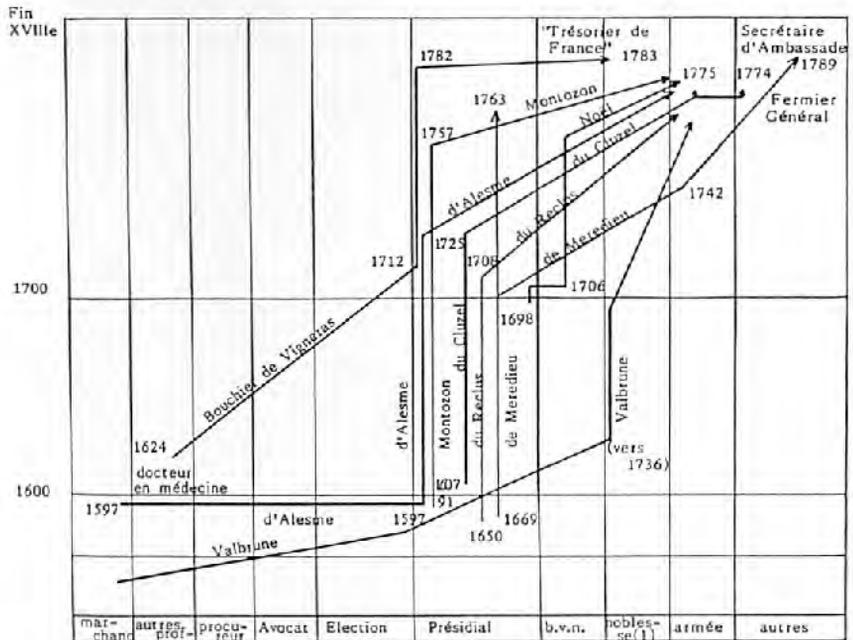
200. SAINT SIMON (F. de) et SERVILLE (E. de), *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris: S.E.C., t. I, 1975, p. 385 et t. II, 1977, p. 152.

PORTRAIT DE PIERRE DU CLUZEL
Intendant de la Généralité de Touraine
1766-1783



*La réussite des familles issues de la bourgeoisie de Périgueux:
Pierre du Cluzel, fermier général (A.D.D. 8FI Port. 41 - Fonds Jean
Secret, Collection de la SHAP)*

TABLEAU 16 : MOBILITE PROFESSIONNELLE DE FAMILLES DE LA BOURGEOISIE ISSUES D'UN MAGISTRAT
(exemples de quelques familles caractéristiques)



(1) La plupart de ces familles étaient également nobles.

bourgeoisement - ou de - bourgeois vivant de ses rentes - était qualifié à Périgueux et dans la région de «bourgeois vivant noblement». Eux-mêmes se donnent cette qualification vers 1776⁽²⁰¹⁾ équivalente pour eux à celle de «bourgeois vivant de leur revenus»⁽²⁰²⁾. Comment comprendre cette appellation présente également dans les registres paroissiaux du temps et servant aussi à désigner des bourgeoisies rurales sans lien avec Périgueux? En fait si d'un point de vue juridique le bourgeois était surtout l'habitant privilégié d'une ville franche, dans le langage quotidien il désignait déjà le notable rural ou non, que caractérisait son mode de vie, sa possession de biens fonciers, voire sa puissance et ses relations. Dans ce sens on rencontre en 1773 un membre de la famille Foulcon, qualifié tout à la fois de «bourgeois de Limeyrat (petite paroisse où étaient situés ses biens) et de Périgueux»⁽²⁰³⁾. Ce qui caractérisait le plus justement ce type de bourgeois était le fait de vivre de ses revenus fonciers ainsi que la noblesse rurale, cette situation expliquant l'appellation utilisée.

L'étude de cette catégorie (la plus importante numériquement puisqu'elle comprend ici quatre vingt onze familles) s'est avérée délicate. Il est parfois difficile d'apporter la preuve de l'appartenance d'une famille à ce groupe. Généralement la simple indication après le nom d'une famille de la qualification de *bourgeois* ou de celle de *sieur* ou de *seigneur de...*, sans aucune indication d'activité, indique que nous sommes là en présence d'un bourgeois vivant de ses revenus.

De grandes précautions ont donc été prises dans l'étude de cette catégorie en tenant compte d'autres critères tels l'absence prolongée sur plusieurs générations et dans de nombreux actes de toute indication de profession, l'emploi souvent abusif juridiquement de la qualification de seigneur pendant cette période ainsi que la possession d'un domaine situé dans une paroisse distante de Périgueux et dans laquelle venaient naître les enfants. En plus de tous ces éléments, la découverte d'une liste de signatures de «bourgeois vivant noblement» et demandant en 1746 à se constituer en corps⁽²⁰⁴⁾ a permis de conforter cette approche tout en montrant des situations familiales nouvelles. C'est le cas avec la présence dans cette liste de personnes appartenant à des familles qui exercèrent la façon ininterrompue au XVIII^e siècle les activités d'avocat ou de magistrat.

Dans l'étude de cette catégorie et pour tenir compte d'une situation juridique différente les familles de bourgeois rentiers appartenant aussi à la noblesse ne sont pas comptées et seront étudiées avec cette dernière. Dans la liste de 1746, ils n'apparaissent que pour près de 7 % dans les signatures tels les Montozon ou les d'Alesme⁽²⁰⁵⁾. Mais concrètement peu de traits distinguaient alors dans

201. A.D.D., Pgx., BB 35.

202. *Ibid.*, Pgx., BB 36.

203. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Limeyrat (1773).

204. A.D.D. Pgx., BB 36.

205. *Ibid.*

les campagnes ces «bourgeois vivant noblement» de la petite noblesse locale nombreuse dans la province et avec laquelle ils s'alliaient facilement. La généalogie de la famille - la Bastide de Chaulnes - par exemple le montre bien⁽²⁰⁶⁾.

a - La première situation professionnelle

Pierre Goubert en un style très vivant montre bien l'origine et l'histoire de ce groupe:

«Ils ne tiennent ni atelier ni boutique; mais leurs aïeux en sont parfois sortis. Plus souvent, ces aïeux avaient pâli sur l'écritoire et sous le bonnet, avaient plaidé, ou jugé, ou rédigé des consultations, ou ramassé des fermages et des dîmes pour le compte de quelques puissants (...). En était issue la bonne maison ayant pignon sur rue (...) car notre bourgeois vivant bourgeoisement est toujours propriétaire: au moins une maison, parfois plusieurs (...) Propriétaire aussi d'une ou deux bonnes fermes»⁽²⁰⁷⁾.

Ce «portrait en pied», selon l'expression même de Goubert, du bourgeois rentier nous pouvons le retenir pour Périgueux sans presque rien y changer, avec sans doute un peu plus de redondances et ce plaisir si développé à Périgueux pour les appellations distinguées: «Notables citoyens», «Noble bourgeois» et surtout «Noble citoyen», dont ils aimaient se qualifier. Pour eux ce n'était pas, nous le verrons, d'une ou deux fermes (ou métairies) dont il s'agissait, mais au minimum de quatre et souvent plus.

Aux 5 % environ de bourgeois issus à l'origine de marchands s'opposent plus de 52 % de familles issues du Droit. Prédominant dans cette activité la judicature locale et surtout les avocats. Cette étude des familles vivant de leurs rentes foncières a montré très clairement que ce groupe est issu en majorité des moyens métiers du droit, métiers vers lesquels elles reviendront parfois au XVIII^e siècle, dans des périodes de difficultés financières ou dans le cas de cadets. C'est dans ce groupe que nous trouvons la majorité de familles issues de la bourgeoisie rurale des environs, bourgeoisie qui était déjà très ancrée localement et possédant des terres, vignes, bois et métairies, avant d'arriver à Périgueux. C'est le cas entre autre de la famille Perrier qui en 1671 habitait le «repaire du Bosvieux» paroisse de Saint-Vincent sur l'Isle⁽²⁰⁸⁾; elle occupait alors la charge de procureur d'office de Saint-Privat⁽²⁰⁹⁾. A partir de cette date la famille n'est plus

206. Parmi les alliances de cette famille citons les La Rue (1693), les Chalup en 1719 (famille noble), Les Gilles en 1730 (bourgeois de Périgueux), les du Cluzel en 1746 (bourgeois de Périgueux), nouvellement anoblis, puis au tournant du siècle les Labat (bourgeoisie rurale ayant une branche à Périgueux), archives privées, aimablement communiquées par Mme Suzanne Gendry, Paris.

207. GOUBERT (P.), op. cit., p. 191.

208. A.D.D., E dépôt reg. par. de saint Vincent sur l'Isle (1671).

209. Ibid. (1669).

Dalesme des Brunies
 Mezzard de Puymorin Meynot gautier du
 Joseph Bardet bourgeois Bouris de Laplue
 pas que de Charmsi Massoubre Lavez sieur
 de la Lande de Devaux bourgeois Lalande
 de Montozon
 de Puybernard
 Roumy de Lainberge
 de Laborie
 Foulcon
 de la Faye
 Brenier de Feuillade
 Gastaudas
 de Plansonnie
 Loubazat
 du Barry de Faurilhon
 Grimard Bonhur
 Lasfaraix de Prassillac
 Chaillac
 Foulcon de Peyly
 de Fayard
 de Mosnesme
 de Gueydon
 de Orfaure
 de Pommies
 de Fournier
 de Fournier de la Meyssonnie
 Seguy de la Chansordie
 Antoine Rastouilh
 sieur de Chaillat

Signatures des «bourgeois qui n'exercent aucune profession» apposées en bas de la délibération de leur corps ou compagnie tenue le 14 avril 1746, où ils demandaient à pouvoir se constituer en corps et participer ainsi aux Assemblées Publiques de la bourgeoisie (ADD. Pgx., BB 35).

Dans ces signatures ainsi que dans celles de la délibération du 22 mars 1746 figurent les noms suivants: (l'orthographe la plus courante étant ici rétablie):

Dalesme des Brunies; Mezzard de Puymorin; Meynot; Gautier du Delaix; Joseph Bardet, bourgeois; Bouix de Laplue; Pasquier de Charmier; Massoubre; Lavez, sieur de Lavaure, fils; Devaux de Merliot; Gautier de Labatut; Laubarede; Lalande; Devaux, bourgeois; de Montozon; Faure de la Lande; Lascaux de Puybernard; Devaux de la Vigerie; Roumy de Lainberge; Foulcon de Laborie; Marital de Bolssel; Fargeot; Gerbeaud de la Faye; Brenier de Feuillade; Gastaudas; La Plansonnie; Loubazat; du Barry de Faurilhon; Grimard; Bonhur; Lasfaraix de Prassillac; Chaillac; Foulcon de Peyly; d'Alby de Fayard; de Mosnesme(?); Gueydon, bourgeois; Orfaure aîné, bourgeois; Orfaure fils, cadet; Faure du Breuil, bourgeois; Bruyère; de Garde de Bosrouchou; Pommies, bourgeois; Fournier, bourgeois; Fournier de la Meyssonnie; Seguy de la Chansordie; Antoine Rastouilh, sieur de Chaillat.

qualifiée que de sieur de *Bosvieux* et n'exerce d'autres occupations apparemment que le vivre des revenus et ses domaines et... de les gérer. Elle entre dans la bourgeoisie de Périgueux en 1724⁽²¹⁰⁾ et sait, par des mariages, accroître ses biens. En 1770 (elle est alors qualifiée de seigneur du *Bos Vieux*⁽²¹¹⁾), elle demande à être exemptée de taille comme bourgeois de Périgueux auprès de l'Élection de Sarlat pour ses biens et vignobles situés paroisse d'Auriac. On conserve sur ce sujet une consultation juridique, très intéressante pour qui veut connaître les droits des bourgeois de Périgueux⁽²¹²⁾. Au XVIII^e siècle, ces «Perrier du Bosvieux», qui ne participent pas à la vie municipale, donnent un garde du corps⁽²¹³⁾.

D'autres familles appartiennent à cette catégorie depuis bien plus longtemps encore sans qu'aucune profession ne soit mentionnée - tels les Massoubre dès 1623⁽²¹⁴⁾ ou les Souc de Chavantou vivant de leurs revenus depuis 1647 au moins⁽²¹⁵⁾ et prénommée ainsi en raison de leur repaire de Chavantou situé paroisse de Saint-Paul de Serre, grosse maison de maître entourée de ses dépendances, bien typique de celles de la bourgeoisie rurale.

b - Les professions intermédiaires

Même si elle dure 3 voire 4 générations pour quelques familles cette situation de «bourgeois vivant noblement» est parmi toutes les professions étudiées la moins stable ou plutôt la moins durable. Pourtant ce groupe s'accrut tout au long du siècle. En effet, tandis que certaines familles, telles les Gerbaud qualifiés d'écuyer, seigneur de la Picandine, et de «noble citoyen» en 1773 deviennent notaire en 1786⁽²¹⁶⁾, d'autres familles rejoignent dans le courant du XVIII^e siècle ce groupe des bourgeois vivant noblement, des familles d'avocat importantes à Périgueux tels les Gros de Beler⁽²¹⁷⁾ ou quelques familles de conseillers du Roi. Le meilleur exemple étant donné par la famille des Laplue évoquée plus haut.

c - Les bourgeois «rentiers» à la fin du XVIII^e siècle

A la fin du XVIII^e siècle, les familles de bourgeois rentiers se

210. *Ibid.*, Pgx., BB 12, folio 18 verso et 29 verso.

211. *Ibid.*, 2 E 1385.

212. A.D.D., Pgx., 2 E 1385.

RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*

214. A.D.D., Pgx., GG 45, (1623) et GG 62 (1657).

215. *Ibid.*, Pgx., GG 55 (1647).

216. FROIDÉFOND de BOULAZAC (A. de), *op. cit.*, p. II, p. 70.

217. En 1759, lors de la visite à Périgueux du Maréchal de Richelieu, François Gros de Beler «avocat à la cour», citoyen et consul eut l'honneur de prendre la tête de 200 cavaliers: les bourgeois de la ville armés de leurs épées (A.D.D., Pgx., BB 37, folio 106). Le 31 janvier 1785 au moment de son mariage Jean Antoine Gros de Beler est qualifié de «noble citoyen de cette ville» (*Ibid.*, Pgx., GG 100).

sont ancrées dans leur nouvelle situation. Elles ont derrière elles plusieurs générations de «bourgeois vivant noblement» et leur mode de vie s'est singularisé. Elles appliquent de moins en moins la règle de résidence obligatoire à Périgueux. Vivant en fait dans leurs domaines campagnards, ce sont elles qui ont le plus d'ennuis avec les syndics collecteurs des paroisses qui, refusant de reconnaître leur statut de bourgeois de Périgueux, puisqu'elles n'y résident pas le temps réglementaire, cherchent à les imposer à la taille. Cette situation n'est pas toujours le fait de la mauvaise volonté des bourgeois: la gestion des domaines, source de leurs revenus, est très prenante, surtout pour les moins riches d'entre eux qui n'hésitent pas à participer personnellement aux travaux agricoles. S'estimant injustement imposés par les paroisses, ils n'hésitent pas à se faire décharger des tailles par l'Élection de Périgueux ou à s'adresser directement à l'Intendant de Guyenne.

Bien sûr, toutes ces familles ne connaissent pas ce genre de difficultés; tout dépend des relations qui s'établissent entre elles et la population locale. Certaines ne rencontraient aucun problème avec les habitants des paroisses souvent éloignées dans lesquelles elles résidaient tels les Sabouroux de Leysonnie qualifiés en toute tranquillité de «bourgeois de Périgueux habitant la paroisse de Bertrie» en 1759⁽²¹⁸⁾. Ils ne sont pas les seuls.

Ce groupe de toute façon, mieux assis dans la société, était bien moins dynamique que celui des avocats ou des conseillers détenant le pouvoir à Périgueux. Ainsi les familles de bourgeois rentiers étaient-elles moins nombreuses que ces dernières à envoyer leurs fils à l'armée (cas d'un quart d'entre elles contre un tiers pour les avocats ou les conseillers). Ce groupe se montrait également moins capable d'accéder à la noblesse que ces derniers. Vivant de leurs seuls revenus, ils se coupaient ainsi de la grande voie d'accès du temps vers la noblesse qu'étaient la «robe» et la «plume». Pour ces bourgeois disposant de faibles liquidités et dont la fortune était investie dans la terre, l'achat d'une charge était pour la majorité d'entre elles impossible. Ainsi n'y a-t-il qu'un exemple semble-t-il de famille de Périgueux ayant accédé à la noblesse au moment où elle vivait seulement de ses revenus fonciers. Cet exemple est celui de la famille Faure de la Redondie qui donne un Secrétaire du Roi, cité entre 1738-1754⁽²¹⁹⁾. Certains bourgeois rentiers (mais la liste comprend aussi des avocats, magistrats, etc...) tentèrent par un placet du Roi daté de 1745⁽²²⁰⁾ de demander directement à être anoblis, tel Joseph Brugère, sieur de la Barrière (lieu où il résidait en fait, paroisse de Trémolat) «remontreant très humblement que grâce à leur privilège ils ont l'avantage... d'être mis au rang des nobles». Mais le Roi (ainsi que le

218. A.D.D., Pgx., GG 85.

219. A.D.D., Pgx., B 474 et 1128.

220. *Ibid.*, Pgx., FF 156.

montre le statut ultérieur resté inchangé de ces familles), refusa de transformer en noblesse entière et de droit les privilèges particuliers de noblesse qu'elles possédaient en fait à Périgueux.

Les familles de conseillers du Roi qui rejoignent ce groupe au XVIII^e siècle conservaient, en général, un plus grand dynamisme. Ainsi en est-il des Tourtel de la Rivière. Jusqu'en 1693, ceux-ci sont conseillers au Présidial⁽²²¹⁾, la génération d'après les voit dans l'armée, non chez les gardes, ces compagnies d'élites dans lesquelles n'existait pas toujours d'obligation de service, mais comme capitaine dans l'armée régulière. En 1775 encore, la famille donne un « cornette de cavalerie »⁽²²²⁾. En fait la famille vit de ses revenus fonciers, de son domaine de Rivière situé non loin de Château-L'Evêque et riche de ses « rivières » (près situés en bordure de la Beauronne) et de son domaine de Verneuil situé à Creyssensac, paroisse dont ils se qualifient de seigneurs au milieu du siècle⁽²²³⁾.

Il s'agit là des familles notables de notre bourgeoisie locale.

Conclusion

En fait on pourrait se demander s'il est bien normal de placer cette étude des bourgeois vivant noblement après celles des conseillers du Roi. La réponse à cette question dépend de l'angle d'analyse. Du seul point de vue du pouvoir et de la réussite professionnelle (menant à la noblesse par exemple) la catégorie des conseillers du Roi était incontestablement plus puissante localement et plus dynamique. Mais elle restait davantage urbaine et bourgeoise que celle des bourgeois « rentiers » dont le surnom de « bourgeois vivant noblement » montre bien la considération dont ils étaient l'objet. Ne vivaient-ils pas ainsi que la noblesse rurale sans avoir besoin de travailler de leur main ou de leur plume.

Il existait en fait entre ces deux catégories de conseillers du Roi et de bourgeois rentiers, une certaine défiance réciproque. En 1748 en effet, le Conseil Public des bourgeois de Périgueux repoussa comme nous l'avons vu plus haut⁽²²⁴⁾ une demande qu'exprimaient les « bourgeois vivant de leurs revenus » de se constituer ainsi que les autres métiers en un corps distinct⁽²²⁴⁾. Il faut signaler que ce groupe pourtant situé au sommet de la hiérarchie sociale de Périgueux n'en faisait pas partie officiellement. Il ne figure pas dans le tableau des hiérarchies officielles montré plus haut. Comme la noblesse, ces nobles citoyens étaient rarement élus (ou nommés) consuls de Périgueux. Refusaient-ils « sous prétexte de noblesse » tel Morras de Bareyou en 1728⁽²²⁵⁾ ou n'étaient-ils pas choisis par la ville? En tous

221. ARLOT de SAINT SAUD (A. d.), *Magistrats... du Périgord*, op. cit., p. 86

222. RECUEIL DE TITRES, op. cit.

223. A.D.D., 2E 1840/27.

224. A.D.D., Pgx., BB 35 et 36.

225. Ibid., Mss 53, aucune preuve de noblesse n'a pu être trouvée pour cette famille.

cas, ils restèrent étrangers au XVIII^e à l'administration municipale. Dans les faits, ils appartenaient surtout à leurs paroisses campagnards, paroisses dans lesquelles ils détenaient parfois la majorité des métairies, montrant une richesse souvent supérieure à celle de la noblesse, du moins dans les communes environnant Périgueux. Les curés le constataient bien, qui écrivent dans leur registre paroissial, tel Vidal, prieur de Saint Jean de Merlande en 1705: la paroisse contient 38 feux, «la plus part mestayers ou bourdiers de Messieurs les bourgeois de Périgueux»⁽²²⁶⁾.

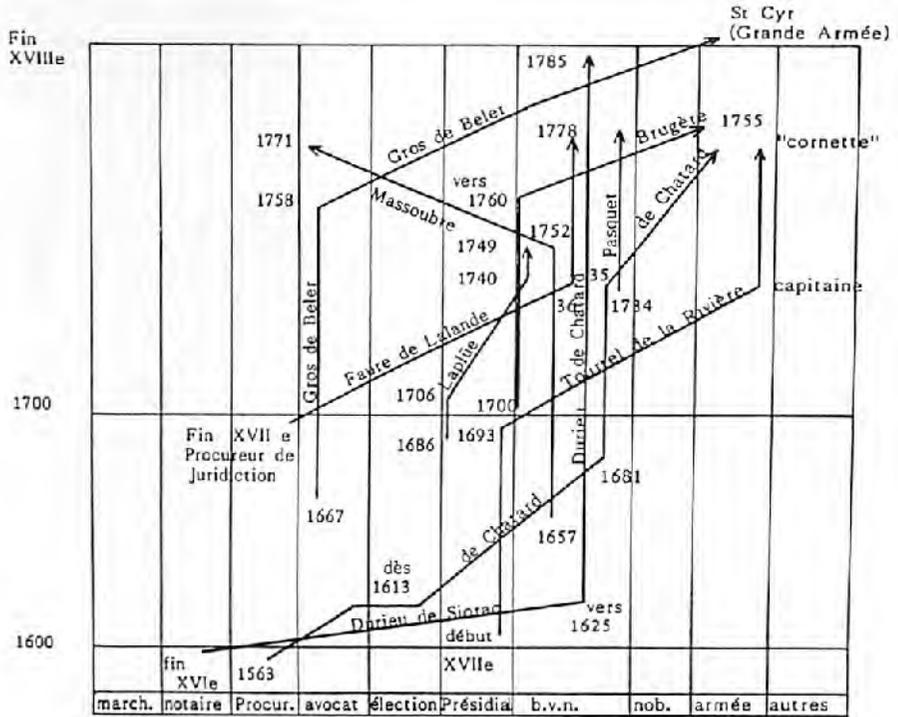
F - Les familles nobles

En l'absence des trois cents volumes sur la noblesse des provinces par généralité qui furent brûlés publiquement à Paris, place vendôme le 19 juin 1795, il reste aujourd'hui encore difficile de déterminer avec certitude la noblesse de toutes les familles qu'y s'en prévalaient au XVIII^e siècle. Ceci est surtout vrai pour la noblesse de robe et la noblesse rurale. D'un point de vue simplement juridique (mais est-ce le critère social le plus important?), la simple mention d'une famille sur les rôles d'imposition des nobles ou parmi la noblesse admise à voter pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, n'est pas considérée aujourd'hui comme suffisante. Faut-il se montrer plus «royaliste que le Roi» et refuser de prendre en compte ici ces familles pourtant considérées au XVIII^e siècle comme nobles? La question demeure mais elle illustre bien l'incertitude qui régnait à la fin du XVIII^e siècle sur l'état de la noblesse en France. Au moins, trois familles de bourgeois de Périgueux qui figurent sur le rôle de la capitation noble de 1777 paraissent y avoir été inscrites seulement en tant que privilégiées et n'ont pas été décomptées ici. Il s'agit dans les trois cas de militaires, décorés de la croix de Saint Louis, tel Juge de la Greze, capitaine de grenadiers du régiment de la Tour du Pin, chevalier de Saint Louis, pensionné du Roi, «retraité» présent à Périgueux dès 1777⁽²²⁷⁾.

Juridiquement la preuve de la noblesse des familles reposait sur l'existence d'une «maintenue» obtenue au moins sous Louis XIV, sur des lettres de noblesse, dans la mesure où celles-ci n'avaient pas été révoquées ultérieurement ou sur l'acquisition d'une charge anoblissante (dans le cas où le titulaire en avait bien rempli les conditions). La Révolution de 1789 interrompit le processus d'acquisition de la noblesse de familles titulaires de charges anoblissantes. Plusieurs centaines de familles sont dans ce cas en France⁽²²⁸⁾, dont 2 parmi la bourgeoisie de la ville - Les Malet - (de Sorges) plus tard baron de

226. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. de Merlande, aujourd'hui commune de la Chapelle-Gonaguet.
 227. A.D.G., G 2696.
 228. SAINT SIMON (F. de) et SEREVILLE (E. de), 1977, p. 390-431.

TABLEAU 17 : MOBILITE PROFESSIONNELLE DE FAMILLES DE «BOURGEOIS VIVANT NOBLEMENT»
(exemples de quelques familles caractéristiques)



l'Empire⁽²²⁹⁾ et les Bouchier de Vigneras semble-t-il⁽²³⁰⁾, ces deux familles ont été comptées parmi les familles nobles.

Cette difficulté à déterminer avec certitude la noblesse (sauf bien sûr pour les grandes familles de la région, tels les d'Abzac⁽²³¹⁾, ou les Saint Aulaire⁽²³²⁾ (présents à Périgueux) est renforcée par le fait que certaines preuves de noblesse, connues aujourd'hui pour des familles nobles, ne sont pas les plus anciennes qu'elles possédaient.

Les ouvrages et travaux existants sur la noblesse du Périgord ne permettent pas de résoudre tous les problèmes rencontrés, étant le plus souvent soit partiels soit partiiaux, cherchant soit à flatter l'amour-propre des familles (s'ils ont été publiés entre la fin XVIII^e et la fin XIX^e siècle) soit au contraire à minimiser leur passé ou leur rôle pour les travaux plus récents⁽²³³⁾. Quoiqu'il en soit la noblesse bourgeoise de Périgueux, dont nous avons montré dans la première partie les relations avec les autres catégories de la bourgeoisie, occupait une place notable dès le XII^e siècle. Elle résidait alors à la Cité, négligeant le Puy Saint Front⁽²³⁴⁾, puis après une certaine éclipse au XIV^e siècle, elle prit une importance nouvelle au XV^e siècle. L'histoire des familles nobles qui vivaient à Périgueux au XVIII^e siècle, soit cinquante-huit familles (non compris la noblesse non bourgeoise ou ayant quitté la ville) résume bien l'histoire des relations et du rôle de la noblesse dans la ville depuis ses origines, rôle qu'il est important de préciser ici.

a - L'origine de ces familles

Ce qu'il faut noter tout d'abord, c'est d'ancienneté de certaines de ces familles nobles dans la ville. C'est dans ce groupe que l'on rencontre les familles les plus anciennes de Périgueux. Sur les 58 familles nobles (et bourgeoises) de Périgueux au XVIII^e siècle, 12, soit 20 %, étaient déjà dans la ville à la fin du Moyen-Age.

L'histoire de certaines de ces familles importantes et qui appartenaient déjà à la noblesse se perd avec celle de Périgueux telles

229. FARNIER, autour de l'aggaye de Ligeux... *op. cit.*, t. I, p. 77.
 230. Pierre BOUCHIER de Vigneras est qualifié en 1783 de «Trésorier de France», A.D.D., GG 100, reg. par. de Saint Front de Périgueux (3 septembre 1783).
 231. Ceux-ci furent admis aux honneurs de la cour le 15 mars et le 3 novembre 1781, A.N., M.M. 817 (petite écurie du Roi, registre des entrées des carrosses).
 232. L'admission des Beauvoil de Saint Aulaire aux - Honneurs de la Cour - est du 7 juillet 1789, A.N., M.M. 817.
 233. Ainsi le bel - Armorial de la Noblesse du Périgord - d'Alfred de Froidouf de Boulazac (*op. cit.*) est en fait un armorial des familles notables de la province, quant aux recherches souvent précises d'Aymard d'Arlot de Saint Saud, elles sont limitées par des jugements souvent hâtifs (voir ses notes généalogiques - A.D.G., 8 J.). Un des meilleurs ouvrages, bien qu'ancien, sur la noblesse du Périgord, est celui de Marie de Damas, Marquise de Cumont - DAMAS (M. de) Marquise de CUMONT, *La noblesse du Périgord*, Paris: Champion, 1890.
 234. HIGOUNET-NADAL(A.), Périgueux au XIV^e et XV^e siècle... *op. cit.*, p. 124 et Familles patriciennes de Périgueux à la fin du Moyen-Age... *op. cit.*, p. 3.

les familles d'Abzac⁽²³⁵⁾, de Bayly⁽²³⁶⁾ ou de Saint-Astier⁽²³⁷⁾. Familles puissantes dès cette époque, elles donnent l'impression par la situation de leurs biens de commander certaines des vallées menant à Périgueux tels les Bayly à Razac, les Saint Astier dans la localité de ce nom, les d'Abzac, à La Douze. Les Saint Astier donnent un maire à Périgueux dès 1428, les d'Abzac dès 1465, en un siècle où le nombre de maires recrutés dans la noblesse est particulièrement important⁽²³⁸⁾. Les autres familles rencontrées ici à la fin du Moyen-Age tels les Arnaud⁽²³⁹⁾, les Belcier⁽²⁴⁰⁾, venus de marchands ou de notaires ont acquis durant cette période la fortune qui les mènera aux siècles suivants vers la noblesse. Car force est de constater que toutes les familles de notables de Périgueux au Moyen-Age et qui ont réussi à traverser les siècles ont abouti dans la noblesse à la fin du XVIII^e siècle. L'érudit abbé de Lespine a dressé la liste de ces «Maisons sorties de la noblesse de Périgueux»⁽²⁴¹⁾ et le manuscrit 78 des Archives Départementales de la Dordogne nous donne, quant à lui, les premières dates d'apparition de ces familles dans la ville et la première profession qu'elles exercèrent (profession bien éloignée de la noblesse).

Le Roi, dès le XIII^e siècle dit-on, réussit progressivement à faire admettre le principe selon lequel il était le seul à pouvoir faire de nouveaux nobles - le premier anoblissement connu par lettres daterait de 1270. Selon Cherin⁽²⁴²⁾ le bénéficiaire était l'orfèvre Raoul argentier ou payeur de Philippe le Hardi. Encore peu nombreux sous les règnes de Philippe le Bel de Louis le Hutin et le Philippe le Long, ces anoblissements se multiplièrent sous le règne de Philippe de Valois⁽²⁴³⁾.

Deux bourgeois de Périgueux au moins furent anoblis sous le règne de Philippe de Valois «sur la demande des maires et consuls», tous deux en décembre 1340. Il s'agit d'Hélie Fabre, fils d'Hélie, de Château-L'Evêque, bourgeois de Périgueux⁽²⁴⁴⁾; et de Pierre Brunet, bourgeois de Périgueux⁽²⁴⁵⁾. Ces chartres montrent bien le rôle et l'importance de la ville, de ses activités et de ses liens avec la monarchie, puisqu'elle est citée dès l'origine de l'anoblissement par lettres. Faut-il s'en étonner? Par nature, l'anoblissement était destiné à la frange la plus vive et la plus riche du Tiers-Etat!

235. Présente à Périgueux en 1220, 1330, 1377, filiation suivie dans la ville à partir des années 1400, HIGOUNET-NADAL (A.), Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles..., *op. cit.*, p. 343.

236. Présent dès 1461, *ibid.*, p. 348.

237. Filiation dès 1264, *ibid.*, p. 403.

238. PENAUD (G.), *op. cit.*, p. 418-419.

239. HIGOUNET-NADAL (A.), Périgueux aux XIV^e et XV^e siècles..., *op. cit.*, p. 317.

240. *ibid.*, p. 318.

241. B.N., Pgd 49, folio 275 et A.D.D., mss 78.

242. CHERIN L.N.H., *op. cit.*

243. MARSAY (Vie de), De l'âge des privilèges au temps des vanités, Paris: contrepoint, 1977, p. 41.

244. A.N., JJ 73 n° 4784.

245. *ibid.*, JJ 73 n° 4785.

b - La noblesse à Périgueux aux XVI^e siècle et XVII^e siècle

Les généalogies des familles nobles de Périgueux sont les mieux connues de toutes. Lorsqu'elles ne sont pas déjà imprimées, elles existent sous forme manuscrite dans diverses collections de la Bibliothèque Nationale (surtout le fonds Périgord). Ces généalogies ont montré que la noblesse de la grande majorité des familles nobles vivant à Périgueux au XVIII^e siècle ne remontait pas au-delà de l'époque moderne. C'est durant cette période que ces autres familles (43 soit 75 %) venant d'activité et de situations diverses ont réussi à entrer dans la noblesse. (Ceci ne concerne pas bien sûr les familles de noblesse ancienne, qui composent ici près de 26 % de toutes les familles nobles de Périgueux au XVIII^e siècle).

* Origine et situation professionnelle

Au cours de l'étude des catégories professionnelles précédentes, nous avons vu quelles étaient les origines professionnelles des familles anoblies, ici, sans revenir sur ce point de façon détaillée, examinons ce qui montre le décompte total des familles anoblies et vivant à Périgueux au XVIII^e siècle. La conclusion d'ensemble est bien la même que précédemment: ici 76 % des familles viennent des professions juridiques contre 12 % pour les professions marchandes. Ces origines juridiques se divisent en deux parties presque égales. En effet sur ces 76 %, 40 % concernent des professions juridiques «libérales» (avocat, procureur, notaire, etc...), et 36 % des magistrats (conseillers du Roi au Présidial, en l'Élection, sénéchaussée, maréchaussée). Ainsi que nous l'avons vu en étudiant le groupe des conseillers du Roi, le Présidial, ici prédominant, était une vraie «pépinière» de familles nobles. Bien que les charges de conseillers du Roi au Présidial, en l'Élection ne fussent pas anoblissantes, la majorité des familles de la noblesse et future noblesse de Périgueux rejoignaient ces charges après avoir été procureur ou avocat, surtout au XVII^e siècle et dans le premier tiers du XVIII^e siècle.

* Les modes d'accession à la noblesse

Plus intéressants et curieux sont les moyens utilisés par ces familles pour rejoindre la noblesse à l'époque moderne. Sur ces 58 familles nobles qui possédaient les droits de bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle, les familles d'anoblis ou d'agrégés dans la noblesse représentent 63 % du total, proportion très importante et sans doute bien supérieure à ce que représentait réellement le nombre d'anoblis dans l'ensemble de la noblesse du Périgord appelée à voter en 1789. Or, à l'époque moderne, la noblesse pouvait s'acquérir de façons très diverses. L'histoire des familles nobles de Périgueux au XVIII^e siècle

en est un bon exemple. Ces modes d'acquisition étaient les lettres de noblesse, l'agrégation et l'achat de charges anoblissantes.

* L'anoblissement par lettres

Parmi toutes les sources de l'anoblissement, les lettres de noblesse anoblissant directement leur titulaire furent numériquement le moyen le moins utilisé sauf sous Louis XIV. Généralement, et lorsqu'il ne s'agissait pas de lettres simplement vendues à des particuliers avec l'agrément du Roi, elles venaient récompenser une famille qui s'était distinguée au service du Roi ou de sa cause.

Sur les 37 familles anoblies ou agrégées de notre groupe, dix le furent par lettres.

- 3 au XVI^e siècle surtout pour des raisons militaires (les Chilhaud, déjà cités en 1584 pour avoir participé à la libération de la ville occupée par les protestants⁽²⁴⁶⁾, ou les Girard pour services rendus en février 1594⁽²⁴⁷⁾).

- 2 lettres datent du milieu du XVII^e (l'une fut concédée à une famille de robe les - d'Artensec - ⁽²⁴⁸⁾, l'autre pour raison militaire aux - du Rieu)⁽²⁴⁹⁾.

L'Édit de Louis XIV d'août 1664 ayant supprimé toutes les lettres de noblesse accordées depuis 1614, ces familles obtinrent de nouvelles lettres ou maintenues de même effet afin de conserver cette noblesse. Certaines qui étaient dans ce cas ne purent le faire et perdirent ainsi leur noblesse. C'est le cas semble-t-il, des Giry anoblis en 1651⁽²⁵⁰⁾ et qui rejoignirent en 1741 la bourgeoisie de Périgueux⁽²⁵¹⁾.

Enfin au moins 7 familles de Périgueux se portèrent acquéreurs d'une des cinq cents lettres de noblesse créées en mars 1696 par Louis XIV au temps de la Ligue d'Augsbourg et vendues 6000 livres «Lettres dont personne n'a osé publier les étonnantes listes d'acquisition» écrit Pierre Goubert⁽²⁵²⁾. Les acquéreurs de ces lettres durent payer à plusieurs reprises des finances supplémentaires afin d'en conserver la valeur, ce qui montrait bien leur précarité. A Périgueux, pour ne prendre l'exemple que de familles qui semblent éteintes, c'est le cas des Huard déjà cités⁽²⁵³⁾ et des Meredieu⁽²⁵⁴⁾, familles qui toutes deux votèrent avec la noblesse en 1789⁽²⁵⁵⁾.

246. B.N. Pgd., 126, folio 113.

247. *Ibid.*, 142, folio 188 et Notes pour servir à la généalogie de la famille Girard de Langlade, *op. cit.*, p. 3.

248. A.D.D., 2 E 1821/233.

249. *Ibid.*, 2 E 645/2.

250. *Ibid.*, manuscrit 100.

251. *Ibid.*, Pgx., BB 11, folio 7 verso.

252. GOUBERT (P.), L'Ancien Régime..., *op. cit.*, T I, p. 148.

253. A.D.D., manuscrit 59.

254. *Ibid.*, 2 E 1823/3 - de Meredieu - recherche de noblesse - (1666-1704).

255. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), Armoiral... Périgord..., *op. cit.*

* L'agrégation à la noblesse

A moins 7 familles de ce groupe (mais elles seraient plus nombreuses si l'on y ajoutait toutes les familles nobles de Périgueux n'habitant plus la ville au XVIII^e siècle) entrèrent dans la noblesse de leur propre chef par agrégation régulière ou non, sans avoir eu besoin de passer par l'obtention de lettres de noblesse.

S'appuyant sur les faits et peut-être sur le principe de droit romain établissant que «la possession vaut titre» Louis XIV, lançant sa grande recherche de la noblesse du royaume à partir de 1661 et 1664 décida que seraient reconnues nobles toutes les familles vivant noblement et portant dans les actes juridiques de la vie quotidienne depuis 1550 (tels les contrats), les qualifications réservées à la noblesse (écuyer, noble, messire, etc) sans trace antérieure de situation roturière⁽²⁵⁴⁾. Cette exigence était à la fois très stricte et très souple; très stricte car elle entendait, et pour la première fois dans l'histoire nobiliaire, affirmer la suprématie de la preuve de l'écrit, alors que la pratique antérieure accordait encore une place importante aux preuves de noblesse par témoins⁽²⁵⁵⁾. Ainsi, quelques familles de noblesse ancienne et rurale ayant négligé de mentionner dans des actes leurs qualifications nobiliaires furent-elles déboutées. En même temps, cette exigence de la déclaration du Roi de 1664 était souple car elle ne demandait pas aux familles d'apporter la preuve formelle et ancienne de leur noblesse (telle la comparution éventuelle aux «montres des nobles» de la fin du Moyen-Age)⁽²⁵⁶⁾. Accordant la première place à l'écrit, elle avantagerait les familles de robe pour qui l'écrit - même faux!⁽²⁵⁷⁾ - était la spécialité. D'autre part, la preuve d'une vie noble et premièrement l'exemption de taille était facile à montrer pour des familles investies déjà de privilèges fiscaux et honorifiques par leurs charges ou par la localité dans laquelle elles résidaient.

Parmi ces familles au moins agrégées à la noblesse au XVIII^e siècle et maintenues dans celle-ci sous Louis XIV, citons les Valbrune ou cette importante famille Montozon déjà citée, omniprésente au présidial et à l'Élection au point que le Comte de Saint Saud écrivait en 1931: «Il est difficile, même si on a des papiers sous les yeux de s'y reconnaître dans ces hautes familles bourgeoises, vivant noblement, ayant même de leurs branches agrégées à la noblesse»⁽²⁶⁰⁻²⁶¹⁾. Certains de ces bourgeois de Périgueux en cours de lente

256. Déclaration du Roi Louis XIV du 22 juin 1664.

257. DANTY, *Traité de la preuve par témoins en matière civile*, Paris, 1769.

258. Montre: convocation de tous les nobles en armes d'une région, pratique utilisée surtout à la fin du moyen-âge.

259. De nombreux actes fournis par des familles furent reconnus faux par Cherin au XVIII^e siècle (B.N., mss, collection Cherin). ce fut le cas entre autre pour les Bertin.

260. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *op. cit.*, p. 74.

261. Cette famille fut aussi maintenue noble - d'extraction - en 1667 sur preuves de noblesse depuis 1558.

agrégation à la noblesse ne furent pas acceptés lors de la grande recherche de 1667 et réussirent par la suite à obtenir une maintenue de noblesse lors des secondes recherches de 1696 et 1715 qui furent moins strictes que la première. C'est le cas d'une des branches de la vieille famille de Froidefond, maintenue finalement en 1704 et dont la situation ne semble pas avoir été très claire puisque la branche de Bouix reçut en 1784 des lettres de réhabilitation⁽²⁶²⁾.

La ville de Périgueux, pour des raisons financières se montrait hostile à ce groupe de familles d'agrégés réunissant ainsi à échapper à la capitation bourgeoise de la ville, au profit de la capitation noble. Aussi, contestait-elle au XVIII^e siècle, nous le savons, la noblesse de ces familles.

* L'acquisition de charges anoblissantes

L'agrégation à la noblesse était un procédé hasardeux, aussi certains bourgeois de Périgueux préférèrent acquérir une charge anoblissante à Bordeaux ou à Toulouse. Sur les 37 familles de ce groupe agrégées ou anoblies, 14 sont dans ce cas (soit près de 38 %). Pour la plupart, il s'agissait d'une charge de Conseiller Secrétaire du Roi au Parlement de Bordeaux ou d'une charge en la Cour des Aides de cette ville⁽²⁶³⁻²⁶⁴⁾. Une famille se fit anoblir par la charge de noblesse graduelle de Trésorier Général des Finances à Bordeaux⁽²⁶⁵⁾. Une autre, les Bouchier, était en voie d'anoblissement en 1789⁽²⁶⁶⁾. Prudentes, certaines familles plus riches «consolidaient leur noblesse» par l'achat d'une seconde charge anoblissante; cas des Debays de Beauchamp, acquéreurs en 1696 ou 1699 d'une des 500 lettres de noblesse déjà évoquées, qui devinrent au début du XVIII^e siècle, Conseiller Secrétaire du Roi⁽²⁶⁷⁾. De même, les Tourtel de Gramont plusieurs fois cités, Conseiller Secrétaire du Roi en 1711 puis reçus capitoul de Toulouse en 1757⁽²⁶⁸⁾.

262. Les lettres sont du 19 juillet 1776 et furent suivies d'une ordonnance de l'intendant du 18 août 1780 (A.D.D., Pgx., BB 34).

263. Sur le prix des charges anoblissantes à Bordeaux voir - DAWLE (W.), *The Parlement et Bordeaux and the end of the régime (1770-1790)*. Ernest Bonne, 1975 et BEGE (D.), *La Cour des Aides de Bordeaux et ses magistrats (1553-1790)*, thèse de droit, Univ. de Paris I, dactyl., 1974.

264. L'achat d'une de ces charges constituait un lourd effort financier pour ces familles. Aussi rencontraient-elles parfois des difficultés pécuniaires au lendemain de ces investissements. C'est le cas d'anciens bourgeois de Périgueux, les Desmoulins de Leybardie, acquéreurs en 1751 d'une charge de conseiller en la cour des Aides de Bordeaux et qui, le 23 Juillet 1774, demandèrent à l'intendant des «secours pour famille nombreuse» (A.D.G., C62).

265. Il s'agit des FAURE (alias DUFFAURE) de Rochefort - SAINT SIMON (F. de) et SEREVILLE (E. de), *op. cit.*, 1975, p. 385.

266. A.D.D., Pgx., GG 100.

267. ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), *Magistrats... du Périgord*, *op. cit.*, p. 149.

268. D'autres familles du Périgord, non bourgeoises de Périgueux, tirent leur noblesse d'un capitoul de Toulouse, tels les Gaillard (de Thiviers) en 1759, les Laulanie de Sainte Croix en 1750, les Martin de Monsec, les Pourquery. VIGUERIE (P. de), *Les preuves de noblesse des capitouls de Toulouse*, Paris: Sodopols, 1982.

* La vieille noblesse

Cette étude sans doute trop détaillée des modes d'anoblissement de la bourgeoisie de Périgueux a laissé dans l'ombre les familles de la bourgeoisie de Périgueux appartenant à une vieille noblesse attestée depuis les années 1450 au moins. Pourtant l'examen de ces 15 familles de noblesse ancienne (soit un tiers de notre groupe) a montré que 7 d'entre elles seulement appartenaient depuis longtemps à Périgueux. Leurs voisins d'hier tels les Cremoux⁽²⁶⁹⁾, les Chalup⁽²⁷⁰⁾, par exemple, ayant quitté la ville avant 1700. Dans ce groupe, huit familles ne sont arrivées dans la ville qu'au XVIII^e siècle, le plus souvent après 1750, tels les - La Roque de Mons⁽²⁷¹⁾ ou les Blanc de Saint Just⁽²⁷²⁾. Le contexte est alors différent, marqué par le renforcement numérique à Périgueux d'une vieille noblesse régionale, étrangère à son histoire ainsi que nous allons le montrer maintenant.

* Place et mode de vie de la noblesse au XVIII^e siècle

A l'époque moderne, la plupart de ces familles à la fois bourgeoises et nobles donnèrent des maires à Périgueux. Au XVIII^e siècle, la quasi-totalité de ceux-ci appartenait à la noblesse (une noblesse souvent très récente, comme pour les Eydely⁽²⁷³⁾ ou pour le demier, Migot de Blanzac⁽²⁷⁴⁾). Dans les périodes où la ville choisissait librement ses maires et consuls, ces même familles, bourgeoises ou nobles, occupaient aussi des charges de magistrature dans les juridictions royales de Périgueux; mais dans celles où la mairie redevenaient une charge vénale, le Roi agréait ou nommait de préférence ses commençaux et militaires appartenant surtout à la vieille noblesse. C'est le cas définitivement à partir de 1773 et jusqu'à la Révolution. Fait original, ces derniers maires de l'Ancien Régime, tel - la Roche Aymon - appartenant à la Maison du Roi, vieille famille

-
269. Au XVIII^e siècle, ceux-ci donnent des avocats et «magistrats, tel François Cremoux, sieur de Borie Petit», commissaire pour la montre du vice-sénéchal en 1653 auquel son fils succéda (A.D.D., B 2560). Le principe de noblesse de cette famille maintenue lors de la seconde recherche le 10 juillet 1704 est inconnu (A.D. Gers, Grand Séminaire d'Auch, n° 4529).
270. Famille dont la filiation se suit à Périgueux depuis 1309 (HIGOUNET-NADAL (A.), Périgueux au XIV^e et XV^e siècle, *op. cit.*, p. 356), qui donne des magistrats au Présidial entre 1525 et 1645 (ARLOT de SAINT SAUD (A. d'), Magistrats du Périgord, *op. cit.*, p. 38) et qui fut maintenue notamment lors de la deuxième recherche de noblesse le 27 août 1704 (A.D. Gers, Grand Séminaire d'Auch, n° 4529).
271. A.D.D., Pgx., BB 12, folio 77 verso.
272. *Ibid.*, Pgx., BB 12, folio 75 recto et verso.
273. Jean Eydely, écuyer, est qualifié de conseiller-secrétaire du Roi, maison et couronne de France «au moment de son décès le 1er mai 1779» (FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), Armorial... du Périgord., *op. cit.*, t. II, p. 61, et testament de ce dernier du 16 juillet 1770 - A.D.D., 3E 1602 - minutes de Me Fournier, notaire à Périgueux. Le «Sr Eydely, écuyer, subdélégué» figure en 1777 sur la liste de nobles de l'Élection de Périgueux imposés pour la capitation A.D.G., C 2696.
274. Famille maintenue dans sa noblesse par arrêt du Parlement de Bordeaux du 25 juillet 1787 - *Ibid.*, B 1613 et TESSIERES de BLANZAC (P. de), Généalogie de la famille de MIGOT, dactyl., 1972, A.D.D., usuel.

de noblesse féodale⁽²⁷⁵⁾, possédaient pas tous en droit la bourgeoisie de Périgueux, ainsi que nous l'avons vu plus haut.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1750 environ, la noblesse de notre petite capitale n'est plus de même origine. Les vieilles familles de la région se donnent rendez-vous dans la ville où elles viennent résider ainsi que le montrent les registres paroissiaux et le rôle de la capitation de 1777⁽²⁷⁶⁾. Tous n'appartiennent pas à la bourgeoisie qui se ferme même pour eux. Parmi cette noblesse non bourgeoise présente dès 1777, citons les - Faubourmet de Montferrand - (à moins qu'ils n'aient «hérité» des droits de bourgeoisie de leur grand-mère du Chesne!). Les - La Marthonie -, la famille - de Raymond - pourtant citée en 1774 dans la liste des députés des - citoyens de Périgueux -⁽²⁷⁷⁾, les - de Joas de la Roque -, famille venant de Lanquais au sud de la Dordogne, les - Charon de Villac - les - la Barthe de Campagne -, les - Bardou de Segonzac - (arrivés dans la ville par mariage avec la dernière des - Haussire - vieille famille bourgeoise de la ville), les - Tessier, marquis de Javerlhac -. Les registres paroissiaux font apparaître d'autres noms tels que les - Chapelle de Jumilhac - au début du siècle⁽²⁷⁸⁾ ou les - Pressac du Lioncel -⁽²⁷⁹⁾.

Que faisaient nos 58 familles nobles et bourgeoises au XVIII^e siècle à Périgueux? En règle générale, elles avaient peu à peu abandonné, les juridictions royales, source de leur nouvelle situation et rejoint l'armée, non les gardes du Roi (sauf pour certains) mais l'armée «active», dans laquelle à la fin du siècle et pour peu de temps les grades supérieurs leur étaient réservés. Un membre d'une de ces familles nobles participa à la guerre d'Amérique et en revint «membre du Cincinnatus» cet ordre héréditaire original créé par Washington en 1783. Il s'agit d'Antoine Robert de Cluzel⁽²⁸⁰⁾.

Au moins quatre de ces familles sont revenues vivre à Périgueux après avoir eu l'honneur si recherché d'être présenté au Roi en obtenant à la suite de preuves de noblesse remontant à l'an 1400 au moins les «Honneurs de la Cour». Il s'agit des d'Abzac, de Saint-Aulaire, de Sanzillon, de Taillefer⁽²⁸¹⁾.

Les familles nobles étaient-elles plus nombreuses encore à habiter la ville à la fin du siècle? La liste trop complète, des «Citoyens de Périgueux au service du Roi ou retirés depuis» publiée par la ville en 1775 pourrait le faire croire⁽²⁸²⁾. En fait, après vérification, 16 noms inclus dans cette liste concernent des familles nobles issues au XVI^e et XVII^e siècle de la bourgeoisie. Intéressante, cette liste nous montre ce

275. Admise aux Honneurs de la Cour le 23 décembre 1772 - A.N., MM 817.

276. A.D.G., C 2696.

277. A.D.D., Pgx., BB 34, folio 27 et suivants.

278. A.D.D., Pgx., GG 91, 92, 96, 126.

279. Ibid., Pgx., GG 79, 129.

280. Il figure sous la qualification de «chevalier du Cincinnatus» (sic). Lors du vote aux Etats Généraux de 1789, A.D.D., 6C (Etats Généraux).

281. A.N., MM 817.

282. RECUEIL DE TITRES, *op. cit.*

que sont devenues ces familles issues de Périgueux: des familles possessionnées aux environs de la ville, fondues dans la noblesse locale et servant comme elle dans l'armée.

Ainsi apparaît à Périgueux à la fin du XVIII^e siècle une situation originale. Tandis que la ville accueille de plus en plus la vieille noblesse des environs, dont le nombre s'accroît au sein d'une bourgeoisie volontairement non renouvelée, la noblesse des paroisses environnantes, dans un rayon de quinze, vingt kilomètres est dominée numériquement par une noblesse issue à des périodes plus ou moins anciennes de sa bourgeoisie privilégiée, tels les - Arnault de Sarrazignac - ⁽²⁸³⁾ les - Chancel de la Grange - ⁽²⁸⁴⁾ ou les - Crémoux - ⁽²⁸⁵⁾.

IV - UN CURSUS HONORUM A PERIGUEUX

Après avoir étudié successivement la hiérarchie municipale des professions et la mobilité de la bourgeoisie par grandes catégories professionnelles, il faut maintenant essayer de répondre à la question précédemment posée: y avait-il dans le Périgueux de la fin de l'Ancien Régime un lien entre la mobilité de la bourgeoisie et cette hiérarchie des considérations accordées aux différentes professions exercées dans la ville? La réponse que l'on peut apporter revient à mettre en lumière le véritable «cursus honorum» local qui apparaît dans l'histoire généalogique de ces familles bourgeoises.

A - La mise en évidence de la mobilité professionnelle d'ensemble

Afin de montrer l'évolution professionnelle interne des familles de notre bourgeoisie, il a paru intéressant de regrouper dans un tableau d'ensemble toutes les données chiffrées obtenues⁽²⁸⁶⁾. Ce tableau exhaustif peut être consulté en annexe II, mais ici, pour plus de commodité, nous en avons extrait le tableau simplifié ci-joint qui montre l'évolution professionnelle interne des familles composant la

283. En 1789, au moment du vote pour désigner les députés de la noblesse du Périgord aux Etats généraux, Etienne Arnault, Chevalier, seigneur de Sarrazignac, demeurait au manoir de ce nom situé paroisse de Valeuil (à environ 20 km du Nord de Périgueux) A.D.D., 6C et E. dépôt reg. par. de Valeuil.
284. A la fin du XVIII^e siècle, la branche des seigneurs de la Grange et d'Antoniac, résidait dans ce dernier château, paroisse de Razac - *ibid.*, E dépôt, reg. par. Razac, la branche de la Chalupie résidait alors paroisse d'Eylac - *ibid.*, 3 E 1817, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 15 mai 1781 (contrat de mariage de Marie de Chancel, avec Jean Baptiste Front de Montozon).
285. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Crémoux, habitaient alors au XVIII^e siècle le château de Borie-Petit, commune de Champcevinel, fief de la ville de Périgueux, *ibid.*, E dépôt, reg. par. de Champcevinel.
286. Nous renvoyons pour la méthode d'élaboration de ces données chiffrées à l'explication qui en a été donnée dans l'introduction de cette partie.

bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle. Sur trois colonnes apparaissent ainsi les trois étapes de cette étude portant sur:

- la plus ancienne profession rencontrée,
- les professions intermédiaires,
- la dernière profession exercée par ces familles au XVIII^e siècle.

Malgré son intérêt, signalons ici que ce type d'analyse présente un inconvénient majeur. Il repose sur les comptages de professions effectués à l'occasion de l'étude de chaque catégorie professionnelle. Or, étant donné que les familles ont exercé au cours de leur histoire plusieurs professions, elles ont été étudiées ici en moyenne près de deux fois chacune à l'intérieur de catégories professionnelles différentes. Par conséquent, il faut retenir que dans le tableau les chiffres sont imparfaits car dans leur majorité les familles ont été décomptées près de deux fois chacune. Ce fut le cas notamment des professions les plus mobiles, appartenant au droit et en général aux activités «supérieures». Pour cette raison, les pourcentages concernant ces catégories se trouvent anormalement grossis dans ce tableau d'environ 4,3 à 5 pour cent pour chacune d'elles. Il reste que le grand intérêt de ce tableau est de reposer sur les généalogies bourgeoises les mieux connues. D'autre part, les calculs ayant été les mêmes pour chacune des trois colonnes, les données restent comparables d'une colonne à l'autre. Une première lecture de ce tableau de mobilité simplifié montre bien la direction d'ensemble de la mobilité professionnelle et de l'histoire des familles vers des professions et situations sociales enviées localement. Examinons, pour mieux comprendre cette situation, nos trois étapes successives.

a - La première profession connue

Ce qui frappe dans ces premières professions exercées, c'est d'abord l'équilibre de chaque groupe d'activité rencontré: près de 8 % de médecins et chirurgiens, plus de 8 % de nobles et de marchands par exemple. En fait, cet équilibre est trompeur car un simple calcul fait apparaître que plus de 65 % de ces familles, viennent du droit et de ces métiers juridiques omniprésents sur le plan local que formaient le notaire, l'officier de juridiction et l'avocat.

A côté de ces 65 %, les autres origines (noblesse, bourgeoisie rentière, médecins-chirurgiens et commerce) sont bien minoritaires. L'armée avec 0,7 % et «la plume» (amorce de notre future administration) est presque inexistante.

b - Les professions intermédiaires

Les flèches descendantes dans ce tableau montrent bien parmi ces professions intermédiaires celles qui, dans une période correspondant à peu près au XVII^e siècle sont de moins en moins

TABEAU 18 : TABLEAU SIMPLIFIE DE LA MOBILITE PROFESSIONNELLE INTERNE DES FAMILLES QUI COMPOSERENT LA BOURGEOISIE DE PERIGUEUX AU XVIII^e SIECLE

<i>Ordre d'importance des premières professions rencontrées dans les généalogies des familles bourgeoises</i>	<i>Ordre d'importance des professions intermédiaires rencontrées dans les généalogies des familles bourgeoises</i>	<i>Ordre d'importance des dernières professions rencontrées dans les généalogies des familles de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e</i>
Notaires 71 - 14,08 %	Magistrats 192 - 29,22 %	Armée 137 - 25,8 %
Jur. Seign 68 13,49 %	b-u-n 114 - 17,35 %	b-u-n 121 - 22,78 %
Avocats 61 - 12,10 %	Avocats 105 - 16,13 %	Magistrats 72 - 13,55 %
Magistrats 48 - 9,52 %	Jur. Seign 46 - 7 %	Noblesse 74 - 13,93 %
Marchands 45 - 8,92 %	Noblesse (1) 42 - 6,39 %	Avocats 48 - 9,03 %
Noblesse 43 - 8,53 %	med/chir 38 - 5,97 %	Procureurs 18 - 3,39 %
B.V.N. 42 - 8,33 %	Notaires 32 - 4,87 %	med/chir 15 - 2,82 %
med/chir 39 - 7,73 %	Procureurs 23 - 3,50 %	"plume" 14 - 2,63 %
Procureurs 37 7,34 %	Marchands 19 - 2,89 %	Notaire 13 - 2,44 %
Praticiens 23 4,56 %	Autres prof. 18 - 2,73 %	Marchands 7 - 1,31 %
Autres prof. 21 - 4,16 %	Praticiens 14 - 2,13 %	Jur. Seign 5 - 0,94 %
Armée 4 - 0,79 %	Armée 14 - 2,13 %	Praticiens 4 - 0,75 %
"Plume" 2 - 0,39 %	"Plume" (2) 3 - 0,45 %	Autres prof 3 - 0,56 %
Total 604 (dont métiers du droit 65,05 %)	Total 657 (dont métiers du droit 63,3 %)	Total 531 (dont métiers du droit 30,26 %)

Le chiffre qui suit chaque profession indique le nombre de fois où cette profession a été rencontrée dans chacune des 3 étapes de cette étude. Le pourcentage qui suit est calculé sur l'ensemble des professions rencontrées au cours de ces trois étapes.

Les professions soulignées concernent les plus forts taux professionnels rencontrés.

↗ Catégorie croissante en % par comparaison avec la situation antérieure

↘ Catégorie décroissante en % par comparaison avec la situation antérieure.

(1) Le nombre de familles nobles n'a pas été totalement décompté ici; il est d'environ 60.

(2) Décompte incertain.

recherchées et diminuent en proportion: les notaires, les praticiens, les marchands par exemple. En revanche, le groupe des avocats est en pleine extension. Quantitativement, les magistrats dominent tous les autres groupes. La magistrature apparaît bien là comme la profession transitoire menant à la réussite. Le nombre de militaires augmente (nous sommes sous Louis XIV) ainsi que les professions de «plume» (receveur des domaines du Roi, contrôleur des marques d'or et d'argent par exemple), charges acquises par des juristes. Mais notons que dans ces professions intermédiaires, les métiers du droit dominent encore avec plus de 63 %.

c - Les dernières professions rencontrées

L'étude d'ensemble des dernières professions exercées par la bourgeoisie au XVIII^e siècle montre une situation très caractéristique. L'armée, la bourgeoisie rentière, les magistrats, la noblesse regroupent plus de 76 % de toutes les professions recensées - les autres (sauf la plume) sont numériquement en voie de disparition. Dans cette situation, les métiers du droit n'atteignent plus que 30 % de l'ensemble des professions rencontrées.

Cette mobilité d'ensemble que nous montre ce tableau correspond bien aux résultats obtenus plus haut dans l'étude du recrutement professionnel de la bourgeoisie. Ainsi l'étude de l'origine professionnelle lointaine avait montré que ces familles provenaient d'une bourgeoisie moyenne et ancienne issue de la robe voire des robins. Cette origine apparaissait homogène par le faible nombre de familles issues du commerce, des activités manuelles et par l'absence quasi totale de familles venant de la terre. Nous étions bien là, en face de professions «tertiaires». L'étude de la profession du premier membre de ces familles qualifié de bourgeois avait déjà montré un glissement professionnel des activités juridiques vers la situation rentière. Ce glissement, ce déplacement professionnel, avait ensuite été vérifié dans l'étude de la composition professionnelle de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle effectuée par période de 20 ans. L'étude des professions rencontrées dans la dernière période allant de 1760 à 1780 avait montré:

- plus de 32 % de militaires
- plus de 30 % de bourgeois vivant noblement
- près de 25 % de professions juridiques.

(La noblesse n'étant pas ici distinguée à l'intérieur de chaque catégorie professionnelle).

Tout confirme donc à Périgueux une évolution des choix professionnels effectués par la bourgeoisie au XVII^e et XVIII^e siècle:

- Evolution déjà montrée dans le recrutement de nouvelles familles bourgeoises admises dans la ville,

- Evolution interne qui apparaît dans les généalogies les mieux convenues de ces familles.

Pourtant, si ce mouvement, tel qu'il apparaît dans ce tableau d'ensemble de mobilité, est bien net, il reste encore incomplet. Il ne permet pas de comprendre le type de mobilité effectué d'une profession à une autre; il ne révèle pas le CURSUS HONORUM LOCAL. Pour mettre en évidence cette mobilité, il faut compléter ce tableau d'évolution d'ensemble par les renseignements de l'étude précédente consacrée aux catégories professionnelles.

B - Schéma de la mobilité professionnelle par catégories d'activités

L'analyse simplifiée des origines professionnelles et des évolutions ultérieures de chaque groupe de profession étudié ci-dessus fait bien apparaître ce - cursus honorum - local (cf pages suivantes).

Ainsi apparaît, au travers de l'histoire généalogique de toutes ces familles étudiées ici, (soit environ 60 % de notre corps de bourgeois du XVIII^e siècle) un véritable modèle d'évolution familiale, évolution menant vers l'armée, la noblesse et la vie rentière en passant par les métiers du droit. Mais si l'aboutissement de ces mobilités professionnelles est bien semblable pour toutes ces familles, en revanche les voies diffèrent au départ, à partir des métiers d'origine.

a - Le schéma de mobilité professionnelle

En effet, le schéma de mobilité qui suit le montre bien, il existait plusieurs voies professionnelles d'ascension dans la bourgeoisie; celle issue des marchands, celle de la médecine et celle des robins. Mais afin de ne pas répéter ici ce qui a déjà été dit à l'occasion de l'étude de chaque catégorie professionnelle, il suffit de commenter, dans le schéma qui suit, ses aspects principaux:

- d'abord la direction ascendante de la mobilité est très nette. Il ne faut pas s'en étonner. Il n'y a ici que des familles ayant localement réussi et qui au terme de leur évolution furent reçues dans la bourgeoisie privilégiée;

- d'autre part, sous chaque profession figure un taux de mobilité (t. m. sur ce schéma), qui a été calculé pour chaque catégorie de profession.

En effet, dans ce corps de bourgeoisie relativement mobile, nous avons considéré qu'une famille connaissait une stabilité professionnelle lorsqu'elle exerçait (ou se transmettait) pendant près de trois générations successives la même profession, soit pendant un minimum de 75 ans de suite. Ainsi, les taux de stabilité et de mobilité professionnelle ont-ils été calculés en décomptant le nombre de famille «stables» (exercice d'une même profession par une famille

**TABEAU 19 : TABLEAU DE LA MOBILITE
PROFESSIONNELLE PAR CATEGORIE D'ACTIVITES**

<p align="center">Plus humbles professions rencontrées (ARTISANS, LABOUREURS)</p>	<p>origine prof. :</p> <p>évolution prof. :</p>	<p>- difficile à déterminer</p> <p>- grande stabilité de certaines artisanales et des apothicaires</p> <p>- évolution vers le commerce et la médecine</p>
<p align="center">CHIRURGIENS et DOCTEURS en MEDECINE</p>	<p>origine prof. :</p> <p>évolution prof. :</p>	<p>- difficile à déterminer</p> <p>- grande stabilité de certaines familles</p> <p>- évolution vers le droit (achat d'une charge de magistrature)</p>
<p align="center">MARCHANDS</p>	<p>origine prof. :</p> <p>évolution prof. :</p>	<p>- difficile à déterminer</p> <p>- certains ont rejoint très tôt la magistrature (dès le XVII^e s)</p> <p>- plus tard au XVII^e et XVIII^e achat direct d'une charge dans la magistrature</p> <p>- quelques familles passent par l'avocature</p>
<p align="center">NOTAIRES</p>	<p>origine prof. :</p> <p>évolution prof. :</p>	<p>- issus de petites charges locales (sergent, greffier, procureurs d'offices) voire de chirurgiens</p> <p>- vers les métiers du droit (chargé de procureur près du Présidial puis d'avocat)</p>
<p align="center">PROCUREURS</p>	<p>origine prof. :</p> <p>évolution prof. :</p>	<p>- issus des petites charges et des praticiens</p> <p>- grande stabilité de certaines familles</p> <p>- vers les métiers du droit (greffier au Présidial ou par- fois sans transition vers l'a- vocature)</p>

<p style="text-align: center;">AVOCATS</p>	<p>origine prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - issus des professions du droit, de la médecine <hr/> <p>évolution prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vont vers les charges puis vers la noblesse ou - deviennent des "Bourgeois vivant noblement"
<p style="text-align: center;">MAGISTRATS</p>	<p>origine prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - viennent parfois directement des marchands, médecins et chirurgiens, viennent surtout du droit (avocature) <hr/> <p>Evolution prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - très grande stabilité de certaines familles jusqu'au début du XVIIIe s. - "voie royale" vers l'acquisition de la noblesse (charges à Bordeaux, Toulouse, Paris) - deviennent propriétaires rentiers et militaires, surtout sous Louis XV et Louis XVI
<p style="text-align: center;">BOURGEOIS VIVANT NOBLEMENT</p>	<p>origine prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - origine souvent ancienne en quelques cas noble - viennent surtout du droit (de la judicature locale, du notariat, des avocats mais aussi des magistrats) <hr/> <p>évolution prof. :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stabilité professionnelle - vont vers l'armée (depuis L.XIV) ou y envoient leurs cadets - accèdent rarement à la noblesse - connaissent parfois des difficultés financières (reviennent alors dans les métiers du droit ou renoncent à la bourgeoisie de Périgueux)
<p style="text-align: center;">LA NOBLESSE</p>	<p>origine prof.</p> <ul style="list-style-type: none"> - issues de quelques vieilles familles présentes à Périgueux et ses environs dès la fin du Moyen-Age - vient surtout des familles bourgeoises de Périgueux et de robe anoblies <hr/> <p>Evolution prof.</p> <ul style="list-style-type: none"> - exercent toujours à Périgueux des professions compatibles (magistratures, avocature) - vont servir à l'armée ou prennent leur "retraite" militaire à Périgueux - ou deviennent gentilshommes campagnards comparables aux "bourgeois vivant noblement."

pendant environ 75 ans) et mobiles (exercice d'une profession pendant une période relativement courte et inférieure à 75 années de suite).

Ainsi s'oppose dans ce schéma plusieurs paliers d'évolution, des paliers gravés rapidement telles les professions de notaire ou d'avocat, par lesquelles les familles ne font que passer, et des paliers plus longs telle la médecine, la profession du procureur, profession dont des familles ont eu du mal à s'échapper ou la magistrature pour des raisons contraires. La possession d'une charge était un capital que les familles se transmettaient avec précaution, et dans le même temps l'exercice prolongé de la magistrature par une famille lui permettait d'accumuler des biens par mariage ou par placement terrien. Un des plus faibles taux de mobilité est celui des bourgeois rentiers. Cette situation se trouvant presque au sommet de la pyramide des réussites locales, les familles n'en sortaient que rarement et souvent pour revenir exercer à Périgueux les professions d'avocat ou de magistrat. Cette faible mobilité de la catégorie des bourgeois rentiers montre aussi la tendance dangereuse qu'ils eurent à s'endormir sur leur fortune de 4 à 5 métairies, constituée avec peine au cours de l'époque moderne.

- Soulignons ici la position centrale des métiers du droit et les passages presque obligés, au cours de cette mobilité professionnelle, par les professions d'avocat ou de magistrats.

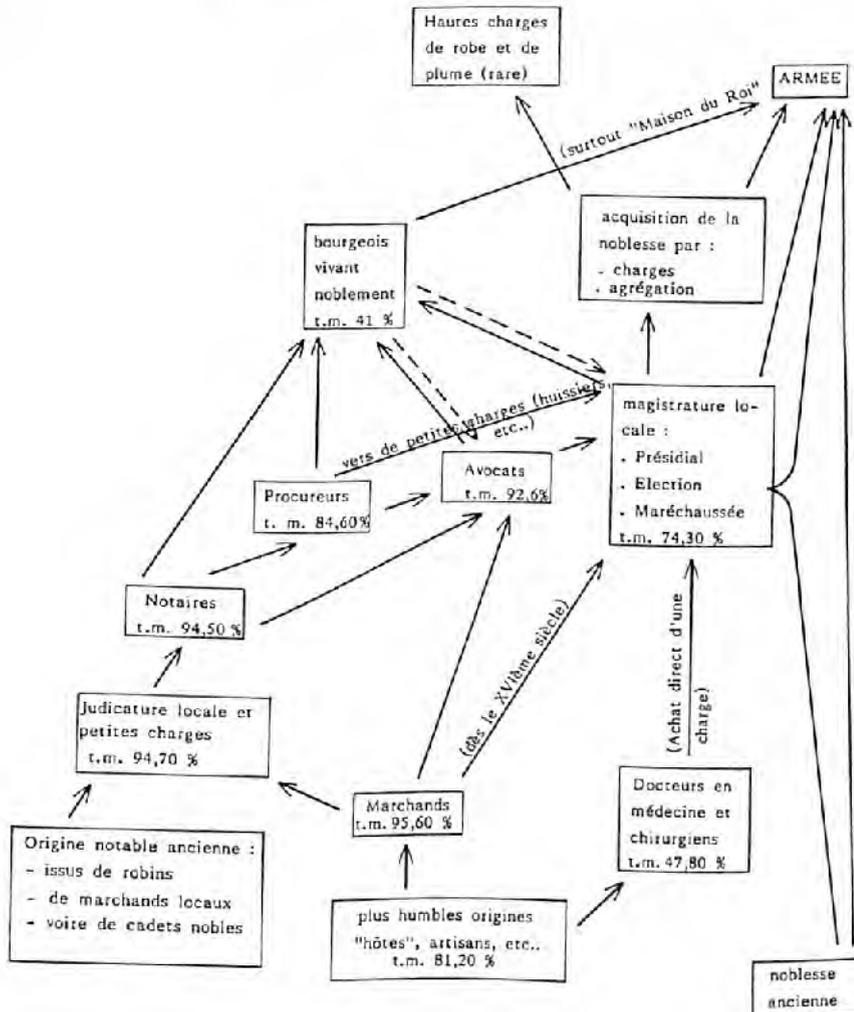
- Enfin, au sommet de ce schéma, notons la divergence des destinées qui apparaît au-delà de ces deux professions qui viennent d'être citées - divergence apparente dans le cas des catégories des bourgeois vivant noblement et de magistrats envoyant toutes deux leurs fils à l'armée; divergence profonde dans le cas de riches familles de magistrats rejoignant d'abord la noblesse et ensuite les grades d'officiers supérieurs à l'armée.

b - Schéma de quelques exemples de mobilité professionnelle à Périgueux

Pour mieux comprendre cette situation, il faut comparer ce précédent tableau avec celui qui est joint ici (tableau 20) et qui regroupe des exemples de mobilité professionnelle au cours de l'époque moderne de familles possédant la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle. Ce tableau sur lequel figurent 333 exemples de destinées familiales illustrant cette lente mobilité professionnelle de la bourgeoisie, révèle quelques situations caractéristiques:

1. - Notons ainsi dans ce second schéma, la destinée des familles anciennes issues vers 1500 du commerce et du droit,
2. - La destinée des familles issues sous Louis XIII de la judicature locale ou de la médecine.

**TABLEAU 20 : SCHEMA DE MOBILITE
PROFESSIONNELLE AU COURS DE L'EPOQUE MODERNE
DES FAMILLES QUI COMPOSERENT LA BOURGEOISIE
DE PERIGUEUX AU XVIII^e SIECLE**



3. - La destinée des familles issues des marchands et des médecins après 1700.

4. - La destinée des familles qui quittent la magistrature au tournant des règnes de Louis XIV et de la Régence.

5. - Enfin aux deux extrémités de ce schéma figurent deux situations professionnelles opposées montrant une stabilité remarquable, les Dalvy, imprimeurs et les d'Abzac, placés ici entre noblesse et armée depuis le Moyen-Age pour montrer qu'ils s'illustrèrent toujours dans ces deux situations.

CONCLUSION

Cursus honorum et hiérarchie municipale des métiers à Périgueux

Que l'on compare les hiérarchies municipales étudiées plus haut et le schéma de mobilité ci-dessus, qui montre à la fois les passages d'une profession à une autre et la mobilité professionnelle effectuée dans le temps et sur plusieurs générations, et l'on sera étonné de la similitude qui apparaît entre l'ordre de la hiérarchie municipale d'une part et la direction générale de la mobilité professionnelle de la bourgeoisie d'autre part.

Or, à l'origine, cette similitude n'existait pas. La hiérarchie municipale en 1774 est à peu près la même qu'en 1618; bien au contraire, à l'origine, les familles appelées à constituer au XVIII^e siècle la bourgeoisie de Périgueux venaient d'horizons professionnels différents dans leur ensemble. Le classement par ordre d'importance des professions d'origine a montré la primauté des métiers du droit. Or, lorsque l'on étudie le mouvement de cette évolution et les catégories de professions qui apparaissent dans la dernière décennie 1760-80 étudiée, la situation apparaît différente.

Force est bien de constater que dans leur évolution, dans leur histoire généalogique, les familles de la bourgeoisie de Périgueux ont gravi ou cherché à gravir successivement des échelons de la hiérarchie professionnelle locale (telle qu'elle a été montrée plus haut).

Cette situation montre bien l'influence de cette hiérarchie municipale, par imitation, sur les destinées familiales ainsi que les aspirations de notre bourgeoisie.

C'est dans les professions les plus estimées localement, mais non les plus vives économiquement que nous retrouvons ces familles à la fin du XVIII^e siècle, à une époque où la bourgeoisie de Périgueux est

désormais fermée et vouée à la disparition par absence de renouvellement.

Bien sûr ce type de mobilité a plus d'un point commun avec la hiérarchie officielle des professions; avec elle, il partage le mépris relatif pour les activités commerçantes, l'attrait de la robe et l'aspiration à la noblesse, cependant il fait plus que suivre cette hiérarchie particulière des estimes attachées aux professions car il accorde une place prédominante à l'armée, à la noblesse et à la vie rentière.

Il s'agit là d'une situation caractéristique et dont il faut bien comprendre les différents aspects. En effet, noblesse, armée ou vie rentière ne figurent pas dans la stricte énumération municipale des activités. Il s'agit même de situations sociales et d'activités s'exerçant à l'extérieur de Périgueux.

Dans cette direction idéale de mobilité ou d'ascension familiale, le sommet ne coïncide pas avec celui de la hiérarchie municipale. Loin de désirer seulement appartenir au groupe dominant de Périgueux (celui des officiers qui détenaient les pouvoirs administratifs, judiciaires et politiques, et des grands propriétaires fonciers), l'élite de nos familles aspirait, à partir de la Régence, à une situation différente. Elle aspirait en quelque sorte à quitter la ville ou mieux à y vivre différemment. Au lieu de rejoindre la boutique ou le prétoire, elle rêvait de pouvoir partager son temps entre l'hôtel urbain et le domaine unifié à la campagne, quitte à passer son adolescence ou quelque temps chez les gardes du corps du Roi.

Ce n'est là qu'un exemple, mais telle qu'elle apparaît ici, cette mobilité de la bourgeoisie de Périgueux suggère au moins deux remarques: la première d'ordre générale est que la ville de l'Ancien Régime apparaît bien là comme le cadre privilégié des ascensions et stratégies sociales; la seconde plus particulière est l'attrait, tout au long de l'histoire de la bourgeoisie pour un type d'idéal social particulier dont «l'honnête homme» français et le «genteman farmer» anglais constituent des exemples.

Qu'était-il concrètement à Périgueux cet idéal social du XVIII^e siècle qui dissimule l'expression «vivre noblement»? C'est ce que nous voulons montrer maintenant dans la dernière partie consacrée aux caractères et aux conséquences de cet idéal des «Messieurs de Périgueux» selon l'expression ironique de l'Inspecteur des Arts et Manufactures François de Paule Latapie⁽²⁸⁷⁾.

287. COSME (L.), *op. cit.*



Henri Bertin, ministre de Louis XV, plus bel exemple de réussite des familles issues de la bourgeoisie de Périgueux (AAD I F I - Portr. 12 - Fonds Jean Secret, Collection de la SHAP.

QUATRIEME PARTIE

VIVRE NOBLEMENT

INTRODUCTION

L'étude de la mobilité sociale interne aux familles a mis en évidence un - cursus honorum idéal - caractérisé globalement par le lent passage d'une activité effective, dont les gains étaient indispensables à la survie quotidienne, à une activité de gestion de biens, parfois accompagnée d'une activité secondaire honorifique, permettant un gain de temps affecté aux loisirs. Cette évolution professionnelle interne des familles est déjà en elle-même caractéristique; en se rapprochant de la possession de la terre, les familles s'éloignèrent des activités de services et des activités plus vives de la région; en même temps elles regardèrent d'un oeil plus distrait les affaires municipales de Périgueux auxquelles elles prenaient hier encore une part active.

Peu de familles réussirent pleinement cette évolution vers un mieux-être économique et quotidien, évolution qualitative, caractérisé par la vie rentière, unanimement critiquée par la plupart des historiens locaux des tournants des XIX^e et XX^e siècle. Ceux-ci sont en effet plus préoccupés de noter l'absence à Périgueux au XVIII^e siècle d'une bourgeoisie largement acquise aux «lumières» que d'expliquer nature, dysfonctions et inégalités de cette réalité urbaine.

L'étude du - cursus honorum - de la bourgeoisie a permis de montrer quelles furent dans la mobilité professionnelle les étapes les plus difficiles à franchir (telle l'activité de procureur), les étapes-relais (tels le notariat ou l'avocature) ou les étapes-refuges pour certaines familles (et pour seulement quelques générations, telle la situation des bourgeois rentiers). Un travail complémentaire permettrait de montrer de façon détaillée quels furent les moyens et les obstacles financiers rencontrés par les familles au cours de leur mobilité professionnelle, moyens et obstacles évoqués dans l'étude de chaque catégorie: telle la plus grande difficulté d'accumulation pour le procureur, l'enrichissement lié à la gestion de seigneuries ou à l'acquisition de charges fiscales. L'étude qui suit permettra de mieux comprendre ces capacités pécuniaires des familles.

Aussi, cette analyse du - cursus honorum - doit-elle être complétée par une étude des caractères de cet idéal social local. Cette étude du mode de vie bourgeois et de ses différents aspects (situation économique, identité sociale, pratiques culturelles) permettra de comprendre les conséquences de cet idéal particulier et d'isoler les zones de tensions qui existaient au sein de cette élite locale, une élite bourgeoise ou noble qui, par de nombreux traits différait de ses voisins du reste du royaume.

Mais en préambule à cette étude du mode de vie périgourdin, le mieux est de dresser un tableau schématique de l'évolution de la bourgeoisie et de la noblesse en France au XVII^e et XVIII^e siècle, tableau qui permettra de mieux situer ultérieurement la singularité de notre bourgeoisie périgourdine.

I - EVOLUTION ET IDEAL SOCIAL DES ELITES EN FRANCE A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Expliquer en quelques pages l'idéal et l'évolution de la bourgeoisie française au XVIII^e siècle peut paraître ambitieux. Il faudrait pour cela disposer d'études comparatives de généalogies de familles bourgeoises. D'autre part, on peut légitimement penser que cet idéal de la bourgeoisie était varié d'une région à l'autre (en Flandre ou à Nantes par exemple) d'une ville à l'autre (comme ce fut le cas à Marseille et à Aix en Provence)⁽²⁸⁸⁾ ou selon qu'il s'agissait d'une ville portuaire ou de l'intérieur.

A défaut de connaître la mobilité interne des familles de la bourgeoisie française, voyons ce que l'histoire de la bourgeoisie à cette époque nous montre en comparaison avec Périgueux.

* La recherche à long terme de la sécurité

L'histoire de la bourgeoisie française, du XVI^e au XVII^e siècle et même plus tôt, montre que de nombreuses familles de la bourgeoisie commerçante se sont senties très vite mal à l'aise dans cette activité peu estimée dont elles ont cherché à s'évader.

Déjà, sous Richelieu, les contemporains avertis déploraient cette évolution si préjudiciable pour tous. La Royauté par la vente des offices avait favorisé cette évasion, donnant aux officiers un rôle grandissant⁽²⁸⁹⁾.

Les Etats Généraux de 1614 consacrent bien l'avènement de cette nouvelle bourgeoisie puisque le Tiers Etat, sensé représenter la population, était composé en fait à 65 % de titulaires d'offices royaux. Roland Mousnier⁽²⁹⁰⁾ souligne, dans ces derniers Etats Généraux réunis sous Louis XIII, l'omniprésence d'une bourgeoisie bureaucratique qui contraste fortement avec les rares négociants et fabricants présents.

Le règne de Louis XIV consacre, dans cette suite logique, l'avènement au pouvoir de cette bourgeoisie de robe ou de plume, même fraîchement anoblie. Car l'idéal de l'ensemble de la bourgeoisie du XVII^e siècle est bien alors schématiquement d'être au service du Roi, de rechercher le pouvoir politique et de désirer la noblesse (tel

288. DUBY (G.) *et al.*, *op. cit.*, t. II, p. 400.

289. MANDROU (R.), *La France au XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris: Puf., 1974, p. 107.

290. *Ibid.*, p. 234.

Monsieur Jourdain) quitte à troquer peu à peu toute activité commerçante voire manufacturière contre la sécurité de la rente foncière.

* Réaction nobiliaire et évolution paradoxale de la noblesse

Cette réussite de la bourgeoisie était en fait jalouée par une noblesse qui n'hésitait pas à s'allier par mariage avec elle, chacun y trouvant son intérêt. Fénelon ou Saint Simon ont fustigé au XVII^e siècle cette omniprésence de la bourgeoisie dans les rouages économiques et politiques.

Par certains côtés, la grande «réformation» ou recherche des titres de noblesse, opérée par les commissions provinciales de Colbert de 1664 à 1670, peut être considérée comme une volonté de redonner à la noblesse un lustre qu'elle tendait à perdre et d'en interdire l'accès à la bourgeoisie par la voie de l'agrégation⁽²⁹¹⁾. A moins que cette «Grande Recherche» ne traduise au contraire une volonté (ayant aussi un aspect fiscal) de limiter le nombre et le rôle de la noblesse en France?

Quoiqu'il en soit, la mort de Louis XIV donna à certains nostalgiques des débuts du XVII^e siècle tels Saint Simon et les acteurs de l'éphémère Polysynodie (1715-1718) l'occasion de redonner à la noblesse une partie de son ancien pouvoir.

La Régence et le règne de Louis XVI donnent l'exemple de cette réaction nobiliaire qui est une des caractéristiques du XVIII^e siècle. Sous Louis XVI presque tous les évêques et les ministres (sauf Necker) furent choisis dans la noblesse comme le furent aussi la plupart des Intendants et environ 80 % des fermiers généraux.

Cette réaction était apparue dès la fin du règne de Louis XIV dans l'armée. Dès 1718, les Inspecteurs devaient veiller à ce que les Colonels ne choisissent comme Lieutenants en second que des nobles; en 1727, il fallait désormais faire preuve de noblesse pour devenir sous-lieutenant; en 1781 (décret Ségur) prouver quatre quartiers de noblesse pour devenir officiers⁽²⁹²⁾. Bien sûr ces règles souffrirent de nombreuses exceptions mais elles illustrent bien un nouvel état d'esprit.

Un fait le montre bien. C'est l'apparition et la rapide diffusion à partir des années 1730 d'un «genre littéraire» proprement nobiliaire: tels le traité de la noblesse de Gilles-André de la Roque⁽²⁹³⁾ et les

291. MANDROU (R.), *op. cit.*, p. 104 et suivantes.

292. LEONARD (E.G.), «La question sociale dans l'armée française au XVIII^e siècle», *Annales E.S.C.*, 1948.

293. LA ROQUE (G.A. de), *op. cit.*

armorieux et nobiliaires qui fleurirent alors et dont le but était de flatter la noblesse (y compris la noblesse récente)⁽²⁹⁴⁾. Ces ouvrages traduisent bien une double situation, volonté pour la noblesse de montrer sa différence, source de déférence, volonté de repli et d'identité culturelle passiviste et symptomatique.

Pourtant, ceci n'est qu'un aspect de la noblesse au XVIII^e siècle; car celle-ci présentait alors des caractères paradoxaux, caractères qui pouvaient voisiner dans la mentalité du jeune noble, tout à la fois épris de privilèges honorifiques et acquis aux idées nouvelles.

En effet, si au XVIII^e siècle la noblesse chercha à reconquérir honneur et rôle politique, en revanche dans le domaine économique ou sur le plan littéraire et culturel, il serait vain d'opposer arbitrairement bourgeoisie et noblesse. Ainsi les historiens commencent à douter du caractère strictement bourgeois du mouvement des Lumières, tant la noblesse joua dans la formation de ce courant d'idées, un rôle prédominant.

Dès le milieu du XVIII^e siècle, qui apparaît comme une cassure dans l'esprit de ce siècle, la noblesse (du moins la haute noblesse) paraît avoir joué un rôle prépondérant dans le développement de la franc-maçonnerie et des sociétés de pensée inspirées d'une Angleterre qu'elle admirait et idéalisait.

Cette mauvaise conscience de la noblesse, sa perméabilité à l'idée nouvelle d'égalité, voisinant avec un attachement sourcilieux au maintien de ses privilèges honorifiques héréditaires, apparaît bien dans les cahiers de doléances de la noblesse au XVIII^e siècle étudiés par Guy Chaussinaud-Nogaret⁽²⁹⁵⁾.

Autre paradoxe: sur le plan économique, il serait également vain d'opposer au XVIII^e siècle une noblesse «post-féodale» à une bourgeoisie «précapitaliste». Dès la fin du XVII^e siècle la monarchie s'était efforcée d'inciter la noblesse à pratiquer le commerce en gros, activité considérée jusqu'alors comme dérogeante.

Au XVIII^e siècle, ainsi que l'a montré Guy Richard dans son étude sur «la Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle»⁽²⁹⁶⁾, la grande noblesse était présente dans les activités les plus vives de l'industrie et du négoce.

Depuis peu de temps les historiens découvrent la place importante qu'occupait la noblesse dans la métallurgie au XVIII^e siècle et notamment sous Louis XVI. En Périgord la situation était encore plus nette; l'industrie des forges était le quasi monopole de la noblesse.

294. Bien qu'avec quelques décennies de retard, le Périgord ne resta pas à l'écart de cette tendance puisqu'en 1788 «Le chevalier de Maillard de la Faye», habitant dans la région de Mareuil-sur-Belle (au nord-ouest de l'actuel département de la Dordogne) préparait un «Nobiliaire du Périgord» et avait adressé aux «gentilshommes» de la province une lettre circulaire les invitant à produire leurs preuves de noblesse (A.D.D., manuscrit 659).

295. DUBY (G.), *et al.*, *op. cit.*, t. III, p. 405.

296. RICHARD (G.), *Noblesse d'affaires au XVIII^e siècle*, Paris: A. Colin, 1974.

Ces paradoxes de la noblesse ne sont pas les seuls. Au XVIII^e siècle, la noblesse rurale cherche à s'établir dans les capitales provinciales et à y occuper socialement la première place. Alignant son mode de vie sur celui plus agréable et raffiné de la bourgeoisie urbaine, elle est ouverte aux idées nouvelles, aux clubs et sociétés de pensée. Du moins occupe-t-elle la première place dans les Académies de province, tout en restant soucieuse de préséances et d'étiquette.

* Renforcement de la place et du rôle de la bourgeoisie au XVIII^e siècle

Cependant, ainsi que le souligne Mousnier, «au XVIII^e siècle la bourgeoisie se renforça en France; le capitalisme se développa, la population augmenta, l'urbanisation s'accrut, la bourgeoisie prit du nombre, de l'importance, de l'influence. Son idéologie s'imposa peu à peu⁽²⁹⁷⁾. Mais, contrairement à ce qui s'était passé au XVII^e siècle, elle fut peu à peu écartée (sauf sous Louis XV) du pouvoir politique.

Peut-on penser comme Robert Mandrou⁽²⁹⁸⁾ que la bourgeoisie, déjà divisée sur le plan social et refoulée dans ses ambitions politiques, ait cherché alors sur le plan littéraire et culturel une compensation, un dérivatif aux obstacles qu'elle rencontrait alors dans l'Etat. Nous avons évoqué plus haut la place de la noblesse dans le développement des Lumières. En fait sa participation active à ce courant de pensée (qui s'accompagnait d'un désir larvé de lutte contre l'absolutisme) ne faisait que prolonger, qu'affirmer des idées développées depuis des décennies au sein de la bourgeoisie.

L'étude effectuée par Robert Estivals sur les ouvrages imprimés ainsi que sur les refus d'impression au XVIII^e siècle⁽²⁹⁹⁾ illustre bien les tendances nouvelles de la culture bourgeoise en ce siècle:

- Progrès des idées «rationnelles», lesquelles par le biais de la formation scolaire se rattachent à la culture ecclésiastique;
- Développement tout au long du siècle des thèmes d'égalité, de bonheur humain et de science de la nature.

Ainsi peu à peu, et la statistique bibliographique le montre bien, les préoccupations des philosophes tendent à supplanter au XVII^e siècle les théologiens et les querelles dix-septiémistes sur la grâce et la prédestination.

Un trait caractérise cette littérature: c'est la curiosité bourgeoise qui cherche peu à peu, et les travaux des Académiciens le prouvent, à

297. MOUSNIER (R.), *La plume, la famille et le marteau, institution et société en France du Moyen-Age à la Révolution*, Paris: Pul., 1970, p. 253.

298. MANDROU (R.), *op. cit.*, p. 177 et suivantes.

299. ESTIVALS (R.), *La statistique bibliographique de la France sous la monarchie au XVIII^e siècle*, Paris, 1965.

embrasser toutes les branches du savoir (économie politique, agronomie, médecine, botanique, chimie, physique, etc...).

Comment dans ce contexte particulier du XVIII^e siècle s'effectua l'évolution interne de la bourgeoisie?

Etant donné leur diversité, les familles bourgeoises connurent des destinées différentes. Il est sûr que cohabitaient en elles plusieurs mentalités qui leur survécurent, même après qu'elles aient acquis, du moins certaines, la noblesse.

Ainsi pourrait-on caractériser la bourgeoisie des finances, des offices ou la «bourgeoisie politique» par son sens de l'Etat, par son alliance parfois étroite avec la monarchie, la bourgeoisie industrielle et commerçante par son goût du risque et son désir de réussite et les «bons bourgeois» ou bourgeois vivant noblement par ce goût du bien vivre, déjà évoqué.

Mais au-delà de ces différences, l'idéal commun de toute la bourgeoisie, à de rares exceptions près, telle Marseille, restait au XVIII^e siècle l'entrée dans la noblesse; même si cette entrée s'effectuait de différentes façons selon les familles. Les étapes idéales pouvant être:

– 1) avocature, 2) achat d'offices, 3) accession au Parlement, 4) accession aux grands emplois de l'Etat; ou encore pour une famille d'armateurs ou versée dans le «Grand Commerce», l'achat d'une charge anoblissante, compatible avec la poursuite des activités commerciales.

En effet, si presque toute la bourgeoisie se trouvait réunie dans ce même désir d'accession à la noblesse, en revanche le comportement des familles après leur entrée dans le Second Ordre est encore mal connu.

Selon la mentalité et l'origine de ces familles leurs destinées furent sans doute différentes. Certaines, impatientes de s'identifier à leur nouvelle situation, servirent dans l'armée; cherchant à donner du lustre à leur noblesse (cas à Périgueux). D'autres, appartenant à des villes actives conservèrent des liens avec leur milieu d'origine. Ainsi en est-il par exemple à Bordeaux, d'Antoine de Brezetz qui achète en 1768 un office anoblissant de Conseiller Secrétaire du Roi, Audencier en la Chancellerie près la Cour des Aides. Son fils, avocat au Parlement de Bordeaux, se marie en 1776. Sa constitution dotale est de 200.000 livres ce qui montre l'aisance de la famille. La famille de Brezetz est alors en relation à Bordeaux avec la famille Harmensen, originaire de Hambourg faisant à Bordeaux «un commerce très considérable» d'exportation des vins et d'eaux de vie. Aussi le petit-fils de l'Anobli, Jean-Noël de Brezetz devient-il négociant à Bordeaux, Quai des Chartrons. Pendant la Révolution, il partira pour Lübeck, ville libre et hanséatique pour y apprendre les langues

étrangères et le commerce. A son retour, il s'associera avec la société Hamnensen⁽³⁰⁰⁾.

Cet exemple illustre bien le prolongement des mentalités particulières des familles de la bourgeoisie au-delà de la noblesse.

A cette bourgeoisie qui, sauf pour le cas ci-dessus, cherchait à accéder à une noblesse qu'elle avait tendance à idéaliser (car la noblesse «des lumières» et des maîtres de forges était, nous l'avons vu, différente), certains historiens opposent la «moyenne bourgeoisie», celle des «idéologues» et des futurs acteurs des débuts de la Révolution.

Cette moyenne bourgeoisie, représentant une infime partie de la société française (médecins, théologiens, avocats et magistrats des cours souveraines)⁽³⁰¹⁾ paraît avoir été la partie de la bourgeoisie la plus perméable aux idées nouvelles; ce groupe: «jeune classe d'intellectuels hardis»⁽³⁰²⁾, formé dans les collèges religieux à l'art de la Rhétorique et des discussions sans fin, a été lui aussi très actif dans les sociétés de pensée.

Peut-on finalement à la veille de la Révolution faire un parallèle à un siècle d'intervalle entre la noblesse frustrée du XVII^e siècle (type Saint Simon) et le bourgeois - refoulé social - du règne de Louis XVI? En tout cas, au-delà de l'évolution de leurs rapports, bourgeoisie et noblesse restaient deux groupes en concurrence.

Au XVIII^e siècle, la noblesse restait toujours la décoration finale des ascensions bourgeoises, même si les familles s'impatientaient d'être écartées du pouvoir et des hautes fonctions et s'irritaient de l'attitude d'une noblesse devenue sa voisine dans ses cités et qui le plus souvent avait quitté ses rangs depuis peu.

Ainsi, cette étude a permis pour le XVIII^e siècle, de constater une double évolution au sein des élites:

- D'un côté une réaction nobiliaire apparue dès la deuxième moitié du XVII^e siècle avec le contrôle de l'accès des grades supérieurs de l'armée à la seule noblesse et l'apparition d'un genre littéraire proprement nobiliaire. D'un autre côté, de façon paradoxale, une partie de la noblesse devient perméable aux idées dites des Lumières pendant que la grande noblesse des provinces, lasse sans doute de s'endetter à la Cour, se lance dans les affaires.

- La bourgeoisie au cours de la même période se renforce:

* Sa culture et ses préoccupations intellectuelles occupent peu à peu la devanture des librairies, entraînant dans son sillage une partie non négligeable de la haute noblesse.

* Dans le même temps, cette bourgeoisie (sauf Louis XV) se sent refoulée dans ses ambitions politiques et honorifiques.

300. ANGLADE (A. d'), *Notes sur la généalogie de la famille de Brezetz (1557-1954)*, dactyl., Archives privées.

301. MANDROU (R.), *op. cit.*, p. 197.

302. GOUBERT (P.), *op. cit.*, t. I, p. 199.

* La moyenne bourgeoisie, celle des médecins, avocats et magistrats ressent davantage ces blocages sociaux. D'elle viendront les animateurs des sociétés de pensée dont les idées préluèderont à la Révolution.

Comment situer Périgueux, par rapport à ces évolutions souvent antagonistes de la bourgeoisie et de la noblesse au XVIII^e siècle? Sans doute, et nous allons le montrer maintenant, dans une position intermédiaire, à mi-chemin des activités économiques, des comportements et des mentalités de la bourgeoisie et de la noblesse d'alors.

II - CARACTERES ET CONSEQUENCES DE CET IDEAL

La position originale de la bourgeoisie de Périgueux transparait bien dans son mode de vie, dans ses préoccupations, dans ses préférences culturelles.

Concrètement, cet idéal se traduit à trois niveaux différents: par une assise foncière, la recherche d'un domaine unifié, de la notabilité rurale, par la défense de sa singularité juridique et d'une apparence sociale, enfin par des pratiques culturelles où se mêlent quiétude de la vie provinciale et esprit du siècle.

A - Une assise essentiellement foncière

La situation économique réelle de la bourgeoisie de Périgueux apparait dans ses revenus qui servent d'assiette aux différentes capitations du XVIII^e siècle; elle apparait aussi dans des activités économiques presque exclusivement tournées vers la terre.

Jean-Emmanuel Bonnichon étudiant quelques inventaires après décès de la bourgeoisie, montre à quel point celle-ci manifestait une «répugnance certaine pour les opérations proprement financières»⁽³⁰³⁾. Ces inventaires révèlent une très faible possession de titres de rentes (rentes sur les tailles ou sur l'Hôtel de Ville). «Quelques bourgeois prêtent de l'argent, d'autres sont endettés vis-à-vis des communautés religieuses qui paraissent en certains cas faire office de banquier!» En fait, dès qu'il possède quelque économie, le placement préféré de l'habitant et futur bourgeois de Périgueux est la terre.

1 - Du «borderage» au domaine unifié

a - Premiers placements fonciers

Comme à la fin du Moyen Age, suivant là une tradition déjà

303. BONNICHON (J.E.), *op. cit.*, p. 287.

observée par Arlette Higounet-Nadal, les alentours immédiats de la ville à l'époque moderne ressemblent à un manteau cousu des milles pièces de terres, vignes et métairies appartenant aux habitants de Périgueux⁽³⁰⁴⁾.

Les registres de capitation de 1712⁽³⁰⁵⁾ révèlent les noms des propriétaires de ces métairies situées dans la banlieue:

– Un simple sergent royal possède ainsi un borderage⁽³⁰⁶⁾ à Coulounieix; des procureurs, des métairies à Atur, à Boulazac; un chirurgien, un borderage à Trélassac, etc.

b) Un domaine dispersé

Héritages familiaux, placements fonciers et dots permettent à certains d'accroître ces biens, tels les avocats, les officiers, à commencer par le greffier, et de se constituer un capital de quelques métairies situées dans la banlieue et au-delà, dans des paroisses dont certains sont issus. Naturellement ces domaines bourgeois sont dispersés: un conseiller au Présidial au début du siècle possède ainsi trois métairies et deux borderages à Champcevinel, une à Atur, un borderage paroisse de la Cité et de Saint Georges, une métairie paroisse de Saint Martin. Encore s'agit-il là d'un des plus riches bourgeois payant près de 150 livres de capitation.

Mais il semble que la propriété de biens dispersés variant entre deux et quatre métairies soit surtout le lot des fortunes moyennes taxées entre 20 et 50 livres de capitation, parmi lesquelles nous trouvons la majorité des bourgeois rentiers. L'aspect des biens est en relation comme toujours avec le niveau de la fortune. Ainsi la maison de ce type de bourgeois rentier à Périgueux est-elle moins luxueuse, moins bien située dans le centre ville. Elle vaut aux environs de 3.000 livres, soit le prix d'une petite métairie⁽³⁰⁷⁾. De même la maison de campagne n'est pour celui-ci, ainsi que le disent les actes, qu'une «maison de maître» (au XVII^e siècle, les notaires de la région employaient le terme de «Repaire»).

c) L'idéal: un domaine unifié

Désirant faire plus que tirer ses revenus de la terre, et cherchant

304. Précisons que dans la première moitié du XVIII^e au moins, la plantation de vignoble dans la région de Périgueux, qui connaîtra dans les décennies suivantes un net développement, était alors très réglementée. Nous en avons la preuve dans une requête adressée en Octobre 1746 à l'intendant Tourny par un certain «Ladoire de la Chozillie» procureur d'office de Couture. Il obtint satisfaction car nous dit-on, on ne pouvait rien faire d'autre sur les terrains concernés, tels que blé ou bois, qui paraissent d'après cet acte plus prisés, du moins par l'intendant.

Dans une requête semblable datée de 1735, l'autorisation est donnée par l'intendant mais avec «interdiction d'en excéder la quantité»... «aux peines portées par l'arrêt du conseil». (A.D.D. 3 C 10 et MANDON (G.), «*Progrès agricole et défrichements en Périgord au XVIII^e siècle*», SHAP, t. CVII, 1960, p. 174.

305. A.D.D., Pgx., CC 32.

306. Borderage: métairie modeste d'un seul attelage.

307. A.D.D., III E 1812, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 15 Juillet 1782.

à marquer son pouvoir dans un espace cohérent, le bourgeois de Périgueux (n'est-ce pas paradoxal?) rêve de posséder en dehors de la ville un domaine d'un seul tenant. Pour Jean-Emmanuel Bonnichon, ce sont surtout les professions libérales (tels les avocats ou les médecins) et les officiers qui réussissent le mieux cette cohésion du domaine; il cite ainsi le cas de la famille Révolte de Grandchamp ou de François Dessales de la Gibertie, conseiller au Sénéchal. Celui-ci possède, paroisse de Cendricux, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, un domaine d'un seul tenant entouré de cinq métairies. Sicaire Bonneau de Lajarthe, autre conseiller au Présidial, possède lui, à Trélistac, un manoir agréable précédé d'un châtelet d'entrée du XVII^e. La propriété comporte douze exploitations (six métairies et six borderages).

Les maisons que ces riches propriétaires possèdent à Périgueux sont plus imposantes. Valant aux alentours de 12.000 livres, elles comportent des écuries (parfois en partie réquisitionnées pour les quartiers d'hiver des troupes)⁽³⁰⁸⁾.

Peu de bourgeois vivant noblement, surtout les familles interrompant leur activité pendant une génération au plus pour vivre souvent chichement des revenus de leurs terres, étaient capables de réaliser cette cohésion du domaine. Cependant, dans son étude, Bonnichon a tendance à oublier les vieilles familles de bourgeois vivant noblement, issues il est vrai au XVII^e siècle et parfois plus tôt des professions libérales ou de la magistrature locale. Celles-ci, tels les Gueydon à Dives, les Haussire aux Bourboux, les Tourtel à Rivière, possèdent au XVIII^e siècle et depuis quelques générations un grand domaine complété souvent par une chapelle domestique et un pigeonnier.

Un exemple de constitution d'un domaine nous est donné par la famille Haussire pendant la première moitié du XVII^e siècle. Cette famille est présente à Périgueux en 1618, date à laquelle «Maître Geoffroy Haussire, avocat en la cour du parlement de Bordeaux» est nommé prud'homme⁽³⁰⁹⁾. En 1636, nous retrouvons un Maître Jehan Haussire bourgeois de Périgueux, procureur et greffier commis en la sénéchaussée, propriétaire de biens à Negrefon (paroisse de Creyssensac) au sud de Périgueux et seigneur direct d'une partie des lieux-dits voisins tels - La Brande - ou - les Bourboux -⁽³¹⁰⁾. Ces droits

308. A.D.D., Pgx., EE 32.
309. *Ibid.*, Pgx., BB 15, fo 10 3.
310. *Ibid.*, 2 E 1840/54-10.

de seigneurie durent être acquis durant cette même période du seigneur de la paroisse voisine de Saint-Paul de Serre⁽³¹¹⁾.

Cette charge de greffier semble rapporter. En tout cas, ce Jehan Haussire prête de l'argent à plusieurs membres d'une famille de laboureurs voisins bien établis aux confins des deux paroisses de Creyssensac et Saint-Paul de Serre, les - de Grandieu - qui habitent au hameau voisin des Boumoux⁽³¹²⁾.

En 1634⁽³¹³⁾, Philippe de Grandrieu lui vend un lopin de terre afin de pouvoir payer «aliments, nourriture, frais de justice et de garde de son mari détenu es prisons royaux de Périgueux».

Le 18 Octobre 1635, certains membres de la famille de Grandrieu se libèrent de leur dette d'un montant de 300 livres en donnant à Jehan Haussire leurs biens situés aux Bourboux, estimés 500 livres, les 300 restants servant à payer d'autres dettes⁽³¹⁴⁾.

Autour de ces années 1635, Jehan Haussire achète à plusieurs laboureurs des environs (on note dans tous ces actes l'existence d'une paysannerie propriétaire) les biens qu'ils possèdent dans et autour des Bourboux⁽³¹⁵⁾. La Liasse 2E 1840/54 des Archives Départementales de la Dordogne nous montre chaque étape de la constitution du domaine.

L'achat de petites parcelles, bois, terres ou vignes ou de grands ensembles tels les biens de Maître Hélie de Grandrieu d'une branche plus heureuse de la famille, huissier audiencier à Périgueux et bourgeois de cette ville, biens estimés 637 livres «mouvant de la fondalité de l'acquéreur et du Chapitre de Périgueux»⁽³¹⁶⁾.

En 1645 enfin, délaissant Negrefon, Jean Haussire se qualifie désormais de sieur des Bourboux, lieu bientôt doté d'une demeure de type chartreuse, d'une chapelle et d'un pigeonnier, peut-être achevés en cette même année 1645, date à laquelle un acte d'échange est passé

311. L'achat des droits seigneuriaux dus sur un domaine, permettait d'en faire un «repaire noble» - En contrepartie, l'acquéreur devait hommage (hommage nouveau et bourgeois créé en plein XVII^e) au seigneur de la paroisse.
Voici l'exemple de la création d'un repaire noble. Il s'agit d'une famille de la bourgeoisie de Périgueux; les Durieu de Siorac, près de Villambard:
«Le 30 Janvier 1615 dans le Château de Beauséjour paroisse de Saint-Léon de Grignols à 2 h après-midi messire Daniel de Talleyrand Prince de Chalais et haute puissante dame son épouse vendent à Pierre Durieu sieur de Sieurat tout droit de fondalité qui leur appartient sur les maynemens de Sieurat». Plus loin dans ce même acte, on peut lire; le repaire noble de Sieurat... relève à hommage desdits seigneurs à cause de leurs seigneuries et comté de Grignols (A.D.D. 2 E 1835/223).
Le frère de ce Pierre Durieu, Salomon, sieur de Montaudier transforma à son tour son domaine de la Sudrie en «repaire noble» en rachetant en février 1625 les droits féodaux de cette terre à «haute et puissante dame Jeanne Françoise de Monluc dame comtesse princesse et marquise du susdit lieu de Grignols, Chalais, Excideuil, en contrepartie de la somme de 270 livres et d'un hommage consistant en une paire de gants blancs» (*Ibid.*, 8J4).
Voici comment au XVII^e siècle se constituèrent les repaires nobles des familles de la bourgeoisie rurale.
312. A.D.D., 2E 1840/54 - actes 2, 3, ' (années 1630).
313. *Ibid.*, 2E 1840/54 - 4.
314. *Ibid.*, 2E 1840/54 - 8.
315. *Ibid.*, 2E 1840/54 - 6 et 7.
316. *Ibid.*, 2E 1840/54 - 37.
317. *Ibid.*, 2E 1840/54 - 35 (3 novembre 1645), 36 (2 novembre 1645), 38, 39 (1646).

entre les familles Souc et Haussire «au repaire des Bourboux, maison de Jean Haussire, sieur dudit lieu» (sic)(318).

Ainsi constitué le domaine changera peu. Au XVIII^e siècle, par la dernière représentante de la famille, il passera à une famille noble les Bardon de Segonzac⁽³¹⁹⁾ qui le revendront en 1780 à la famille du Mas de Lalande⁽³²⁰⁾, laquelle vend alors tous ses biens dispersés situés dans la vallée du Vern, à Grignols, Montrem, Saint-Léon sur Lisle et Manzac⁽³²¹⁾ pour acheter ce domaine des Bourboux exploité par environ sept familles de métayers et estimé alors, somme importante, à 66.000 livres. A son tour, cette famille réussissait à reconstituer un domaine unifié.

L'exemple des Haussire nous montre bien les étapes de constitution d'un domaine:

- l'achat d'une charge en la sénéchaussée,
- l'enrichissement par cette charge permettant d'effectuer des prêts hypothécaires et d'acheter des rentes féodales,
- la constitution progressive d'un domaine (ici en l'espace d'une génération) où apparaissent des bois ainsi que du vignoble,
- la construction au centre du domaine d'une vaste maison de maître complétée d'éléments honorifiques.

Cet exemple est presque trop parfait car la famille Haussire vite enrichie abandonna toute autre profession et rejoignit jusqu'à son extinction, fin XVIII^e siècle, le rang des bourgeois propriétaires fonciers. Tous ne pouvaient en faire autant.

2 - Les conséquences d'une telle situation, un indice: les lettres de renonciation et de réhabilitation de bourgeoisie

Sans parler des conséquences économiques néfastes d'une telle situation car la rente foncière exportée vers les villes ne revenait qu'en faible proportion vers les campagnes afin d'améliorer techniques et rendements agricoles, cet idéal de réussite terrienne tendait à dévaloriser les activités urbaines et commerciales et à valoriser les placements fonciers. Ainsi délaissant ses activités professionnelles, la bourgeoisie cherchait-elle davantage, et dans une aire géographique plus large qu'au Moyen-Age, à quitter la ville pour vivre dans ses «campagnes» (sic); c'est ce que montrent certaines lettres de

218. A.D.D., 2E 1840/54 - 36.

319. C'est le 28 avril 1757 que «Marquerite Haussire, demoiselle de Creyssensac» épousa en la cathédrale Saint Front de Périgueux «Pierre de Bardon, Chevalier seigneur de Segonzac» (A.D.D., Pgx., GG 95). Au lendemain du décès de Pierre de Bardon, ses biens fonds situés paroisse de Creyssensac furent estimés à 78.000 livres (*Ibid.*, II C 2054 - 17 septembre et 8 octobre 1778).

320. A.D.D., 2E 1840/9 - 2 - acte d 16 octobre 1780, Maître Chinour, notaire.

321. Biens comprenant notamment le domaine du Perrier vendu le 9 mars 1780 aux La Bastide de Chaulnes, pour 24.720 livres et celui de Jarrige cédé à Messire Jean Augustin de Mondavy, conseiller en la cour des Aides et finance de Guyenne, pour 18.480 livres (*Ibid.*, minutes de Maître Grelley, notaire à Bruc-de-Grignols, 3E 269-28 1).

renonciation. Ce faisant, elle risquait de rencontrer plus tard des difficultés financières, l'obligeant à demander à Périgueux des lettres de réhabilitation.

a) Quitter la ville

Nous possédons pour la période allant de 1730 à 1779 une liste de personnes ayant renoncé aux droits de bourgeoisie. Il s'agit de familles ou de certains de leurs membres préférant renoncer aux avantages de Périgueux et aussi ne plus y être imposés afin d'aller vivre sur leurs terres. Certaines (qui ne forment pas la majorité) sont des personnes âgées, malades, incapables de se déplacer ou bien encore des veuves.

Parmi ces familles quittant Périgueux pour la campagne ou des bourgs campagnards se trouve Maître Claude Vidal, avocat en la cour, lequel par acte notarié du 19 Décembre 1777 renonce à la bourgeoisie comme l'avait déjà fait son père en 1765. Par cet acte, il décide de «continuer son habitation à Saint Ours»⁽³²²⁾.

Il en est de même des deux frères Lacheze et de leurs épouses qui renoncent à la bourgeoisie de Périgueux en 1762 «habitait maintenant le village de Chalard»⁽³²³⁾ à La Chapelle Gonaguet.

De même, en 1763, Catherine Chantal, demoiselle de Puilimeuil, fille d'un Juge du pariage, se fixe à Cendrieux⁽³²⁴⁾.

Ces situations ont peut-être aussi une raison financière. Nous sommes ici en effet dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et l'on peut penser que ces familles renoncent à la bourgeoisie de Périgueux afin de ne plus payer les impositions municipales devenues trop lourdes. Cependant notons aussi qu'il s'agit là de familles capables de vivre à la campagne de leurs seuls revenus, donc relativement aisés!

Au XVII^e siècle déjà, les familles de Périgueux «discontinuaient leur habitation dans la ville», selon l'expression consacrée, afin de s'occuper de leurs affaires de campagne. Ainsi en est-il de Philibert Noël à la fin du XVII^e siècle, dont le père, issu de notables ruraux de la paroisse de Grun, avait obtenu des lettres de bourgeoisie en 1642⁽³²⁵⁾.

Jean de Bordes est dans le même cas «étant allé au service du Roi» nous dit-on, il s'est marié au retour du service et s'est installé à Miramont⁽³²⁶⁾.

Un des cas les plus typiques est celui de la famille Brugère.

322. A.D.D., Pgx., BB 9.

323. Orthographe incertaine, il s'agit peut-être du lieu-dit Sôzalard.

324. Dans sa renonciation à la bourgeoisie de Périgueux, datée du 13 février 1763, Catherine Chantal, qui était restée célibataire, déclare que depuis plusieurs années elle habite à Cendrieux «et il n'y a que les habitants faisant feu en leur particulier qui peuvent être cotisés», par cette raison elle ne veut plus payer les impositions de Périgueux.

325. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), *Armorial... du Périgord*, op. cit., t. II, p. 111.

326. A.D.D., Pgx., BB 11 (lettres de réhabilitation de bourgeoisie de son fils - 13 août 1743).

Bourgeoise de Périgueux tout au long du XVII^e siècle, celle-ci quitte la ville au début du XVIII^e pour aller vivre sur ses terres de «La Barrière», près de Trémolat (elle y possède droit de tombeau dans l'église)⁽³²⁷⁾.

Comment ne pas citer pour terminer le cas de la famille Allemand?

Au milieu du XVII^e siècle, Pierre Allemand, marchand, obtient des lettres de bourgeoisie mais son propre fils, ainsi que nous l'apprennent ses lettres de réhabilitation de 1718, «passa sa vie jusqu'à la mort de son père» dans le «maison de campagne de son père puis il alla demeurer au bourg de Saint-Pardoux la Rivière»⁽³²⁸⁾.

Tout ceci est bien révélateur d'un idéal tranquille et provincial.

b) La précarité financière de la vie rentière

La situation financière de ces familles devenant surtout campagnardes semblait fragile. Nous avons la preuve que plusieurs d'entre elles cherchèrent une solution à ces difficultés pécuniaires, soit en revenant à Périgueux, soit curieusement en rompant tous liens avec cette ville.

Concrètement, ces difficultés financières apparaissent à l'occasion des démêlés fiscaux qui les opposaient aux paroisses ou à l'Election lorsqu'elles n'arrivaient plus à respecter les périodes de résidence obligatoire à Périgueux.

Ainsi en est-il de François Gautier qui s'exprime ainsi dans une supplique adressée à l'Intendant de Guyenne⁽³²⁹⁾:

«A Monseigneur de Boucher conseiller du Roy en tous ses conseils, Intendant de la Généralité de Bordeaux, supplie humblement François Gautier sieur de la Batut, bourgeois et habitant de la ville de Périgueux, disant que bien qu'il ait habité ladite ville de tout temps aussi bien que ses auteurs et supporté les logements des troupes et payé toutes les charges et impositions de ladite ville néanmoins sous prétexte que depuis l'année 1709 fatale par le grand hiver et gelée, il fut obligé de rester une partie de l'année à son bien de campagne situé dans la paroisse de Saint-Jean de Vergt pour se faire un peu de bois des arbres, châtaigniers que la grande gelée avait fait périr et cultiver à sa main des vignes, lesdits bois et vignes étant son principal revenu sans quoy il ne saurait subsister étant chargé d'une très nombreuse famille, il a été avverti que les syndics collecteurs de ladite paroisse de Vergt de l'année 1724 l'ont compris dans leur rôle de taille...»⁽³³⁰⁾.

327. A.D.D., Pgx., BB 12, BB 33, et FF 156.

328. *Ibid.*, Pgx. BB 10.

329. *Ibid.*, 2E 1835/237 - 1.

330. Par ordonnance de l'Election de Périgueux du 10 octobre suivant, il fut exempté de taille: A.D.D., 2E 1835/237 - 1.

Pour ces familles bourgeoises peu fortunées, l'éloignement des domaines, sources de revenus était un problème important. Arnaud de Lalande, sieur de Charcuizat, d'une famille différente de celle citée plus haut, avocat bien théorique «en la cour», habitant concrètement en son domaine de Charcuizat, paroisse de Beaumont, en tire argument dans le procès qui l'oppose en la Cour des aides de Bordeaux en 1749 contre le syndic de cette paroisse qui l'accuse de n'être plus en fait bourgeois de Périgueux. En raison de l'intérêt de sa défense, qu'il a pris soin de faire imprimer³³¹, il a paru intéressant d'en citer un assez long extrait. Arnaud de Lalande s'exprime ici à la troisième personne du singulier:

«Les règlements n'exigent autre chose, si ce n'est qu'un bourgeois de Ville franche y tienne maison et y réside la majeure partie de l'année» (...) ³³².

Enfin, Arnaud de Lalande nous donne quelques détails sur son petit train de vie de Bourgeois, et encore n'est-il que célibataire contrairement à Gautier de Labatut cité plus haut. «L'exposant a dans Charcuizat une maison meublée, cela n'est pas surprenant, il a encore un valet et une servante qui gardent cette maison, ont soin d'un cheval et cultivent un jardin et portent à la cité les provisions nécessaires»³³³.

Ainsi, pour certaines familles et en définitive, car là est la vraie raison, pour les familles non passées par les charges, non enrichies par elles et qui voulaient passer directement de l'exercice des «professions libérales» à la vie rentière, la situation financière restait précaire. Peu de familles ayant fait ce choix arrivaient à s'y maintenir plus d'une génération. Il leur fallait donc choisir une autre solution. Rares sont celles qui faisaient alors le choix définitif de la campagne et abandonnaient leurs privilèges de bourgeoisie ainsi que le fit en 1779 ce même Jean Gautier sieur de Labatut: «Ses affaires, nous dit-il ne lui permettent pas de continuer à (...) habiter (Périgueux) à cause de quoi il se propose de faire sa résidence à la campagne»³³⁴. Ceux qui connaissaient ces difficultés préféraient revenir (eux ou leurs enfants) exercer une profession à Périgueux.

c) Retour à Périgueux et lettres de réhabilitation

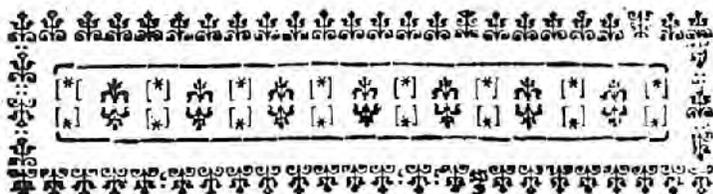
Ainsi voyons nous au XVIII^e siècle, des familles ayant quelques décennies auparavant cessé de résider dans la ville et renoncé officiellement ou non à leurs droits de bourgeoisie demander des lettres de réhabilitation.

331. *Ibid.*, Pgx., 2E 1032.

332. Phrase qui laisse songeur lorsque l'on pense au cas de Jean-Baptiste Pommier qui s'intitule dans son acte de mariage en 1752 «bourgeois de Périgueux, habitant de la ville de Limoges». (A.D.D., E dépôt, reg. par. de Saint-Jory Las-Bloux).

333. *Ibid.*, Pgx., 2E 1032.

334. *Ibid.*, BB 9.



A J U G E R

E N L'A U D I E N C E

de la Cour des Aydes de Guienne.

POUR M^r. ARNAUD DE LALANDE,
sieur de Charcuizat, Avocat en la Cour, Bour-
geois de la Ville de Perigueux, Intimé, & De-
mandeur l'évocation du fonds, & principal de
la cause.

*CONTRE Pierre Langlade, Sindic general de la
Paroisse de Beauronne de Chancellade, en cette
qualité representant Jean Gintrat, Appellant d'un
Appointement des Elus de Perigueux, du 6. Sep-
tembre 1746. & Jean Marquet, dit Jeandounet,
tous deux successivement nommés Sindics Generaux
avant lui, & defendeurs à l'evocation.*

L'EXPOSANT est né Bourgeois de Perigueux, ses Au-
teurs de tout tems & ancieneté ont eu cette qualité;
son peré la conservée pendant plusieurs années, il l'a per-
dit pour s'être retiré dans la Paroisse de Mensignac, où
ses biens étoient situées; à raison de quoi il fut compris au
rôle de la Taille de cette Paroisse.

Après son décès, & le 2. Septembre 1738. l'Exposant
prit en tant que de beson des lettres de réhabilitation des

A

*Les privilèges de bourgeois de Périgueux contestés dans les
paroisses. L'exemple du procès d'Arnaud de Lalande contre la
paroisse de Beauronne (A.D.D. 2 E 1032).*

Ainsi en est-il de la famille Gantet, issue comme beaucoup de familles bourgeoises de robins ruraux. En 1596, Maître Léonard Gantet est lieutenant de la Juridiction de la Chapelle Faucher⁽³³⁵⁾. Au siècle suivant, la famille obtient des lettres de bourgeoisie (1657)⁽³³⁶⁾, elle exerce alors à Périgueux l'activité d'avocat. Mais au tout début du XVIII^e siècle, François Gantet, fils de Jean-Jacques Gantet avocat en la cour «discontinue», nous «dit-on», son habitation dans ladite ville (de Périgueux) pour faire travailler ses domaines et pour d'autres considérations légitimes. Il demande néanmoins des lettres de réhabilitation bourgeoise en 1721 et les obtient⁽³³⁷⁾. La période rentière aura duré peu de temps pour la famille. Ses fils apprendront un métier. L'un né en 1770, partira étudier la chirurgie à Paris, le second Pierre né en 1778, deviendra géomètre, la tourmente passée⁽³³⁸⁾.

Ce retour vers Périgueux révèle chez certaines familles un sursaut soudain qui leur permettra d'acquérir ensuite une position mieux établie. Un exemple nous est fourni par la famille Noël. Celle-ci nous l'avons vu plus haut avait cessé de résider à Périgueux à la fin du XVII^e siècle en raison dit-on de «ses grandes affaires» (gestion de ses biens sis paroisses de Manzac sur Vern)⁽³³⁹⁾. Cependant, en 1702, Pierre Noël «créniant qu'on ne voulut lui imputer d'avoir desrogé à son privilège de bourgeois» demanda des lettres de réhabilitation qu'il obtint⁽³⁴⁰⁾. En fait, il venait d'acheter une charge de conseiller assesseur en la sénéchaussée de Périgueux⁽³⁴¹⁾. Après son court séjour dans cette charge la famille rejoindra le groupe des bourgeois rentiers proches de la noblesse et se distinguera sous la Révolution avec Elie-Joseph Noël de Flageat, mort en émigration en 1794, personnage dont Suzanne Gendry nous a conté l'histoire⁽³⁴²⁾.

La famille Allemand déjà citée est dans une situation là encore caractéristique puisqu'après une première génération de marchands de Périgueux, une seconde de bourgeois rentiers (paroisse de Beauronne) revenus finalement vivre à Périgueux en 1718, la troisième génération donne un procureur au Présidial tandis que le même temps un autre membre de la famille continue à Périgueux la profession originelle de marchand.

335. A.D.D., E dépôt, reg. par. de la Chapelle Faucher (1596).

336. Les lettres datées du 25 novembre 1657 sont citées dans celles de réhabilitation de bourgeoisie du petit-fils. FARNIER (Abbé)... Abbaye de Ligueux...; *op. cit.*, T. I, p. 152.

337. *Ibid.*, ces lettres sont du 31 juillet 1721.

338. *Ibid.*

339. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. d'), *Armorial... Périgord...*, *op. cit.*, T. II, p. 111.

340. *Ibid.*, Sur cette famille: A.D.D., 2E 1333, 1801/18, 1829/79.

341. ARLOT de SAINT SAUD (A. de), *Magistrats... du Périgord*, *op. cit.*, p. 77. En 1666, Daniel Noël, sieur de Pinier, père de Pierre, était également qualifié «d'assesseur en la maréchaussée». Il fut désigné comme prud'homme cette même année (A.D.D., BB 15, folio 226).

342. GENDRY (S.), «Le triste sort d'un émigré périgourdin», *SHAP*, t. CVIII, 1981, p. 145 et s.

3 - Niveau de fortune des bourgeois de Périgueux et assise foncière

Pour mieux comprendre cette situation financière de la bourgeoisie, que nous venons d'évoquer à propos des lettres de renonciation et de réhabilitation, le mieux est d'analyser la composition des fortunes de quelques familles bourgeoises caractéristiques prises dans la dernière décennie de l'Ancien Régime.

a - Les sources

Apparemment les documents ne manquent pas pour effectuer une telle étude à l'aide des registres de formalité, des minutes notariales ou des fonds de familles, mais dans les faits les réserves exprimées à ce propos par Jean-Emmanuel Bonnichon dans l'introduction de son étude sur Périgueux gardent toute leur valeur⁽³⁴³⁾.

- Les registres de formalité et plus généralement la série II C⁽³⁴⁴⁾ conservée pour l'ensemble du siècle ne mentionnent pas toujours le nom des cocontractants ou l'indication des notaires, et surtout ces registres ont montré de façon probante la grande rareté des documents les plus intéressants pour nous, tels que les inventaires après décès.

- Les Minutes notariales et la plupart des fonds de familles conservés, si riches pour l'histoire des mentalités et la reconstitution de la vie quotidienne sont en général trop imprécis d'un point de vue pécuniaire. Le dépouillement exhaustif de ces fonds de notaires dans la décennie 1780-90 n'a pas donné les résultats que l'on escomptait.

Ainsi les nombreux contrats de mariage ou testaments, des membres de familles bourgeoises, encore conservés restent difficilement utilisables en raison de leur imprécision générale. A peine la moitié des contrats matrimoniaux précisent la constitution dotale de chacun des conjoints et encore doit-on dans ces derniers se contenter sans autre indication de formules du genre; «Le (ou la) futur(e)» se constitue tous ses biens⁽³⁴⁵⁾ ou «tous ses droits»⁽³⁴⁶⁾, «voire la moitié de ses biens», comme l'indique un contrat du milieu du siècle⁽³⁴⁷⁾.

343. BONNICHON (J.E.), *op. cit.*, p. VIII.

344. A.D.D., II C 1900 à 2012, et 2053 - 2054.

345. A.D.D., 2E 133/1, acte du 12 décembre 1767, Jaly, notaire royal.

346. *Ibid.*, II C 2053, contrat de mariage de Pierre Montlumat sieur de Mirambeau, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 15 janvier 1780.

347. *Ibid.*, II C 2053, contrat de mariage de Martin Louis de Fénelon, minutes de Me Lavavé, notaire à Périgueux, acte du 15 juin 1754.

Quant aux testaments⁽³⁴⁸⁾, leurs auteurs après avoir indiqué de façon précise leurs dernières dispositions, mentionné les bénéficiaires des dons et menues pensions, se préoccupent surtout d'indiquer clairement leurs héritiers «particuliers» ou «généraux», sans prendre la peine de décrire précisément la composition des biens entrant dans leur fortune. Ce n'est pas là, même lorsque l'on apprend l'existence et la localisation d'un domaine, que l'on peut obtenir des renseignements sur sa superficie, sur le nombre de «journaux», d'«escats», de «picantines» des terres labourables, sur l'étendue des bois ou la place du vignoble; mille détails qui apparaissent normalement dans les inventaires après décès lorsqu'un litige, un décès - ab intestat -, est venu contrarier la transmission paisible d'un patrimoine familial. Or là encore, une fois écartées les familles nobles et non bourgeoises de Périgueux, ce type d'acte apparaît rarement pour notre bourgeoisie périgourdine; on en connaît moins d'une dizaine pour la période qui nous intéresse.

Dans une certaine mesure, il est possible de pallier le manque de précision de ces actes notariés, ne jetant qu'une lueur ponctuelle sur la situation financière des familles bourgeoises, en utilisant la table alphabétique des contrats de mariage de Périgueux pour la période 1780-1789⁽³⁴⁹⁾. Ce répertoire classé par ordre alphabétique nous indique le nom des conjoints, la date du contrat, le notaire qui a reçu l'acte et assez fréquemment l'évaluation des constitutions dotales. Il s'agit là bien sûr de sommes globales, sans aucune description des biens des conjoints mais qui curieusement viennent compléter certaines imprécisions des actes mêmes. Ainsi, alors que tel contrat de mariage indique, nous l'avons vu, que le futur se constitue «ses droits», la table, pour ce même acte, indique par exemple 2.000 à 6.000 livres de constitution dotale!

348. Dans le Périgord d'Ancien Régime, province située dans une région de droit écrit, la volonté du testataire qu'il fut noble ou non, semble d'après les nombreux testaments consultés, n'avoir été limitée par aucune règle contraignante. Il n'est fait nulle part mention d'un droit d'aînesse ou d'un «partage noble». «En pays de droit écrit, écrivait d'ailleurs le juriste Ferrière en 1762, on peut disposer par testament de ses biens de quelque nature qu'ils soient». La seule règle particulière, rencontrée en Périgord et en Bordelais est l'application du principe «Paterna paternis, materna maternis», c'est-à-dire le retour à la ligne paternelle ou maternelle des biens propres des conjoints en cas de décès de celui-ci sans descendance (VIOLENT, Paul, *Histoire du droit civil français*, Paris: Larousse et Tenin, 1905, p. 909). Dans les faits cependant, la succession suivait généralement des règles coutumières, avantageant les aînés par rapport aux cadets et surtout les garçons par rapport aux filles. Dans les faits, celles-ci étaient le plus souvent légataires et non vraiment héritières; ce legs se limitant parfois à la confirmation de la constitution de dot antérieurement faite (dot d'un montant équivalent ou supérieur à la «légitime». Ainsi, le plus souvent, la fille n'avait pas droit à une partie des biens mais seulement à une somme d'argent. (Dumas, Auguste, *La condition des gens mariés dans la famille périgourdine au XVe et au XVIe siècles*, Paris: Larose et Tenin, 1908, p. 62 et s.).

N'oublions pas également, comme il vient d'en être fait mention ici, l'obligation pour le testataire de respecter les «légitimes de droit», part minimale de la succession revenant obligatoirement à tout descendant ou héritier légitime. Sa quotité n'est pas connue avec sûreté, la règle commune étant la moitié au moins de la part qui aurait pu être attribuée à chaque héritier si aucun n'avait été avantagé. Signalons aussi qu'en Périgord au moins, les femmes mariées conservaient la disposition de leurs biens et donc leur liberté testamentaire (cf. Ferrière, Claude Joseph de, *Dictionnaire de droit et de pratique*, Paris: Dammonneville, 1972, pp. 108-110, 710).

349. A.D.D., II C 2053.

b - Une fortune comprise entre 10.000 et 130.000 livres

Les indications de cette table des contrats, reportées sur le tableau ci-joint, qui concerne toute la population de Périgueux à la fin du XVIII^e siècle classée par catégories professionnelles, a permis dans une première approche de situer les constitutions dotales de la bourgeoisie de Périgueux - stricto sensu - entre 10.000 et 100.000 livres. Aucun contrat de mariage, sauf pour des familles nobles et incidemment bourgeois de Périgueux, ne dépasse ce niveau de dot.

Ces chiffres, par la modestie des constitutions dotales et par là même des fortunes de notre bourgeoisie qu'ils révèlent, méritent quelques observations.

Tout d'abord, nous sommes là très loin de véritables fortunes telles qu'il en existait sur le plan régional à Bordeaux, et qui atteignait un niveau de 400.000 à 2 millions de livres⁽³⁵⁰⁾. Cette situation n'a rien d'étonnant car elles viennent nous rappeler que ce mot de bourgeois, appelé au XIX^e siècle à prendre un sens plus dynamique était avant tout une qualification juridique, celle des habitants des villes bénéficiant de privilèges précis, c'est-à-dire une catégorie sociale certes plus riche que la majorité de la population d'alors, que ces journaliers et métayers ou même que cette sœur de laboureur de la paroisse de Coutures citée plus loin, n'ayant pour dot en 1716, que 180 livres, une brebis et un agneau(sic)⁽³⁵¹⁾, mais ne formant pas pour autant une bourgeoisie au sens où l'on a pris l'habitude d'entendre ce mot.

La médiocrité relative de ces fortunes bourgeoises est confirmée par la table de successions payées de Périgueux pour la période 1780-89, répertoire alphabétique conçu de façon semblable à celui des contrats de mariage, qui ne nous montre que deux successions supérieures à 50.000 livres et une seule supérieure (et encore de peu) à 100.000 livres⁽³⁵²⁾.

En fait la fortune maximum de la bourgeoisie non noble de Périgueux a sans doute pu atteindre 110 à 130.000 livres avec la famille Bonneau de la Jarthe citée plus haut, possédant le château de ce nom paroisse de Trélissac, entouré de ses 12 unités d'exploitation⁽³⁵³⁾ une fortune équivalente à celle des Chantal de

350. BEGE (D.), *op. cit.*, 1975, T. II, p. 407-408.

351. A.D.D., 2E 1324/4 - 2.

352. *Ibid.*, C 2054.

353. La description des biens de Sicaire Bonneau de la Jarthe, conseiller au Présidial, est donnée sans précision de source ni de date par J.E. BONNICHON (*op. cit.*, p. 284). En fait Sicaire Bonneau mourut en 1777 laissant héritier universel de ses biens l'aîné de ses six enfants Pierre Jean Bonneau de la Jarthe, conseiller au Présidial, l'usufruit revenant à sa veuve Guillaume Durau. (A.D.D., 3E 1812 - minutes Dubois, acte du 20 septembre 1777 - procès-verbal d'ouverture du testament clos de Jean Sicaire Bonneau de la Jarthe. Le 8 octobre 1777, cette dernière déclara au bureau des mutations de Périgueux pour 54.000 livres de biens situés à Trélissac (*ibid.*, II C 2054). D'autre part, nous savons que l'épouse de Pierre Jean Bonneau, Anne-Elisabeth de Lolière, reçut pour tous «droits paternels» le 15 juillet 1780 le domaine de la Mothe et des terres, paroisse de Bru de grignols, estimés 56.888 livres (*ibid.*, 2E 1808/5-14). Les jeunes époux Bonneau de la Jarthe possédaient au moins en 1780 pour 110.0000 livres de capital.

Puylimeuil, étudiés plus loin, que l'on peut estimer à environ 120.000 livres, une famille de bourgeois «vivant noblement» qui paraît s'agréger à la noblesse au moment de la Révolution. Le maximum rencontré (en 1791), mais il s'agit là, d'une famille noble les Fayolle, est de 168.000 livres³⁵⁴, niveau de fortune à Bordeaux d'un Conseiller à la Cour des Aides à la fin du XVIII^e siècle, prix de la charge comprise³⁵⁵.

Ainsi devant l'imprécision des sources notariées et le montant global des fortunes que nous indiquent tant la table des contrats que celle des successions payées, il a semblé plus profitable d'approfondir ici quelques situations familiales caractéristiques des niveaux de fortunes rencontrées et de la mobilité sociale. En effet, même dans cette approche de l'assise financière et foncière de cette bourgeoisie, il ne faut pas oublier les mobilités professionnelles internes et le fait que les professions, comme nous l'avons montré ici, - procèdent - pour ainsi dire les unes des autres à l'intérieur de ces familles.

- Nous verrons ainsi comme premier exemple, celui des Beylot, famille de simples habitants, sergent aubergiste et horloger, humble famille dont est issue en 1770, fait assez rare, un bourgeois de Périgueux,

- celle d'une riche famille de chirurgiens et de marchands les Nègre de Lespine,

- celle d'une famille d'avocats les Tamarelle possédant en 1786 pour 78.000 livres de biens,

- celle des Nadal, avocat et conseiller au présidial,

- enfin, l'exemple plus détaillé des Chantal de Puylimeuil, symbole de nos bourgeois vivant noblement.

Ces exemples de fortunes nous permettront alors de mieux situer notre bourgeoisie du centre de la province et ses assises foncières et financières, par rapport à celles de la noblesse.

c - Types de situations financières de la bourgeoisie de Périgueux

Pour présenter ces familles et analyser leur situation pécuniaire, il faut presque revenir en arrière, oublier les analyses globales, suivre ces bourgeois et avant eux leurs parents dans leurs maisons, «repaires» et métairie, compter avec eux les boisseaux de froment de blé d'Espagne ou de seigle, les voir acquérir des pièces de terres, affermer des prés, vendre l'herbe sur pied, prêter de l'argent en rentes constituées, constituer un capital puis, les arrières paraissant

354. A sa mort en 1791, Nicolas de Fayolle, laisse à sa veuve Jeanne de Tourtel de Gramont les châteaux de Fayolle et de Beauséjour, l'hôtel de Fayolle, paroisse de Tocane et un grand nombre de propriétés (dix domaines, deux moulins) le tout estimé à 168.000 livres. POMMAREDE (P.), Tocane et Saint-Apre oubliés, Périgueux: Fanlac, 1987, t. I, page 271.

355. BEGE (D.), *op. cit.*

suffisamment assurés les voir s'installer à Périgueux. Traversant en leur compagnie le siècle, il faut passer avec eux leur contrat de mariage, discrètement comparer les constitutions dotales avec celles du voisin puis - in fine - les voir préparer parfois longtemps à l'avance le partage de leurs biens après leurs décès, mille actes, mille précautions, sagement mûris, benoîtement prévus.

On le devine aisément, une approche si attentive ne peut que mêler intimement aspects financiers, mentalités et modes de vie, anticipant par ces derniers points sur la suite de cette étude.

Heureusement pour nous, la richesse de la série E des Archives départementales qu'il s'agisse de grands ou de petits fonds nous permet de choisir entre de nombreuses familles bourgeoises dont les documents notariés, livres de raison ou correspondance sont parvenus jusqu'à nous. Il suffit de compléter ces fonds de la série E par les minutes de notaires de Périgueux également bien conservées pour typer ainsi de façon concrète l'évolution des situations financières, les moyens de la réussite voire le mode de vie des principales catégories professionnelles de la bourgeoisie de Périgueux à la veille de la Révolution.

De simples habitants: Les Thouverey et Beylot

Comme premier exemple, suivons à Périgueux les familles Thouverey et Beylot, simples habitants de la ville, la première exerçant l'activité d'horloger, la seconde celle de sergent royal puis d'aubergiste. Tout commence pour nous en 1767. A cette date, le 12 décembre, fut signé dans une chambre de l'auberge des Beylot, paroisse Saint Front, «ou pend pour enseigne l'image de Saint Pierre», le contrat de mariage entre le sieur «Alexis Thouverey, horloger, originaire du lieu appelé le lac des Rouges truites en Grand Vaux paroisse du Fou de Plane, baillage de Saint Claud en Franche Comté, habitant depuis quelques temps en la présente ville, paroisse Saint Front et Marie Beylot, fille de demoiselle Françoise Delpoux, marchande aubergiste, veuve de Maître Jean Beylot, sergent royal³⁵⁵».

Par ce contrat du 12 décembre 1767, la future se constitue «tous les biens et droits qui luy sont obtenus par le décès dudit sieur Beylot son père, auxquels sa mère ajoute 1.100 livres et «lui constitue aussi six linceuils³⁵⁶, deux douzaines de serviettes, quatre nappes et la somme de 100 livres pour acheter un lit. Quant au futur, «il se constitue tous les biens: meubles ou effets qu'il a devers soy», tous les biens et droits à luy dévolus par le décès de sa mère, plus ce qui reviendra de son père».

355. A.D.D., 2E 133/1, acte du 12 décembre 1767, Jaly, notaire royal.

356. Draps.

Tout cela est bien imprécis et illustre la tendance fréquente de ces contrats qui surestiment dans les constitutions dotales les fortunes effectives des futurs conjoints et anticipent sur les dispositions testamentaires. Car en fait si l'époux met en commun ses biens meubles et effets non évalués, c'est surtout la belle-mère Françoise Delpoux qui effectivement apporte le - trousseau -, de quoi acheter le lit et surtout ces 1.000 livres dont elle demande par écrit à son futur gendre «de donner un employ sûr et solvable». A combien évaluer ces constitutions dotales réunies? A 3.000, 4.000 livres peut-être? Une somme un peu supérieure à la moyenne des dots réunies des mariages d'artisans de Périgueux à la fin de l'Ancien Régime⁽³⁵⁷⁾.

Des renseignements complémentaires sur la famille Beylot apparaissent le 2 septembre 1771, soit près de 4 ans plus tard, dans le testament de notre ancienne aubergiste de Saint Pierre. A cette date, elle résidait dans sa propre maison, quartier Rue Neuve (ce qui laisse supposer qu'auparavant elle n'était que locataire de son auberge). Ce testament permet de reconstituer la généalogie familiale suivante:

Françoise Delpou (x)

"marchande aubergiste", à l'auberge où pend pour enseigne l'image
de Saint Pierre, paroisse St Front, en 1767.

teste le 2 Septembre 1771

veuve du sieur Jean Beylot, sergent royal

Jean Baptiste Beylot héritier universel de sa mère marchand reçu dans la bourgeoisie de Périgueux le 8 février 1770	Joseph "Recollet" curé de St Saturnin de Neyrat diocèse Bordeaux 10 livres de pension viagère	Marie épouse du Sr Alexis Thouveney horloger 1000 livres de dot	Juillen (Julien) vicaire de la paroisse de St Martin d'Agonac (100 livres de pension au capital de 2000 livres	Louis héritiers de 800 livres par le testament de leur mère cité marchand orfèvre en 1780	Pierre héritiers de le testament de leur mère cité horloger en 1780	Rose héritière de 1000 livres par le testament de sa mère
---	--	--	---	---	--	--

357. Voir tableau page 109.

Sa pitié d'un caractère particulier nous est montrée par le fait qu'elle «donne et lègue» dans ce testament à la confrérie des pénitents noirs de la dite ville⁽³⁵⁸⁾ 30 livres pour la fondation de 3 messes à perpétuité, qu'elle charge son héritier de lui faire dire les messes du bienheureux Saint Grégoire et que deux de ses enfants devinrent curés de paroisse.

Suivant en cela une pratique couramment usitée alors, au moins dans ce secteur du Périgord, ce qui montre bien qu'elle n'est pas réservée à la noblesse, elle institue son fils aîné Jean-Baptiste, son héritier universel. Ses 6 autres enfants ne reçoivent que des legs particuliers.

– Joseph, «entré en religion dans la Communauté des Récollets» reçoit 10 livres de pension viagère. Il deviendra curé de Saint Saturnin de Neyrat diocèse de Bordeaux, à la veille de la Révolution⁽³⁵⁹⁾.

–La dot de 1.000 livres, donnée à Marie au moment de son mariage avec Alexis Thouveney, horloger, est simplement rappelée. C'est tout ce qu'elle recevra.

– Rose, la plus jeune reçoit également 1.000 livres.

– Louis et Pierre reçoivent chacun 800 livres, mais il est stipulé que l'héritier universel (Jean-Baptiste) «continuera à payer leur apprentissage». Effectivement, Louis deviendra quelques années plus tard marchand orfèvre et Pierre, horloger, comme son beau-frère⁽³⁶⁰⁾.

– Enfin «Jullien», s'il «vient à prendre l'état du prestige séculier» reçoit «2.000 livres propres à répondre à la somme de 100 livres de pension». Ce fut le cas, car nous le retrouvons à la veille de la Révolution «prêtre, vicaire de la paroisse Saint Martin d'Agonnat», (Agonac)⁽³⁶¹⁾.

Françoise Delpoux dût mourir en 1780 ou peu avant car le 28 février de cette année, les frères et sœurs Beylot passèrent un «traité sur la succession de leur mère». On y apprend que Jean Beylot sergent royal et Françoise Delpoux, son épouse, avaient jadis acquis (la date n'est malheureusement pas précisée) une maison, près l'hôpital Sainte Marthe et une petite maison joignant l'église cathédrale pour 6.800 livres, «le tout estimé, maintenant 7.500 livres» (soit 9 % de réévaluation) «moins les réparations considérables à faire». Curieuse façon d'estimer des biens!

Plus important, ce traité nous apprend que le total des héritages des parents s'élève à 10.860 livres 10 sols «moins les dettes» dont 3222 livres 10 sols pour la seule succession maternelle⁽³⁶²⁾.

358. Les membres de la confrérie des Pénitents noirs, un des trois de Périgueux, se recrutaient surtout dans la population ordinaire de la ville; une des vocations de ces confréries était de s'occuper des inhumations.

359. A.D.D., 2E 133 n° 3, acte du 28 février 1780, Dubois, notaire.

360. *Ibid.*

361. *Ibid.*

362. A.D.D., 2E 133 n° 3, acte du 28 février 1780, Dubois, notaire.

Retenons bien ce chiffre de 10.860 livres, fortune au soir de leur vie d'un ménage de sergent royal puis de marchand aubergiste, parents de marchands, d'artisans et de deux curés de paroisses faiblement pensionnés. Leur fortune est 6 à 7 fois inférieure à celle d'une riche famille d'avocat ou surtout d'un bourgeois vivant noblement, mais elle fut considérée sans doute comme honorable car c'est de cette famille qu'est issu Jean-Baptiste Beylot, marchand drapier reçu dans la bourgeoisie de Périgueux le 8 février 1770 plus peut-être en raison de sa réussite financière que de son origine sociale⁽³⁶³⁾.

- Chirurgiens puis marchands: les Negre

Prenons maintenant l'exemple d'une famille de chirurgiens de Périgueux, active dans la ville depuis le début du siècle, les Negre, qui se qualifieront bientôt de «sieur de Lespine»⁽³⁶⁴⁾.

Le 1^{er} août 1727, Jeanne Bourdeihette, veuve de feu Joseph Negre, M^e Chirurgien, marie son fils (aîné) Joseph, M^e Chirurgien lui aussi, à Marguerite Peyronny fille du marchand Léonard Peyronny et de Marguerite Laurens. Jeanne Bourdeihette, dans le contrat reçu par Bordes, notaire royal⁽³⁶⁵⁾, apporte la maison familiale où elle réside avec ses autres fils François et Pierre, bien située place de la Clautre à Périgueux et disposant de deux boutiques, Joseph Negre peut désormais en disposer «comme de son bien et chose propre» - De plus, il reçoit 1.000 livres, (payable un an seulement après le décès de sa mère!) et divers meubles, «un lit complet avec son châlit⁽³⁶⁶⁾ et garniture couleur noir», un cabinet rouge, assiettes, plats, chenets, draps, serviettes, «le tout neuf».

Les parents de la future lui constituent 3.000 livres, 500 en meubles, vaisselle et linge, 700 le jour des noces, 900 à la Noël suivante, et les 900 livres restant au jour de Noël d'après.

Concrètement les familles apportent aux futurs époux, maisons, meubles, vaisselle, linge et 700 livres pour s'installer. Les dots réunies s'élèvent à 7.000 livres.

Sautons maintenant une génération et nous retrouvons le petit-fils «Jean-Baptiste Negre de Lespine, fils de sieur Denis Negre de Lespine, bourgeois de la présente et de demoiselle Jeanne Roumi», habitant toujours leur maison place de la Clautre, au moment de la signature de son contrat de mariage⁽³⁶⁷⁾ avec Marguerite Thérèse Rousseau, fille de M^e Rousseau, avocat en la Cour et de demoiselle Thérèse Bouchier.

363. *Ibid.*, Pgx, BB 12 folio 68 verso et 69 recto verso, BB 33 folio 85 verso et 86 verso.

364. *Ibid.*, Pgx, BB 16 - Nomination en 1731 comme Prud'homme de Joseph Negre sieur de Lespine, M^e Chirurgien.

365. *Ibid.*, 2E 1326/1-1 - acte du 1^{er} août 1727 reçu Bordes, notaire royal.

366. Châlit: bois de lit.

367. A.D.D., 2E 1326/1-3 - sous seing du 9 mai 1787.

TABLEAU 23 : LA FAMILLE NEGRE A PERIGUEUX DE LA FIN DU XVII^e SIECLE AU DÉBUT DU XIX^e SIECLE
(artisans, chirurgiens, négociants)

François Nègre
Me teinturier en 1678
 x Marguerite Chastagnon

Elie Nègre "Maître sargatier"

Jeanne
 baptisée le 1er Décembre 1687
 paroisse St Front, à Périgueux

Joseph Nègre, Me Chirurgien
 avant Août 1727
 possédait maison et deux boutiques place de la Clautre
 x Jeanne Bourdeilhette

Léonard Nègre de Lespine
 né en 1704
 curé de la paroisse St Hilaire
 le 4 avril 1784, par St Front
 à Périgueux
 "syndic des prêcheurs hebdomadiers
 de la cathédrale St Front"

Joseph Nègre, Me Chirurgien
 nommé poud'homme en 1731
 x Marguerite Peyronni, fille d'un marchand
 en 1727 - dots réunis : 7 000 L.

Denis Nègre de Lespine, bourgeois et Marchand
 x Jeanne Rouny

Melle Marie Nègre de Lespine
 testa le 12 Janvier 1779
 hérita en 1783 de son frère
 Léonard (valeur 6 000 L.)

Joseph Nègre, sieur de Lespine
 Marchand
 "l'un des nobles citoyens de la ville"
 x (20 février 1786) Bernarde DUBOIS
 dots réunies

Pierre Jean
 alias Jean Baptiste
 Nègre de Lespine
 x (1787)
 Marguerite Thérèse Rousseau
 fille d'un avocat en la Cour
 (dots réunis 14 000 L.)

Thérèse
 x N. Bareau

Marie
 x N. Larue
 juge de paix

Catherine Marie
 Nègre de Lespine
 reçut en dot 1000 L
 x(c. de m. du
 20 Février 1786)
 Mathurin Petit
 sieur de Boutland

– La dot de la future est très modeste puisqu'elle consiste simplement en 2.000 livres payables après le décès des parents et sans intérêt ni pension.

– Jean Baptiste Negre de Lespine, reçoit quand à lui 12.000 livres payables après le décès de ses parents «cependant», ceux-ci, «lui donneront 400 livres de pension chaque année, payables d'avance et sans retenue de vingtième et autres impositions mises ou à mettre».

Cette constitution dotale de 12.000 livres est élevée, surtout pour un cadet, et dépasse le montant moyen des dots de ce groupe à la fin de l'Ancien Régime, généralement compris autour de 8.000 livres, quoique la pension corresponde à un capital de cet ordre.

Cette famille Negre s'est en effet rapidement enrichie dans la deuxième moitié du siècle⁽³⁶⁹⁾, la preuve nous en est donnée, par les dots de deux autres enfants de Denis Negre de Lespine, bourgeois et marchand. Ainsi dans son contrat du 17 février 1786, l'aîné Joseph également qualifié de bourgeois et marchand reçoit 40.000 livres et sa future épouse Bernarde Dubois, la moitié des biens de sa mère, elle-même veuve d'un marchand, tandis que la sœur cadette de Joseph Negre de Lespine, Marie Catherine reçoit à trois jours d'intervalle en épousant le 19 février 1786 Mathurin Petit, sieur de Bourland, «bourgeois», originaire de la paroisse de Saint-Pardoux de Feix, la somme de 10.000 livres⁽³⁷⁰⁾.

Revenons sur cette dot très rare pour la région de 40.000 livres, somme importante pour une famille de marchands de Périgueux, elle correspond aux dots des filles de la riche noblesse périgourdine, restée en province⁽³⁷¹⁾. Par comparaison, une métairie d'un attelage était estimée à 4.000 livres en 1781⁽³⁷²⁾.

– Une riche famille d'avocats: les Tamarelle de la Grave

Bien assise est en 1786, à la veille de son décès, la fortune de Maître Pierre Tamarelle de la Grave, avocat en la Cour, mort - ab intestat. – Sa succession délicate donna lieu entre ses enfants à une transaction de partage très riche d'enseignement puisqu'elle indique non seulement l'état des biens mais aussi le rapport de presque chacun d'eux⁽³⁷³⁾.

368. Serait-ce par le commerce du blé en gros que cette famille réussit à s'enrichir? En tout cas, nous retrouverons le 30 décembre 1773 une déclaration d'achat de blé qui ont fait «venir de la ville de Thiviers» faite par Denis Negre sieur de Lespine bourgeois et marchand de la ville de Périgueux et Bayle sieur de Peyrignac. *Ibid.*, B - 1044.

369. *Ibid.*, 3E 1826, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 17 février 1786.

370. A.D.D., E3 1826, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux acte du 19 février 1786.

371. Parmi les rares exemples figurent les 50.000 livres de dot qu'apporte à son époux Jean Baptiste de Montozon, le 15 mai 1781, Marie de Chancel. *Ibid.*, III E 1817, minutes de Me Dubois, notaire.

372. *Ibid.*, 8J50 - Chantal de Puylimeuil - livre de raison, p. 74 - (vente de la métairie de Testagot le 13 avril 1781).

373. *Ibid.*, III E 1602 - minutes de Me Fournier, notaire à Périgueux, acte du 4 février 1786.

C'est le 19 août 1741, seulement que ce Pierre Tamarelle, issu de la paroisse de Saint Aquilain fut admis dans la bourgeoisie de Périgueux⁽³⁷⁴⁾. A la maison et à aux biens situés dans cette première localité vinrent s'ajouter la maison et les écuries acquises paroisse Saint Silain à Périgueux et, du chef de sa femme, un vignoble paroisse de Champcevinel. Au moment de son décès, il laissait une fortune immobilière appréciable de 78.800 livres se rapprochant davantage de celle des bourgeois rentiers que de celle des avocats; ses revenus fonciers étant principalement le froment et le vin, sans oublier les coupes de bois.

En 1786, ces biens comprenaient:

– la maison du bourg de Saint Aquilain et ses dépendances, maison dont il avait réduit le surface et les charges en y démolissant «un vaste appartement» dépendant de la dite maison et une belle grange.

	Estimation	Rapport
le borderage dudit bourg et les bois,	8.000 l	320 l env.
la grande métairie des Réveilles, paroisse de Saint Aquilain	13.500 l	540 l env.
la petite métairie des Réveilles, même paroisse	9.500 l	84 l
les bois de réserves et un pré	3.000 l	120 l.
le domaine et métairie de Pigat et un pré qu'il avait lui-même acquis paroisse de Saint Astier	16.000 l	580 l
la maison de Périgueux avec la petite écurie	7.000 l	
la grande écurie de Périgueux	800 l	
le domaine des Vignes, paroisse de Coulounieix	13.000 l	595 l
	soit 78.800 l	2.239 l au moins

Dans leurs estimations, les experts «nommés et convenus» par les héritiers de Pierre Tamarelle de la Grave et de son épouse Marié du Jarric, soit M^e Simon, notaire royal pour les biens de Périgueux ont estimé de façon diverse les revenus fonciers, soit près de 9 % pour la petite métairie des Réveilles, 4,5 % pour le domaine des Vignes, et 3,6 %, seulement pour le domaine de Pigat. Bon an, mal an, non compris les honoraires d'avocat, les revenus fonciers de la famille Tamarelle de la Grave devaient se situer autour de 2.500 livres de revenus. Cependant contrairement à d'autres familles de fortune

374. *Ibid.*, Pgx., BB 11.

correspondante, cette situation fut de courte durée; le nombre d'enfants, l'absence de précautions testamentaires de la part des deux parents entraînaient la division de cette fortune prudemment constituée. Ainsi, à la suite de la transaction de partage du 4 février 1786, et indépendamment des compensations financières prévues :

– l'aîné Denis Front Tamarelle sieur de Mauriac, avocat en Parlement, doté dans son contrat de mariage d'un tiers des biens du père, reçut la maison du bourg et le domaine de Reverdy, situés à Saint Aquilain. Ce «Denis Front Tamarelle Mauriac, homme de lois» fut plus tard en 1800 nommé maire de Périgueux par arrêté du Premier Consul⁽³⁷⁵⁻³⁷⁶⁾

– le second Jean Tamarelle sieur de Lagrave, prêtre curé de Saint Laurent de Pradoux, reçut le domaine de Pigat dont le rapport (580 livres) le mettait à l'abri des difficultés pécuniaires⁽³⁷⁷⁻³⁷⁸⁾

– le beau-frère Jean-Pierre Courselle sieur de Seneuil, avocat au Parlement, époux de «feu Thérèse Léonarde Tamarelle» reçut pour lui et ses enfants la maison et les écuries de Périgueux

– Marie Tamarelle, demoiselle, hérita quant à elle de la grande métairie des Reveilles

– le cinquième enfant, Jacques Denis Front Tamarelle sieur du Claud, lui aussi avocat en Parlement, reçut le domaine des Vignes

– Marie-Anne Tamarelle sa plus jeune sœur, épouse séparée de corps et de biens de Pierre Gonthier sieur de Montirat, reçut la petite métairie des Réveilles⁽³⁷⁹⁻³⁸⁰⁾

– enfin ces derniers se partagèrent la succession du dernier frère Arnaud Tamarelle «Lieutenant en premier corps royal d'artillerie et commandant un détachement du corps des mineurs au fort Bourbon de l'île Martinique, tué au siège de Saint Christophe en 1786⁽³⁸¹⁾».

Mais cette succession d'avocat serait incomplète si l'on omettait de parler des livres, objets de contestation entre les héritiers, certains exigeant qu'on les retire des biens propres du père pour les faire figurer, dans les acquets du mariage «sous prétexte qu'il eut aucun livre». Finalement «la bibliothèque» de Pierre Tamarelle dont il avait fait principalement «l'emplète» à Bordeaux, nous dit-on, en 1761, 64,

375. FROIDEFOND de BOULAZAC (A. de), liste chronologique des maires, *op. cit.*
 376. En 1770, au moment de son mariage avec Jeanne Rey des Jarthes, Denis Front Tamarelle est qualifié de « noble citoyen de Périgueux », A.D.D. Pgx., GG 131, reg. par. de Saint-Silain de Périgueux.
 377. Pour mémoire la portion congrue des curés fut fixée à 500 livres pour les curés et à 200 livres pour les vicaires par l'édit de Mai 1768 puis à 700 livres pour les curés et 350 livres pour les vicaires par l'édit de Septembre 1786. Marion (Marcel), *op. cit.*, p. 447.
 378. Jean Tamarelle était né en 1743 - A.D.D. Pgx., GG 92, reg. par. de Saint-Front de Périgueux.
 379. Leur mariage avait été célébré le 18 février 1772 en l'église Saint-Silain de Périgueux, A.D.D., Pgx., GG 132, reg. par. Saint-Silain de Périgueux.
 380. Pierre Gonthier, sieur de Montirat, originaire de la paroisse de Trémolat est qualifié de bourgeois de Périgueux en 1782. Il habitait alors dans cette ville, rue Bonnet. *Ibid.*, B - 741.
 381. Arnaud Tamarelle figure dans la liste des Nobles Citoyens de Périgueux au Service du Roi, publié en 1775 par la ville sous le nom de «Tamarelle de la Grave, lieutenant dans le Génie» - (Recueil des Titres). *op. cit.*

65, 69, de «l'un des confrères de cette ville» fut cédée par les autres héritiers aux deux frères avocats l'aîné et le cadet sieur du Claud («ainsi que les tablettes et tables qui les supportent»). L'accord permettant de l'évaluer à plus de 450 livres.

Quittons maintenant ces Tamarelle de la Grave, bons gestionnaires, conservant leurs activités d'avocat malgré leur bon niveau de revenu, formant une famille nombreuse et cohérente que renforçait le choix des cadets, l'un curé de paroisse, l'autre «lieutenant à la Martinique».

Les Nadal : avocat et conseiller au présidial

A cet exemple de la famille Tamarelle, rapprochons brièvement la situation des Nadal, installés au début du XVIII^e siècle, paroisse de Coutures, famille de Conseiller du Roi, de fortune sans doute légèrement supérieure à celle qui précède mais dont la mentalité et la destinée furent sensiblement différentes.

Tout semble commencer par un lieu-dit campagnard qui ici a nom la Feytaux, paroisse de Coutures, où plusieurs branches des Nadal résident et possèdent des biens. Les papiers de la famille conservent le contrat de mariage en 1714 d'un Sicaire Nadal⁽³⁸²⁾ cuisinier du Château de Burée, fils de Jean Nadal, laboureur et de Jeanne de la Cour⁽³⁸³⁾ dont la sœur épousa deux ans plus tard, un certain Pradier, du village du Breuil, paroisse de celle et lui apporta en dot 180 livres, une brebis et un agneau. Malgré l'identité des prénoms, la parenté des Nadal avec ceux qui nous intéressent ici n'est pas connue. En 1725, par contrat passé devant Delacour, notaire, Maître François Nadal, avocat en la Cour, fils d'un Sicaire Nadal, notaire à Coutures dans les années 1665⁽³⁸⁴⁾, et possédant une maison au lieu-dit du Feytaud, leur achète un lopin de terre pour la somme de 190 livres, les «confronts» mentionnent également de très nombreux Nadal⁽³⁸⁵⁾. Comment et depuis combien de temps cette branche des Nadal, notaire puis avocat avait-elle réussi à se distinguer des autres d'origine paysanne - libre -, puisqu'il s'agit de laboureurs, nous ne le savons pas. En revanche, le testament de ce François Nadal «sieur de la Fontanelle» rédigé le 8 septembre 1733, deux semaines avant sa mort, nous renseigne sur sa situation sociale et financière. Il demande tout d'abord que son corps soit enseveli dans l'église de Coutures et dans la

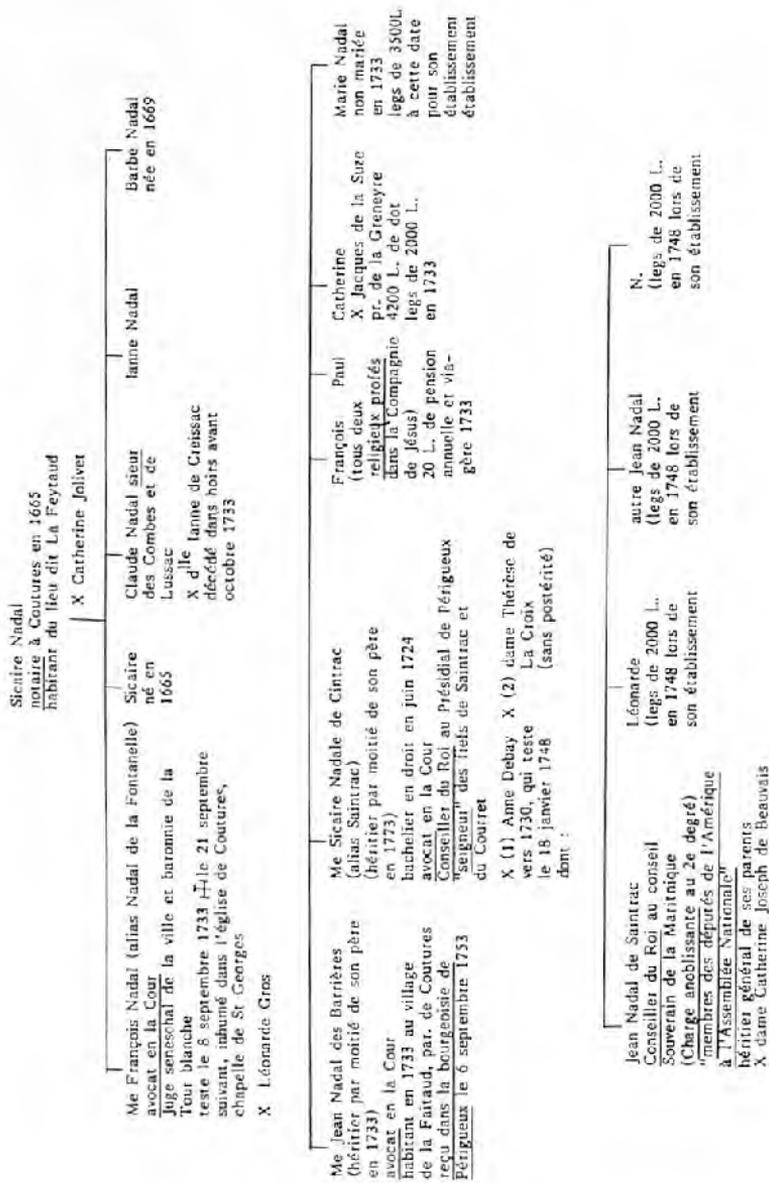
382. A.D.D., 2E 1314/1.

383. *Ibid.*, 2E 1324/4-2.

384. *Ibid.*, E dépôt, reg. par. Coutures - (Saint Sicaire que l'on vénérât à Brantôme était très populaire dans le Périgord central sous l'Ancien Régime. C'est un des saints Innocents. Le féminin de ce prénom est Sicaïe).

385. *Ibid.*, 2E 1324/4-2. Certains de ces Nadal avaient du mal à payer leurs impositions, témoins ces «Jean Nadal dit La Faitaut, Giraud Nadal, et la veuve de Giraud Nadal obligés suivant le règlement de l'intendant en juin 1738 à loger chez eux un porteur de contrainte et à leur payer 20 sols par jour «faute pour eux de n'avoir pas payé leur part et portion du droit des milices» (...) *ibid.*, 2E 1324/6.

TABLEAU 24 : LES NADAL (de Saintrac)
Coutures - Périgueux - Martinique



chapelle de Saint Georges «où le sieur testateur et ses prédécesseurs» ont droit de tombeau, ce qui prouve que depuis quelques générations au moins ces Nadal là sont des notables de la paroisse. De «sa chère épouse», Léonarde Gros, il déclare avoir eu 5 enfants, 2 filles, l'une déjà mariée qui recevra dot compris 6.200 livres, une cadette à laquelle il faut un legs de 3.500 livres «lorsqu'elle trouvera un parti convenable pour se marier ou qu'elle aura atteint l'âge de 25 ans»; deux fils François et Paul tous deux religieux profés dans la Compagnie de Jésus, auxquels il lègue s'ils y restent 20 livres de pension annuelle et viagère, ce qui, même pour 1773 est bien peu; restent deux fils, déclarés tous deux héritiers universels «par égale part». Comme lui, ils ont fait des études de droit et sont avocats en la Cour. A l'aîné Jean Nadal, qu'il désigne sous le nom de sieur des Barrières³⁸⁶ revient la maison familiale de la Feytaud avec offices, cour, jardin et certains fonds qu'il évalue, il vaudrait mieux dire dont il arrondit lui-même la valeur de 2.000 livres afin nous dit-il de faciliter le partage avec le frère cadet (n'oublions pas que nous avons affaire à un praticien du droit!). Au cadet Sicaire Nadal, qu'il appelle le sieur de Cintrac³⁸⁷, il donne sa maison et biens de Verteillac qu'il évalue lui-même à 4.000 livres, soit le double. Le reste des biens, c'est-à-dire les terres et corps de métairies, les obligations et rentes constituées étant partagées entre eux en deux lots égaux après estimation du même notaire. Restent les ouvrages de droit, ils reviendront à l'aîné, mais le cadet reçoit une somme de 200 livres que le père «veut être employée en livres de Droit de plus il pourra retirer quelques livres de droit qu'il a acheté et un exemplaire de ceux du testateur qui se trouvera double».

Un passage de ce testament nous montre comment ces familles de la bourgeoisie géraient si attentivement leurs affaires. François Nadal tient en effet à préciser par écrit «qu'il a fait un livre écrit et signé de sa main contenant 96 pages cotées et signées de sa main lequel contient un état de tout ce qui est dudit sieur testateur ou qu'il peut devoir et où sont énoncés tous les titres justificatifs de ces créances, auquel livre ledit testateur veut que ses héritiers aient à se reporter et se soumettre».

Les biens d'un conseiller au Présidial

Il n'est pas toujours aisé face à des testaments instituant simplement des héritiers universels, sans description des biens

386. A.D.D., 2E 1324/2. Ce «Jean Nadal sieur des Barrières, avocat en la Cour, natif de la paroisse de Coutures et habitant à présent dans le bourg de Bertry paroisse de Burée en Périgord» fut admis le 6 septembre 1753 dans la bourgeoisie de Périgueux. Il lui en coûta la belle somme de 600 livres - *Ibid.*, Pgx., BB 12, p. 23 verso et 24 recto.

387. On trouve plus souvent l'orthographe Saintrac.

délaissés de reconstituer l'état des fortunes. Il faut pour cela regrouper des actes de ventes et d'achats s'étalant sur plusieurs décennies. Prenons le cas de Sicaire Nadal. En juin 1727, ses études de droit achevées à Bordeaux, il est reçu bachelier en droit ainsi que l'atteste son diplôme sur parchemin, toujours conservé⁽³⁸⁸⁾. En 1733, il hérite de son père⁽³⁸⁹⁾ et coup sur coup de près de la moitié des biens de son oncle Claude Nadal sieur des Combes et de Lussac, dont le montant total semble avoir été de 23.000 livres environ étant donné qu'une nièce fut dédommée de son héritage du 10^e de ces biens par le versement de 2.300 livres!⁽³⁹⁰⁾ Malgré ces héritages, Sicaire Nadal semble avoir rencontré ça et là quelques problèmes de liquidités. En 1737, par exemple, il emprunte 3.000 livres payées en louis d'or à la veuve du sieur Gros de Beler⁽³⁹¹⁾. Il lui en coûtera une rente annuelle de 5 % soit 150 livres et il pourra rembourser quand bon lui semblera, «mais pas en billets royaux» (le souvenir de la banqueroute de Law en 1720 n'est pas effacé).

Le mariage de ce Sicaire Nadal de Saintrac dans les années 1730 avec Anne Debays (alias de Bays) fille d'un secrétaire en la cour des Aides de Bordeaux, beau mariage dont d'un point de vue social, ne fut pas totalement une réussite sur le plan matériel, le père ayant subordonné son accord à une renonciation écrite de la future à ses droits dans les successions paternelles et maternelles et contre une «modique» dot de 12.500 livres(quoique Sicaire Nadal soit «un parti valable» nous dit-elle). Mais ce dernier fit casser cette renonciation, obtenue sous la contrainte à Paris, auprès de la Chancellerie Royale qui ne donna son accord qu'en juin 1749, plus de 10 ans après⁽³⁹¹⁾. Entre temps, fort de ses deux héritages, de la dot de sa femme, de son métier d'avocat dont les honoraires ne peuvent être évalués ici, Sicaire Nadal avait acquis une charge de Conseiller au Présidial de Périgueux⁽³⁹²⁾. A la même époque, on le voit faire l'acquisition de domaines et de terres qu'aliène à son profit la noblesse locale.

Déjà en 1731, son père avait acheté à la famille de la Brousse la maison dont devait hériter Sicaire à Verteillac: «maison appelée le Château bas de Verteillac situé dans le dit bourg avec une cour, jardin, une terre, un pré appelé pré au-dessous du château, tous les droits de chapelle, banc, tombeau et tous autres droits honorifiques, ainsi que le droit de prélation sous l'hommage d'une paire de gants⁽³⁹³⁻³⁹⁴⁾. Voici pour situer le logis de notre ménage Nadal à Verteillac, mais en 1741, c'est au tour de Sicaire d'acheter aux Beaupoil de Saint Aulaire pour

388. A.D.D., 2E 13/3 - 1.

389. *Ibid.*, 2E 1324/1 - 3.

390. *Ibid.*, 2E 1324/6 - 3.

391. A.D.D., 2E 1324.

392. ARLLOT de SAINT SAUD (A. d') Magistrats... du Périgord, *op. cit.*, p. 77.

393. A.D.D., 2E 1324/4 - 4.

394. Un membre de cette famille de la Brousse de Verteillac présida en 1789 l'Assemblée Générale des Trois Etats de la Province.

395. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 4.

8.000 livres le repaire du Courret»... le tout consistant en maison, grange, vignes, terres et prés et composant une métairie et casernes(...) ainsi que tous droits de banc, tombeaux et autres droits honorifiques qui pourraient appartenir à ladite maison dans l'église paroissiale de Verteillac⁽³⁹⁵⁾.

En 1744, Sicaire Nadal consolide son domaine et métairie de la Croix Cabrol, paroisse de Coutures en achetant à Messire Jean Fayolle seigneur de Chadeuil les rentes seigneuriales afférentes. Cet «anoblissement de fonds et érection de fief» lui coûte 200 livres⁽³⁹⁶⁻³⁹⁷⁾.

En 1751, il achète à François de Malet, chevalier seigneur de la Garde le domaine et métairie appelé de la Bourgeade, paroisse d'Auriac de Bourzac pour 7.500 livres⁽³⁹⁸⁾. Son fils le revendra en 1790: 15.000 livres⁽³⁹⁹⁾.

En 1755, il achète à sa sœur Catherine Nadal, veuve de Jacques de la Suze sa métairie de Greneyrun, paroisse de Saint Martial de Viveyrol, 2.830 livres⁽⁴⁰⁰⁾.

En 1759, il acquiert de Messire Pascal de Langlade, seigneur de la Rampinsole une maison «noble» située à Périgueux, quartier du Pont, paroisse Saint Front pour la somme de 3.500 livres⁽⁴⁰¹⁾.

Les autres documents qui nous sont parvenus sont en fait des prêts bien profitables à Sicaire Nadal. Ainsi en est-il des achats de terres avec pactes de rachat, véritables prêts hypothécaires, que les premiers propriétaires ont bien du mal à rembourser le moment venu et sont sources de procès. Le 12 mars 1775, Jean Pascaud, laboureur et Françoise Bourmé sa femme vendent à pacte de rachat des terres pour 263 livres à Nadal mais en restent métayers⁽⁴⁰²⁾. Quatre ans plus tard, le 6 mars 1779, ceux-ci ne se trouvant pas en l'état «de racheter, obtiennent de proroger ce pacte de rachat pour 3 ans⁽⁴⁰³⁾. Plus tôt, en 1774, Sicaire Nadal achète avec pacte de rachat⁽⁴⁰⁴⁾ au nom de son fils Jean la métairie et domaine du Petit Maine» autrement Maine Cabrol à deux frères Jacques de Lévêque Prêtre et à Antoine Levêque écuyer seigneur des Granges agissant au nom de leur neveu Antoine de Levêque pour 4.800 livres, mobilier compris; mais en 1780, la mère de ce dernier, estimant que son fils avait été frustré dans la vente, commence par en contester la validité puis la ratifie contre 1.000 livres⁽⁴⁰⁵⁾. Cette constitution progressive d'une fortune terrienne que l'on peut estimer en 1780, d'après tous ces éléments financiers à

395. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 4.

396. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 5.

397. Cette famille Fayolle paraît distincte de celle des Marquis de Fayolle, paroisse de Tocane.

398. *A.D.D.*, 2E 1324/4 - 7.

399. *Ibid.*, 2E 1324/5 - 1.

400. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 8.

401. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 9.

402. *Ibid.*, 2E 1324/1 - 11.

403. *Ibid.*

404. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 10.

405. *Ibid.*, 2E 1324/4 - 12.

80.000 livres environ, n'empêche pas Sicaire Nadal d'accorder des prêts ou des délais de paiements à ses métayers et fermiers. En 1751, Martial Dessous laboureur, son métayer de la Bourgade reconnaît lui devoir 141 livres, pour prêt «pour payer les tailles et autres impositions et pour bled prêté pour entretien et nourriture»⁽⁴⁰⁶⁾. En 1760, c'est son meunier du moulin de Breneyrun qui reconnaît être débiteur de 40 livres 15 sols en raison d'arrérages de la ferme du moulin les trois années depuis Saint Michel 1757 jusqu'à la Saint Michel demier. Il paiera dans six mois et sans intérêt⁽⁴⁰⁷⁾.

Depuis 1761, Sicaire Nadal de Saintrac a revendu sa charge de Conseiller du Roi au Présidal et a réussi à obtenir des Lettres d'honneur grâce à l'appui de son compatriote Bertin⁽⁴⁰⁸⁾. Ces lettres données à Versailles le 27 juillet 1761 lui conservent les mêmes privilèges et prérogatives dont il jouissait avant la résignation de sa charge. Sentant l'âge venir, il préfère placer son argent en rentes constituées ce qui lui assure un revenu comparable à celui de la terre, environ 5 pour cent, sans les inconvénients de la gestion. Il prête ainsi près de 800 livres à Jean Delayne meunier, le 28 novembre 1760 contre une rente de 40 livres 15 sols⁽⁴⁰⁹⁾ 258 livres en 1761 à Jean Desages marchand et à son épouse contre une rente de 12 livres 18 sols⁽⁴¹⁰⁾. En 1764, c'est sa seconde femme qui prête 500 livres contre une rente annuelle de 25 livres⁽⁴¹¹⁾.

Sicaire Nadal s'est en effet remarié avec demoiselle Thérèse de Lacroix à une date indéterminée. De sa première épouse, dont on conserve les dernières volontés⁽⁴¹²⁾, étaient parvenues 4 enfants, encore jeunes au moment de la rédaction de son testament: Léonarde, Jean, autre Jean Nadal, plus celui dont elle déclarait être enceinte. Au moment de la Révolution, nous ne retrouvons la trace que d'un seul, sans doute l'aîné Jean Nadal de Saintrac, Conseiller du Roy au Conseil Souverain de l'Île de la Guadeloupe, «membre des députés de l'Amérique à l'Assemblée Nationale»⁽⁴¹³⁾, belle qualification pour le descendant de nos Nadal, issus du lieu-dit de la Feytaud, paroisse de Coutures au début du XVIII^e siècle.

406. A.D.D., 2E 1324/6 - 7.

407. *Ibid.*, 2E 1324/6 - 15.

408. *Ibid.*, 2E 1324/2 - 5.

409. *Ibid.*, 2E 1324/6 - 15.

410. *Ibid.*, 2E 1324/6 - 17.

411. *Ibid.*, 2E 1324/6 - 22. Thérèse de Lacroix, seconde épouse de Sicaire Nadal fit son testament le 30 octobre 1776 en faveur de son frère François de la Croix de Saint Cyprien et un legs de 1.200 livres à son «gendre» M. de Saintrac, fils, *Ibid.*, III E 1827, minutes de Me Dubois, notaire, acte du 30 octobre 1776.

412. *Ibid.*, 2E 1324/1 - 5.

413. A.D.D., 2E 1324/5 - 3. En fait, Jean Nadal fut député de la Basse Terre dont il était le «Sénéchal» depuis 1779, siégeant en tant que tel au Conseil Supérieur de la Guadeloupe. Sa charge de conseiller titulaire de ce Conseil conférait la noblesse au second degré, depuis mars 1769. Serait-ce une des raisons de l'achat de cette charge lointaine? LA ROQUE (L. de) et BARTHELEMY (E. de). Catalogue de la noblesse des Colonies. Paris: Dubuisson, 1865, p. 25 et 28.

A cette date, ce Jean Nadal possède toujours la maison de Verteillac même si un « procureur s'occupe de gérer ses biens »⁽⁴¹⁴⁾. S'il déclare résider habituellement au quartier du Petit Canal, paroisse Saint Jacques et Saint Philippe de la Grande Terre des repentis à la Guadeloupe, nous trouvons aussi mention de son « hôtel » à Paris, rue Richelieu, paroisse Saint Roch⁽⁴¹⁵⁾. Telle est la situation financière d'une famille bourgeoise d'avocat puis de conseiller du Roi. Une situation supérieure en cette fin du XVIII^e siècle, nous le verrons, à la fortune moyenne de la noblesse périgourdine.

Les Chantal de Puylimeuil: de juge du pariage à la noblesse de fait

Après l'exemple d'une famille de simples habitants les Beylot, une famille de chirurgiens et de marchands, les Negre, une famille d'avocats proche par ses origines de familles de laboureurs, les Nadal accédant au Présidial et siégeant en 1789 aux Etats Généraux; terminons par une famille plus originale, les Chantal de Puylimeuil, famille de bourgeois rentiers, bons gestionnaires et auteurs de livres de raison qui accédèrent selon certains à la noblesse vers le milieu du siècle.

La famille à Cendrieux

Ces Chantal de Puylimeuil que l'on rencontre sous Louis XIV à Cendrieux et dans les deux paroisses limitrophes de Veyrines de Vergt et de Salon ne se distinguaient pas à cette époque des petites familles nobles des bourgs périgourains. Leur seule caractéristique, du moins dans cette branche, est alors l'absence de professions agricoles⁽⁴¹⁶⁾. Pas de laboureurs, de métayers et de journaliers donc chez ces Chantal, mais plutôt des artisans, des commerçants et de modestes professions de service. Pierre Chantal est « hôte », c'est-à-dire aubergiste du bourg de Cendrieux en 1688⁽⁴¹⁷⁾; Anne Chantal épouse Marc Faurie, M^e Chirurgien en 1691⁽⁴¹⁸⁾, Bernarde Chantal, habitant la paroisse de Salon est l'épouse en 1671 d'un « faiseur de merrain », débiteur de planches de chênes destinées à la tonnellerie⁽⁴¹⁹⁾, Françoise Chantal prend pour époux en 1683 le sergent royal de Cendrieux⁽⁴²⁰⁾.

Dès cette époque cependant, comme chez les Nadal, une branche s'est distinguée des autres. Voici en 1665-66 un M^e Jean Chantal

414. *Ibid.*, 2E 1324/5 - 1. Vente de la métairie de la Boursade.

415. *Ibid.*, 2E 1324/5 - 3.

416. Les premières minutes notariales conservées pour Cendrieux font état sous Louis XIII de nombreux membres de la famille Chantal habitant au village des Landes. Si leur profession n'est pas mentionnée comme c'est le plus souvent le cas pour la paysannerie, ils apparaissent néanmoins à l'occasion de ventes de parcelles labourables. A.D.D., III E 10 070, minutes de Me Pierre Guarrigue (1630-1651).

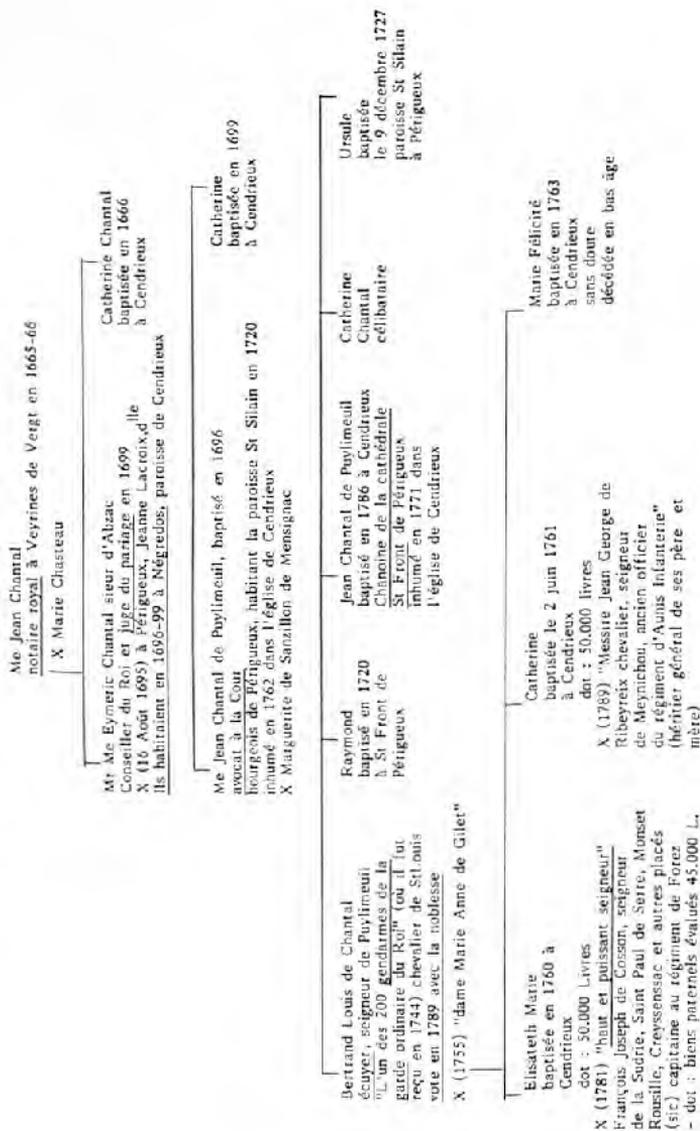
417. *Ibid.*, reg. par. Cendrieux, 1688.

418. *Ibid.*, reg. par. Veyrines de Vergt, 1691.

419. *Ibid.*, reg. par. Salon, 1671.

420. *Ibid.*, reg. par. Cendrieux, 1683.

TABLEAU 25 : LES CHANTAL DE PUYLIMEUIL
(fortune fin XVIII^e: environ 120.000 livres)



notaire royal à Veyrines de Vergt⁽⁴²¹⁾, père de M. Eymeric Chantal, sieur d'Abzac⁽⁴²²⁾ qualifié en 1699 de Conseiller du Roi en tant que titulaire de la charge très honorable, de juge du pariage de Périgueux⁽⁴²³⁾. La famille est déjà intéressée par la capitale provinciale. Le XVIII^e siècle nous montre la troisième génération, celle de Me Jean Chantal de Puylimeuil, avocat en la Cour, bourgeois de Périgueux, habitant la paroisse de Saint Silain dans les années 1720 et marié dans la noblesse avec Marguerite de Sanzillon de Mensignac⁽⁴²⁴⁾. Enfin nous arrivons à la génération qui nous intéresse ici, celle d'un bourgeois vivant noblement, Bertrand Louis de Chantal, fils du précédent, qualifié vers 1760⁽⁴²⁵⁾ d'«écuyer» seigneur de Puylimeuil, l'un des 200 gendarmes de la garde⁽⁴²⁶⁾. Epoux de Marie Anne de Gilet, ne lui survivront que deux filles mariées à la fin du siècle avec des gentilhommes périgourds. Ainsi s'éteignit cette famille, dont le nom était jadis courant dans les paroisses de Cendrieux, Salon et Veyrines de Vergt.

Livres de raison

Le grand intérêt de ces Chantal est de nous avoir laissé des livres de raison et de gestion de leurs biens qui se poursuivent sur trois générations entre 1720 et 1850, celle de M^e Jean Chantal l'avocat, de Bertrand son fils, bourgeois rentier et gendarme de la garde, celle de Catherine sa fille aînée épouse de M. de Cosson de la Sudrie.

Sur près de 130 ans, nous pouvons suivre les actes de gestion, les opérations financières et connaître presque année par année l'état de la fortune familiale. Formé de deux registres⁽⁴²⁷⁾, ce livre Journal est classé par thème: métairies, prés affermé, pensions dues, gages des domestique, rentes constituées. Ainsi sur la même page, nous pouvons suivre par exemple la gestion d'une rente constituée de 1760 à 1802. L'un de ces registres est doté d'une table des matières renvoyant à chacune des rubriques de la gestion des biens.

421. *Ibid.*, 3E 8492, minutes de Me J. Chantal (1665) et *Ibid.*, E dépôt, reg. par. Cendrieux (1666) (Baptême de sa fille Catherine).

422. La filiation apparaît dans le baptême de Jean son fils qui eut lieu à Cendrieux le 30 août 1969 - *Ibid.*, reg. par. Cendrieux 1701-1766.

423. *Ibid.*

424. A.D.D., Pgx, GG 87 (reg. par. de Saint-Front).

425. *Ibid.*, reg. par. Cendrieux, 1760 (baptême de sa fille Catherine).

426. C'est le 2 août 1744 que «Louis Bertrand Chantal, écuyer, seigneur de Puylimeuil», habitant Périgueux, fut admis dans les gendarmes de la garde du roi. Il fut présenté par M. de La Bastide et reçut peu après des lettres de noblesse, nous dit Joseph Durieux dans son étude sur les gendarmes de la garde du Roi in *S.H.A.P.*, 1915, p. 331. En fait, le principe de noblesse de Bertrand Chantal reste inconnu. Il vota avec la noblesse du Périgord en 1789 (sans doute uniquement parce qu'il était chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Louis). FROIDEFOND DE BOULAZAC (Alfred de). *Armorial de la noblesse du Périgord*, op. cit., t. I, p. 408.

427. A.D.D., 8J50 et 8J51.

A de trop rares occasions, quelques évènements domestiques rappellent entre deux extraits d'actes le temps qui passe, le décès d'une épouse⁽⁴²⁸⁾, la mise en nourrice des enfants, etc...

La fortune des Chantal vers 1780

Transportons nous pour évaluer cette fortune et l'assise matérielle de cette famille dans les années 1780 et retrouvons sur la carte la localisation de tous les biens mentionnés.

La première constatation est que nous sommes en face d'une fortune importante, soit à Cendrieux 10 métairies au moins, 2 borderages et 2 à 3 moulins dispersés en 5 lieux de la paroisse, ce qui semble indiquer qu'elle fut constituée progressivement, par apports successifs.

Au sud-ouest du bourg, il y a d'abord le domaine d'Abjat ou d'Abzac qui sert à sumommer la famille dès 1695⁽⁴²⁹⁾ et qui comprend trois métairies d'un bon rapport puisque Bertrand de Chantal les afferme le 23 avril 1789 pour près de 1.000 livres chaque année⁽⁴³⁰⁾, ce qui permet d'estimer leur valeur à près de 20.000 livres.

Dans les environs immédiats de Cendrieux se trouvent au nord:

La métairie du Colombier, d'une paire de bœuf, en l'an III⁽⁴³¹⁾ affermée pour 200 livres par an en 1794, ce qui permet de l'estimer alors à près de 4.000 livres;

La métairie de «Négredos», (Negredeau aujourd'hui), comprenant une paire de bœufs semble-t-il en 1782, estimée 187 livres⁽⁴³²⁾;

Le borderage de Monziat, affermé pour 10 écus par an «payable en deux pactes de 15 livres chacun» le 17 avril 1763, faible rapport qui justifie bien ce nom de borderage⁽⁴³³⁾;

La métairie du Crouzet, d'un fort revenu, puisque celui-ci fut fixé à 224 livres dans un bail du 19 août 1730⁽⁴³⁴⁾.

Au sud du village se trouve la métairie de Sireybidou d'une valeur d'environ 4.000 livres exploitée à mi-fruit. Les comptes de

428. Voici en quels termes Bertrand de Chantal mentionne dans le livre de raison le décès de son épouse: «Le 13 juillet 1772, environ les 8 heures du matin est morte dans ma maison de Cendrieux, Marie Anne de Gilet, ma très chère et très honorée épouse, elle était dans sa 41e année, remplie de religion, de charité, douée de toutes sortes de mérites, elle avait de l'espoir pour tout, beaucoup de jugement, elle avait une tendresse aveugle pour son mari et pour deux filles uniques qu'elle a laissés (...) elle était grande et bien faite, une figure douce et charmante avec de grands yeux noirs plein de feu et à fleur de tête. Si elle avait eu des couleurs et de l'embonpoint, elle aurait été une des plus belles femmes de son temps. Elle a été fort regrettée et le sera éternellement par moi. Je prie mes filles si jamais elles lisent ce livre de faire prier pour elle et pour moi. Elle a été enterrée sous notre banc contre la grille du cœur, il y avait 14 porteurs à son enterrement. (A.D.D., 8J50, p. 127 et Parat P.). *Étude de quelques livres de raison en Périgord, XVe, XVIe, XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles* (dactylographié, 1987, *ibid.*, A 1439).

A.D.D., Pgx., GG 124, reg. par. Saint Silain.

429. *Ibid.*, 8J50, p. 5

430. *Ibid.*, 8J47/10.

431. *Ibid.*, 8J50, p. 99

432. *Ibid.*, 8J50, p. 57

433. *Ibid.*, 8J51

**CARTE 4 : LA DISPERSION DES BIENS DES CHANTAL DE
PUYLIMEUIL SUR LA PAROISSE DE CENDRIEUX**
AU XVIII^e SIECLE (échelle 1/25.000)

*(cartes topographiques de l'I.G.N. de Vergt - Saint-Pierre de Chignac
- référence 1935 et 1936 Ouest - IGN Paris 1985)*



métayage d'août 1789 nous donnent des renseignements sur son activité élevage de veaux et de cochons, production de froment, de seigle, de blé d'Espagne (maïs) auxquels viennent s'ajouter le vin et les châtaignes⁽⁴³⁵⁾.

Au nord-est de la commune se trouve un troisième ensemble de biens. C'est là que se trouve ce «fief de Puylimeuil» autrement dit les Marots, qui va servir à surnommer puis à désigner la famille Chantal au XVIII^e siècle⁽⁴³⁶⁾. Dans un acte daté d'environ 1727, la vérification de ce fief appartenant alors à M. Jean Chantal sieur de Puylimeuil, avocat en la Cour, bourgeois et habitant Périgueux⁽⁴³⁷⁾ nous donne une surface de plus de 169 journaux soit 69 hectares⁽⁴³⁸⁾. Il s'agit là semble-t-il de terres sur lesquelles sont dues des rentes seigneuriales et non de l'étendue réelle du domaine que possédaient les Chantal à cet endroit, étendue que nous ne connaissons pas;

La métairie du lieu, appelée des Marots comprenait en l'an I, deux paires de bœufs. Il s'agit donc d'un bon domaine⁽⁴³⁹⁾, à côté se trouve, le borderage de la Mouchardie (aujourd'hui la Bouchardie affermé en 1724, 30 livres annuelles payables en deux pactes égaux plus deux paires de poules, deux paires de chapons et quatre douzaines d'œufs⁽⁴⁴⁰⁾.

La métairie de Testagot qui clot au nord-est ce troisième ensemble de biens fut estimée en 1781 lors de sa vente 4.000 livres, prix qui s'inscrit alors dans la moyenne⁽⁴⁴¹⁾.

Deux maigres moulins au moins, peut-être trois, complétaient ces biens bâtis de la famille Chantal à Cendrieux. Etablis le long du maigre ruisseau du Vern qui est ici proche de sa source, ils étaient d'un faible rapport. En 1763, celui de Monbauvard fut évalué à 2.400 livres⁽⁴⁴²⁾.

Métairies ou moulins n'étaient pas les seules sources de revenus des Chantal, propriétaires semble-t-il de quelques uns des meilleurs prés de la paroisse. Le fermage de chacun d'eux s'élevait au tiers voire à la moitié du revenu d'une métairie d'un attelage. Ainsi en 1764, l'affermé d'un pré situé à Cendrieux, pour 5 ans est conclue pour 100 livres, annuellement, payables à la Saint Martin⁽⁴⁴³⁾.

Enfin, n'oublions pas à Cendrieux l'essentiel, c'est-à-dire la maison des Chantal, car cette famille, même qualifiée de seigneur et même vivant noblement n'a pas quitté le bourg. Si ses revenus sont fonciers et si elle possède à Puylimeuil une maison noble, elle a préféré rester dans le lieu de ses ancêtres, quitte à s'agrandir sur place.

435. *Ibid.*, 8J49/1.

436. «Puylimeuil ou les Marots», indication manuscrite figurant dans un petit feuillé coté 6, inséré p. 32 du livre de Raison. A.D.D., 8J51.

437. *Ibid.*, 8J49/8.

438. DELAY, tableau comparatif des anciennes et des nouvelles mesures pour le département de la Dordogne, Périgueux, 1809, (*ibid.*, A. 135).

439. *Ibid.*, 8J47/10.

440. *Ibid.*, 8J51, p. 27 verso.

441. *Ibid.*, 8J50, p. 74.

442. *Ibid.*, 8J50, p. 14.

443. A.D.D., 8J50, p. 50. L'ensemble de ces prés rapporte par an entre 400 et 500 livres.

Le 19 août 1721, en effet, Jean Chantal sieur de Puylimeuil a acheté pour 3.200 livres à un bourgeois de Périgueux Guy Debets sieur du Mayne «toute les maisons que ledit sieur du Mayne possède dans le présent bourg de Cendrieux avec deux cours et un jardin. Le tout y compris une pièce de «Coderc», de prés, forme une superficie de 258 escats et six picotines, soit plus d'un demi hectare. Féodalement ces biens sont en partie noble, c'est-à-dire qu'ils sont libres de rente, le reste relève du seigneur de Saint Alvère et du fief de l'église. Un document daté du 8 vendémiaire an 3, qui est un inventaire des biens de «Chantal Puylimeuil», effectué après le décès de Bertrand de Chantal (une de ses filles était alors en réclusion à Périgueux) nous décrit avec minutie cette maison et son organisation qui s'apparente davantage à un centre d'exploitation rural qu'à une demeure villageoise⁽⁴⁴⁴⁾.

La maison elle-même comprenait alors une cuisine, la chambre attenante de deux servantes, une grande salle (la salle à manger) une petite chambre appelée salon, à l'étage, une grande chambre, une petite chambre appelée le cabinet, où sont conservés 60 volumes de livres plus 40 volumes du dictionnaire des séances «et une petite chambre». Dans un pavillon se trouvait «la chambre» où est mort ledit Puylimeuil, ses papiers et créances, plus 5 à 6 vieux livres et une chambre au-dessus. Voici une maison un peu plus que bourgeoise de 7 pièces, non compris les dépendances. Mis à part le fournil⁽⁴⁴⁵⁾ et l'écurie où se trouve un vieux cheval, de nombreux détails nous rappellent que nous sommes là chez un important «propriétaire foncier». Voici le grenier renfermant des semences de froment, de seigle, de blé d'Espagne, la cave plus un cuvier, l'étable à cochons, le grenier à foin comprenant également deux lits où couchent les domestiques, une petite chambre dans la cour qu'occupe le domestique le plus important, Jean Dupui; enfin la petite chambre des «domestiques étrangers», c'est-à-dire des journaliers occasionnels, comprenant deux lits. A cette époque vivaient dans cette maison deux membres de la famille Chantal et quatre à cinq domestiques.

Dans les décennies précédentes, les Puylimeuil possédaient d'autres biens dans des paroisses éloignées. Ainsi avaient-ils une ferme à Châteaumissier, hameau situé à quelques kilomètres au nord de Cendrieux, vendue en 1759, en rentes constituées⁽⁴⁴⁶⁾ et surtout paroisse de Cressy l'important domaine de Grandjean cédé le 15 janvier 1779 pour la coquette somme de 44.500 livres à Messire Jean de Fayolle, chevalier Maréchal des Logis des Gardes du Corps du Roi compagnie de Villeroy, résidant ordinairement à Versailles. Le règlement final de cette vente n'eut lieu qu'en 1808, soit 30 ans plus tard⁽⁴⁴⁷⁾. Une description succincte des papiers trouvés après le décès

444. *Ibid.*, 8J50, p. 52.

445. Fournil: fournil.

446. *Ibid.*, 8J50, p. 52.

447. A.D.D., 8J50, p. 143-147 et A.D.D., III E 8030, minutes de me Bonnet, notaire à Bergerac, acte n° 370 du 24 novembre 1784 49/1.

de Bertrand de Chantal mentionne également le 21 pluviôse an 3 «Un livre registre concernant la métairie de la Roussille»⁽⁴⁴⁸⁾, métairie dont la localisation n'est pas mentionnée.

Dans ces années 1780, le seul bien important de la famille en dehors de Cendrieux était la maison qu'elle possédait à Périgueux «rue Froide» dont ils n'occupaient personnellement que l'appartement du premier, «donnant sur la rue» et celui du second «donnant sur la Cour»⁽⁴⁴⁹⁾.

Gestion et évolution de la fortune

De façon générale, il faut bien souligner que la tenue d'un livre de raison, ou plus précisément de compte, est assez rarement une occupation nobiliaire. Elle démontre un souci aigü de la gestion et là, plus qu'ailleurs, elle donne l'impression d'une gestion tranquille «en bon père de famille». En témoigne l'absence presque totale de mentions de procès et de procédures, la stabilité des colons sur les métairies, telle Pierre Lauzeille dont le bail, à Sireybidou, est renouvelé entre 1749 et 1781 au moins (soit 32 ans de suite)⁽⁴⁵⁰⁾ ou la confiance accordée aux domestiques puisque Bertrand de Chantal écrit en 1788 «Sieur Jean mon domestique a affermé à Lesfargue la première herbe du pré que j'ai acquis du sieur Brou dans la Rivière de la Fon Saint Jean pour prix et somme de 66 livres»⁽⁴⁵¹⁾.

L'autre trait caractéristique de cette gestion est la préférence assez rare, pour la région⁽⁴⁵²⁾ qui est donnée ici au fermage direct plutôt qu'au métayage. Est-ce pas souci d'établir des rapports différents avec ceux qui exploitaient les biens ou plutôt par désir de simplifier la gestion. En tout cas, il apparaît clairement dans ce livre de raison que le revenu annuel d'un bordelage ou d'un prêt est le même que celui de l'intérêt d'une rente soit cinq pour cent du capital par an, les impositions royales restant en général à la charge du fermier. On serait presque tenté de dire, en se mettant à la place de ces Chantal, qu'étant donné que tout bien peut rapporter cinq pour cent de sa valeur nette par an, c'est la rente en argent qui doit être préférée, pour des raisons de simplifications et de tranquillité, à la rente en nature et surtout à tout autre mode de gestion agricole, telle que la gestion en direct de grandes exploitations.

En 1780, Bertrand de Chantal vient d'avoir 55 ans, il n'a que deux filles dont les pensions à Périgueux ou à Poitiers lui ont coûté

448. *Ibid.*, 8J 47/9.

449. *Ibid.*, 8J 47/8.

450. A.D.D., 8J50, p. 54.

451. *Ibid.*, 8J 50, p. 94.

452. Fayolle (A. de), *Topographie agricole du département de la Dordogne* (ci-devant Périgord), Périgueux, an II.

cher comme le montre l'état de leurs moindres dépenses qu'il tient depuis may 1774⁽⁴⁵³⁾. Elevées comme de jeunes filles nobles, le montant de leurs pensions ne constitue pas, loin de là, la majorité des frais entraînés par leur éducation. En plus de celles-ci viennent s'ajouter le maître à musique, les dépenses effectuées à Périgueux dans la boutique de la Domini «marchande de modes», les frais de toilette, souliers, éventail, gants de coton, «déshabillé d'indienne» et «autres bagatelles».

«Ma fille aînée est partie pour Poitiers le 10 may 1775», écrit-il dans son livre de raison. «Je l'ai envoyée à la Communauté de l'Union Chrétienne. Elle y a été avec Mademoiselle de Cremoux une femme de chambre et un laquais par le voiturin de la ville à qui nous avons donné 50 écus, c'est chacun 75 livres, leur nourriture nous a coûté 3 louis... J'ai envoyé à la Communauté pour la pension d'un an 200 livres et pour les maîtres 150 livres (...). J'ai payé pour la fascon de deux manteaux de lin 30 livres, pour des mitaines et peignes 4 livres 12 sols, payé chez la marchande de mode 72 livres, à son tailleur 48 livres, à son fripier 8 livres, donné à elle 12 livres plus 2 livres 4 sols, je ne compte pas son linge, ses robes et autres nipes que je luy ai donné - le tout me coûté fort cher»⁽⁴⁵⁴⁾.

En plus de l'éducation de ses filles, notre bourgeois de Périgueux doit faire face à plusieurs autres pensions, celle qu'il verse à Mademoiselle de la Prade, sans doute une parente, décédée finalement le 22 avril 1792 à la «Communauté des Dames de Malte de Martel où elle était agrégée au rang des religieuses dame de Justice»⁽⁴⁵⁵⁾, celle qu'il verse annuellement à sa sœur Catherine d'un montant de 50 écus⁽⁴⁵⁶⁾.

Ainsi notre sieur de Puylimeuil pour faire face à toutes ses dépenses préfère-t-il affermer ses biens, métairies et prairies de bon rapport, mais à partir des années 1770-1780 le mode de gestion de sa fortune commence à changer. N'ayant pas de fils, soucieux de constituer un jour des pensions à ses filles, Bertrand de Chantal aliène progressivement ses biens secondaires contre des rentes constituées⁽⁴⁵⁷⁾ prêt d'argent du même intérêt de cinq pour cent et dont les débiteurs mettent parfois plusieurs générations à rembourser le capital. Ainsi pour ne prendre que deux exemples la rente constituée au moment de la vente de la métairie de Testagot le 13 avril 1781 courait encore en 1826⁽⁴⁵⁸⁾, de même la rente constituée de 300 livres au capital de 6.000

453. *Ibid.*, 8J 50, p. 107.

454. A.D.D., 8J50, p. 107.

455. *Ibid.*, 8J 47/9.

456. *Ibid.*, 8J 50, p. 32.

457. *Ibid.*, III E 6221, minutes de Me Lahaye, notaire à Cendrieux, - acte du 30 décembre 1780: quittance par Bertrand de Chantal à Laurent Reynaud journalier de 27 livres 10 sols pour une année de la rente constituée pour prix d'un borderage et d'une pièce de vigne perdue et bruyère; acte du 28 décembre 1790: quittance par Louis Bertrand de Chantal, habitant Périgueux à Pierre Serre, marchand, habitant Châteaumissier de la somme de 24 livres pour trois années de rentes, au capital de 160 livres, etc...

458. A.D.D., 8J50, p. 74.

livres due par «le sieur de Chamisac de Ladoire», autre bourgeois de Périgueux, à partir de janvier 1787 courait encore en 1830⁽⁴⁵⁹⁾.

En l'an 3 au moment du décès de Bertrand de Chantal, il ne restait que les trois métairies d'Abzac et celle de Sireybidou déjà léguées à sa sœur Catherine⁽⁴⁶⁰⁾, les métairies du Colombier, du Pigeonnier et des Marots, c'est-à-dire de Puylimeuil, soit 7 à 8 unités d'exploitation non comprise la métairie de la Roussille évoquée plus haut, plus la maison de Périgueux; cependant dans la chambre du pavillon, à Cendrieux, l'on trouva pour 4.196 livres 15 sous les créances et rentes constituées⁽⁴⁶¹⁾.

En évaluant approximativement la valeur de chaque métairie, borderage, maison, près, vignes, etc..., la fortune de cette famille Chantal peut être évaluée globalement en 1780 à 120.000 livres environ, maison de Cendrieux comprise, faisant un revenu de 5 à 6.000 livres, fortune et situation sociale appréciable sur le plan régional qui expliquent les mariages des deux filles avec deux membres de la vieille noblesse périgourdine. L'aîné Catherine épousa le 18 septembre 1781 Jean Baptiste de Cosson de la Sudrie⁽⁴⁶²⁾ et la cadette, surnommée «la Germanie» mariée le 30 juin 1789 en l'église Saint Silain de Périgueux à Jean de Ribeyreix auquel elle apporta en dot comme son aînée la coquette somme de 50.000 livres⁽⁴⁶³⁾, beau et riche mariage auquel assista la bonne société de la région dont on retrouve les noms selon l'usage de cette fin de XVIII^e siècle en bas du contrat de mariage.

d - Fortunes bourgeoises et nobles

Comment comparer la situation financière de la noblesse de la province et celle des bourgeois de Périgueux - vivant noblement. A première vue et dans la mesure où l'on peut faire nettement la différence entre les deux catégories d'un point de vue juridique du moins, ce qui n'est pas toujours aisé nous l'avons vu ici tant avec les Chantal de Puylimeuil qu'avec ces familles bourgeoises de Périgueux récemment entrées dans la noblesse, il apparaît que les niveaux de fortunes de ces deux catégories au centre de la province étaient globalement comparables.

Pourquoi s'étonner de ne pas trouver de noblesse très fortunée alors que le receveur ancien des tailles «Dupin», écrivait en 1760 à l'Intendant: «Le corps de la noblesse est considérable en Périgord. On

459. *Ibid.*, 8550, p. 50, 51.

460. *Ibid.*, III E6222, minutes de Me Lafaye, notaire à Cendrieux: testament de «Louis Bertrand Chantal Puylimeuil» (acte du 13 fructidor an II).

461. *Ibid.*, 8J 47/10.

462. *Ibid.*, 2E 1740(5) Me Beleyrne notaire, acte du 17 septembre 1781.

463. *Ibid.*, 3E 1390, minutes de Me Dubouché, notaire à Périgueux, acte du 27 juin 1789.

y trouve de grandes et anciennes maisons, mais il y en a peu de riches. Tous Messieurs les Gentilhommes ont de l'émulation pour le service du Roi où plusieurs se distinguent; et les dépenses qu'ils font pour se soutenir sont en partie la cause de l'épuisement de leurs fortunes»⁽⁴⁶⁴⁾.

Ainsi les contrats de mariage de la vieille noblesse de la province à la fin du XVIII^e siècle montrent des constitutions dotales d'un montant comparable voire même légèrement inférieur à celles de nos «nobles citoyens». Si en épousant Françoise de Lestrade le 19 juin 1781, Messire Jean Martial de Teyssière se constitue ses droits, la future n'apporte que 8.000 livres⁽⁴⁶⁵⁾. Le 30 octobre 1775 Léonarde de Senzillon demoiselle de Mensignac, future épouse de Pierre Bardou de Segonzac ne s'était constituée que 6.000 livres⁽⁴⁶⁶⁾.

La moyenne des constitutions dotales de la noblesse semble être donnée par le Chevalier Pierre de Marqueyssac qui dans son contrat de mariage du 12 mars 1773 se constitue 15.000 livres et son épouse la même somme⁽⁴⁶⁷⁾. Même Marguerite de Bertin, la nièce du ministre de Louis XV, en épousant Jean de Gérard de Langlade garde du corps, héritier général de ses père et mère, un aîné de famille donc, ne lui apporte que 20.000 livres. Soit 15.000 livres après le décès des beaux parents, 1.000 livres comptant et 4.000 livres généreusement données par «la demoiselle de Bertin dame de Cressac», sa tante. On remarque dans de tels contrats la fortune modeste de ces familles de militaires car les cadets de Langlade, écartés de la fortune familiale par l'institution du droit d'aînesse ne recevront après le décès de leurs parents que 3.000 livres pour les fils et 3.500 pour les filles⁽⁴⁶⁸⁾. Face à de tels contrats, la noblesse issue plus récemment de la bourgeoisie de Périgueux, montre des dots légèrement supérieures à la vieille noblesse du centre de la province. Ainsi Simon Léonard du Chassaing en épousant Elisabeth de Pasquet se constitue ses droits soit 20.000 livres, un oncle curé lui fait donation de 3.000 livres et deux tantes 2.500 livres, ce qui fait plus de 25.000 livres⁽⁴⁶⁹⁾, soit une constitution dotale légèrement inférieure à celle de François de Mérédiou seigneur de Mesplier qui se constitue le 27 mars 1765 ses droits d'un montant de 35.000 livres⁽⁴⁷⁰⁾; le montant maximum étant atteint par la future épouse de Jean Baptiste Front de Montozon, Marie de Chancel, d'une famille noble et anciennement bourgeoise de Périgueux, qui, le 15 mai 1781 apporte 50.000 livres de dot⁽⁴⁷¹⁾ un montant comparable à celui de Catherine de Puylimeuil⁽⁴⁷²⁾. Encore doit-on, dans tous ces

464. A.D.D., 3C3.

465. *Ibid.*, II C 2053, Me Reydy notaire, acte du 19 juin 1781.

466. *Ibid.*, 3E 3694, minutes de Me Fourgeaud, notaire à Saint Aquilain, acte du 30 octobre 1775.

467. *Ibid.*, II C 2053, Me Beylot, notaire, acte du 12 mars 1773.

468. A.D.D., 3E 1821 - minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 15 mars, 1783.

469. *Ibid.*, 3E 1823 - minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 14 mai 1784.

470. *Ibid.*, II C 2053, Me Lavalé, notaire, acte du 27 mars 1765.

471. *Ibid.*, 3E 1817, minutes de Me Dubois, acte du 15 mai 1781.

472. *Ibid.*, 3E 1390, minutes de Me Dubouché, notaire à Périgueux, acte du 27 juin 1789.

contrats mettre en doute le montant de certaines constitutions dotales qui sont davantage des estimations des biens dont les futurs pourront hériter après le décès des parents, d'oncles, de tantes, d'un frère curé, etc., que de l'argent versé et compté devant le notaire le jour du contrat, situation qui advient rarement sauf pour quelques centaines, voire quelques milliers de livres. Pour toutes ces raisons, ces actes ne livrent qu'une indication bien imprécise sur la situation financière réelle des cocontractants au moment de leur mariage et c'est d'autant plus le cas lorsque le futur est seulement institué héritier général de ses père et mère sans estimation des biens de ceux-ci. Ainsi en est-il dans le contrat de Jean Georges de Ribeyreix fils aîné du seigneur de Ribeyreix avec Catherine Chantal⁽⁴⁷³⁾.

Comme exemple des situations réelles que peuvent dissimuler l'estimation globale des dots, Marie de Chancel, dans son contrat précité⁽⁴⁷²⁾ reçoit bien 50.000 livres, soit en fait 10.000 livres de sa grand-mère, payables après son décès «et jusqu'à ce sans intérêt» et 40.000 livres de sa mère payables après son décès et celui de sa grand-mère «sans intérêt, mais «jusqu'à ce», la mère s'engage à prendre en sa maison et compagnie les dits futurs époux, de les nourrir et leur famille, leurs domestiques et chevaux sans que ledit seigneur de Montozon futur époux soit tenu de porter aucun revenu dans «la dite maison». Ce dit futur époux est fait héritier général par son père lequel se réserve 10.000 livres, la nourriture dans la maison, un domestique, un cheval, 500 livres de pension, ce qui est très raisonnable⁽⁴⁷⁵⁾, mais il laisse ses dettes et la dot d'une sœur à la charge de l'héritier.

Bien sûr, ce qui ne peut être le cas même pour les plus riches familles de Périgueux, des contrats mentionnent des constitutions dotales d'un montant bien plus élevé, tel celui bien connu passé à Périgueux le 1^{er} juin 1780, le «Messire Jean d'Abzac, comte de La Douze, sixième du nom» (sic) avec demoiselle Marie de Beaupoil de Saint Aulaire⁽⁴⁷⁶⁾. Le futur apportant la moitié de tous les biens de son père et 120.000 livres de sa mère à prendre après son décès et elle 100.000 livres de ses parents à prendre après leur décès et en attendant 2.000 livres de rente annuelle, soit plus de 220.000 livres à eux deux⁽⁴⁷⁷⁾. Mais il s'agit là d'un mariage entre aînés de grandes familles nobles du Périgord présentes à la Cour, même si en droit elle

473. A.D.D., 3E 1390, minutes de Me Dubouché, notaire à Périgueux, acte du 15 mars 1783.

474. *Ibid.*, 3E 1817, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 15 mai 1781.

475. En 1781, un vieux militaire noble, Nicolas du Cluzol, chevalier, seigneur de la Bénéchie, «demeurant à l'auberge de la veuve Faure», lui, payait 700 livres de pension, logé, nourri, mais était blanchi, chauffé et éclairé à ses frais. *Ibid.*, 3E 1817, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 23 février 1781.

476. *Ibid.*, III E 1796, minutes de Me Lavavé, notaire à Périgueux, acte du 1er juin 1780.

477. Etant «convenue» nous dit-on «que les diamants qui seront donnés à la dite demoiselle future épouse tant avant qu'après la noce par le seigneur futur époux ou par ses père et mère, reviendront au dit seigneur futur époux ou ses héritiers si la dite demoiselle future épouse meurt sans enfant procréé du présent mariage», il s'agit là de la seule mention de diamants rencontrée dans un contrat de mariage du cœur de la province.

font aussi partie de la bourgeoisie de Périgueux. Le contrat de mariage mentionne en effet clairement les «hôtels» des deux familles sis en cette ville, paroisse Saint Front.

Rares pour la province, de telles constitutions dotales se rapprochent davantage des fortunes bordelaises telles les 200.000 livres de constitution dotales apportées en 1776 par ce Jean de Brezetz, une famille dont il a été question plus haut à sa future épouse Catherine de Bonnefont, laquelle apportant le riche domaine de Boismartin, paroisse de Virsac et 3.000 livres, soit une fortune à eux deux que l'on peut évaluer à 400.000 livres au moins ⁽⁴⁷⁸⁾. Autre exemple, celui de la fortune des magistrats de la Cour des Aides de Bordeaux comprise d'après Denise Bège⁽⁴⁷⁹⁾ entre 80.000 et 400.000 livres sans compter la fortune exceptionnelle d'un Président de la Cour, Menoire de Beaujeu, qu'elle évalue entre un million et demi et deux millions de livres⁽⁴⁸⁰⁻⁴⁸¹⁾.

En fait nous sommes ici bien loin des riches familles bordelaises et dans le Périgord central à la veille de la Révolution, rares étaient les fortunes équivalentes à celles des Chantal et d'au moins 100.000 livres. La table des successions de Périgueux en 1770 et 1791 le montre bien ⁽⁴⁸²⁾.

A sa mort en 1781, François de Saleton, écuyer, laisse seul à son épouse Anne de Chabanes l'usufruit de ses biens estimés à 37.250 livres⁽⁴⁸³⁾. A son décès en 1773, Joseph Roche, écuyer, seigneur de la Veysière laisse également à son épouse ses biens estimés 48.600 livres⁽⁴⁸⁴⁾. En 1779, les héritiers du Conseiller au Présidial, Meredieu ont eux à se partager pour 69.000 livres de «biens nobles et roturiers» situés en «différentes paroisses»⁽⁴⁸⁵⁾. Autre exemple, les biens de la famille de Vassal, paroisse de Limeuil, sont estimés à la veille de la Révolution 70.200 livres dont seulement 13.500 livres pour le château et une métairie attenante⁽⁴⁸⁶⁾. Le plus haut niveau de fortune rencontré dans une succession noble à Périgueux et dans ses environs, à cette époque nous est donné par Joseph de Bayly, marquis de Razac, qui

478. d'Anglade (A. d'), la famille de Bonnefont en Cubzaguais et sa descendance féminine du XVI^e siècle à nos jours - 1942, dactylographié (contrat de mariage du 19 décembre 1775 reçu par Me prévost, notaire à Saint-André de Cubzac). Archives privées.

479. BÈGE (D.), *La Cour des Aides de Bordeaux et ses magistrats (1553-1790)*, thèse de droit, Univ. de Paris I, dactyl. t. II, p. 407. 25 août 1779 et II C 2054.

480. BÈGE (D.), *La Cour des Aides...*, op. cit., t. II, p. 408.

481. Parmi ces magistrats des Aides, notons la présence de deux anciens bourgeois de Périgueux: Jean Baptiste (de) Maignol issu lointainement d'un notaire de la paroisse de Bourrou sous Louis XIII, fils d'un maire de Périgueux en 1737-39 et dont la fortune au moment de son décès en 1774 s'élève à 401.565 livres, somme dont il faut soustraire un passif de 79.380 livres soit en fait 320.000 livres environ, et Louis Dasmoulin de Leybardie, petit fils du Maître de forge de la Rigaudie, paroisse de St Hilaire d'Estissac, dont Denise Bège situe la fortune entre 200 et 450.000 livres - *ibid.*, t. II, p. 409. A.D.D., II C 2054.

482. *Ibid.*, III E 1817 minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 25 août 1779 et II C 2054.

484. *Ibid.*, II C 2054.

485. *Ibid.*

486. *Ibid.*, 8J 47, 11 et 12.

laisse à ses héritiers en juillet 1778 pour 90.000 livres de biens⁽⁴⁸⁷⁾. En fait, 200.000, 300.000 livres, tel semble avoir été le montant approximatif des grandes fortunes nobles du Périgord central, celles des d'Abzac de la Douze, Fayolle⁽⁴⁸⁸⁾, Saint Aulaire ou bien sûr des Bertin. En revanche à Périgueux de beaux niveaux de fortune n'étaient pas rares dans la bourgeoisie tel ce Messire François Giry, procureur dont la succession s'élève en 1786 à 103.948 livres⁽⁴⁸⁹⁾ ou celle de la famille Fournier de la Charmie, puisque dans son testament du 24 février 1783⁽⁴⁹⁰⁾, Jean-François Fournier, seigneur de la Charmie et de Pisseloube, Conseiller du Roi, Lieutenant Général en la Sénéchaussée et Siège présidial lègue pour 54.000 livres de sa fille Marguerite, légataire particulière et institue son fils Jean-François, le futur député du Tiers Etat, héritier universel de ses biens dont la terre de la Charmie située paroisse d'Eyvirat et d'Agonac, ce qui, ensemble, laisse envisager une belle fortune.

Fortune bourgeoise et fortune noble à Périgueux, la comparaison est bien difficile à faire, tant au XVIII^e siècle la situation de ces deux catégories est alors imbriquée, du moins celle des plus riches bourgeois rentiers et de la noblesse, car ces Chancel, Meredieu, du Chassaing, Bertin, Roche cités en exemple ne sont-ils pas issus très anciennement ou non de la bourgeoisie urbaine, quant aux d'Abzac leurs liens avec Périgueux sont si anciens que leur hôtel paroisse Saint Front, datant en partie du XV^e siècle est un véritable château urbain, une des plus vastes demeures sans doute de Périgueux, plus imposant, bien que moins voyant, que la «Maison de ville».

En fait, la comparaison des niveaux de fortune révèle bien mal dans cette région de Périgueux au XVIII^e siècle la différence bien réelle qui existait entre ces deux catégories, une distinction, qui tenait plus à la mentalité, au mode de vie, à l'emploi que l'on faisait de l'argent qu'à celui-ci. Ainsi, Pierre Tamarelle de la Grave, l'avocat pris ici en exemple, meurt nous l'avons vu en 1786, laissant pour 78.000 livres de biens, hôtel à Périgueux, maison au bourg de Saint Aquilain dont vont hériter quatre fils ou grandes avocats⁽⁴⁹¹⁾ à quelques lieues de là, près de Léguillac de l'Auche, la famille - de Chalup - avait vendu, deux ans plus tôt, à Pierre de Cluzel de la Chabrerie seigneur de Brouilleaux pour 68.000 livres, le beau château et chartreuse de Farreyrou appartenant à quatre frères et sœurs⁽⁴⁹²⁾, l'aîné de ces Chalup, Maréchal de Camp, le second, major au régiment de la Reine,

487. *Ibid.*, II C 2054.

488. A sa mort en 1791, Nicolas de Fayolle, laisse à sa veuve Jeanne de Tourtel de Gramont les châteaux de Fayolle et de Beauséjour, l'hôtel de Fayolle, paroisse de Tocane et un grand nombre de propriétés (dix domaines, deux moulins) le tout estimé à 168.000 livres. POMMAREDE (P.), *Tocane et Saint-Apre oubliés*, Périgueux: Fanlac, 1987, t. I, page 271.

489. A.D.D., II C 2054.

490. *Ibid.*, III E 1821, minutes de Me Dubois, notaire à Périgueux, acte du 24 février et du 12 avril 1783.

491. A.D.D., III E 1602 - Minutes de Me Fournier, notaire à Périgueux, acte du 4 février 1786.

492. *Ibid.*, 2E 583.

le troisième, capitaine au régiment de Bassigny, le quatrième, capitaine en second d'artillerie à Valogne. Cela évoque des modes de vie bien distincts. Quant au contrat de mariage du comte de la Douze et de Marie de Saint Aulaire, mentionné plus haut et signé à Périgueux où ces familles rappelons-le résidaient⁽⁴⁹³⁾, il se prolonge par une page et demi de signatures apposées le jour du contrat en l'hôtel «de Beaupoil», parmi lesquelles on aurait bien du mal à retrouver la moindre signature de bourgeois non noble de la ville, à part tout à la fin les Fournier de la Charmie, père et fils. En revanche toute la noblesse de la contrée, ancienne ou récente, semble s'être déplacée pour donner ainsi plus de lustre à ce contrat. Il y a là plus qu'un fait isolé et certains bourgeois de la ville, présents ou non, durent à nouveau, face à cette noblesse se sentir mal à l'aise d'être ainsi ignorés.

Là, dans le mode de vie et les mentalités bien plus que dans le niveau de fortune, se trouve la frontière invisible entre bourgeoisie et haute noblesse locale; la haute noblesse bien sûr, car les demeures et le mode de vie de la noblesse provinciale, celle qui ne connaît Versailles ou Paris que de nom, diffèrent peu des «repaires» ou «chartreuses» de nos bourgeois, épars dans la campagne périgourdine.

4 - La localisation des domaines de la bourgeoisie de Périgueux

L'on a du mal à imaginer aujourd'hui à quel point cette bourgeoisie de Périgueux avait réussi au moins aux XVII^e et XVIII^e siècles à marquer son emprise sur le sol. Les noms des seigneurs bien théoriques des paroisses ou des forteresses féodales évoquant des noms de familles nobles importantes occultent aujourd'hui encore la place réelle que fut celle des bourgeois privilégiés de Périgueux dans un rayon de 20 à 30 km autour de la ville. Pour comprendre cette emprise bourgeoise, le mieux est d'étudier un petit secteur géographique, celui de la vallée du Vern et de ses petits affluents, entre les localités de Bordas et de Neuvic situées au sud de Périgueux.

Il faut s'imaginer le long renouvellement des domaines des élites dans un terroir comme des dépôts d'alluvions retravaillés par l'érosion mais laissant toujours çà et là, même presque déblayés, une trace de leur existence ancienne. Ne remontons pas trop loin car l'on pourrait signaler dans ces vallées, suivant une analyse chère à Gaston Roupnel⁽⁴⁹⁴⁾, les traces des cabanes gauloises sur les hauteurs (peut-être ces lieux dit «chabanes» nombreux dans la région) puis des villas. Limitons-nous aux réalités anciennes de la vallée ayant encore une influence au XVIII^e siècle.

493. *Ibid.*, III 1796 - Minutes de Me Lavavé, notaire à Périgueux, acte du 1er juin 1780.
494. ROUPNEL, (G.), *Histoire de la campagne française*, Paris, 1re éd., 1992.

Pour comprendre la situation qui prévalait alors, il nous faut entrer dans une explication détaillée du régime seigneurial et de la propriété foncière.

a) Seigneurs directs et «propriétaires» effectifs de la terre

Ainsi le plus ancien détenteur du Pouvoir sur cette basse vallée de Vern est bien l'Eglise. Ça et là des dizaines de ténements et lopins meurent encore au XVIII^e siècle de la fondalité du chapitre de Saint Front (secteur du pariage) ou du chapitre de Saint Astier à l'ouest. Plus même, une partie du sol du château de Grignols, berceau de la famille de Talleyrand, doit encore hommage au XVIII^e siècle, malgré les protestations de cette dernière, aux chanoines de Saint-Astier. Le reste de la forteresse doit hommage au Roi, souvenir du temps où celle-ci possédait là une place forte contre l'Anglais⁽⁴⁹⁵⁻⁴⁹⁶⁾.

A côté des droits que pouvait posséder l'Eglise, la plus grande partie des biens de la vallée doivent au XVIII^e, cens annuel, lots et ventes en cas de mutation, etc.; donc sont grevés de droits féodaux appartenant aux Talleyrand, seigneurs justiciers ayant juridiction sur les paroisses de Jaure, Grun, Manzac, Saint-Léon et Grignols. Au sud de cette seigneurie, les La Rochefoucaud ont juridiction sur Estissac et les villages qui en dépendent. A l'ouest, à Neuvic, nous trouvons les Fayolle; au nord-est se trouve la petite juridiction seigneuriale de Saint-Paul de Serre, indépendante depuis la fin du Moyen Age⁽⁴⁹⁷⁾.

Dans les faits, au XVIII^e siècle, ces seigneurs des paroisses sont à la fois doublement absents et présents; absents, ils le sont depuis longtemps, parfois même depuis des siècles. Sur place, ils sont représentés par des régisseurs tels le sieur Laforest résidant à Beauséjour pour les Talleyrand⁽⁴⁹⁸⁾ ou bien ont affermé leurs biens et rentes tel le marquis de Taillefer à Villablard⁽⁴⁹⁹⁾. Ils sont absents également de la propriété réelle et concrète de la terre. Ainsi au XVIII^e siècle, les Talleyrand ne possèdent plus aucune terre à Grignols comme le prouve un inventaire du 7 Décembre 1756⁽⁵⁰⁰⁾. Il ne leur reste que le château en ruines, le greffe et le droit de boucherie qui sont affermés, le four banal «où on ne cuit plus» (sic).

Pourtant, ces «puissants seigneurs» sont encore omniprésents dans les paroisses. La justice est encore exercée en leur nom et

495. B.N., manuscrits, fonds latin n° 9145 (hommage au Roi en 1624 du sgr de Belet pour son hôtel situé dans le fort de Grignols).

496. ROUMEJOUX (A. de), «Notice historique et archéologique sur le château de Grignols» (XIII^e siècle), *Annales de la Société d'agriculture sciences et arts de la Dordogne*, t. XXII, 1871, p. 118 et 396 et JOUANEL (A.), «Le château de Grignols, histoire et description», *SHAP*, t. LX, 1933, p. 212-222, 258-274, 326-336, t. LXI, 1934, p. 62-70.

497. B.N., Pgd., n° 71 (Etat des paroisses de l'Election de Périgueux avec les noms des seigneurs de chacune des paroisses) et A.D.D., 3C-5 - Etat du département de l'Election de Périgueux (par paroisses) en 1769-1770.

498. *Ibid.*, 3C 4 - «Etat de MM. les Gentilshommes dont les biens sont affermés qui sont parvenus à la connaissance du préposé des exercices impairs» (XVIII^e siècle).

499. *Ibid.*, 3C 4.

500. A.D.D., B 516.

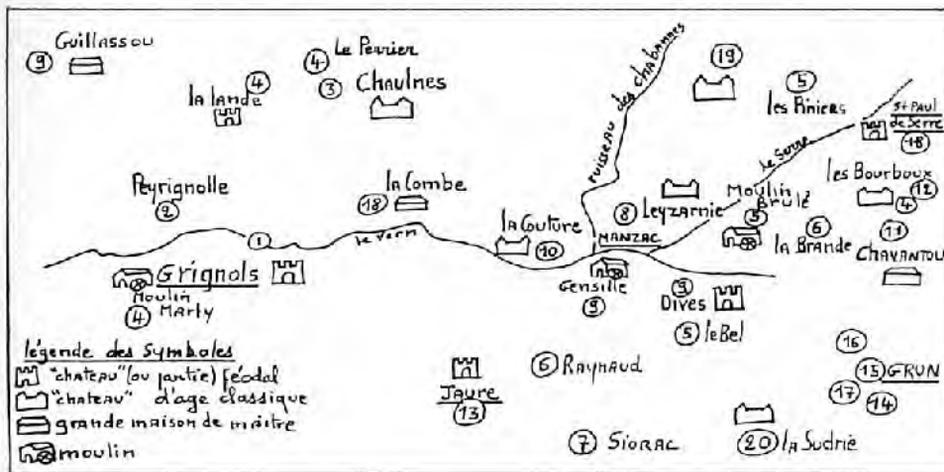
subsistent sur la terre ces droits féodaux d'autant plus vexants qu'ils ne paraissent plus justifiés.

Qu'est devenue la propriété réelle de la terre à Grignols et dans ses environs? Au XIV^e siècle et jusque dans la moitié du XV^e siècle, les seigneurs de Grignols et leurs vassaux, dont le fonds Périgord nous a laissé les noms⁽⁵⁰¹⁾, possédaient autour de leur château et fiefs, à Belet, à la Mothe, etc., la majeure partie de la terre. Au XVI^e siècle, ces vassaux anciens ont presque disparu à part les Belet ou les Solminihac sans compter les du Mas nouvellement arrivés du Limousin et qui possèdent une maison dans le fort de Grignols⁽⁵⁰²⁾. La propriété a changé progressivement de main. La terre appartient de plus en plus à la bourgeoisie rurale en gestation qui ici à nom Courtois, de Lespine, du Rieu, de Pons⁽⁵⁰³⁾, etc. Progressivement, ceux-ci achètent sur les parcelles acquises, les droits féodaux afférents ce qui leur permet d'abuser de la qualification de seigneur (entendez là seigneur de rentes et non seigneur justicier) et de placer ainsi leur argent en rentes foncières⁽⁵⁰⁴⁾.

Cette évolution qui semble typique des environs de Périgueux car ailleurs, en Nontronnais, en Sarladais, la propriété noble semble avoir mieux résisté, se poursuit aux XVII^e et XVIII^e siècles. La bourgeoisie rurale ou la moyenne noblesse subsistante qui rejoint dans le même temps Périgueux supplante de plus en plus les vieux domaines seigneuriaux. Ils constituent peu à peu les leurs, selon un modèle comparable à celui des Haussière déjà cités ou plus prosaïquement par mariage, tels les - du Castaing - à Leyzarnie (paroisse de Manzac).

La carte et le tableau ci-joint montrent bien pour Grignols et ses environs l'importance de l'implantation bourgeoise dans ce secteur de la vallée du Vern au XVIII^e siècle.

501. BN, Pgd n) 169, folio 116.
502. *Ibid.*, Chérin 131, page 1, maison attestée dans un partage familial de 1580-82 (A.D.D., 8J 114) et vendue le 10 mai 1604 (*Ibid.*, 2E 1840/10-11). Elle était alors en ruine, par suite de la prise de Grignols par les «croquants».
503. Les noms de ces familles apparaissent dans B.N., Pgx n° 51 fol. 236 à 258 (notes généalogiques sur les Grimoard), n° 63, folio 157 bis (actes des 26 juin 1478 et 25 janvier 1496), et n° 148, dossier 234: généalogie des Lespine de Leylourcarie et de Limouil, recherchée et mise à jour par Pierre Lespine des Colombies l'an 1777, imprimé - Certains membres de cette bourgeoisie rurale peuvent être issus de cadet nobles tel ce «magistro Raymondo notaria Pons, fratibus, domicellis, dominis de Villates», cité en 1517 à Grignols, mêlant aisément ses qualifications noble et de notaire, papiers Geydon de Dives - Archives privées - Reconnaissance de Bancharel, paroisse de Saint-Paul de Serre, 10 janvier 1517, parchemin, côté F.
504. Puisqu'il est question ici de la bourgeoisie rurale et de son importance croissante à partir du XVII^e siècle, c'est le lieu de signaler que sous l'Ancien Régime et jusqu'à l'Ordonnance de 1782, les familles notables des paroisses se faisaient inhumer à l'intérieur même des Eglises. Elles achetaient ces droits de sépulture, ainsi que des bancs privilégiés, au conseil de fabrique. Il existait toute une hiérarchie des lieux de sépulture correspondant au rang des familles et à la taille des églises. Les seigneurs des paroisses avaient souvent leurs tombeaux devant le maître-autel ou près de lui - les autres familles se faisaient inhumer dans les chapelles latérales, dédiés à des saints particuliers. Les familles notables de la bourgeoisie de Périgueux, à commencer par la noblesse, étaient très honorés de posséder un droit de tombeau à l'intérieur même de la basilique Saint Front, dans le cloître ou dans une chapelle latérale. Ce fut le cas des familles Girard de Langlade, de Bayly, Gasquet, Moysson, Leymarie, ou Gravier de Puygrand, par exemple (A.D.D., Pgx., reg. par. de Saint Front).



Carte 5 : Carte succincte des implantations de la bourgeoisie de Périgueux dans la basse vallée du Vern au XVIIIe siècle

Légende des numéros

N°	nom des familles	nature des biens
1	Courtois	(métrairie)
2	Laporte	laboris de peyrignolle (métrairie)
3	de la Bastide	seigneurie
4	du Mas de la Lande	la Lande et le Perrier (repaire noble) Moulin Marty (Moulin) puis les Bourboux (fief)
5	Noel	le Bel (métrairie) les piniers (repaire noble) Moulin Eruld (moulin)
6	Labat	Raynaud et la Branda (repaire)
7	du Rieu er de Siorac	Repaire noble
8	du Castaing Sgr de Laysarnie	fief ancien
9	Queydon Sr de Dive	Repaire noble
10	du Meu er de la Couture	Repaire noble
11	Sous de Chavantou	repaire
12	Baustre	Les Bourboux (fief)
13	de Bertin	Seigneurie
14	Pafailiac	métrairie
15	Messoubre er de la Ouzerie	métrairie
16	de Hayney	repaire noble du Chétenet
17	Messoudet dit Llonnet	métrairie ?

Autres familles non bourgeoises de Périgueux :

18	de Chauveron	la combe (fief mouvant de Grignols) St Paul de Serre : seigneurie ancienne
19	de Solminhac	La Faye ("seigneurie")
20	de Cosson	Repaire noble

N.B. - Il existait dans ces paroisses une petite bourgeoisie purement rurale non privilégiée de Périgueux, mais apparentée à ses familles, tels à Grignols, les Grellety, Lavignac et Lolière.

Cette carte est éloquent et dans les faits, dans ces paroisses des environs de Périgueux, la grande majorité des métairies appartenait à des privilégiés le plus souvent bourgeois de la ville. La preuve en est donnée par un «Etat du département de l'Election de Périgueux» daté de 1769-70⁽⁵⁰⁵⁾. Il s'agit là d'un document dont les historiens du Périgord n'ont pas encore tiré toute la richesse. En effet ce texte «administratif» mentionne par paroisse le nombre de métairies et de paires de bœufs appartenant aux «priviliégiés»⁽⁵⁰⁶⁾. Son analyse détaillée permettrait de mieux comprendre l'étendue de la propriété bourgeoise et noble en Périgord à la veille de la Révolution.

Restons dans notre petite vallée et dans les côteaux (on disait alors «montagnes») qui la bordent. La simple lecture de la carte de Belleyme et des plus anciens cadastres, où figurent les habitations, montre que dans certaines communes près de 80 % des métairies appartenait à des privilégiés. Il faut bien sûr rapporter ces chiffres à la dimension de la commune. Ainsi, Saint-Paul de Serre, dont la partie la plus riche dépend alors fiscalement de Creyssensac, compte à cette date 7 métairies et 11 paires de bœufs appartenant à des privilégiés. A Manzac, le chiffre est impressionnant puisque ces derniers possèdent 30 métairies et 54 paires de bœufs. A Montrem, plus près encore de Périgueux, les privilégiés possèdent 47 métairies et 70 paires de bœufs.

Naturellement, au sud de la Vallée du Vern, plus «montagneuse» et stérile, cette proportion chute brutalement. A Grun, dont on nous dit que «le terroir en coteau est de médiocre rapport» il y a 21 métairies privilégiées. Un autre document du XVII^e issu des archives de l'Election de Périgueux⁽⁵⁰⁷⁾ fait état de 19 métayers à Grun. D'après les noms mentionnés, la bourgeoisie de Périgueux en possédait 8 (soit 44 %) et la noblesse (familles de Cosson et de Chauveron) (4 soit 22 %). On le voit, la propriété bourgeoise reste forte à Grun, paroisse située à la limite sud de la zone d'influence de la bourgeoisie de Périgueux.

Ce petit secteur de la vallée du Vern n'est qu'un exemple. Nul doute que de semblables études réalisées le long des vallées moins isolées, à Saint-Pierre de Chignac ou à Agonac seraient encore plus révélatrice de l'emprise de la bourgeoisie périgourdine sur le sol, du moins au cœur de la province.

d) Demeures bourgeoises: des «maisons de maître» aux gentilhommières

Il reste maintenant, dans cette étude de l'assise foncière de la bourgeoisie, à dire quelques mots des demeures campagnardes dont

505. A.D.D., 3 C 5.
506. Qualification couramment employés alors.
507. *Ibid.*, 3 C 4.

les familles aimaient s'intituler sieur et seigneur, avant d'en porter le nom.

L'étude de ces demeures, leur identification dans les paroisses et leur visite, lorsque ce fut possible, a montré que la maison de la bourgeoisie périgourdine occupe dans l'habitat rural une place très originale. Par son importance, sa variété, elle contribue, à côté des forteresses médiévales, au caractère spécifique de cette province, «ce pays aux mille cinq cents châteaux» selon l'expression de Jean Secret⁽⁵⁰⁸⁾, châteaux qui sont surtout des «maisons de caractère» et pour cause!

Paradoxalement, ce patrimoine architectural n'a pas encore fait l'objet d'une analyse exhaustive sous l'angle de l'histoire de l'occupation du sol ou de l'histoire sociale. Il faut rendre néanmoins hommage à Jean Secret, homme de lettres et historien de l'art périgourdin qui a consacré sa vie à dresser un véritable inventaire du patrimoine monumental périgourdin et qui a su le faire aimer pas ses nombreux ouvrages. Pour le Périgord central, il s'est surtout intéressé aux demeures les plus remarquables⁽⁵⁰⁹⁻⁵¹⁰⁾. Or, les demeures rurales de la bourgeoisie de Périgueux sont extrêmement variées et suivent un véritable crescendo allant de la modeste maison de maître au château Louis XVI en passant par ces «repaires nobles», ces chartreuses⁽⁵¹¹⁾ et gentilhommières si typiques de la région.

D'autre part, les ouvrages généraux sur l'architecture régionale, malgré leur qualité technique, montrent le plus souvent une méconnaissance des réalités locales dès qu'il s'agit d'expliquer la nature, la forme ou l'usage premier de l'habitat périgourdin ancien.

L'un deux publié récemment, donne la légende suivante à une de ses illustrations «ferme à cour fermée des environs de Saint-Astier. On ne sait si la variété des volumes est né d'une volonté de parti architectural ou celui du hasard de différents chantiers de construction; le résultat n'en demeure pas moins remarquable»⁽⁵¹²⁾.

Il s'agit en fait du château de Beauséjour bâti par les Talleyrand, remanié sous la Fronde et au sujet duquel Jean Secret écrivait en 1966⁽⁵¹³⁾: «Face au bourg (de Saint Léon sur l'Isle) sur la rive droite de l'Isle, Beauséjour a gardé son quadrilatère défensif, fait de logis, de commune, de courtines limitant une cour intérieure».

508. SECRET (J.), *Auvergne - Limousin - Périgord*, Paris: L'illustration, 1980, p. 83 et s.

509. SECRET (J.), *Vieilles demeures...* *op. cit.*

510. SECRET (J.), *Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières*, Paris: Taillandier, 1966.

511. La remarquable étude sur les «chartreuses» du Périgord parue en 1987 éclaire d'un jour nouveau la connaissance de l'habitat périgourdin à l'époque moderne. Selon la définition proposée: «La chartreuse est une maison de maître, bâtie entre 1650 et 1850 environ à simple rez-de-chaussée, fortement barlongue, comportant des éléments architecturaux extérieurs et une finition intérieure tranchant sur l'ordinaire, et manifestant un certain art de vivre». BELINGARD (J.M.), AUDRERIE (D.), du CHAZAUD (E.), du CHAZAUD (G.), *Chartreuses en Périgord*, Le Bugue: P.L.B., 1987, p. 11.

512. CAYLA (A.), *Maisons du Périgord et du Quercy*, Paris: Hachette, 1973, p. 63 et 89.

513. SECRET (J.), *Le Périgord, châteaux, manoirs...*, *op. cit.*, p. 192.

Arrêtons ici ces exemples car l'on pourrait relever çà et là d'autres affirmations bien difficiles à démontrer sur le plan historique telle cette phrase issue du même ouvrage⁽⁵¹⁴⁾: «de modestes paysans, par leur travail et leur intelligence pouvaient agrandir leur terre et progressivement se créer une - chartreuse - ou même une gentilhommière» - la réalité plus prosaïquement montre en fait le caractère exceptionnel de la grande propriété paysanne et plutôt l'omniprésence en Périgord, à côté de la noblesse et du clergé, de la bourgeoisie propriétaire du sol.

Esthétisme et «grandeurs» en architecture

De la moindre maison de maître utilisée surtout à la belle saison, les événements familiaux, naissance, mariage des filles et sépultures dans la paroisse (de préférence à Périgueux, ainsi que le montrent les registres paroissiaux) jusqu'au château construit pour l'aisance et non plus dans un but défensif, il apparaît bien que plusieurs objectifs étroitement mêlés ont été poursuivis dans l'architecture de ces demeures: d'abord en faire des lieux de séjours agréables et pratiques et tout à la fois laisser apparaître dans les façades la notabilité, la richesse, la situation voire le raffinement des maîtres de céans.

On le voit, il s'agit d'apporter ici une approche différente et complémentaire de celle se rattachant à l'histoire de l'art ou de l'architecture.

Avant de citer quelques exemples de demeures correspondant aux diverses situations sociales des «nobles citoyens», examinons les principales caractéristiques de cet habitat.

Le site: «hauteurs» bourgeoises

Dans ce pays tourmenté, entaillé de nombreuses vallées, vallons et combes où, surtout pendant la guerre de Cent ans (1337-1453), vint se loger cette foultitude de castels fortifiés du Périgord (où l'on aime voir les avants-postes des lignes sans cesse mouvantes des deux camps), ce sont ces hauteurs qui ont le plus attiré la bourgeoisie de Périgueux. Comment ne pas faire de parallèle entre la situation de ces forts des XIV^e-XV^e siècles et la situation des «repaires» bourgeois?

Dans un pays d'habitat dispersé où les bourgs se trouvaient le plus souvent dans les vallées, les maisons bourgeoises se trouvent elles, éloignées, essoulées sur les points culminants (dans la mesure où le relief bien sûr le permettait).

Or, ces situations ne sont pas naturelles. Tout d'abord le but de ces maisons, sauf dans le cas où elles prirent la suite d'une construction plus ancienne, n'était pas défensif. Ainsi lorsqu'elles se

514. CAYLA (A.), *Maisons du Périgord...*, *op. cit.*, p. 89.

trouvent dans les positions les plus en vue, elles n'occupent pas comme au Moyen-Age l'arrête du versant mais sont construites en retrait. D'autre part, sur ces « montagnes » calcaires, elles étaient situées à l'opposé de l'eau. Il fallut donc pour les alimenter, creuser des puits qui s'enfoncent souvent à plusieurs dizaines de mètres. Enfin, elles apparaissent plus isolées du reste de la population que les anciennes demeures nobles qui souvent ici donnèrent naissance aux bourgs⁽⁵¹⁵⁾.

Une observation plus fine nous montre même, fait significatif, que les plus belles vues semblaient appartenir aux familles les plus importantes! Prenons quelques exemples caractéristiques: ainsi à Leyzarnic⁽⁵¹⁶⁾ les du Castaing dominant la vallée sur trois côtés, tandis que les Labat aux Brandes, ou les Souc à Chavantou⁽⁵¹⁷⁾, dans leurs demeures situées sur des croupes secondaires, ne regardent qu'une portion plus étroite de la même vallée du Vern. Que dire alors du Repaire noble de « Siorac » qui fut aux Durieu⁽⁵¹⁸⁾, situé en bordure d'un vallon étroit au fond duquel coule un maigre cours d'eau le Floyac; il ne peut que « surveiller » les deux directions extrêmes et exigües du paysage. Cette observation est plus qu'une anecdote; et l'étude systématique du site nous apprendrait davantage sur la mentalité de cette bourgeoisie campagnarde.

Force est bien de constater que dans leur « domaine » (terme employé dans les actes, même pour une métairie privilégiée), dans leur demeure isolée sur sa hauteur, ces familles bourgeoises (et plus tard nobles pour nombre d'entre d'elles) venaient rechercher la tranquillité, l'espace, en un mot l'aisance qui leur faisait défaut en ces longs mois d'hiver passés à Périgueux en leurs hôtels ou appartements exigus bordant les rues étroites, bruyantes et surtout nauséabondes de la ville. Le paysage dont ils profitaient leur donnait sans doute une impression d'ascendant sur la terre, proche de celui du seigneur ancien sur sa paroisse.

Gardons-nous néanmoins de généraliser une situation pourtant maintes fois observée, car de nombreuses « maisons de maîtres » et demeures bourgeoises situées sur les plateaux ou dans les vallées plus larges (telle - « La Rivière » - « fief » des Tourtel⁽⁵¹⁹⁾) ne correspondent pas à cette analyse; tandis que d'autres « repaires » de taille plus importante étaient situés dans des paysages fermés aux confins des

515. Les auteurs de l'étude précitée sur les Chartreuses en Périgord notent la place qu'occupent les « chartreuses de vallées: de beaucoup les plus nombreuses » écrivent-ils, souvent à flanc de coteaux, dont la liste serait trop longue à citer, implantée avec un évident souci de présentation. Car les chartreuses ne recherchent pas une situation dominante et militaire comme certains châteaux, mais se posent avec une feinte modestie sur une pente légère, une paroi rocheuse ou une simple terrasse alluviale, conscientes de leur charme campagnard et de la surprise admirative qu'elles suscitent au détour d'une cheminée. BELINGARD (J.M.) *et al.*, *op. cit.*, p. 17.

516. Commune de Manzac.

517. Commune de Saint-Paul de Serre.

518. Commune de Villambard.

519. Commune de Château-L'Evêque.

paroisses: à défaut d'une vue importante, ils présentaient l'avantage pour les propriétaires d'être le cœur même d'un domaine unifié.

Mais tout compte fait, c'est bien l'image de ces «hauteurs bourgeoises» qu'il faut conserver, et qui sait si en écrivant à l'évêque de Périgueux en 1863 l'Abbé Bernaret n'y faisait pas allusion avec humour: «Le Périgord, lui écrivait-il, doit se féliciter de posséder un grand nombre de familles anciennes et très respectables. On doit les honorer, mais il faut aussi ménager les autres qui vivent dans la plaine et qui regardent d'en bas avec un œil jaloux»⁽⁵²⁰⁾.

* Bois, tuile et pierre

Pour comprendre l'architecture périgourdine, Jean Secret nous invite à tenir compte de deux réalités complémentaires. Il nous fait remarquer tout d'abord l'utilisation exclusive du matériau local, différent selon la région (granit pour les pourtours nord, calcaire ailleurs, sauf au sud-ouest où domine le sable). La seconde remarque qu'il faut faire nous dit-il et qui est une conséquence partielle de la première, c'est l'adaptation de la maison au paysage, donc les différentes formes de l'habitat périgourdin⁽⁵²¹⁾.

Ces réalités sont les plus nettes, les plus visibles peut-être mais il en est une autre tout aussi importante qui est la hiérarchie très nuancée et graduée en Périgord des dimensions et des formes de l'habitat rural. Ici, pas d'opposition tranchée comme ailleurs entre deux types d'habitat, celui des Grands et celui des «travailleurs de terre» (pour reprendre l'expression du cahier de doléances de Coursac)⁽⁵²²⁾.

Ces maisons de toutes tailles, diffèrent bien sûr entre elles par les matériaux employés, mais en fait ces différences sont secondaires; hier comme aujourd'hui, l'aspect des demeures est surtout lié aux capacités pécuniaires de leurs propriétaires. Toutes proportions gardées, la pierre de taille, celle qui habille avec élégance les encadrements des ouvertures ou qui en linteau de cheminée ennoblit une pièce, n'était pas à la portée de tous et bien sûr pas à celle des métayers non propriétaires de leur métairies basses aux linteaux de bois!

Est-ce exagéré de le dire? Toute sociologie de l'habitat court le risque d'être réductrice. En fait dans une proportion difficile à déterminer elle vient compléter ce qu'une histoire de l'art nous dirait de cet habitat.

Ainsi, à partir des trois matériaux prédominants et aux teintes nuancées que sont le bois, la tuile et la pierre, matériaux disponibles,

520. Archives diocésaines de Périgueux D9, cité par GIBSON (R.), *Les notables et l'église dans le diocèse de Périgueux (1821-1905)*, thèse, univ. de Lyon, 2 vol., 1979

521. SECRET (J.), *Auvergne - Limousin - Périgord...*, op. cit., p. 83-84.

522. A.D.D., 6 C, Cahier de doléances de Coursac.

peut-on dresser une hiérarchie des difficultés et des qualités des constructions qui est en rapport très direct avec la hiérarchie ou plutôt l'importance relative des familles au sein de cette bourgeoisie⁵²³. Prenons ici quelques exemples qui nous permettront de mieux comprendre les illustrations de maisons bourgeoises qui suivent.

La première remarque est que le bois disparaît des ouvertures des façades, même dans les plus petites maisons de maîtres, pour être relégué aux linteaux des «aizines», c'est-à-dire des communs jouxtant à l'arrière les maisons. Au bois est préféré un matériau «noble» la pierre. Timidement dans ces maisons rurales, la pierre va être employée pour les rebords des fenêtres et en linteau; puis, c'est l'ouverture elle-même qui sera en pierre de taille. Enfin la pierre ouvragée va être utilisée pour supporter les ouvertures et plus haut pour soutenir la fenêtre du second étage, pour «l'œil de bœuf» ou l'entablement également en pierre.

Cette hiérarchie des difficultés traduisant une recherche de la «qualité» apparaît aussi en bordure des toits - la technique la moins élaborée consistait et consiste encore à laisser dépasser largement les pans de la toiture sans construire de transition entre murs et toits. Dans le Périgord central, cette technique élémentaire était rare sauf pour des bâtiments d'exploitation secondaire. Généralement, la technique de transition employée entre toiture et murs permettant d'écartier l'eau de pluie de ceux-ci et d'embellir les façades était la génoise; assise de tuiles alternativement plates et «romaines» placées en débord pour supporter l'avancée des toitures. Là encore la qualité des constructions apparaît dans l'aspect et l'importance des génoises; fussent-elles d'une, deux, trois rangées et la façade en était changée. Enfin la plus coûteuse et plus noble technique consistait à faire reposer les extrémités des toitures sur un entablement de pierre de taille, sur une corniche artistiquement moulurée.

Revoici la pierre qui dans les plus belles maisons rurales reprend de plus en plus de places. Elle supporte et accueille les ouvertures, elle ceinture le toit en haut des murs, elle apparaît bientôt aux angles des maisons et par blocs massifs et bien ajustés dans certaines demeures pour renforcer les façades assises sur la pente naturelle des replats qui dominent le vallon, voire la vallée.

Enfin, mais nous sommes là à coup sûr en présence de familles bourgeoises de Périgueux ayant accédé ou accédant à la noblesse, (sauf dans le cas où la pierre était plus facile à travailler comme en Mareuillais), c'est la maison elle-même qui est construite en parpaings de pierre de taille, construite d'un seul jet avec recherche comme le fut Vigneras, dont l'illustration suit, et surtout Sept Fonts, symbole achevé de l'effort séculaire d'une famille.

C'est bien dans la pierre, lorsqu'elles en auront les moyens et le goût, que les familles de la bourgeoisie laisseront libre cours à leur

523. Dans cette «hiérarchie», il faudrait introduire aussi l'évolution des techniques de construction et des styles.

imagination et à leur raffinement. Car ces familles, dont les ancêtres construisirent ces remarquables hôtels de pierre de taille, qu'il faut aller découvrir le long des ruelles du vieux Périgueux aujourd'hui restauré, mirent quelques éléments de ces raffinements urbains dans leur maison rurale.

Bien sûr, même s'ils ne sont pas les seuls, les aspects sociaux des efforts architecturaux sont faciles à découvrir: la belle façade sur laquelle s'est porté l'effort du sculpteur et des familles est la façade noble celle qui donne sur la vue et non la façade arrière celle qui donnait sur la cour, qu'encadraient les indispensables communs. Les portes ensuite pour faire honneur aux hôtes, car par chance en français le mot peut-être pris dans les deux sens, étaient plus finement travaillées que les portes de service. De même en étaient-ils des portes charretières et piétonnes. Sur celle qui donnait accès au - château - de Leyzarnie aujourd'hui détruit, un prêtre, fils de ces - du Castaing - bourgeois de Périgueux, avait fait graver la phrase suivante composée tout exprès et qui reflète bien l'esprit et les convictions de ces familles:

ANGELUS DOMINI CUSTODIAT INTROITUM TUUM ET
EXITUM TUUM ⁽⁵²⁴⁾.

Prenons maintenant quelques exemples de maisons rurales et bourgeoises choisies dans cette même vallée étudiée précédemment avant de partir dans les environs est et nord de Périgueux;

Quelques exemples:

* Simples maisons de maîtres

L'œil ne remarque pas toujours dans le paysage périgourdin ces maisons de maîtres entourées de leurs dépendances dont on ferait trop vite des maisons paysannes. En voici trois dont les noms ont été déjà cités ici: Siorac, commune de Villamblard, la Brande et Chavantou, commune de Saint-Paul de Serre.

- Siorac est sans doute la plus simple de toutes. Qualifiée de «Repaire noble» dès le XVIII^e siècle, c'était la demeure des Durieu, famille issue de robins de Villamblard⁽⁵²⁵⁾. L'on remarquera la modestie de cette maison, plus tard remaniée ainsi que l'indique un linteau ouvragé réemployé dans l'appareillage d'une grange.

- La Brande, déjà plus assise est la maison typique de la bourgeoisie rurale. A elle seule, elle mériterait une étude précise. La pente est utilisée judicieusement: le rez-de chaussée sert de cave et de «vide sanitaire» pour le premier étage, «étage noble», auquel on accède de «plein pied» à l'arrière, par la cour bordée de dépendances. Nous sommes ici chez les Labat, sieur de la Brande, qui exercèrent

524.
525.

On aura compris: «Que l'ange du seigneur garde ton entrée et ta sortie».
A.D.D., J. 1913, J 1927 et J. 1928.

dès la fin du XVII^e siècle les fonctions d'officiers de la petite juridiction de Saint-Paul de Serre⁽⁵²⁶⁾. Léonard Labat juge de la juridiction de Saint Paul obtint des lettres de bourgeoisie de Périgueux en 1750⁽⁵²⁷⁾.

– Chavantou, sur la petite croupe voisine a déjà plus de style. Son architecture malgré des dimensions comparables à celle de la Brande, montre plus de recherche. Notons ce haut toit périgourdin qui s'oppose, dans cette région frontière entre deux techniques de toiture, avec les toits plates qui recouvrent les grands et importants communs de ce «repaire». Nous sommes ici chez les Souc de Chavantou - vieille famille de bourgeois vivant noblement, issue de Périgueux⁽⁵²⁸⁾.

* «Chartreuses» et gentilhommière

Faisons maintenant quelques kilomètres à peine à vol d'oiseau et nous voici à Chanlebout, commune de Chalagnac, dont le nom et la situation évoquent bien un bout du monde.

La maison date de la fin du XVIII^e siècle, époque où ses auteurs accédaient à la noblesse. Là vécut une des branches de l'importante famille de Meredieu⁽⁵²⁹⁾. Comme Chavantou, cette maison profite de la pente. Les communs à l'arrière encadrent l'autre façade.

Autre exemple de demeure de la bourgeoisie périgourdine aisée, voici les Bourboux, dont l'histoire a été expliquée plus haut; la maison elle-même, ainsi que l'écrit Jean Secret⁽⁵³⁰⁾ ne présente pas grand caractère architectural: c'est une construction rectangulaire, sans étage, du type que l'on nomme communément en Périgord, une «chartreuse». Intérieurement, quelques pièces conservent des cheminées et des lambris du XVIII^e siècle. Mais ce qui fait la «qualité de la maison», ce sont les éléments complémentaires: «L'ordonnement de la vaste cour, la chapelle à haute toiture qui siège au milieu», les arbres du parc, «le puits monumental couronné d'un haut pinacle de maçonnerie sur plan circulaire»⁽⁵³¹⁾ et son pigeonnier seigneurial, car les Bourboux étaient un fief.

A partir de demeures de cette ampleur, nous entrons soit dans les plus riches familles de la bourgeoisie périgourdine, celles du Présidial par exemple, soit dans la noblesse issue de la bourgeoisie.

526. C'est le cas dans la deuxième moitié du XII^e siècle de Me Léonard Labat, notaire royal et procureur d'office de la juridiction de Saint-Paul de Serre, d'Hélie Labat, qualifié de procureur d'office de juridiction lors de son décès survenu en 1686 (A.D.D., E dépôt, reg. par. de Grun).

527. *Ibid.*, Pgx., BB 11.

528. A.D.D., Pgx., GG 55(1657) «Barthélemy Souc, procureur d'office du partage, habitant Périgueux est cité en 1645-46 (*ibid.*, 2E 1840/36, 38, 39).

529. En 1714 à Excideuil «Pierre de Meredieu, seigneur de Chambelou (sic), de la paroisse de Saint Front de Périgueux» épousa «Anne de Magnac de la Baroutie, dlle de Neuville» (*ibid.*, E dépôt, reg. par. d'Excideuil).

503. SECRET (J.), Vieilles demeures des environs de Périgueux..., *op. cit.*, p. 24.

531. BELINGARD (J.M.), *et al., cit.*, p. 227.

Ainsi, dernier exemple de cette région, voici Chaulnes, commune de Grignols que le cadastre actuel appelle «la château de Chaulnes». Il s'agit là de la demeure classique, presque de l'archétype de la gentilhommière périgourdine des lendemains de la Fronde. Son plan est simple, très proche du château de Beauséjour évoqué plus haut, remanié à la même époque. La façade noble de la demeure, que l'on ne voit pas ici, est orientée vers la rue; de l'autre côté, celui de la cour apparaît une maison de maître constituée d'un corps de bâtiment simple joutant un haut pavillon. Deux corps de communs perpendiculaires conduisent à deux autres pavillons dont l'un abritait la chapelle. Une grille et un porche aujourd'hui disparus fermaient la cour intérieure de cette gentilhommière de caractère construite un peu en retrait de la vie au centre d'un domaine dont les anciennes métairies tombent aujourd'hui en ruines. C'est le Logis - des la Bastide de Chaulnes -, famille anoblie de 1773⁽⁵³²⁾, qui donna un conseiller au Présidial vers 1700⁽⁵³³⁾ et deux gendarmes de la garde du roi reçus en 1731⁽⁵³⁴⁾.

Barbabeau, au nord de Périgueux est construit selon le même principe. La photo représente la belle façade donnant sur la vue, laquelle, au-delà de la terrasse dont on aperçoit ici les soubassements, découvre un large panorama sur Périgueux. C'était la demeure des Chancel, une des plus vieilles familles de la ville.

* «Châteaux périgourdins»

Un nouveau cap est franchi avec le château de Saint-Laurent sur Manoire. Nous sommes là devant la gentilhommière des parents du ministre Bertin, maintes fois cité ici⁽⁵³⁵⁾: large logis à étage qu'encadrent deux pavillons. L'on notera la hauteur des toitures auxquelles les ardoises actuelles plus commodes ont enlevé une grande partie du cachet. La demeure montre cependant une élégance et en même temps une sobriété très caractéristique des goûts de cette famille alors en pleine ascension. En 1693, les Bertin, bourgeois de Périgueux possédaient à Saint-Laurent une «manufacture»⁽⁵³⁶⁾. Ce n'est qu'en 1754 qu'ils accédèrent à la noblesse.

* Septs-Fonts

Mais sans nul doute la demeure la plus élégante qu'ait jamais fait construire une famille de la bourgeoisie de Périgueux est ce château de Sept-Fonts situé commune de Trélissac. Par sa sobriété, il trahit le XVIII^e siècle avec son plan rectangulaire, ses fines proportions, cet

532. BELINGARD (J.M.) *et al.*, *op. cit.*, p. 135. Ces lettres de février 1773 sont en faveur de Pierre Valentin de la Bastide.

533. ARLOT DE SAINT SAUD(A.), *Magistrats... du Périgord*, *op. cit.*, p. 61.

534. DURIEUX (J.), «Gendarmes de la garde du roi», *SHAP*, t. XLII, 1915, p. 22.

535. SECRET (J.), *Vieilles demeures...*, *op. cit.*, p. 86-87.

536. A.D.D., Pgx., GG 158, reg. par. de Saint Georges de Périgueux (acte du 25 avril 1692)..

avant-corps en saillie et ce fronton armorié où l'on peut lire les armes d'un Faure et de son épouse née - du Cluzel de la Chabrerie - ⁽⁵³⁷⁾. Car nous sommes là chez - les Faure de Rochefort - exemple aussi caractéristique de réussite bourgeoise que le sont les Bertin souvent cités ici. Eux aussi se sont enrichis par les forges, au tout début du XVI^e siècle en Nontronnais⁽⁵³⁸⁾. Au XVIII^e siècle, au moment où elle fait construire cette demeure, la famille du Faure vient d'accéder à la noblesse par la charge de Président-Trésorier Général au bureau des Finances de Bordeaux. La fin du siècle les verra à la Cour des Aides de Paris⁽⁵³⁹⁾.

* Vigneras

Terminons par un dernier exemple de ces demeures caractéristiques des familles bourgeoises au fait de leur réussite avec Vigneras qui fut aux Bouchier, famille de médecins depuis au moins 1624⁽⁵⁴⁰⁾. Ce château d'une architecture sobre et classique date lui aussi du XVIII^e siècle. L'on notera la taille de la demeure qui au premier étage compte jusqu'à 12 fenêtres en façade. Détail caractéristique, ce château n'est pas terminé. La murette qui limite l'entrée attend encore ses grilles et sur la façade «un vaste fronton occupe le centre avec une pierre d'attente qui n'a jamais reçu les écussons prévus par le maître d'œuvre»⁽⁵⁴⁰⁾. A ces écussons inachevés répond la situation de noblesse inachevée de la famille, puisque la Révolution paraît bien être venue interrompre le temps d'exercice de la charge de noblesse graduelle de «Trésorier de France» que venait d'acheter Pierre Bouchier de Vigneras et dont il se qualifié en 1783⁽⁵⁴¹⁾.

CONCLUSION

Cette évocation des types de demeures de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle appelle quelques remarques générales.

— Tout d'abord, il faut noter la richesse de cet habitat bourgeois périgourdin (et n'oublions pas qu'il existait aussi une bourgeoisie rurale sans lien statutaire avec Périgueux, celle des notaires et professions libérales de paroisses). Cet habitat bourgeois, il faudrait pouvoir en faire l'inventaire depuis le Mareuillais jusqu'aux portes de Brive et l'étudier avec le regard critique d'Amos Rapoport en son

537. SECRET (J.), *Vieilles demeures...*, *op. cit.*, p. 86-87.

538. *Ibid.*, p. 70.

539. SAINT SIMON (F. de) et SEREVILLE (E. de), *Dictionnaire de la noblesse française*, Paris: S.E.C., t. I, 1975, p. 385 et t. II, 1977, p. 152.

540. A.D.D., BB 15, folio 50 verso.

541. *Ibid.*, Pgx.. GG 100 (3 septembre 1783).



*Siorac (commune de Villablard) entouré de bâtiments modernes
numble «repaire noble» d'une famille de la bourgeoisie. Là vécurent
les Durieu de Siorac).*



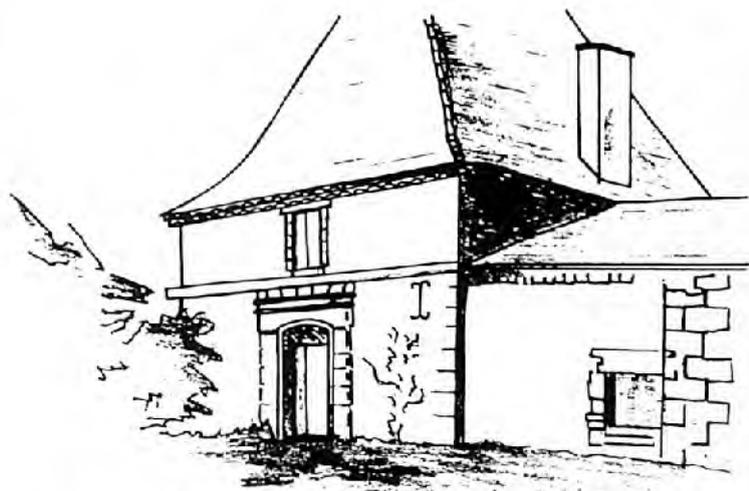
*La Brande (commune de Saint-Paul de Serre) demeure des Labat de
la Brande. Maison plus longue et plus vaste. La partie habitable est
au premier. On y accédait de plein pied à l'arrière.*



Chavantou (commune de Saint-Paul de Serre) construit à flanc de coteau. Ce fut la demeure des Souc de Chavantou (on remarquera le soin apporté aux ouvertures, aux angles bâtis en pierre de taille, ainsi que la génoise au large débord).



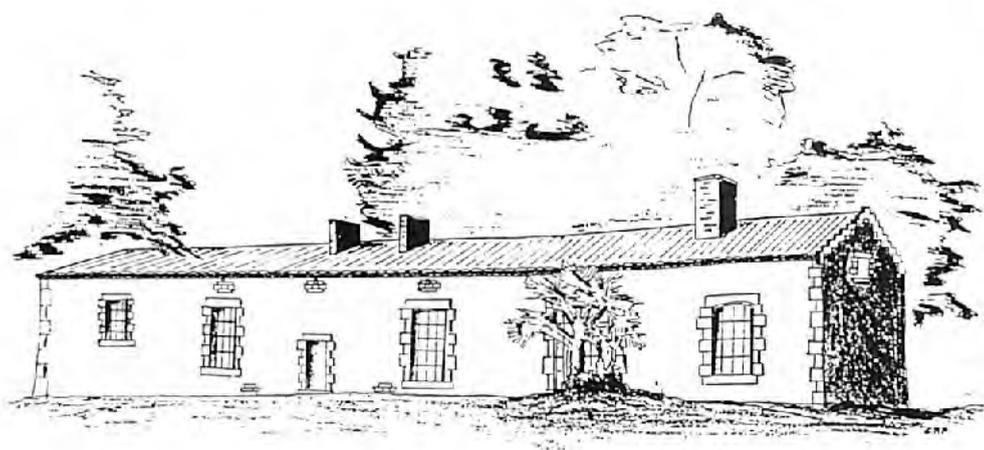
Chanlebout (commune de Chalagnac) dont le nom évoque bien l'isolement. Là vécut une branche des Meredieu, une des plus importantes familles de Périgueux.



Le château de Chaulnes (commune de Grignols): ici aile et pavillon d'angle, demeure des la Bastide de Chaulnes Le plan est classique: un corps de logis du XVII^e, encadré par deux ailes basses, prolongées chacune par un pavillon. L'un d'eux abrite la chapelle familiale.



Barbadeau, demeure du XVII^e, qui du haut de sa terrasse domine Périgueux. Là vécut une famille noble issue jadis de la bourgeoisie: les Chancel.



*Les Bourboux (commune de Creyssensac) (ici façade arrière).
L'exemple type du domaine unifié comprenant chapelle et pigeonnier
seigneurial (aujourd'hui en ruines); ce fut la demeure des Haussire,
des Bardon de Segonzac puis des du Mas de Lalande.*



Le château de Saint-Laurent sur Manoïre (commune du même nom) demeure des parents du ministre de Louis XV Henry Bertin.



Vigneras (commune de Champcevinel) et ses 22 ouvertures en façade, demeure de la famille Bouchier de Vigneras. La Révolution vint interrompre sa construction et la sculpture des armes de la famille sur le fronton.



Le château de Sept Fonts à Trélissac, demeure des du Faure de Rochefort et symbole de la réussite des familles issues de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle (A.D.D. 2J 1281 - Fonds Jean Secret, collection de la SHAP).

«Anthropologie de la Maison»⁽⁵⁴²⁾. Par son importance, il bouleverse les idées reçues des historiens de l'art, trop habitués à distinguer dans l'habitat ancien deux parts: «le noble» et «le roturier» (pour emprunter là le vocabulaire des terriers).

— La deuxième remarque que l'on peut dire - et qui est elle aussi un axe de recherche - est l'omniprésence du XVII^e siècle. Où sont les maisons rurales de la bourgeoisie de Périgueux du XVI^e siècle (le siècle le moins connu aujourd'hui de l'histoire de la ville). Leur petit nombre, dont Montgaillard⁽⁵⁴³⁾ et Barreyroux⁽⁵⁴⁴⁾ sont des exemples, suggère une moins grande emprise de la ville sur la campagne environnante. Le XVI^e, siècle de troubles, donna sans doute moins envie à la bourgeoisie de se «mettre au vert». Au contraire, avec Henri IV et surtout au lendemain de la Fronde, les résidences rurales de la bourgeoisie semblent s'être multipliées rapidement. Sur ce semis, le XVIII^e paraît n'avoir fait que quelques modifications complémentaires.

— Il faut faire une troisième remarque, sans doute la plus importante, sur l'extrême disparité des situations financières et sociales de ces familles bourgeoises. Même si un même statut juridique pouvait réunir à Périgueux un marquis de Saint-Astier et un «peintre académicien»⁽⁵⁴⁵⁾, comment comparer la vie champêtre que l'on menait à la Siboutie⁽⁵⁴⁶⁾, et celle qui régnait derrière la façade aux 22 ouvertures de Vignerac. Alors que Pommier de la Siboutie dans ses Mémoires⁽⁵⁴⁷⁾ montre vis-à-vis de la noblesse un respect mêlé de défiance, les bourgeois habitant ces demeures qui ont nom Barbadeau, Vignerac, et surtout Sept-Fonts ne frayaient plus qu'avec elle.

— Enfin quatrième remarque: devant cette carte des paroisses résidentielles de la bourgeoisie, devant ces demeures, l'on finit par se demander où résidait au XVIII^e siècle, cette noblesse périgourdine que l'on sait aussi nombreuse et vivante qu'en Bretagne péninsulaire. La réponse est nuancée. D'abord et en l'absence d'une étude sur la noblesse périgourdine, il apparaît que le nombre de familles nobles au sens strict et juridique de ce terme n'excédait pas le chiffre moyen d'une par paroisse environ. Le rapport bourgeoisie et noblesse dans un rayon de 15 km autour de Périgueux a pu être 3 à 4 familles de la bourgeoisie de Périgueux pour une famille noble. Mais ceci reste à vérifier. En règle générale, ces familles nobles avaient conservé les châteaux médiévaux fortifiés jadis par leurs ascendants paternels ou maternels. Cependant dans leur vie quotidienne, elles paraissent au

542. RAPOPORT (A.), *Anthropologie de la maison*, Paris: Dunot, 1972.

543. Commune de Couplunieux-Chamiers.

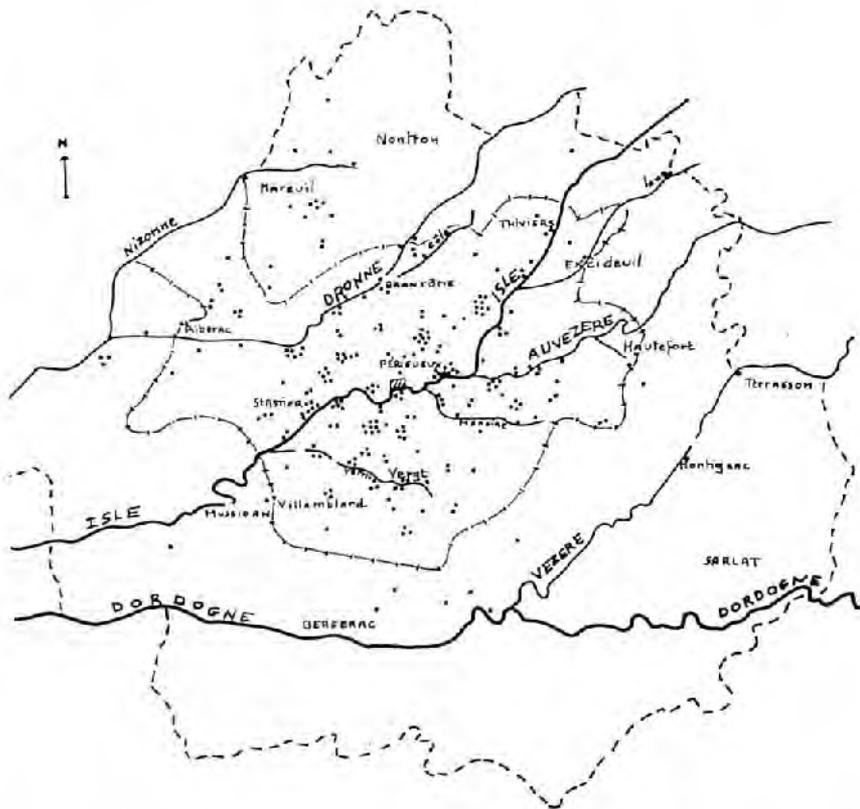
544. Commune de Boulazac.

545. Attesté bourgeois fin XVIII^e siècle, A.D.D., E dépôt, reg. par. de Champcévinal.

546. POUIMIES DE LA SIBOUTIE (F.L.), «Souvenirs d'un Médecin de Paris, Dr POUIMIES de la Siboutie (1789-1863)», *L'Éveil du Périgord*, déc. 1956-Nov. 1957, A.D.D., delta 263.

547. Voir annexe V, p.

Carte 6 : Localisation des domaines campagnards et des paroisses résidentielles des bourgeois de Périgueux au XVIII^e siècle (connue pour 42 % d'entre eux).



Légende: par comparaison, zones d'origine de la bourgeoisie de Périgueux au XVIII^e siècle.

XVIII^e siècle bien proche de la bourgeoisie. Ainsi le château de la Sudrie qui fut aux Cosson⁽⁵⁴⁸⁾, une fois dégagé de ses embellissements récents, est assez comparable à Vigneras; quant au «fief» de la Combe à Grignols qui fut à des cadets des Chauveron⁽⁵⁴⁹⁾, ce n'est qu'une modeste maison de maître! Peut-être faut-il pour comparer ces habitats bourgeois ou nobles, distinguer ceux des aînés des demeures des cadets!

Laissons pour l'instant ces remarques et essayons de mieux comprendre ce que fut l'univers mental et culturel de notre bourgeoisie périgourdine à la veille de la Révolution, univers que l'on serait tenté de limiter à la défense de privilèges anachroniques si une étude plus fine n'avait pas révélé d'autres réalités qu'il convient maintenant d'expliquer.

(à suivre)

G. du M. de P.

548. A.D.D., 6J 3-5, Fonds de Cosson et GRESSIER (D.), *Généalogie de la Maison de Cosson*, (*Ibid.*, AA 932).

549. CHAUVERON (R. de), *Histoire généalogique de la famille de Chauveron 1375-1975*, Tulle: Orfeuill, 1976, p. 115.

Un buste de Cagliostro en Périgord

par Pierre POMMAREDE

Il y a quelques mois, je recherchais, dans une petite commune périgourdine, le «refuge» où Maine de Biran avait séjourné durant une partie de la Révolution. Je ne pensais pas trouver, sur une cheminée de la vieille demeure, un buste de Cagliostro réalisé par Houdon. Je demandais au propriétaire de rédiger, pour notre Bulletin, une description et une histoire de ce buste. Je remercie M. de M... des précisions qu'il a eu la bonté de communiquer et de l'autorisation qu'il m'a donnée de publier son message, de faire reproduire une photographie de ce buste et une reproduction d'une miniature représentant Serafina Feliciani.

P.P.

Notice sur un buste de Cagliostro

C'est un buste en plâtre, modelé par Houdon en 1785. Les hasards de la vie l'ont amené dans ma vieille maison. J'ai bien connu avant la guerre 39-45 la propre petite fille de l'avocat qui défendit Cagliostro dans la fameuse affaire du Collier de la Reine. Je ne réalisais pas à cette époque que ce Thilorier Jean Charles, grand père de la dame âgée, avait déjà 18 ans à la mort du roi Louis XV et qu'un passé assez lointain se rapprochait si près de moi.

Qui est au juste Cagliostro, l'homme qui servit un jour de modèle au sculpteur Houdon?

La réponse est difficile, «Un fourbe ou bien un saint» écrivait déjà en son temps Mirabeau. Les deux hypothèses sont très exagérées. Cependant Denyse Dalbian, l'un des meilleurs biographes du célèbre aventurier, conclut aussi son livre d'une manière très contrastée: «Le personnage reste énigmatique et tout aussi énigmatique le phénomène d'admiration ou de haine outrées qu'il suscita». Tenons nous à quelques données simples et d'abord, comme toujours, à la Chronologie.

Une vie itinérante

Date de naissance probable: 2 juin 1743 à Palerme, à la condition que Cagliostro soit réellement Giuseppe Balsamo ce que certains bons auteurs ont contesté⁽¹⁾.

Mariage à Rome en 1770 avec la ravissante Sérafina Feliciani. Début de la vie «publique» contrôlable juillet 1776 à Londres, La Haye 1778, Leipzig 1778, Koenigsberg février 1779, Varsovie novembre 1779, Strasbourg septembre 1780 Cagliostro trouve un admirateur très convaincu en la personne du cardinal de Rohan qui résidait à Saverne. Naples août 1783, Rome septembre 1783, Bordeaux novembre 1783, Lyon 1784, Paris 1785. Affaire du Collier, Cagliostro et Sérafina sont internés à la Bastille par lettre de cachet de Louis XVI, procès célèbre, acquittement, exil. Londres juin 1786, Bâle avril 1787, Rovoredo septembre 1788, Rome 27 mars 1789, le 27 décembre 1789 arrestation sur ordre du Pape. Cagliostro est jugé par le dernier Tribunal de l'inquisition, condamné à la prison à vie en 1790, incarcéré au château Saint-Ange puis transféré à la forteresse San Léo en avril 1791.

Il y mourra le 26 août 1795, après une détention extrêmement dure.

Les activités peu banales de Cagliostro pendant sa vie itinérante

Elles furent vraiment étranges et variées. Cagliostro fut à la fois, un guérisseur efficace et philanthrope, un alchimiste mystérieux, un fondateur de loges maçonniques très convaincu, un adepte non moins convaincu de l'occultisme et des phénomènes para-normaux. Un livre ne suffirait pas pour décrire tout cela et raconter des anecdotes plus ou moins enjolivées ou franchement malveillantes. Au moins trois bonnes biographies en langue française sont à retenir:

1. Docteur Marc Haven «Le maître inconnu Cagliostro».

Celles du Docteur Marc Haven et de Denise Dalbian déjà mentionnées, plus celle de François Ribadeau Dumas. On y verra des choses assez extraordinaires au plan des guérisons. «Il ne guérit pas tous ses malades mais il en guérit beaucoup» reconnaissaient les gens d'esprit. Cagliostro soignait pour rien ses clients les plus démunis et leur donnait gratuitement les remèdes. Si des moyens d'existence restaient assez mystérieux, sa philanthropie fut souvent très réelle. Les prédictions qu'il fit se réalisèrent en général: naissance d'un dauphin, événements révolutionnaires, destruction de la Bastille, etc... D'après Ribadeau Dumas, il semble bien qu'à son premier séjour à Londres il prédit quatre fois de suite le numéro gagnant de la loterie, bien qu'il n'ait presque jamais joué lui-même, cela lui attira beaucoup d'ennuis et le lança sur les routes de l'Europe. Mais il est temps de revenir à notre buste auquel nous pourrions maintenant nous intéresser davantage.

Le buste

Il a aussi son histoire ou plutôt deux histoires légèrement différentes. La dame dont j'ai parlé m'a toujours dit que Cagliostro en avait fait cadeau à l'avocat Thilorier son grand-père, en reconnaissance de l'acquittement obtenu dans l'affaire du Collier. Cette tradition très simple paraissait indiscutable. Et cependant elle ne fut pas admise par un jeune chercheur Monsieur Bruno Marty qui se passionne de nos jours, à la fois pour le personnage Cagliostro et pour sa représentation dans l'œuvre de Houdon. Car il y a de par le monde au moins trois autres bustes du grand sculpteur, semblables au nôtre:

1°) Cagliostro à mi-corps - Plâtre.

Localisation actuelle: Los Angeles Country Museum of Art Charles Pacci Blunt en fit don au Musée en 1962.

On connaît les noms des quatre propriétaires successifs qui l'ont précédé.

2°) Cagliostro à mi-corps - Marbre;

Localisation actuelle: National Gallery of art Washington.

On connaît les noms des donateurs et d'au moins 5 propriétaires précédents: parmi eux, Sir Richard Wallace sur lequel je reviendrai.

3°) Cagliostro à mi-corps - Marbre.

Localisation actuelle: Musée Granet Aix-en-Provence.

J.B. Bourguignon de Fabregoules légua ce buste au Musée en 1860, signé sous le bras droit: Houdon, 1786.

– D'après ses dimensions, ce buste de marbre est le contretype du plâtre de Los Angeles.

Inversement et pour les mêmes raisons notre buste semble bien être le modèle du buste en marbre de Washington, Houdon faisait généralement un plâtre avant de passer au marbre.

Monsieur Bruno Marty a donné toutes les précisions voulues dans le catalogue très détaillé d'une exposition sur Cagliostro qu'il réalise en mai-juin 1989 aux Baux de Provence. Mais deux éléments nouveaux, indiscutables, le font douter de la tradition du buste donné à l'avocat Thilorier par Cagliostro.

1°) Houdon conserva dans son atelier, jusqu'à sa mort en 1828, un plâtre du grand aventurier. Ce plâtre est visible sur un tableau du peintre Boilly représentant Houdon, entouré de ses filles, sculptant le mathématicien Laplace. Le tableau est exposé de nos jours au Musée des Arts décoratifs de Paris. Le buste y figure à petite échelle sur une étagère, à l'arrière plan.

2°) La vente après décès des diverses sculptures composant le fonds de l'atelier Houdon eut lieu du 15 au 17 décembre 1828.

— Les pièces officielles sont encore consultables. Le plâtre de Cagliostro fut vendu 16 francs, ce qui n'est pas bien cher. A qui? Mystère? Où est-il maintenant? Mystère également... sauf si ce plâtre est finalement le nôtre.

Bruno Marty croit que l'acheteur du buste de la vente Houdon est Nicolas Charles Thilorier, fils de l'avocat qui mourut en 1818. Nicolas Charles est le père de la Vicille dame que j'ai connue. Par piété filiale, il aurait acheté le buste en souvenir de son père.

A l'appui de sa thèse, Bruno Marty apporte un argument qui paraît décisif. Au haut du piedouche de notre buste, il y a un cachet rouge à demi-recouvert de peinture verte à sa partie supérieure. Or un cachet rouge fut apposé sur chaque pièce de la vente Houdon. Pourquoi donc ce cachet est-il à moitié camouflé en vert? Là, je dois honnêtement rendre les armes à Bruno Marty en racontant une histoire vraie. La veille dame dont j'ai beaucoup parlé était très pieuse. Bien que son grand père l'avocat ait été franc-maçon, elle devait considérer Cagliostro, homme étrange et outre franc-maçon notoire, sans beaucoup de sympathie. Mais, le buste était tout de même un souvenir de famille acquis par son père... ou donné à son grand-père... Alors elle le mit «en pénitence» dans un coin assez sombre de sa propriété du Blaisois. Un jour, un bon serviteur venait d'achever de repeindre en vert les meubles du jardin. Il dit à sa maîtresse qu'il lui restait de la peinture et lui demanda s'il pouvait l'utiliser à «rafraîchir» un peu le buste. Houdon à l'origine l'avait teinté en brun. La dame âgée imagina, je pense sans déplaisir, Cagliostro repeint en vert et donna son plein accord.

Or le mari de cette dame était un érudit et un artiste. Visitant à Paris en 1888 une exposition d'art français, il tomba en arrêt devant un buste de marbre. La catalogue mentionnait simplement: «Houdon, Marbre blanc, Buste d'homme, appartient à Sir Richard Wallace Bar». C'était le buste actuellement exposé au Musée de Washington. Sans erreur possible, ce buste était exactement semblable à celui du coin sombre de la propriété du Blaisois. Je possède encore le catalogue où

le mari de la vieille dame nota de sa fine écriture, après la mention Buste d'homme: «C'est Cagliostro». La suite est facile à comprendre: un artisan débarassa le buste de la peinture verte et hélas la teinte brune d'origine, à l'exception du cachet rouge qui demeura recouvert de peinture à sa partie supérieure. Puis l'œuvre de Houdon fut remise en honneur dans un endroit plus éclairé où je l'ai bien connue. Sa présence fut signalée à l'historien Funk Brentano qui la fit photographier et en parla dans son livre intitulé «L'affaire du Collier». Que de souvenirs s'attachent parfois à certaines œuvres d'art!

M. de M.



1835: Naissance du premier laboratoire départemental de chimie en Périgord

par François BORDES

Le 20 février 1835, un arrêté préfectoral établissait en Dordogne un laboratoire départemental sous la direction de l'ingénieur ordinaire des Mines en résidence à Périgueux. Un dossier que nous conservons⁽¹⁾ permet de mieux appréhender la naissance de cette institution oubliée et les premiers jours de son activité⁽²⁾.

Pourquoi un laboratoire départemental?

La décision de créer une telle structure apparaît très clairement dans l'arrêté du préfet, qui déclare dans son *considérant*: «que l'établissement d'un laboratoire départemental fournirait à toutes les personnes qui trouvent des minerais le moyen de les faire analyser pour en connaître la véritable valeur industrielle, comme aux maîtres de forges et propriétaires d'usine de ce genre la facilité de faire essayer de nouveaux procédés de fabrication».

Il semble donc évident que l'équipement que l'on mettait en place s'adressait essentiellement aux tenants de l'activité industrielle dominante du Périgord à cette époque, ces fameux «hommes de fer»

1.
2.

A.D. 24, 70 S 11.

Des recherches complémentaires seront nécessaires pour bien analyser le rôle de ce laboratoire pendant tout le XIX^e siècle.

qu'Yvon Lamy a étudiés³), et ceci dans le souci d'améliorer la qualité du produit à transformer et donc de maintenir le département en bonne position dans la compétition nationale.

Il est également nécessaire de replacer cet événement dans le contexte local de la Dordogne des années 1835-1840. Nous sommes à une époque où de fortes personnalités se trouvent en présence: à la tête du département depuis 1833, un préfet à l'esprit curieux et aux idées avancées, M. Romieu; chargé des destinées de la ville de Périgueux depuis 1830, un maire entreprenant, M. de Marcillac; et enfin un ingénieur totalement impliqué dans tout ce qui touche à la minéralogie et au développement industriel du département, Cyprien Brard.

C'est sous l'impulsion de ces trois personnages qu'est créé, en 1835, ce laboratoire départemental qui prend le nom de «laboratoire de chimie».

Le bâtiment

Une fois la décision prise, se posait le problème de la construction d'un local adapté. Il se trouve qu'à la même époque, une autre institution cherchait sa place: le Musée d'antiques et objets d'art, créé par le comte de Taillefer et M. de Mourcin. Le maire de Périgueux, M. de Marcillac, proposa en 1835 son installation dans la chapelle des Pénitents Blancs, c'est-à-dire dans les anciens bâtiments du chapitre, au sud du cloître de Saint-Front⁴. Et c'est dans l'une des salles de ce musée en construction que l'on décida de mettre en place le laboratoire départemental.

L'architecte chargé de diriger les travaux de cette double structure ne pouvait qu'être l'architecte du département en titre, Louis Catoire. Il est d'ailleurs à signaler qu'à ma connaissance cette œuvre, peut-être parce qu'elle a disparu, n'est jamais citée à son actif. Catoire supervisa donc l'aménagement de ces locaux, qui fut réalisé par un entrepreneur de Travaux publics du nom de Maze, et dont nous possédons le détail. En fait, il y eut deux étapes: l'aménagement, en premier lieu, de la salle de laboratoire, et ensuite, à l'intérieur de cette salle, la construction d'un fourneau à vent permettant d'effectuer les analyses.

Les travaux

Le décompte des travaux de M. Maze, en date du 24 février 1836, nous apprend que le laboratoire fut aménagé au premier étage de l'ancienne chapelle: au-dessous se trouvait un magasin à fourrage, et au-dessus les «appartemens de la bibliothèque», ce qui posait un

3. LAMY (Yvon), *Hommes de fer en Périgord au XIXe siècle*, Lyon, éd. La Manufacture, 1987, 317 p.

4. Ce musée devint départemental en 1836 et prit parfois le nom de «Musée de minéralogie et d'antiquités».

double problème: de sécurité, tout d'abord, à cause du risque d'incendie et d'effondrement du plancher sous le poids du fourneau, et de gêne ensuite pour les habitués de la Bibliothèque.

Le premier problème trouva sa solution dans le remplacement du plancher en bois par «une voûte en cartelage et moëllons» et le carrelage du sol. Y furent employés de vieux carreaux de récupération ainsi que des carreaux neufs de Bordeaux; quant aux «vieux murs», ils furent crépis de plâtre et blanchis par une double couche de lait de chaux.

L'installation du fourneau se révéla plus délicate. Il fallut d'abord réaliser «une maçonnerie en pierre de taille piquée pour les jambages, et la couverture en pierre d'un retranchement opéré dans le gros mur de face du bâtiment pour dégager le côté du fourneau et en rendre l'accès possible». Ensuite, et comme nous l'avons vu, «les appartemens de la bibliothèque étant immédiatement au-dessus du laboratoire, on a jugé nécessaire, pour éviter d'en interrompre le service en déménageant la partie vers laquelle les ouvriers eussent dû établir le tuyau de fumée du fourneau, de traverser le mur obliquement dans la hauteur de l'étage du laboratoire et de recevoir la fumée dans un fort tuyau en tôle posé à l'extérieur du mur sur une façade de cour».

Ces problèmes étant réglés, on construisit «une hotte en briques de champs enduite sur les deux parements en plâtre pur, le manteau formé par une pièce de châtaignier en vieux bois revêtu de refendu en peuplier de la Caroline peint couleur bois». Enfin, l'installation fut complétée par l'aménagement d'un ventilateur nécessaire au bon fonctionnement de cette hotte. On apprend, à cette occasion, que les briques et les terres réfractaires utilisées provenaient de Sarliac et que la construction de ce fourneau occupa 47 journées de poseur, 48 de tailleur de pierres et 40 de manœuvres⁵⁾.

L'installation

Les travaux terminés, il fallut équiper le laboratoire en mobilier et surtout en «réactifs et ustenciles» nécessaires aux analyses. Les comptes de dépenses de l'année 1836 nous fournissent à cet égard un état relativement détaillé de ce que pouvait être l'intérieur d'un laboratoire de chimie à cette époque.

Le mobilier, tout d'abord, apparaît très sommaire: une armoire en peuplier, une table carrée en bois blanc, mais reposant sur des pieds en bois de noyer et comportant un tiroir et une «platebande»; quatre chaises «communes»; une paire de «pelle et pincette forte» et une «éguière».

Le matériel, quant à lui, se révèle également fort réduit: quelques flacons bouchés à l'émeri, du papier gris et du «papier Joseph» et

5. Etat du 2 juin 1836 dressé par Maze.

deux cheminées portatives en tôle; dans le courant de l'année, «un poêle de faïence avec bain de sable pour évaporation» fut cependant acquis et installé. Enfin, l'on n'oublia pas le combustible et, cette année-là, 416 kilos de charbon furent achetés.

Je ne saurais oublier de mentionner dans ce chapitre «l'indemnité au concierge du musée pour le service de laboratoire» qui se montait alors à 50 francs.

En juin 1836, le laboratoire départemental de chimie est donc en place et commence ses analyses sous la direction de l'ingénieur Marrot⁶⁾. L'on ne sera pas étonné que les deux premiers essais de ciment naturel provenant de la carrière de Chavagnac, près de Terrasson, aient été préparés par Cyprien Brard en personne. Ils furent suivis d'une expérience de houille pour fourniture de coke dont on envoya les échantillons de Cublac, en Corrèze, et d'une multitude d'analyses de minerais de fer locaux ou non. Je dois dire à cette occasion que le «registre des essais et analyses» que nous conservons montre clairement que le rayonnement de ce laboratoire dépassa largement les frontières de notre département. Mais cette histoire reste encore à écrire...

F.B.

6: Il fut plus tard chargé de l'établissement de la première carte géologique du département.

Périgueux en 1888 d'après SEM⁽¹⁾

par Madeleine BONNELLE⁽²⁾

Le dessinateur Sem (Georges Goursat) est né à Périgueux en 1863. Il fait ses études successivement au collège de Sarlat et au lycée de Périgueux. Son père André Goursat habite place Francheville, possède un important commerce d'épicerie, il est président du tribunal de Commerce. Malheureusement, ce père meurt en 1884 et Sem renonce vite à poursuivre l'affaire familiale.

En 1888 Sem a 25 ans, il a des loisirs, il adore dessiner et son coup de crayon est très apprécié. Pour le plaisir d'être publié, il a déjà créé une feuille satirique appelée «L'Entracte Périgourdin», suivie de «Périgueux Illustré» et de «L'Eventail Périgourdin». En même temps, il crée ce qu'il appelle des albums, qui paraissent, l'un en avril 1888, l'autre en août, un troisième en 1890. C'est de ces publications que sont extraites les dessins que nous vous proposons.

Ces documents imprimés sur très mauvais papier, il y a un siècle, sont incomplets et malconnus. Qui pourrait en retrouver dans son grenier?

*

* *

Sans guide et sans formation professionnelle, Sem essaie les formes de dessins, alors à la mode. Il fait quelques japonnaiseries mièvres et encombrées. Puis, comme tous les caricaturistes de l'époque (comme faisait Cham auquel il a emprunté son pseudonyme

1. Madeleine BONNELLE et Marie-Josée MENERET, SEM, Fanlac, 1979.
2. Avec la collaboration d'Ariette LAFOSSE.

de fils de Noé), il place des têtes bien étudiées sur des corps aplatis. Il a aussi découvert les ombres chinoises qui, à Paris, font le succès du Chat Noir et il excelle vite dans ce travail délicat en précis.

Ses modèles sont de la rue, voitures, cavaliers, passants et petits métiers. Sem n'a jamais su inventer, il interprète ce qu'il a vu et nous pouvons être sûrs que ses croquis nous donnent un témoignage du Périgieux d'alors. La date 1888 que nous avons retenue est vraiment cruciale pour Sem. Il y concentre ce qu'il aime faire (par exemple: deux albums cette même année). Dès 1890, sentant le besoin de changer de cadre et de milieu, il s'installera à Bordeaux. Ensuite et définitivement, ce sera Paris où il fera la carrière que l'on connaît, ouverte sur toute l'Europe de l'époque.

*
**

A ce début de sa production, Georges Goursat dessine pour sa ville et son actualité.

Quelques silhouettes laissent deviner leur identité; ainsi le préfet, Laugier Mathieu («Tiens! v'le Mathieu») et peut-être sa femme dans la cavalière qui l'accompagne. «La mère» des Périgourdins, c'est M. Saumande, maire. «L'oncle de son neveu» est M. de La Crouzille. «Le colonel Boum» n'était pas militaire. Mais, M. Gauthier était encadreur.

Le barbier était chevelu. On évoque un ânier habitant rue du Caire. Le professeur de physique a des airs de poète. L'huissier a «de belles mains pour saisir». Le «gros bonnet de la Banque de France» a dossier, bicorne et ventre opulent. Deux cirEURS de souliers se disputent la clientèle, et crachent sur du cirage trop dur. Les petites sœurs des Pauvres collectent les dons dans leur vieille voiture tirée par un vieux cheval. On parle du Cercle de la Philologie, et l'on nous montre les travaux de toiture de la cathédrale.

Le dos du troisième album est consacré à de la publicité, support indispensable pour ce genre de publication. Voici quels furent les sponsors de Georges Goursat:

- Appareil orthopédique, Bernard Quesne
- Bijouterie, horlogerie, optique, spécialité de pince nez, mathématique et article de bureau
- Arquebusier électricien (articles de chasse, pose de sonneries électriques), Gervais
- Bouquinerie Lecussois, place Michel Montaigne
- Agence commerciale Vergnaud (ventes, achats, hypothèques, assurances, Caisse Nationale des inventions et découvertes)
- Vêtements (au Louvre) Pécou, place Bugeaud
- Teyssou «Au Paradis des Fumeurs», cours Montaigne

Ferrari, 24, cours Tourny, chirurgien dentiste, consultations et opérations tous les jours

Les «Machines à coudre Singer» - occupent une demi-page - prestige américain.

*

**

Périgueux a été pour Sem un banc d'essai très important, il a trouvé là chez ses amis, un accord et une sympathie dont il n'a jamais pu se passer. Il y a trouvé les orientations de sa future carrière, journalisme (textes et dessins) ce dessin axé sur les seuls personnages, sans décors ni paysages, dans un esprit caustique et satirique.

Je peux affirmer que Sem n'a jamais oublié Périgueux. Bien plus tard, je l'ai entendu, avec ses frères, Jérôme et Marius, évoquer leur enfance, égrener les noms d'amis fidèles. D'ailleurs, il avait gardé l'accent!

Le Périgord a honoré Sem en lui offrant des expositions, en 1980, au Musée du Périgord, en 1989 au château de Monbazillac.

M.B.

PERIGUEUX EN 1888
DESSINS DE SEM



Petites gens dans la rue.



Les petites sœurs des Pauvres.



Un friand de la lame.



P.P. Profil nontronnais.



Rendez-vous galant.

DANS NOTRE ICONOTHEQUE

Topographies et fortifications urbaines du Périgord au XVIII^e siècle d'après la carte de Belleyme

par Brigitte et Gilles DELLUC

Dès que les premiers groupes humains, faits d'agriculteurs ou de métallurgistes, se fixèrent dans des établissements permanents, ils durent s'armer et se mettre à l'abri des convoitises et des attaques de leurs voisins.

Le sol du Périgord conserve de nombreux vestiges de ces fortifications: «camps» à fossé(s) d'enceinte du Néolithique récent, gros travaux de terrassement des Artenaciens, habitats fortifiés de hauteur du Bronze final et de l'âge du Fer (Roussot-Larroque, 1990); enceinte de Vésone (Barrière, 1930; Bost et al., 1981); structures fortifiées médiévales (sites aménagés, fortifications de terre, assiettes d'anciennes forteresses) (Laborie, 1990); châteaux et maisons nobles (Secret, 1966; Gardelles, 1986); fortifications urbaines médiévales, avec le cas particulier des bastides, «peuplements nouveaux» du XIII^e siècle, dont quelques-unes (Domme, Monpazier et Beaumont) ont été implantées dans des sites à vocation défensive et ont reçu des remparts (Higounet, 1978).

Il y a peu d'années (Delluc, 1988), les topographies et les fortifications urbaines du Périgord ont été présentées, lors d'une séance mensuelle de notre Compagnie, et les macrophotographies de ces plans projetées sur grand écran, tels qu'ils figurent sur la carte topographique de la Guyenne, dite de Belleyme.

Deux motifs nous incitent à insérer ces documents dans la présente rubrique trimestrielle: ces plans, tout d'abord, ne sont, pour ainsi dire, jamais reproduits dans les diverses monographies communales périgourdines (peut-être en raison des difficultés techniques de repiquage (note 1)); en second lieu, un intéressant article récent vient de traiter des villes fortifiées de la guerre de Cent Ans et de décrire les importants chantiers que ces conflits firent ouvrir, modifiant non seulement le paysage urbain, mais aussi l'économie et les institutions locales (Leguay, 1993).

Une cartographie déjà précise

Comme on le sait, l'histoire de la **Carte de la Guyenne** s'inscrit dans celle de la première carte nationale fondée sur la triangulation, la **Carte de la France** des Cassini (au 1/86.400, commencée peu avant 1750) et s'intrique avec elle. Le levé, aux frais de la province, de la **Carte de la Guyenne** (au 1/43.200 commencée en 1761) venait au secours de ce grand projet (note 2). Cette nouvelle carte s'appuyait sur la triangulation préalable qui avait été achevée en 1744, mais apportait un canevas géodésique et des informations bien plus détaillées (Duranthon, 1978). La **Carte de la France**, dite de Cassini, pour la Guyenne, dérive donc des levés de la **Carte de la Guyenne**; elle fut cependant publiée bien avant cette dernière (N-O du Périgord en 1779, N-E et S-E en 1783, S-E entre 1790 et 1815).

Les diverses étapes de l'exécution de la **Carte de la Guyenne**, dont Pierre de Belleyme (1747-1819) fut le coordinateur des travaux à partir de 1775 (après avoir travaillé sur le terrain), ainsi que la biographie de cet ingénieur géographe du roi (et celle de son fils), ont fait l'objet de plusieurs notes ici même (lettre de M. de Mourcin à W. Taillefer, 1886, Villepelet, 1910. Durieux, 1910, p. 112-113; 1929, 1941, p. 309, note 1. Saint-Martin, 1961).

La très précise étude du père F. de Dainville (Dainville, 1957) montre que ces travaux comportèrent de longues et multiples étapes: levé sur le terrain à la belle saison avec l'aide des habitants; reprise en détail de la triangulation existante (visées effectuées, à partir de points élevés, à l'aide de graphomètres, de planchettes circulaires et de chaînes d'arpenteur); vérification en chambre des minutes de ce canevas géodésique (triangles avec une précision de l'ordre de la seconde de degré; angles avec la méridienne; distances à la méridienne et à perpendiculaire de tous les lieux principaux); retour

éventuel sur le terrain; mise au net des minutes; gravure sur cuivre des cartes; tirage et publication.

Ainsi la **Carte de la Guyenne** fut levée à partir de 1761 et avant 1789. Mais sa publication, plusieurs fois interrompue (de 1793 à 1804 et de 1813 à 1834) ne fut achevée qu'en 1840 (Duranthon, 1978, p. 27), soit quatre vingt ans après son début. Elle apparaissait dès ce moment anachronique, fossile, alors même que la jeune carte au 1/80.000, première carte du type dit de l'Etat-Major, marquait un progrès considérable dans la géodésie et la topographie.

Chronologie des plans

Les dates et les auteurs des levés et des vérifications sur le terrain de la **Carte de la Guyenne** de Belleyme peuvent être précisés (Dainville, 1957), de même que les dates de publication des diverses feuilles. Nous en fournissons une liste limitée aux feuilles présentant des topographies et fortifications urbaines. Elle montre que les plans de la carte de Belleyme, sous la plume de divers topographes, remontent à la période 1762-1768 et que la majorité d'entre elles parurent entre 1789 et 1793. On trouvera successivement le numéro de la feuille, le nom de celle-ci (et les lieux concernés), la date et l'auteur du levé, la date et l'auteur de la vérification éventuelle et enfin la date de la publication:

– **Feuille 9: Nontron** (avec Bourdeille, Brantôme, La Rochebeaucourt, Mareuil, Saint-Jean-de-Côle et La Tour-Blanche). 1765 par G. Fontaine. Vérification? Publiée entre 1804 et 1813.

– **Feuille 10 (moitié ouest): Thiviers** (avec Excideuil). 1765 par G. Fontaine. Vérification? Publiée entre 1804 et 1813.

– **Feuille 14: Ribérac** (avec Aubeterre, La Roche-Chalais, Saint-Aulaye). 1763 par G. Fontaine. Vérification par le même en 1776. Publiée en 1789.

– **Feuille 15: Périgueux** (avec Lisle, Saint-Astier). 1763-1764 par ? de Pasquier. Vérification par Daillé ou Dailley en 1777. Publiée entre 1790 et 1793.

– **Feuille 16: Terrasson** (avec Hautefort). 1767 par G. Fontaine. Vérification? Publiée entre 1829 et 1834.

– **Feuille 21: Monpont** (avec Villefranche-de-Lonchat). 1764 par Daillé ou Dailley et Pezet. Vérification en 1777-1784. Publiée en 1789.

– **Feuille 22: Mucidan** (avec Vergt). 1764 par Daillé ou Dailley. Vérification en 1785 pour l'ouest et 1777 et 1786 pour l'est par G. Fontaine. Publiée entre 1790 et 1793.

– **Feuille 23 (moitié ouest): Sarlat** (avec Le Bugue, Limeuil, Miremont). 1768 par Daillé ou Dailley. Vérification en 1778 et 1787 par Fontaine. Publiée en 1789.

– **Feuille 23 (moitié est): Sarlat** (avec Montignac et Salignac).

1768 par P. de Belleyme lui-même. Vérification en 1778 et 1786 par Daillé ou Dailley. Publiée en 1789.

– **Feuille 28 (moitié est): Sainte-Foy (avec Port-Sainte-Foy).** 1768 par G. Fontaine. Vérification par le même en 1777 et 1782 par le même. Publiée entre 1790 et 1793.

– **Feuille 29: Bergerac (avec Beaumont, Eymet, Issigeac, La Force, La Linde, Molières).** 1762-1766 par Pezet et Daillé ou Dailley. Vérification par G. Fontaine en 1786 et 1787. Publiée en 1789.

– **Feuille 30: Belvès (avec Domme, Monpazier, Saint-Cyprien).** Avant 1775 par ? de Pasquier. Vérification en 1778 par Daillé ou Dailley. Publiée entre 1804 et 1813.

– **Feuille 37: Villefranche-du-Périgord (avec Biron).** 1762 et 1763 par J.A. Michaud (l'aîné). Vérification en 1785 et 1786 par Carot de Bodegat. Publiée entre 1804 et 1813.

Remarques

Ce n'est pas ici le lieu de commenter tous ces plans, notre but étant seulement d'en rappeler l'existence, mais on nous permettra quelques remarques.

La carte de Belleyme n'est pas une vraie carte topographique au sens moderne: les mesures altimétriques, le nivellement, font défaut. Le relief est exprimé approximativement, d'après croquis, mais son échelle, doublée par rapport à celle des mesures horizontales, le matérialise nettement. Toutefois la géodésie était précise et on peut tenter de faire coïncider, sous l'agrandisseur photographique, la carte de Belleyme et les autres cartes ou feuilles cadastrales.

La légende n'est pas fournie mais deux tableaux permettent de bien comprendre les détails (Dainville, 1957, pl. IX).

La Dordogne est couverte par les feuilles suivantes, du nord au sud et de l'ouest à l'est: 3, 4, 8 à 10, 14 à 17, 21 à 24, 28 à 31, 36 et 37.

Les bourgs, hameaux, châteaux, établissements religieux divers (Secret, 1969), maisons isolées, moulins à vent, tours... sont le plus souvent représentés par des signes conventionnels verticaux (comme les hôtels du Guide Michelin), mais les agglomérations plus importantes bénéficient d'une représentation plus réaliste en plan horizontal. Ce sont les ensembles reproduits ici.

Quelques autres sont figurés eux aussi en planimétrie, mais sans détails, sous une forme circulaire ou ovoïde. Nous n'avons pas cru devoir les fournir ici. Il en va ainsi pour Miallet, Verteillac, Villars, Parcou, La-Jemaye, Savignac-les-Eglises, Thenon, Cubjac, La-Bachelierie, Beauregard, Sainte-Alvère, La-Douze, Puyguilhem...).

Les levés et leur mise au net ne sont pas tous de la même main. Les plans sont donc traités de façon différente et souvent simplifiés, compte tenu de l'échelle (1/43.200), par rapport aux plans de ville que

l'on possède déjà (Périgueux, Sarlat, Bergerac, les bastides...). Mais un bon nombre nous paraissent sinon inédits, du moins n'avoir jamais été utilisés dans une monographie.

La **Carte de la Guyenne** de Belleyme fournit donc une vue d'ensemble assez complète, quoique simplifiée, des topographies et fortifications urbaines périgourdines, levées par les géographes du roi avant la Révolution, et même, pour la plupart, au cours de la décennie de 1760.

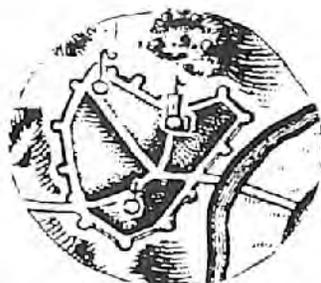
B. et G. D.

BIBLIOGRAPHIE

- BARRIERE P., 1930: *Vesunna Petrucoriorum*, publ. de la Soc. historique et archéologique du Périgord, Périgueux.
- BOST J.-P., GOLVIN J.-C., SCHREYECK J., 1981: Observations sur quelques aspects de l'urbanisme de Périgueux antique, *Périgueux. Le Périgord* (actes du XXXe congrès de la Fédération historique du Sud-Ouest), p. 83-106, fig.
- DAINVILLE F. de 1957: *La Carte de la Guyenne par Belleyme 1761-1840*, Delmas, Bordeaux.
- DELLUC B. et G., 1988: Présentation des topographies et fortifications urbaines du Périgord figurant sur les feuilles de la Carte de Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, CXV, p. 8.
- DURANTHON M., 1978: *La carte de France. Son histoire 1678-1978*. Institut Géographique National, Paris.
- DURIEUX J., 1910: Note sur la bio-bibliographie du géographe Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, XXXVII, p. 112-114.
- DURIEUX J., 1929: Note sur la biographie de Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, LVI, p. 108-110.
- DURIEUX J., 1941: Note sur Louis-Marie de Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, LXVIII, p. 309.
- GARDELLES J., 1986: Essai d'inventaire des résidences féodales en Périgord à la veille de la guerre de Cent Ans, *Châteaux et Sociétés du XIVe au XVIe siècle* (actes des premières rencontres internationales d'archéologie et d'histoire de Commarque), Fanlac, Périgueux, p. 21-35, 7 fig.
- HIGOUNET C., 1978: Les bastides du Périgord: une révision, in: *Recherche sur l'histoire de l'occupation du sol du Périgord*, éd. du CNRS, Bordeaux, p. 101-110, 1 fig.
- HIGOUNET-NADAL A. (sous la direction de) 1983: *Histoire du Périgord*, Privat, Toulouse.
- LABORIE Y., 1990: Etat de l'inventaire des structures fortifiées médiévales en Périgord, *Actes du premier colloque Aquitania, Aquitania*, suppl. 4, p. 23-30, 2 fig.

1. Macrophotographie sur film N. et B. à grain fin et grand contraste. Filtre rouge. Tirage sur papier dur n° 4 ou 5.
2. La carte de Cassini, première carte française précise, sous le patronage de l'Académie des Sciences et après la fondation de l'Observatoire de Paris, s'appuyait sur la détermination astronomique du pourtour du royaume et des ports, la mesure d'arcs de méridien au moyen d'une chaîne de triangle, et la triangulation secondaire du pays, formant une toile d'araignée de 3.000 points s'appuyant sur 19 bases précises.

- LEGUAY J.-P., 1993: Les villes fortifiées de la guerre de Cent Ans, *L'Histoire*, n° 166, p. 22-28 (avec références bibliographiques générales).
- MOURCIN M. de., 1886: Lettre à Monsieur Wlgrin de Taillefer, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, XIII, p. 329-333.
- ROUSSOT-LARROQUE J., 1990: Itinéraires 6 et 7, in: *Connaître la Préhistoire en Périgord*, éd. Sud Ouest, Bordeaux, p. 83-121, ill.
- SAINT-MARTIN J., 1961: Note sur la Carte de Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, LXXXVIII, p. 52.
- SECRET J., 1966: *Le Périgord. Châteaux, manoirs et gentilhommières*, Tallandier, Paris.
- SECRET J., 1969: Eglises et chapelles périgourdines disparues d'après la Carte de Belleyme, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, XCVI, p. 75-89 et 107-115.
- VILLEPELET R., 1910: Le dossier du géographe de Belleyme aux Archives nationales, *Bull. de la Soc. historique et archéologique du Périgord*, XXXVII, p. 91-94.



Aubeterre



Biron



Belvès



Beaumont



Bergerac

Planche 1



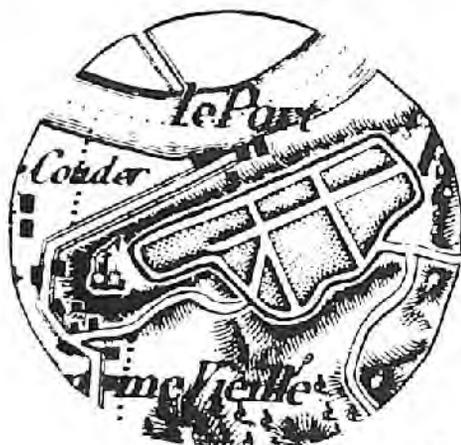
Bourdeille



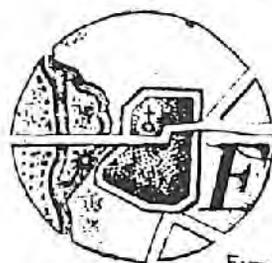
Brantôme



Excideuil



Dome



Eymet

Issigeac



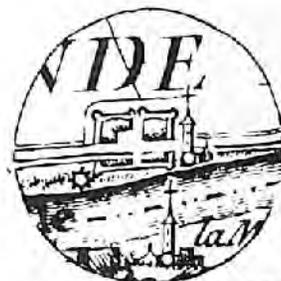
Hautefort



Planche 2



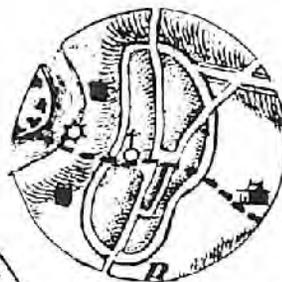
La Force



Lalinde



La Roche Beaucourt



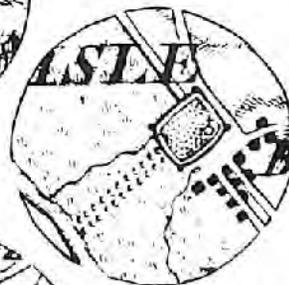
La Roche Chalais



Le Bugue



Limeuil



Lisle

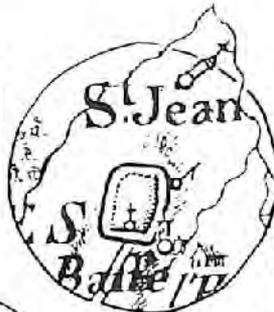


Mareuil

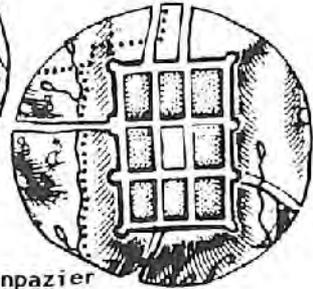
Planche 3



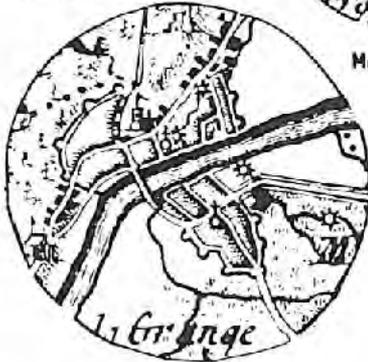
Miremont



Molières



Monpazier



Montignac



Monpont



Mussidan



Ribérac



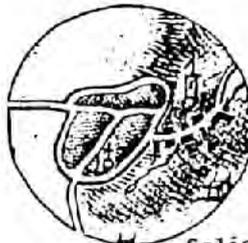
Saint Astier



Saint Cyprien



Saint Jean de Côte



Salignac



Sainte Aulaye



Sarlat



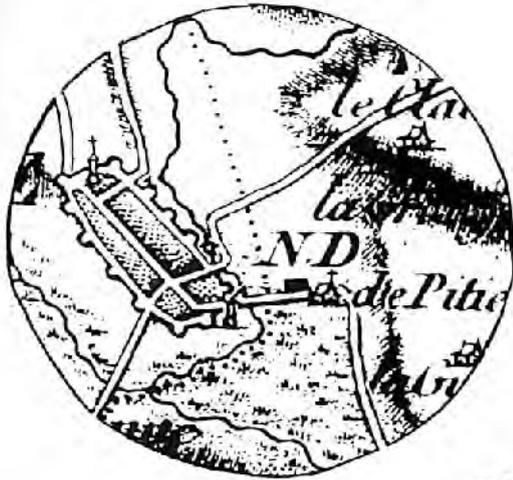
Terrasson



Thiviers



Planche 6

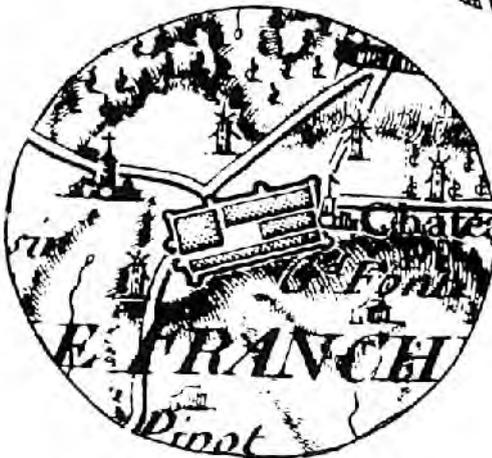


La Tour Blanche



Vergt

Villefranche de L.



Villefranche du P.

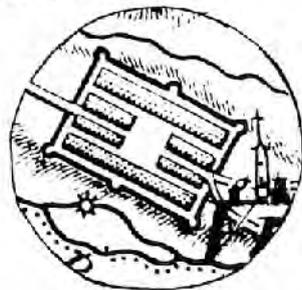


Planche 7

La société en Périgord Noir

Il est de tradition, dans notre Compagnie, d'organiser chaque été, une ou plusieurs excursions qui nous permettent de visiter le Périgord mal connu ou inconnu. Samedi 12 juin, une soixantaine de nos collègues ont pris la route vers le Sarladais.

Pas facile pour notre autobus, sauf en marche arrière, de rejoindre le manoir de Toulgou, à une demi-lieue de Salignac. Mais le site est charmant et de ce pech, la vue admirable. La vieille maison de La Calprenède garde encore de beaux vestiges, la chapelle est ruinée parmi les ronces. Notre collègue Jean-Jacques Despont évoque pour nous, avec brio, l'œuvre romancière de Gautier de Costes de La Calprenède, cet auteur célèbre du XVII^e siècle qui semble oublié de nos jours.

Du Toulgou à la Sipièrre, le trajet n'est pas long à travers les coteaux et au long des belles demeures. Le château de la Sipièrre, au détour d'une courbe, hisse ses toitures de lauzes. Le «château du diable», écrivait Jean Secret. Pour l'heure, c'est la maison de l'accueil, courtois, aimable et érudit de nos hôtes. M. Lebon nous conte la courageuse aventure de sa restauration; son épouse évoque la longue lignée des propriétaires et nous ouvre l'enfilade des appartements aménagés avec goût. Grâce soient rendues à nos hôtes, nos collègues, pour cette halte agréable dans cet attachant manoir!

C'est dans la chapelle des pénitents blancs de Sarlat que l'apéritif nous est offert. M. Mélot, maire-adjoint, excuse le député-maire Jean-Jacques de Peretti et nous souhaite la bienvenue. Notre collègue Mme Bénéjean, directeur des musées de la ville, retrace l'histoire de la chapelle des pénitents et énumère les richesses des objets d'art qui y sont conservés. Nous saluons avec gratitude des membres présents de la société sœur des Amis de Sarlat: Mme de Chaunac-Lanzac, MM. Gibert, Le Nay, Lefort, de Serval.

Que dire du menu de l'hôtel de la Couleuvrine? Dans cette maison du XV^e siècle, le *cabecou* était fondant, le confit de poule et les «pommes à la sarladaise» égayés par un bergerac bien respectable.

Il était temps de flâner dans les jardins d'Eyrignac, de découvrir le manoir et la vieille chapelle sous le soleil furtif et la pluie abondante.

Et voici, dans l'album de nos souvenirs comme dans le compte rendu de notre Bulletin, une page simple, heureuse et conviviale qui se tourne – avec quelque regret. Mais le conseil d'administration ne chôme pas. Le surlendemain, il décidait d'ouvrir un nouveau chapitre, de préparer une prochaine étape, entre Côte et Dronne, pour le dimanche 5 septembre. Nous y viendrons nombreux.

(D'après les notes prises par le colonel Marcel Sentenard).

NOTES DE LECTURE

Christian Signol. **L'âme de la vallée.** Editions Robert Laffont, Paris, 1993, 260 p.

Michel Jeury. **Au cabaret des oiseaux.** Editions Presses de la Cité, Paris, 1993, 285 p.

Deux romans, deux histoires d'hommes et de femmes dans les joies et les misères du quotidien.

Le premier fait suite à *La Rivière Espérance* et *Le royaume du fleuve*; on y retrouve Marie et Benjamin, sur les bords de la Dordogne, au soir de leur vie.

Le second se déroule en Périgord Noir et fait revivre un petit village perdu au milieu des bois, autour des souvenirs de Mamy, fillette de dix ans.

Dordogne-et-Lot. Larousse Voyages, Paris, 1993, 160 p.

Petit guide de poche, paru en 1991 chez un éditeur anglais, Harper Collins.

Petites randonnées au pays de l'arbre et de l'eau. Petites randonnées en Sud-Bergeracois et au Pays des Vignobles et des Bastides. Régie départementale du tourisme de la Dordogne, Périgueux, 1993, 104 et 112 p.

La Régie départementale du tourisme de la Dordogne poursuit la publication de l'intéressante série de topoguides «Sentiers du Périgord», destinés aux amateurs de longues marches et de randonnées. Le premier porte sur le Périgord Vert et le second sur le Périgord Pourpre.

L'art sur toutes ses formes. Editions Fus-Art. Villenave-d'Ornon, 1992, 65 p.

Plaquette richement illustrée, présentant des artistes périgourds et leurs œuvres.

Le guide **Dordogne-Périgord.** Editions Fanlac, Périgueux, 1993, 440 p.

Une équipe de journalistes s'est réunie pour préparer «le» guide touristique que les éditions Fanlac se proposaient de publier depuis plusieurs années: une vision souvent impertinente des lieux et des choses, pour une découverte «autrement» de notre région.

La première partie présente le Périgord à travers la préhistoire, les châteaux, les lieux sacrés, l'architecture et la gastronomie. La deuxième partie décrit, sous forme de circuits, les quatre Périgord.

Un guide qui surprend... et dérange.

Christian Marty. Les campagnes du Périgord. Presses Universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 1993, 289 p.

L'auteur, qui enseigne l'histoire et la géographie à Belvès, nous livre une étude synthétique de grand intérêt, sur l'histoire et la géographie du Périgord, depuis le paléolithique jusqu'à nos jours. Parmi l'abondante production d'ouvrages concernant notre région, celui-ci constituera à coup sûr une référence, que les chercheurs comme les personnes cultivées consulteront avec profit.

Guy Georgy a préparé ce travail, illustré par les frères de l'auteur.

Jacques Dubourg. Connaître les bastides en Périgord. Editions Sud-Ouest, Bordeaux, 1993, 64 p.

Ce travail bien illustré présente de manière simple et accessible le phénomène bastide en Périgord.

Chaque bastide fait l'objet d'une monographie reprenant son histoire et décrivant les principaux monuments.

Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin, Première année. Editions du Roc de Bourzac, Bayac, 1993, 280 p.

Les éditions du Roc de Bourzac ont eu l'heureuse initiative d'entreprendre la réédition à l'identique du Chroniqueur du Périgord et du Limousin, paru en quatre tomes. Devenu introuvable, il n'en constitue pas moins une source d'information particulièrement riche.

Signalons également la réédition par Res Universis du Dictionnaire topographique de la Dordogne de Gourgues, lui aussi de la plus grande rareté.

Gilles Bernard. L'aventure des bastides. Editions Privat, Toulouse, 1993, 158 p.

Ce bel album nous conduit sur la route des bastides dans tout le grand Sud-Ouest. Une aventure passionnante, sur laquelle nous disposons désormais d'une large documentation.

Plantes et cultures nouvelles en Europe occidentale, au Moyen Age et à l'époque moderne. Centre culturel de l'abbaye de Flaran, Auch, 1992, 155 p.

Cet ouvrage rassemble les rapports et les communications présentés à l'abbaye de Flaran lors des douzièmes Journées internationales d'histoire tenues les 11, 12, 13 septembre 1990.

Sonia Breux, Jean-Pierre Pouxviel. Les châteaux de Bruzac. PLB, Editeur, le Bugue, 1993, 12 p.

Cette étude synthétique, publiée une première fois dans les Vieilles demeures en Périgord, (Découverte 5), décrit les ruines des châteaux de Bruzac, fièrement dressés sur les bords de la Côte.

Arbres, arbustes et arbrisseaux du Périgord. Lycée agricole de Périgueux, 1993, 212 p.

Le lycée agricole de Périgueux a eu l'heureuse initiative de publier le travail réalisé par une classe de seconde, dans le cadre d'un projet d'action éducative. Après enquêtes sur le terrain, les élèves ont réuni toute une documentation permettant de découvrir les différentes espèces végétales, qui couvrent notre territoire.

Francis Amet, Daniel L'Homond. **Périgord Noir.** Editions Artifact, Sarlat, 1993, 136 p.

Un très bel album sur le Périgord Noir, avec des photographies pleines de sensibilité de Francis Amet. Les textes, réunis par Daniel L'Homond, sont présentés en français et en anglais.

Michèle Avé, en collaboration avec Brigitte et Gilles Delluc. **Découvrir le Périgord.** Editions MSM, Vic-en-Bigorre, 1993, 192 p.

Ce guide, synthétique et bien documenté, présente une vue d'ensemble de la région sur les plans historiques et géographiques, sans oublier bien sûr la préhistoire, avant de proposer aux lecteurs une promenade dans les différents «pays».

Une particularité: le guide a été réalisé grâce à la participation active de plusieurs membres de notre compagnie, qui est d'ailleurs présentée au dos de la couverture.

Dominique Audrerie.

Dr Jacques Gay. **Le monastère des clarisses d'Excideuil en Périgord.** Notes et documents, dactylogramme, 1992, 137 p.

L'histoire de ce monastère est relativement courte, les moniales prennent possession des lieux le 9 août 1642 et cent quarante-quatre ans plus tard, en 1786, leurs biens sont attribués partie à l'hôpital d'Excideuil, partie au couvent des clarisses de Périgueux.

C'est cette période de cent quarante-quatre années que l'auteur a étudiée. Il ne manque pas toutefois de s'interroger sur l'existence d'un monastère avant 1642. C'est qu'en effet, dès 1556, il est fait mention des Clarisses dans une pancarte de l'église Saint-Médard et que le 20 octobre 1631 une communauté assemblée à la Jorie près d'Excideuil autorise l'une des soeurs à sortir pour régler une affaire importante. En 1642, il ne s'agirait donc pas d'une fondation mais du transfert de la communauté dans un monastère neuf.

D'où venaient ces clarisses d'Excideuil? Quand y sont-elles arrivées? Il est actuellement impossible de répondre à ces questions.

Le monastère semble avoir prospéré puisqu'en mars 1661 la décision est prise de l'agrandir. C'est que la pension de jeunes filles jointe au monastère constitue une source de revenus importante en même temps qu'une pépinière pour le recrutement des moniales.

La dote demandée à l'entrée est relativement modeste: 2500 livres le plus souvent et elle est généralement versée sous forme de rente. C'est à la portée de la noblesse du voisinage qui ne jouit que de modestes revenus et qui semble constituer le vivier d'où sortent les abbesses, vicaires et discrètes dont on retrouve les noms dans les archives notariales.

Certaines d'entre elles remplissent tour à tour ces diverses fonctions. C'est le cas par exemple de Gabrielle de la Roche Aymond qui fut discrète en 1676, vicaire en 1686 puis abbesse en 1711. Anne de Fayolle, vicaire en 1711, devient abbesse en 1720. Isabeau Roux de Lusson, vicaire en 1752, est abbesse en 1763.

Le cas de Jeanne d'Abzac de Mayac mérite aussi d'être remarqué. Elle est entrée au monastère en 1725, a fait profession en 1728 et son frère Henri constitue une rente de 125 livres pour sa dot. Vingt-cinq ans plus tard elle est procureuse et c'est elle qui écrit de nombreuses lettres relatives au long procès qui va opposer les clarisses à l'évêque de Périgueux¹⁾.

Les ressources du monastère sont constituées par les dots (capital ou rente), les participations versées par les familles pour l'entretien des novices, de faibles revenus fonciers et les produits financiers des placements. Les religieuses jouent dans ce domaine des placements un curieux rôle d'intermédiaire basé sur la confiance qu'on leur fait. Cela mériterait une étude particulière sans doute fort intéressante.

Les dépenses du monastère comprennent essentiellement les dépenses courantes pour assurer la vie des personnes, il s'y ajoute les frais d'entretien des bâtiments. C'est un syndic apostolique extérieur au monastère qui gère les affaires financières.

Au milieu du XVIII^e siècle, les ressources atteignent environ 3000 livres²⁾ et les dépenses 2500 livres. La situation est donc relativement confortable et les documents qui en rendent compte sont, à tous les points de vue, d'un intérêt considérable.

L'essentiel de l'histoire du monastère d'Excideuil est malheureusement constitué par le long procès qui va opposer les moniales à Mgr de Machéco de Préméau, l'évêque de Périgueux.

A l'origine, il y a un édit du roi qui ordonne la suppression des monastères qui n'ont pas *pris patente de sa Majesté*, c'est-à-dire de tous ceux qui n'ont pas de moyens suffisants pour subsister. Le monastère d'Excideuil n'a pas pris patente mais ses moyens sont, semble-t-il, largement suffisants. Il n'en est pas de même du monastère de Périgueux que l'évêque voudrait maintenir. Il croit avoir trouvé la solution en fermant Excideuil et en transférant les biens de l'un à l'autre, mais, ne pouvant obtenir du roi le décret nécessaire, il lui faut prendre des moyens détournés.

En 1742, il interdit à Excideuil de recevoir des novices. En 1746 au motif que les bâtiments sont en mauvais état, ce qui est faux, il fait mettre les biens sous sequestre et nomme François Giry comme administrateur³⁾.

La même année, le 16 juin, il écrit à l'abbesse pour la prier de se soumettre. Cette lettre est un modèle de mauvaise foi et de condescendance hypocrite.

L'abbesse ne se soumet pas et demande au roi les lettres patentes nécessaires en se réclamant de la protection des princes de Chalais.

Les autorités locales et le Définiteur général des frères mineurs appuient la démarche des clarisses. La comtesse de Talleyrand-Périgord fait de même. L'enquête royale se poursuit et Mgr Machéco de Préméau y répond: *attendu que cette communauté est beaucoup moins utile au public que quelques autres de mon diocèse qui sont menacées de suppression, je ne puis me dispenser de dire que celle-ci devrait être supprimée avant toute autre*. Suivent quelques aménités sur les religieuses *vieilles, infirmes et*

1. Jeanne d'Abzac de Mayac et Jeanne d'Abzac de Rouffiac ne sont qu'une seule personne. Les d'Abzac de Mayac étant seigneurs de Rouffiac (cf. p. 12, procureuses).
2. Page 16, l'auteur confond patrimoine (61828 livres) et revenu annuel. Le détail du patrimoine est indiqué p. 24 à 26 inclus.
3. Quelques années plus tard, ce Giry sera suspecté d'avoir détourné à son profit une large part des biens des clarisses

imbéciles et sur les fonctions hospitalières *a quoy selon lesprit primitif de leur institution elles auroient du s'appliquer*. C'est une curieuse interprétation de la règle de la sainte Claire! Le Conseil du roi, le Parlement de Bordeaux sont saisis, la population d'Excideuil, les consuls et l'Assemblée, le cardinal de Rohan, le prince de Chalais interviennent. Vingt ans déjà sont passés, on se perd dans le maquis inextricable de la procédure. Il faudra vingt ans encore pour qu'en août 1786 des lettres patentes partagent les biens des clarisses d'Excideuil entre le monastère Notre-Dame de Périgueux et l'hôpital d'Excideuil.

Mgr de Machéco de Prêmeau a été remplacé par Mgr de Rougé puis par Mgr de Grossolès de Flamarens. Encore quelques années et ce sera la Révolution, la suppression des ordres religieux et l'émigration de l'évêque.

Les patientes et difficiles recherches entreprises par le docteur Gay et la masse des documents qu'il a réunis mériteraient qu'une suite soit donnée à son travail qui ouvre quelques pistes pleines d'intérêt.

Ce pourrait être par exemple:

- l'histoire des clarisses d'Excideuil avant 1642 et l'influence de la réforme de sainte Colette sur leurs modes de vie;
- le rôle des clarisses d'Excideuil dans le système des prêts et placements auquel elles participent;
- la procédure de désignation de l'abbesse, de la vicaire et des discrètes;

- les conditions juridiques des biens détenus par le monastère d'Excideuil en l'absence des lettres patentes du roi;

- l'étude des patronymes cités dans les textes.

Ceux qui se laisseraient tenter par ce travail ne pourraient qu'être reconnaissants au Dr Gay d'avoir réuni en leur faveur tant de documents.

Marcel Berthier.

TRAVAUX UNIVERSITAIRES

*Karst et évolutions climatiques, ouvrage collectif sous la direction de J.-N. Salomon et M. Maire (professeurs à l'université de Bordeaux III).
Edition des Presses universitaires de Bordeaux, 1992, 520 p.*

Publiés en hommage au professeur Jean Nicod, karstologue français de réputation internationale, ces travaux sont le point des recherches en karstologie. Cette science neuve, issue de la géographie physique, de la géologie, de l'hydrogéologie et de la spéléologie, a pour objet d'étude les milieux naturels sur roches calcaires: paysages, mais aussi réseaux souterrains.

Quatre articles de cet ouvrage concernent le Périgord.

Le premier article traite du microclimat souterrain de la grotte de Lascaux. Les auteurs, deux hydrogéologues et un spécialiste des Monuments historiques, présentent les différentes techniques mises en œuvre afin de préserver des conditions hygrométriques et thermiques optimales pour la conservation des parois ornées. Les résultats d'une reconstitution de l'ambiance thermique de la grotte, à l'une des périodes d'occupation par les artistes peintres (-15.000 à -14.000 ans BC), sont exposés.

Le second article retrace l'évolution du Sarladais au cours des ères géologiques et apporte les derniers éclaircissements sur la formation des «pechs», les buttes typiques des environs de Sarlat.

Le troisième article est consacré à la répartition des altérites ferrugineuses dans notre région. Ces formations géologiques de l'ère tertiaire ont un grand intérêt en préhistoire car, par exemple, elles ont été employées par les hommes du néolithique pour édifier quelques mégalithes isolés, tels les dolmens de Peyrelevado à Pausac ou de Beauroulet (Valeuil) sur la route de Bourdeilles.

Le dernier article émane d'un géographe de l'université de Fribourg qui, équipé d'un appareil respiratoire d'un genre nouveau, a parcouru un cours d'eau souterrain inexploré au lieu-dit «Doux de Coly».

Stéphane Konik.

Liste des manuscrits présentés à la commission de lecture

- (71) Montaigne européen
et citoyen du monde J. de Feytaud, mars 1993
- (72) Il est né le divin folklore T. Boisvert, mars 1993
- (73) La vie quotidienne des rennes F. Soubeyran, mars 1993
- (74) Un Damours en Bergeracois
au XVI^e siècle M. Berthier, avril 1993
- (75) Le Solutréen de l'Abri Pataud
(Les Eyzies de Tayac) R. Nespoulet, avril 1993
- (76) Sur la bibliothèque de Cadouin M. Berthier, mai 1993
- (77) Notes sur l'augmentation
de l'iconographie de Fénelon R. Faille, mai 1993
- (78) Pierre et Jean d'Abzac:
deux maîtres périgourdins
de l'équitation française M. Berthier, mai 1993

Le Conseil d'administration de la Société historique et archéologique du Périgord fait appel à chaque membre de notre compagnie afin de collaborer au Bulletin.

Il n'est pas nécessaire pour être publiés, que les travaux aient fait l'objet d'une présentation en séance publique par leur auteur.

On est prié d'adresser les textes à :

M. le Directeur de la publication
Bulletin de la S.H.A.P.
18, rue du Plantier
24000 Périgueux.

Les manuscrits seront soumis à l'avis de la commission de lecture et éventuellement insérés dans une prochaine livraison, ou à défaut, archivés à la bibliothèque de la S.H.A.P. où on pourra les consulter. Il n'est pas fait retour des documents non publiés. Les auteurs ayant adressé leurs textes à la commission, sont avisés de la bonne réception de leur envoi par l'inscription de leur titre dans la présente liste. Le directeur du Bulletin attire l'attention des correspondants sur la qualité des documents remis, en particulier les photographies.

Les articles insérés dans le Bulletin sont remis gracieusement à leurs auteurs, sous la forme de cinquante exemplaires tirés à la suite.

Les bibliothécaires de la S.H.A.P. les tiennent à la disposition des bénéficiaires.

ERRATA

Tome CXX – Année 1993

(Le capitaine René Dubut compagnon du général Massu et du maréchal Leclerc) :

p. 196: lire 2e §, 2e ligne: *Annet Dubut (1867-1948)*;

p. 199: lire 3e §, 8e ligne: à *Pierrefitte*;

p. 200: lire 2e §, 3e ligne: *le 30 septembre*;

p. 200: lire 3e §, 1e ligne: *Le 7 octobre*.

A noter que ces deux capitaines sont anciens élèves du lycée de garçons de Périgueux (Bertran de Born) et tous deux inscrits au livre d'or des morts de 1939-1945.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ QUE L'ON PEUT SE PROCURER

Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	55
Ex-libris et fers des relieurs périgoudins antérieurs à la période moderne par Ch. Lafon	150
Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	50
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	60
Actes du Congrès de Périgueux 1913	70
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubour- guet, 2 vol.	120
Notre-Dame des Vertus, par le chanoine Laviolle, 1 brochure	10
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), tome 3, par J. Maubourguet ..	40
Mélanges offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	70
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964 du Bulletin)	80
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	30
Les « Souvenirs » du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), introduction et préface de J. Secret	60
Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971), par N. Becquart	10
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés. Edition originale. 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	30
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire (avec réduction à partir de 10 fascicules)	70
Sarlat et le Périgord. Actes du congrès de la Féd. hist. du Sud-Ouest, avril 1986	300
Mélanges offerts à Mme Alberte Sadouillet-Perrin et à M. Marcel Secondat (supplément au fasc. 3 du t. CXV du Bulletin 1988)	150
Le Périgord Révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord ..	250
La sculpture rupestre en France (de la préhistoire à nos jours). Actes du colloque de Brantôme. Août 1988	150
Tome CXVII, 3 ^{ème} livraison 1990 du Bulletin consacré au Jubilé de Lascaux	100
Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon	100
Haut-Périgord et pays de Dronne. Actes du 6 ^e colloque de Brantôme	70
Bergerac et le bergeracois, Congrès régional 1990	320

**Les ouvrages sont adressés — franco — sur simple commande,
accompagnés de son montant.**